2520

REVUE

DES

DEUX MONDES

LVe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

Paris. — Typ. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LVe ANNÉE — TROISIÈME PÉRIODE

TOME SOIXANTE-NEUVIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1885

11,652

054
R3274
1885, v.3

LE

ROMAN D'UN FATALISTE

DEUXIÈME PARTIE (1).

X.

Il y avait plus de trois mois que M. de Servière était mort, et Marc n'avait pas revu Blanche. La jeune fille pourtant, confiée par testament à la tutelle d'un vieux parent qui habitait Troyes, était rentrée à La Chaumine, vers le milieu de l'été, après un court séjour à la ville. Son tuteur, excellent homme, d'humeur plus que tranquille, à qui une lettre *in extremis* de M. de Servière avait tracé, point par point, la conduite à tenir, et qui ne voyait aucune raison de compliquer ses responsabilités ni d'aggraver le fardeau de son office, s'était empressé de mander Mme Béruel auprès de lui et d'investir l'ancienne femme de charge du défunt conseiller de la mission de confiance pour laquelle elle avait été désignée par le mourant lui-même. Mlle de Servière devait, pour se conformer aux désirs de son père, habiter La Chaumine jusqu'à son mariage, sous la garde très sûre de la digne personne qui l'avait en partie élevée, y recevoir souvent son tuteur, l'aller voir à Troyes plus souvent encore, et même être censée demeurer chez lui, en fait comme en

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril.

droit, mais jouir toujours d'une grande liberté, — principalement dans les relations qu'elle était appelée à entretenir avec son futur mari, M. Marc Bréan de Saint-Hélier, procureur de la République à Méry-sur-Aube, jusqu'à la conclusion de l'union projetée, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration de son deuil.

Marc voulait attendre, pour se présenter à La Chaumine, que le premier quart de ce grand deuil fût écoulé; il avait la délicatesse de penser qu'il y aurait, de sa part, peu de générosité et peu de tact à se prévaloir tout de suite de la qualité qui lui avait été conférée au lit de mort du conseiller. Bien qu'ayant reçu solennellement la main qui lui avait été solennellement tendue dans de tragiques et navrantes circonstances, il se sentait de moins en moins assuré d'avoir des droits sérieux à garder ou à reprendre cette main dans la sienne. — Il faut dire, d'ailleurs, qu'une circonstance, pour lui nouvelle et bien faite pour raviver et étendre ses scrupules, rendait plus difficile encore à ses yeux, et plus scabreuse, sa rentrée en scène, la première démarche qui aurait pour effet de le mettre en possession pour ainsi dire officielle de son rôle. Ce n'était pas seulement, en effet, soixante ou soixante-dix mille livres de rente, comme on s'y attendait, qu'avait laissées M. de Servière, mais un peu plus de cent cinquante mille; et la noblesse d'un pareil chiffre, encore que rien n'eût permis de le prévoir et de l'escompter, ne paraissait pas de nature à confirmer la vraisemblance du désintéressement de ce fiancé orné d'un patrimoine qui n'égalait pas en capital les revenus de la fiancée.

Certes, le jeune homme n'estimait pas qu'il fût déshonorant, à un degré quelconque, d'épouser une femme riche, si pauvre que l'on fût soi-même, — à moins que de se proposer, comme unique ambition, de devenir l'administrateur d'une grosse dot. Ces scrupules, passablement niais, qui ont si longtemps inspiré les fictions sentimentales du théâtre et du roman, sont devenus des lieux-communs dramatiques justement dédaignés, qui n'avaient pour excuse que de fournir aux auteurs de faciles dénoûmens, où intervenaient les oncles d'Amérique, les restitutions anonymes et autres, tous les agens habituels de la Providence littéraire. Dans la réalité, l'amour a moins de fierté, ou il a des fiertés d'un autre genre. Marc était d'avis que chacun doit prendre son bien et sa femme là où il les trouve, et que, s'il les trouve réunis, c'est tant mieux pour lui. Au surplus, il eût été un peu tard pour s'aviser du contraire, et l'on ne voit pas trop en quoi cent cinquante mille livres de rente pourraient avilir un homme à qui la moitié de ce chiffre eût laissé sa dignité. Mais, étant donnée sa situation au regard de Blanche, un trop grand empressement de la part du magistrat aurait pu être facilement attribué par la jeune fille, qui avait des motifs particu-

liers de se montrer défiante et ombrageuse, à cet embellissement inespéré d'une aubaine dès l'origine assez ronde. Aussi Marc avait-il résolu d'attendre une occasion, et il attendit. Il prit même un assez long congé, à l'époque des vacances (qui, pour les magistrats des petits parquets de province, n'existent guère officiellement que sur le papier), et s'absenta six semaines, après avoir écrit une lettre respectueusement affectueuse à Mlle de Servière.

Le jour même des obsèques de M. de Servière, une scène muette, qui n'avait eu d'autre témoin que Mme Béruel, accourue en hâte auprès de Blanche dès la première nouvelle du malheur qui la frappait, s'était passée à La Chaumine. Lorsque Mlle Angèle de la Rue, après la retraite des quelques dames, parentes ou amies, qui s'étaient empressées, selon l'usage, autour de la jeune fille, avait voulu prodiguer à celle-ci ses consolations et ses caresses, elle s'était vu montrer la porte par un geste qui la condamnait sans appel à un exil immédiat. Pas un mot n'avait été prononcé; mais aucune méprise, aucune équivoque n'était possible quant à la portée du geste, qui exprimait trop bien l'indignation et le dégoût pour que l'institutrice fût tentée de demander qu'on le lui traduisît en paroles. Elle ne coucha pas une nuit de plus à La Chaumine et reçut à distance, — sans que probablement il y eût lieu pour elle de se montrer surprise, — communication d'une des clauses du testament de M. de Servière, qui la concernait. — Cette clause, ou plutôt ce codicille, dont la date n'était antérieure que de quelques jours à la mort du testateur, et qui annulait une précédente disposition mentionnant une modeste rente viagère, se trouvait ainsi libellée : « Je donne et lègue à Mlle Angèle-Paule-Yvrande de la Rue, pour reconnaître, dans la mesure du possible, les soins, le zèle, le dévoûment dont elle a constamment fait preuve, tant envers ma fille qu'envers moi-même, depuis l'aggravation de mon mal, ma petite ferme des Sarcelles, avec la maison d'habitation y attenante, le tout situé sur le territoire de la commune de Grêlemont, à deux kilomètres de Troyes, et estimé jadis soixante-cinq mille francs. » Vérification faite, les soixante-cinq mille francs de l'estimation ancienne étaient inférieurs de cinquante mille à la valeur réelle du legs; mais, après tout, si c'était une grosse *épingle* que cet immeuble de cent et quelques mille francs, il n'y avait pas de quoi crier à la captation, vu l'état de fortune du défunt, vu surtout la charge intime qu'avait auprès de lui remplie la légataire. Et, pour une personne à qui la mort, rivale pressée, avait fait manquer un beau mariage, sans mettre en déroute par son approche la tendresse d'un prétendant trois ou quatre fois millionnaire, l'institutrice avait encore montré de la discrétion.

Certain après-midi d'octobre, Marc, ne voyant pas venir l'oc-

casion qu'il attendait, se décida enfin à reprendre le chemin de Hautrupt, déserté par lui depuis de si longues semaines. — Longues, bien longues, en effet, avaient été ces semaines passées loin de Blanche ou à quelques lieues d'elle. Que d'incertitudes, d'hésitations et de combats! Vanité des systèmes! A quoi sert le fatalisme, si ceux qui se résignent à se laisser conduire par le Sort sont cahotés, meurtris, déchirés, ni plus ni moins que les vaillans ou les illuminés qui croient être à eux-mêmes leurs pionniers et leurs guides?.. Enfin, il était urgent d'aller reconnaître la place et de savoir à quoi s'en tenir.

Blanche, plus belle et plus femme sous la laine et le crêpe de ses vêtemens de deuil, mais moins naïvement jolie qu'autrefois, parut s'étudier à être aimable, sans consentir à quitter le bras de la bonne Mme Béruel, qui manœuvrait cependant en conscience pour laisser les jeunes gens, seul à seule, dans le jardin, où la visite du procureur avait surpris les deux femmes. Après deux ou trois tentatives, restées vaines, Marc dut renoncer, pour cette fois, à sonder les dispositions et les intentions de Mlle de Servière à son égard. Il se borna à lui demander, en prenant congé d'elle, et avec une nuance d'ironie, si ses visites seraient tenues pour agréables.

Blanche répondit avec une gravité très affectée :

— Tous ceux qui ont été bien accueillis ici du vivant de mon père ne doivent pas douter de l'accueil qui les y attend, moi présente.

Ils se donnèrent une courte poignée de main, une de ces poignées de main convenables qui ne vous laissent rien aux doigts, pas même le désir de recommencer.

Huit jours plus tard, nouvelle visite de Marc, et répétition littérale des mêmes scènes. Après une troisième épreuve, conforme aux deux précédentes, Marc comprit qu'il ne devait pas compter sur Blanche pour déblayer le terrain, et que, s'il voulait arriver à une situation mieux définie, grâce à quoi la contenance de chacun fût moins embarrassante, il avait à prendre son parti de trancher dans le vif et d'aborder en droiture, fût-ce en la présence de Mme Béruel, l'épineuse question qu'il avait à cœur d'élucider définitivement. Cette nécessité lui apparut d'autant plus nette et d'autant plus inexorable qu'il se trouva, une fois, face à face avec Mme de Neufinglise, dont le salut fort sec et le regard légèrement méprisant lui auraient rappelé l'existence de l'ennemi s'il avait pu l'oublier. Il n'y avait pas de Gilbert à l'horizon, pour le moment ; mais, dès que la mère veillait, le fils n'était guère moins à craindre que s'il eût été sur les lieux.

Une circonstance imprévue, quoique facile à prévoir, la rencontre qu'il fit à La Chaumine du tuteur de Blanche, chez qui il

s'était présenté sans succès, lors de son dernier passage à Troyes, fournit au jeune homme une assez bonne entrée en matière.

Ayant, en effet, trouvé un beau dimanche, M. de La Jonchaie, — le cousin de Troyes désigné comme tuteur par le testament de M. de Servière, sans avoir postulé pour l'emploi, — en conférence avec Blanche, Marc fut naturellement nommé à ce Bartholo dépourvu de conviction.

— Ah! M. de Saint-Hélier! — dit l'antique cousin, petit vieillard rasé, à l'œil vif et à la face congestionnée par la bonne chère, qui avait dû être aussi magistrat quelque part, — M. de Saint-Hélier, notre fiancé?.. C'est fort bien, c'est fort bien... Monsieur, vous me verrez ravi de vous remettre mes pouvoirs quand vous viendrez me les demander. N'abusant pas de mon autorité, je ne tiens guère à la conserver... Ah! ma chère petite, il faudra que vous veniez passer encore quelques semaines à Troyes, avant la fin de l'année; n'oublions pas que vous êtes domiciliée chez moi. Mme de La Jonchaie a préparé votre appartement: deux petites pièces sur la rue, au lieu de la grande chambre sur le jardin, que vous n'aimez pas... Il est bien entendu, monsieur, que vous aurez toujours libre accès dans ma maison; vous pourrez venir aussi souvent qu'il plaira à Blanche de vous recevoir.

— Mille grâces! monsieur, fit Marc en saluant. J'userai de la permission, — sans en abuser, — ajouta-t-il en se tournant à demi vers Blanche avec un sourire.

— C'est fort bien, c'est fort bien, dit M. de La Jonchaie, qui paraissait trouver tout fort bien. Mais, à propos, il faudra que vous vous mariiez chez moi, ma chère enfant, et, comme il sera convenable que vous y séjourniez quelque temps avant la cérémonie, vous pourriez ne rentrer ici que la chose faite. Avez-vous fixé une date? Il y faut songer à l'avance.

— Mon cher tuteur, l'heure n'est pas venue pour moi de sortir de ma retraite, de rompre mon deuil, ni de songer à le rompre.

— Fort bien, fort bien; rien ne presse,.. quoique, à tout prendre, à cause de votre isolement, et M. de Saint-Hélier demeurant dans votre voisinage... Enfin, moi, vous savez, je me conforme aux instructions que j'ai reçues de votre défunt père. A votre guise... Je vous embrasse, mon enfant, et vous, monsieur, je vous salue.

Là-dessus, M. de La Jonchaie se retira, regagnant, à travers le jardin, de son pas allègre et trotte-menu de petit vieux bien portant, une *demi-fortune* aux panneaux armoriés, attelée d'un cheval blanc et conduite par un cocher moustachu en livrée bleu de roi, qui l'attendait sur la route.

Les deux jeunes gens étaient seuls dans une pièce du premier étage précédant la chambre de Blanche et lui servant de salon,

— car les appartemens du rez-de-chaussée avaient été fermés. — Après un moment de gêne et d'incertitude, Mlle de Servière étendit la main vers un bouton de sonnerie, en disant :

— Je ne sais, en vérité, ce que devient ma bonne Béruel...

Marc l'arrêta.

— Pardon! fit-il, prenant son grand courage, un mot a été dit tout à l'heure qui m'autorise, qui m'oblige même à aborder avec vous le chapitre de nos relations...

Il s'arrêta, comme hésitant devant le mot qui s'imposait à lui, puis reprit :

— ... De nos relations de fiancés. Si vous estimez que mes visites, vu l'état d'isolement où vous êtes, puissent vous compromettre, je suis prêt à les interrompre. Parlez.

Comme elle ne répondait rien, il ajouta d'un ton profondément triste et résigné :

— N'ayez pas peur d'être cruelle; vous m'avez fait tout le mal que vous pouviez me faire. Mon mal, c'est de savoir que vous ne m'aimez pas, c'est de penser surtout que vous ne m'aimerez peut-être jamais. Prononcez donc sans scrupules et sans crainte; retirez-moi cette joie de vous voir. Ordonnez, défendez; j'obéirai.

Mlle de Servière se décida à relever la tête, qu'elle tenait obstinément baissée. Elle ne s'était pas assise, et, les mains croisées, les yeux à terre, elle écoutait Marc comme jadis elle écoutait Mlle de la Rue, avec une humilité tout affectée et plus méprisante, plus insultante même que la plus amère ironie.

— Vous m'étonnez beaucoup; ne suis-je pas à votre discrétion? Il y a un pacte, dressé par mon père, et que j'ai signé en même temps que vous. Si mon consentement a été libre, vous le savez! Mais enfin, ce consentement tel quel, il existe, je l'ai donné : je ne le reprendrai pas... à moins que vous ne me déliiez vous-même de l'obligation que j'ai contractée. Quant à vos visites, si elles me compromettent, cela n'atteindra que vous, puisque bientôt je porterai votre nom.

— Voyons, dit Marc d'une voix beaucoup plus assurée, comment me jugez-vous, décidément?

Elle le regarda, comme prête à lui jeter au visage quelque sanglante sentence. Mais, soit calcul, soit charité, elle se contenta de lui répondre :

— Je ne vous juge pas; je n'essaie même pas de vous comprendre.

— Enfin, suis-je à vos yeux, admettez-vous que je puisse être un homme vil, que je puisse subordonner mes sentimens à mes intérêts, ou feindre des sentimens qui servent ma fortune?

Elle le regarda encore et dit nettement :

— Non; je ne crois pas cela.

Puis, elle s'empressa d'ajouter :

— Je ne le crois pas, parce que je ne pourrais le croire sans qu'il en résultât pour moi une humiliation véritable, celle de m'être trompée dans le premier élan de sympathie qui m'ait portée vers un inconnu, vers un étranger.

Et alors, s'abandonnant à sa franchise naturelle, à l'allure vive et hardie de son esprit, elle se mit à parler avec une grâce, une liberté, une chaleur qui réduisirent Marc à l'extase, en dépit de ses moroses dispositions.

— Vous mépriser, vous? Non, je ne peux pas m'y résoudre,.. pas même à vous haïr. Seulement, je ne vous comprends pas; il y a dans votre conduite quelque chose d'inexplicable pour moi. Je ne puis parvenir à me rendre compte des mobiles qui vous ont fait agir, qui vous ont poussé à me contrister si gravement, à encourir mon antipathie, ma rancune, mon mépris... Vous m'aimez; soit!.. Je ne sais pas trop ce que peut être un amour de cette sorte, né si vite. Moi aussi, j'aime; mais c'est depuis l'enfance, et il n'y a pas longtemps que je le sais. Il me semble que, pour s'aimer, ce n'est pas trop de toute l'existence, et que, si le passé d'une personne ne vous appartient pas, l'avenir de sa tendresse ne vous peut inspirer de sécurité... Enfin, il n'importe; j'ai assez de bon sens pour comprendre que, ne connaissant rien aux sentimens des hommes et ignorant la vie, il ne saurait m'être permis de juger tous les cœurs d'après le mien, de mesurer toutes les âmes à la mienne. J'accepte donc que vous m'aimiez; je ne vous en veux pas; je vous en remercie même... Seulement, pourquoi voulez-vous m'épouser, puisque vous savez, d'abord que je ne vous aime pas, du moins pas de la façon que vous voudriez être aimé, ensuite que j'aime quelqu'un précisément de cette façon-là? Comment concilier votre obstination avec la droiture et la fierté que je vous suppose, que je vous connais?.. Car je vous connais... C'est peut-être même que je vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même. Je suis sûre que vous vous dites en m'écoutant : « Au fait, je me trompais de chemin; mes sentimens se fourvoyaient; j'étais dans une impasse, et voici qu'on me montre une large voie ouverte à côté... » Voyons, quelle raison me donnerez-vous? Je veux que vous gagniez votre procès devant moi; mais je ne peux pas, moi, juge, plaider tout le temps pour vous.

— Quelle raison? dit Marc en raillant douloureusement. Mais n'y en a-t-il pas une, excellente, à la portée de tous les esprits, comme de toutes les consciences? Si vous ne l'apercevez pas, on se chargera bien de vous la faire voir. Ne suis-je pas pauvre? N'êtes-vous pas riche?

— Ah! s'écria Blanche avec un mouvement de colère et sur un

ton de sincère indignation, je vous défends de calomnier mes amis !

— Moi, votre ami? Allons donc!

— Oui, mon ami. Je ne suis point une renégate; peu de gens sont entrés dans mon affection, jusqu'à présent, mais nul encore n'en est sorti. Je ne veux pas que vous en sortiez... J'avais peur de cette explication, je la fuyais; mais la voilà entamée, fort avancée même : achevons. Dites-moi avec franchise ce que vous pensez et ce que vous voulez; je vous dirai avec simplicité ce qu'il faut faire.

Il y avait tant d'affectueux abandon, tant d'émotion sympathique dans la voix fraîche de la jeune fille, que Marc, remué au plus intime de son âme, lui dit avec un accent profond et grave :

— Écoutez. Je suis seul; les parens qui me restent sont pour moi des indifférens, presque des inconnus, quelques-uns aussi des ennemis : ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs; je pourrais presque ajouter : ni amis. Cela explique, n'est-ce pas? que je fusse triste lors de mon arrivée dans ce pays. Cela explique aussi que je sois tendre et que je m'entête à ma première tendresse. Le hasard vous a mise sur ma route; il a fait mieux : il vous a livrée à moi. Car j'en étais encore à me demander s'il me serait permis jamais de vous baiser le bout des doigts, quand on est venu m'offrir votre main. Renoncer à vous, c'est renoncer à tout, car je n'ai que vous. Maître de la situation, de par la volonté du sort, j'hésite à contre-carrer ses plans et à me combattre moi-même en le combattant. Voilà.

— Je vous pardonne de grand cœur vos hésitations, dit Mlle de Servière avec beaucoup de douceur. Mais que gagnez-vous à ménager un lien qui nous gêne et nous meurtrit tous deux sans nous attacher l'un à l'autre? Sachant ce que vous savez, vous ne m'épouserez pas.

— Il y a des momens où je suis résolu de le faire, pourtant.

— Oui; mais, à ces momens-là, vous êtes seul. Essayez donc de me dire en face que vous m'épouserez!.. Eh bien! alors, ne souffrez pas que ce que vous appelez votre amour vous fasse tort plus longtemps de mon amitié... Allons, votre main, pour briser le pacte nouveau, pour renouveler et affermir le pacte ancien...

— Non, dit Marc en secouant la tête.

— Comment! fit Blanche en rougissant violemment, vous persistez?

— Je persiste... Mais attendez pour vous indigner, et répondez à une question : Si M. Gilbert de Neufinglise n'existait pas, m'aimeriez-vous?

Sans hésiter, la jeune fille répondit :

— Je le crois.

— Vous voyez donc bien que j'ai raison de persister. Il n'y a qu'un homme entre vous et moi; cet homme peut disparaître...

Oh! rassurez-vous; je ne le tuerai point : ce serait le plus maladroit des meurtres. Chimène a bien dû finir par épouser Rodrigue; mais Rodrigue n'avait tué que le père, et non le fiancé de Chimène; et le fiancé, l'homme aimé, c'était Rodrigue... Mais un homme peut disparaître sans que personne ait travaillé à le supprimer.

Ce fut le tour de Blanche de secouer la tête.

— J'estime, murmura-t-elle avec un peu de confusion, que les pires infidélités sont celles que l'on fait aux morts.

Marc tressaillit en entendant cette profession de foi qui lui retirait jusqu'au droit de compter sur la mort, banale auxiliaire des rivalités et des haines de ce monde.

— Fidèle malgré la mort, le seriez-vous aussi malgré l'infidélité? reprit le jeune homme.

Mlle de Servière sourit sans répondre. Mais la rayonnante et superbe confiance de son sourire était une réponse.

Marc alors lui prit la main.

— Je vois que vous l'aimez bien, dit-il. Et, quoique l'amour soit de tous nos sentimens celui qui a le moins de rapport avec l'abnégation, mon affection à votre endroit est assez vive pour s'élever jusqu'à ce désintéressement suprême de ne rien me faire souhaiter de ce qui pourrait la servir après vous avoir affligée... Mais, vous le disiez il n'y a qu'un instant, vous êtes ignorante de la vie; moi qui la connais mieux que vous, je sais ce que le temps peut faire pour changer les cœurs, bouleverser les sentimens et les projets qui ont été le plus longtemps et le plus ardemment caressés. Je sais aussi, je devine ce qu'il peut y avoir de consolation et de douceur à trouver une main fidèle pour panser avec opportunité les blessures causées par la trahison. Et c'est pour cela que je ne vous rendrai votre parole que le jour où vous viendrez me dire : « Je puis épouser demain M. de Neufinglise, et j'y suis prête. »

La reconnaissance éclaira les yeux de Blanche d'un tel éclat que son visage tout entier en parut illuminé.

— Ah! vous voilà, mon ami! Je vous retrouve tel que je vous ai connu.,. dans ma pensée. Car, si je ne vous ai pas vu bien souvent, j'ai songé à vous constamment, et, plus j'y ai songé, plus je me suis dit que jamais je ne rencontrerais personne qui mieux que vous fût pourvu des qualités que l'on voudrait voir à ses amis.

— Que vous êtes déjà femme! dit Marc en laissant échapper la main de Mlle de Servière. — Que vous savez bien déjà, à l'aide d'une caresse de vos doigts, non pas guérir, mais rafraîchir, pour la faire durer plus longtemps, la déchirure qui a marqué le passage de vos ongles!

— Si vous saviez, reprit la jeune fille, sans s'arrêter à cette mé-

lancolique réflexion de son interlocuteur, comme j'ai eu tout de suite confiance en vous! Comme vos visites m'étaient agréables!.. Jamais personne ne m'avait parlé sur le ton que vous preniez avec moi. Je me sentais de niveau avec vous, et j'en étais fière, fière! Ah! avoir quelqu'un à sa portée qui accoure au premier signe pour écouter la confidence de vos ennuis ou de vos joies, de vos soucis ou de vos espérances, j'avais toujours rêvé cela, moi. Par exemple, je n'aurais pas voulu... Ah! je ne sais pas si c'est très convenable ce que je vais dire; mais nous sommes seuls... Je n'aurais pas voulu d'une femme pour cet emploi,.. ou alors, il m'aurait fallu une très vieille femme ayant un très jeune esprit, mais avec les sentimens de son âge, quelque chose d'aussi commun, à peu près, qu'un merle blanc. Non, les femmes,.. j'ai peut-être tort, c'est peut-être que mes observations ont été incomplètes ou que j'ai été mal partagée quant à mes sujets d'étude,... les femmes, il me semble qu'elles sont beaucoup trop portées à rechercher pour elles-mêmes une satisfaction d'amour-propre dans ce qu'une autre femme leur raconte...

— Les hommes, interrompit Marc, ne passent cependant pas pour désintéressés.

— Soit. Alors, ils sont intéressés d'une autre manière... qui nous intéresse davantage. Enfin, je vous avais choisi, dès votre seconde visite, pour cette fonction, pour ce rôle que la décadence de la tragédie n'a pas supprimé tout à fait. Acceptez-vous maintenant?

— Oui, dit le jeune homme après un effort et avec une légère inclination de tête. Seulement, vous voudrez bien me ménager.

— Oh! pardon, pardon! s'écria Blanche, confuse et émue. Il était bien loin de ma pensée de vous rien rappeler qui pût vous attrister, et encore plus loin de moi toute velléité de confidence déplacée.

— Enfin, j'accepte. D'ailleurs, cela ne durera pas toujours. Une fois mariée...

— Eh bien?

— Eh bien! croyez-vous que votre mari s'accommoderait du confident de sa femme? Il vous ferait observer qu'il y a eu erreur dans la distribution des rôles, et que vous avez donné un rôle de femme à un homme.

— Ah! vous croyez?

— Oh! j'en suis sûr, répondit Marc, qui ne put s'empêcher de rire.

— Mais il ne serait pas intelligent du tout, mon mari!

— Dame! lui, il serait bien dans son rôle... en manquant d'intelligence... à moins que ce ne fût en marquant de la défiance.

— Alors, il n'y a vraiment pas d'amitié possible entre un homme et une femme?

— Grave problème, souvent agité! fit Marc en hochant la tête. Je crois que de deux amis de sexe différent et pas trop vieux, il y en a toujours un, au moins, qui n'est pas de bonne foi, qui triche. Exemple : notre jeune amitié.

— C'est vrai, dit Blanche tristement. C'est dommage!.. En tout cas, nous, nous sommes fixés d'avance... Eh bien! va pour cette amitié mi-partie, jusqu'à nouvel ordre.

— Mais vous vous rappellerez que je ne vous ai rendu votre parole que sous condition et à compter d'un événement déterminé?

— Oui... Ah! voilà Béruel, enfin!.. Où étiez-vous, Béruel?

— On avait besoin de moi à la lingerie, puis à la cuisine, puis au cellier. N'aviez-vous pas M. le procureur, ma chère enfant, pour vous tenir compagnie?

— Ah! vous me gardez bien, vous pouvez vous en vanter!

— Bah! bah! je connais mon monde. Et, non-seulement M. Bréan a des titres particuliers à faire valoir pour obtenir, de temps en temps, un petit tête-à-tête, mais c'est un homme comme il n'y en a pas. Sans cela, croyez-vous que je lui aurais donné votre portrait,.. vous savez bien, votre portrait par le fils du charpentier Coisnard?.. croyez-vous que je lui aurais donné votre portrait pour orner son cabinet de travail, si je n'avais parfaitement su à qui j'avais affaire?

— Bon! maintenant, vous lui avez donné mon portrait!

— On l'a changé de place, simplement, dit Marc un peu gêné, sur ma demande.

— Et où est-il accroché, mon portrait?

— En face de ma table de travail.

— Depuis?

— Oh! depuis le surlendemain de mon emménagement chez Mme Béruel.

— De sorte que, Béruel, vous aviez une confiance absolue en M. Bréan deux jours après l'avoir vu pour la première fois? Vous avez le cœur prompt.

La vieille dame sourit sous son béguin noir, de telle sorte que son long menton pointu jaillit en avant, terrible.

Elle paraissait enchantée autant que surprise de la tournure de l'entretien.

Marc s'apprêta à se retirer :

— Venez souvent, dit Blanche en lui tendant la main avec élan.

— M. Bréan devrait nous apporter des livres. Il en a des quan-

tités. Je vous ferais la lecture. Ici il n'y a que des livres latins. Vous encore, Blanchette, vous savez le latin...

— Oh! ce qu'il en faut pour s'initier aux mystères des doublets de la langue française, aux *dérivations divergentes*, comme disait avec plus de pompe Mlle Sureau, ma première institutrice... Béruel a raison; apportez-nous des livres et venez nous les lire.

XI.

Pour quiconque est sincèrement épris le pire des maux, c'est d'être privé de la vue et de la société de la personne aimée. Marc, qui, du reste, n'avait pas perdu grand'chose en rendant conditionnellement à Mlle de Servière la parole qu'il en avait reçue, Marc emporta de cette visite une impression au demeurant plus réconfortante que chagrine. La pensée de se rendre souvent à La Chaumine, d'y passer deux ou trois heures de l'après-midi aux côtés de Blanche, dans son air, dans la maison où il était habitué à la voir et à se la représenter, suffit, pendant toute une semaine, à lui masquer un lointain avenir en décorant pour lui la perspective prochaine.

La certitude de trouver désormais la jeune fille souriante sous son deuil le ravissait; il n'avait pu prendre son parti de contempler ce joli visage doublement assombri. Et puis, Gilbert n'était pas là; et, s'il devait achever son droit à Paris, avec tous les délais de rigueur, avant d'épouser Blanche, c'étaient trois ou quatre années de répit, de sursis à l'exécution.

Les amans malheureux sont comme les condamnés à mort; il leur semble que gagner quelques jours de vie, c'est avoir la vie sauve, — ce qui est assez vrai, par le fait, la vie n'étant jamais qu'une question de jours.

Le jeune homme, au surplus, tenait pour peu de chose l'emploi des procédés diplomatiques; il était presque sorti déjà de son caractère en acceptant le secours apparent que lui avait offert la bienveillance de M. de Servière. Selon lui, il n'y avait jamais lieu de se mettre en peine des voies ni des moyens; il fallait conformer sa tenue et son langage à un certain idéal que, *peut-être*, on pouvait choisir librement; et, pour le reste, s'abandonner à la force motrice universelle. Et, s'il avait maintenu une réserve à la renonciation qu'il avait consentie, c'était bien plutôt pour conserver ses entrées à La Chaumine, comme fiancé en titre, fiancé choisi par le père, fiancé testamentaire, que dans l'espoir d'influer sur la marche des événemens pendant la durée du délai.

Comme il se préparait, le dimanche suivant, à placer dans son

cabriolet de louage un paquet de livres qu'il portait à Blanche, il apprit de l'aubergiste en train de rêner la jument rouanne, pour l'empêcher de manger le grain que contenait un van posé sur un tonneau dans la cour de l'auberge, que M. Gilbert de Neufinglise avait traversé deux fois Méry pendant la semaine, une fois en venant de Paris, une autre fois en y retournant, et à deux jours d'intervalle seulement.

Marc n'eût pas eu connaissance du voyage de Gilbert qu'il eût deviné son passage à la manière d'être de Blanche.

La jeune fille, en effet, se montra contrainte, elle qui avait été si franche huit jours auparavant.

— Avez-vous eu quelques visites depuis que je ne vous ai vue?

— Vous savez bien qu'on ne vient guère me visiter, et que, d'ailleurs, je ne reçois pas.

— J'ai su que votre voisin, M. de Neufinglise, avait traversé Méry cette semaine.

Blanche ne rougit pas, mais fronça imperceptiblement le sourcil en se levant et en proposant un tour de jardin.

La journée, — une belle journée de novembre, — était froide; il y avait une légère couche de givre aux branches. Les deux jeunes gens marchèrent longtemps sans se parler. Marc, à la fin, se décida :

— N'avez-vous rien à me dire, vous qui avez tant désiré que je devinsse votre confident?

— Non, vraiment; rien, aujourd'hui.

— Je gage cependant que, si vous n'aviez pas présente à l'esprit la prière que je vous ai faite, l'autre jour, de me ménager, vous trouveriez matière à quelque confidence dans ce qui vous est arrivé cette semaine.

— Ce que vous dites là signifie, n'est-il pas vrai? que j'ai dû voir Gilbert de Neufinglise?.. Eh bien! oui; il a passé ici une demi-heure avec sa mère.

— La visite a été courte. Mais n'avez-vous pas l'espoir qu'elle se renouvelle souvent?

— Parlons d'autre chose, voulez-vous? Il a été convenu entre nous que ce sujet de conversation resterait en dehors de vos attributions.

Il ne sembla probablement pas à Marc que les autres sujets de conversation fussent, ce jour-là, plus féconds ni plus faciles que celui qu'on écartait, car sa visite ne dura guère plus longtemps que n'avait duré celle de Gilbert.

Il revint deux ou trois fois le dimanche, fit un peu la lecture à Blanche et à Mme Béruel, mais ne goûta pas, en somme, toutes les

félicités contemplatives qu'il avait espéré de se voir restituer. Mlle de Servière, très accueillante, très affable au début de la visite, ne tardait pas à devenir distraite, et l'objet habituel de ses méditations ne semblait pas l'égayer. D'où il résultait pour le jeune homme un assez grand malaise, qui s'ajoutait à sa tristesse.

Les choses en étaient là, vers la pointe de décembre, quand Blanche parla de retourner à Troyes, chez son tuteur, pour y finir l'année. Marc allait donc retomber dans la nuit absolue de sa solitude provinciale; et il faut avoir, en un temps d'épreuve ou pendant une période de découragement, entendu sonner les heures aux horloges d'une petite ville pour savoir au juste ce que vaut parfois le plaisir de vivre.

— Quand serez-vous de retour? demanda Marc en faisant ses adieux à la jeune fille.

— Bien avant la fin de l'hiver, je l'espère. J'aime trop La Chaumine pour n'y pas revenir le plus tôt possible... et je suis trop heureuse de vous y voir...

— Merci de l'obole! Mais je ne vous demandais rien.

— Fi! Quelle mauvaise fierté! Pour votre pénitence, vous viendrez me voir à Troyes.

Marc eut un signe de tête équivoque et s'en retourna avec l'envie folle d'adresser, le soir même, sa démission au garde des sceaux, pour aller vivre à Paris, où du moins on n'est jamais seul à souffrir. — Ce qui irrite les chagrins de province et les affole, c'est qu'ils ne sentent pas autour d'eux assez de leurs pareils.

XII.

Quand vous jouez, à chances égales, contre un adversaire même insolemment heureux, vous pouvez être sûr de voir l'équilibre se rétablir en votre faveur à un moment ou à l'autre; ce n'est qu'une question de temps ou, comme disent les joueurs, d'*estomac*. — Peut-être est-ce encore là le meilleur argument à invoquer contre le suicide : il suffit d'un peu d'*estomac* pour voir au moins quelques bons jours après des séries de mauvais. Car si les chances ne sont pas égales pour tous au jeu de la vie, il n'y a jamais pour personne suppression absolue des chances.

Marc reçut pour ses étrennes le billet suivant, tracé sur une carte de correspondance ridiculement exiguë :

« Ami Marc, une communication qui t'intéressera, je pense. Le jeune Neufinglise est extraordinairement amoureux d'une personne remarquable que je connais. Il en est fou à lier, *et à s'y allier*. Si tu veux des détails, viens les prendre. Je suis toujours *encrophobe*,

et, d'ailleurs, le papier manque sous ma plume. A toi, XAVIER. — Paris, 31 décembre. »

Moins de huit jours plus tard, Marc arrivait, vers onze heures, rue Portalis, demander à déjeuner à son ami Gerbroie.

Il entra dans une superbe maison, dont la porte noire, sobrement garnie de ferrures artistiques, était toujours fermée comme celle d'un hôtel ; il passa devant une loge de concierge, vaste, lumineuse, ornée, élyséenne, et gravit un escalier très doux, habillé d'un beau tapis sombre, chauffé comme une serre, avec des plantes et des sièges extraordinaires à chaque palier ; bref, l'escalier d'une maison appartenant à un riche propriétaire qui l'habite.

Au second étage, il sonna ; un valet de chambre entre deux âges, silencieux et grave, lui ouvrit et le conduisit aux petits appartemens en lui faisant traverser les grands. — Cela ne ressemblait guère à un logis de célibataire, cet imposant et somptueux domicile, bien que cela ne ressemblât pas le moins du monde à un domicile conjugal. Non-seulement tout était de grand luxe, mais l'installation entière avait un cachet de définitif, d'immuable, qui devait impressionner péniblement les sectateurs du mariage, — s'il en venait chez M. Xavier Gerbroie. On se sentait tout de suite chez un homme solidement emboîté dans sa demeure. Rien d'incomplet ni de bâclé, comme dans la plupart des appartemens de garçons, où il y a de l'inachevé, du provisoire, où l'on aperçoit, malgré l'accumulation des bibelots, quelque chose de l'imperfection des campemens. Là, on était chez quelqu'un qui devait avoir juré de ne pas changer de nid ou de coquille ; les détails étaient aussi soignés que l'ensemble, et les angles paraissaient avoir été faits sur mesure pour mieux et plus exactement encadrer la vie.

La distribution de l'appartement ne rappelait en aucune manière l'inévitable distribution du riche appartement moderne. Il n'y avait pas, après une grande antichambre, un grand salon avec un petit salon à droite et une grande chambre à coucher à gauche ; c'était plus simple et à la fois plus compliqué. Il y avait trois immenses pièces en enfilade, sur la rue, mais séparées les unes des autres par des cloisons à coulisse, de sorte que chacune pouvait être isolée, et que les trois pouvaient être réunies. L'une, qui servait de salle à manger de gala, était ornée de meubles anciens et de porcelaine de Chine ; la seconde semblait un vaste boudoir ; et la troisième était un fort beau salon, dont le meuble et les tentures étaient tout en tapisserie au petit point. — Ce meuble de salon, par parenthèse, eût suffi à établir que l'on ne se trouvait point dans un intérieur de famille, car les sujets des tapisseries étaient franchement inconvenans, pour ne pas dire lascifs : on ne voyait, sur les dossiers des canapés et des fauteuils, comme au long des murailles, que des person-

nages d'une antique et sincère nudité. — D'ailleurs, à part cela, aucun déploiement de grivoiserie dans le choix des objets d'art, et même une certaine pudeur, à en juger par la carapace de bois de rose qui recouvrait un ivoire assez volumineux, dont on n'apercevait que le piédestal et qui avait été relégué dans un coin.

Précédé par le valet de chambre, le procureur arriva à la porte d'un étroit cabinet de travail terminant la série des pièces situées sur la rue.

— Ah! c'est toi, ami Marc! Entre donc. J'avais donné l'ordre qu'on te fît entrer ici directement... Docteur, mon ami, M. Bréan de Saint-Hélier! Mon cher, M. le docteur Prater, mon sauveur.

— Merci, docteur, dit Marc en souriant, de nous le conserver et de lui conserver...

— Le docteur ne me conserve rien du tout, interrompit M. Gerbroie. Au contraire, il est en train de me supprimer quelque chose : mon ventre.

— Ah! c'est pour cela?

Et Marc se mit à rire en regardant son ami. — M. Xavier Gerbroie était un homme de trente-cinq ans, blond, de taille moyenne et un peu épaisse, mais à peu près exempt de vulgarité. Il avait de beaux traits, *du cheveu et de la dent*, comme il le faisait remarquer lui-même avec une aimable familiarité, — plus souvent que de raison, par exemple,— s'habillait bien et à l'air de sa tournure, et portait la barbe en pointe et la moustache en crocs. C'était ce qu'on appelle une physionomie sympathique. Quoiqu'il fût trop occupé de lui peut-être pour s'occuper des autres avec une bien réelle persistance, il n'avait que des amis, qui vantaient sa bonne grâce et son humeur serviable. Et ce qui pouvait donner à penser que sa réputation d'homme de cœur n'était pas tout à fait usurpée, ni même de beaucoup surfaite, c'était son affection pour Marc : par ce temps de ridicule et lâche plutocratie sociale, le fait, quand on est riche, de n'avoir pas de meilleur ami que le plus pauvre de ses amis, n'est pas l'indice d'une âme vulgaire. — Du reste, il donnait à dîner et connaissait beaucoup de jolies femmes.

— Çà! mon cher malade, — dit le docteur Prater, un vieux tout grêle, tout chenu, tout ridé, tout cassé, — de la régularité et de la minutie, s'il vous plaît! Les trois globules, l'esplanade des Invalides, les frictions locales avec la solution dont je vous laisse la formule, et, en mangeant, ne rien boire.

M. Gerbroie eut une grimace pleine d'expression.

— Hum! fit il. Ça et l'esplanade des Invalides, je ne peux pas m'y habituer. C'est dommage, tout le reste va bien.

— Indispensable, articula tant bien que mal le docteur en chevrotant, indispensable, mon cher ami. Vous avez un ventre incom-

pressible... par les procédés ordinaires. Si vous le laissiez faire, cet accessoire parasite deviendrait le principal de votre personne; il vous absorberait.

— Fichtre!

— Ainsi, soyez sérieux. A la semaine prochaine!.. Monsieur, j'ai l'honneur... Ah! n'oubliez pas de vous peser, chaque jour, deux fois, ni de peser vos alimens; c'est une règle de proportion, une simple règle de proportion. Et inscrivez bien les poids!

Le docteur Prater s'en alla d'un pas presque rapide, mais en béquillant avec sa canne, dévotieusement reconduit par le moins mal portant de ses malades.

— Ah! tu es bien bon avec ton ventre, mon pauvre Xavier! s'écria Marc, lorsque M. Gerbroie rentra dans son cabinet. Qu'est-ce que c'est que ce vieux charlatan?

— D'abord, ce n'est pas tout à fait un charlatan : c'est un spécialiste.

— Il traite les ventres?

— Il les anéantit. Et, de plus, il a des secrets merveilleux pour retenir la jeunesse.

— Ah bah! Il faut croire qu'il ne s'applique à lui-même que la moitié de son traitement... A moins que tu ne lui trouves l'air jeune?

— Non; mais il y a si longtemps qu'il a l'air vieux! Il paraît qu'il était déjà comme ça quand il est arrivé de Vienne, sa patrie, il y a quelque quarante ans. Certains cliens fanatiques sont intimement persuadés qu'il ne mourra pas.

— Au surplus, je ne lui en veux pas d'avoir une spécialité : il faut toujours en avoir une, parce que cela donne à entendre que, si vous ne savez pas tout, vous savez du moins quelque chose... Je ne lui en voudrais même pas d'être charlatan; les charlatans sont les seuls médecins qui guérissent, parce que seuls ils savent agir sur l'imagination des malades...

Dis donc, en voilà assez sur ton praticien viennois. Qu'est-ce que tu as à m'apprendre?

— Gourmand! Tu attendras que nous ayons déjeuné.

M. Gerbroie sonna et donna ordre qu'on servît. Les deux amis quittèrent le cabinet de travail, pièce de dimensions médiocres, mais ornée avec un goût et une richesse qui en faisaient l'idéal du genre pour un homme qui ne travaillait pas et ne faisait même pas semblant de travailler (chose plus rare). Ils passèrent dans une salle à manger très simplement meublée, que le maître du logis appelait son « réfectoire, » et où il prenait ses repas, quand il était seul ou avec un intime. Après avoir fait honneur aux premiers plats, tout

en respectant, pour être fidèle à l'ordonnance du docteur, une respectable et poudreuse bouteille, douillettement couchée dans un panier d'osier, — une de ces bouteilles de grand âge que l'on met au berceau, — M. Gerbroie fit un signe, et le domestique, ayant disposé avec art le dernier service sur la table, se retira discrètement.

— Maintenant, je vais contenter ta curiosité, ami Marc. Mais, d'abord, es-tu toujours fataliste?

— Tu sais bien qu'on ne se guérit pas de cela comme d'une tendance à l'obésité,.. si tant est qu'on s'en guérisse, ce que tu ne sauras que dans quelques années.

— C'est que, si tu es un fataliste pratiquant,.. pardon! abstentionniste, ce que j'ai à te révéler n'aura pas à tes yeux grande importance.

— Dis toujours.

— Eh bien! ton jeune, très jeune rival, qui, sous prétexte de basoche, est venu s'installer à Paris, n'a pas mal employé les trois premiers mois de son séjour. Il a rencontré une jolie personne...

— J'en étais sûr, qu'il rencontrerait ici quelque jolie personne. A Paris, il y a trop de jolies personnes pour que chacun n'en rencontre pas au moins une.

— Mais celle dont il s'agit est tout particulièrement digne d'intérêt.

— Tant mieux!

— Naturellement. Et ce qui la rend si intéressante, pour toi surtout, c'est que, sans être précisément de celles qu'on épouse, elle est de celles qui veulent qu'on les épouse. Du reste, c'est une manie, depuis quelques années; les femmes ne tombent plus que pour se faire ramasser.

— Ah! ah! tu crois, sérieusement, que les choses pourraient aller jusque-là?

— Je le crois. Elle est jeune... Elle serait vieille, d'ailleurs, que ce ne serait point un obstacle, d'autant que son galant, lui, est jeune pour deux. Enfin, elle est jeune, étonnamment jolie, très... enveloppante... *Experto crede Roberto.*

— Alors, tu la connais... bien?

— C'est-à-dire que je l'ai connue... assez... Eh bien! non; pas encore assez à mon gré, — mais enfin, passablement étudiée.

— Compris... Raconte.

— M. Gilbert de Neufinglise est arrivé à Paris, comme tous les jeunes gens de province, nanti d'une invraisemblable quantité de lettres de recommandation. Parmi ces lettres, il y en avait une à l'adresse d'un de mes amis, roturier comme moi, de plus maître

des requêtes au conseil d'état, mais fort épris de noblesse et cherchant, par tous les moyens possibles, à multiplier ses relations aristocratiques. Or, il paraît que ce jeune Neufinglise appartient à une vieille, vieille maison de Champagne, et qu'il a de nombreux tenans et aboutissans dans les vieux quartiers, là-bas, où mon ami le maître des requêtes, qui a le bras long pourtant, n'arrive pas à se faire inviter souvent. Lestienne, Octave Lestienne, — c'est le nom de mon ami, — s'est montré des plus accueillans pour ce garçon, que l'on veut, à ce qu'il m'a dit, pousser du côté du conseil d'état, ou du côté de la cour des comptes ; et, comme ce maître des requêtes, qui est à la tête d'une belle fortune, n'est un homme grave qu'à ses heures, c'est-à-dire en public, il a fortement engagé le jouvenceau à se distraire sans se compromettre. Il l'a présenté à quelques-uns de ses amis, aux moins austères, à moi, entre autres... Ah ! entre nous, il n'est pas mal du tout, ton rival, et il a pris tout de suite un bon tailleur... Mais, avant de m'être présenté, il avait fait connaissance, toujours par l'entremise de Lestienne, qui, décidément, je crois, veut se marier de l'autre côté de l'eau, — ce à quoi pourra plus tard l'aider Mme de Neufinglise, une femme très distinguée et encore en crédit, à ce qu'on affirme, bien qu'elle soit retirée depuis longtemps dans sa thébaïde champenoise, — il avait fait connaissance avec un couple illégitime, quoique très digne et recevant beaucoup, quelque chose comme le pendant du couple que nous formons, Hortense et moi, à cette différence près que M. Métayer vit avec sa maîtresse, tandis que je me contente de faire vivre la mienne dans mon voisinage. Donc, le jeune homme, qui s'était mis très vite à fréquenter chez les Métayer, où l'on rencontre presque autant de femmes aimables et... réservées que chez moi, le jeune homme a rencontré là, sous l'escorte d'une mère, Florence Arnaud, adorable jeune fille de vingt-deux ans... Je dis jeune fille, parce que je ne connais pas d'autre expression pour désigner une personne du sexe féminin qui n'a pas vingt-cinq ans et qui ne veut pas qu'on l'appelle : « Madame. » Ici, une courte biographie de Mlle Florence Arnaud. Florence est la fille naturelle d'Emmeline Arnaud, tragédienne assez connue il y a une trentaine d'année, et qui a beaucoup joué à l'étranger, alors que Rachel occupait à elle seule toute la scène française. Père inconnu, mais généreux : l'enfant a été dotée, dès le berceau, d'une quinzaine de mille livres de rente. Élevée avec soin par sa mère, qui d'ailleurs s'est retirée à temps du théâtre et de la galanterie, la petite Arnaud, que l'on avait baptisée du nom de la ville où elle est née, Florence, a vécu dans cette ville jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, puis est venue à Paris pour s'y marier. Il y a, par conséquent, quatre ou cinq ans qu'elle travaille à cette difficile entreprise, secondée avec plus ou moins d'adresse

par sa mère, une ancienne belle femme, qui est devenue une bonne femme, mais qui n'a de sens moral que juste ce qu'il en faut pour rappeler aux gens qu'elle en a manqué jadis bien davantage. Pendant les premiers mois, la mère et la fille ont essayé de vivre à l'écart, ce qui n'était pas trop difficile, vu qu'Emmeline Arnaud, parfaitement oubliée, et comme femme et comme artiste, n'avait plus ici aucune espèce de relations. Mais on n'a pas tardé à s'ennuyer. Chez qui aller? Qui recevoir? Il a bien fallu se résigner à voir des irréguliers et des irrégulières. On a choisi du mieux qu'on a pu; j'ai été du nombre des élus; j'ai fait une visite, on me l'a rendue, on a dîné ici, et me voilà de la famille.

— Tu as des euphémismes, mon bon Xavier, que je trouve cyniques.

— Attends donc. Ne va pas t'imaginer que Florence se comporte comme une gourgandine. Elle a eu des faiblesses... calculées, mal calculées même, voilà tout.

— Enfin, dit Marc en étendant le bras dans la direction d'une porte, elle a passé par cette chambre, le tombeau de l'honneur?

— Pas souvent; et c'était pour le bon motif: me sachant fort épris, moi à qui cela n'arrive que tout à fait exceptionnellement, elle espérait que je l'épouserais. Elle a eu, peut-être, quelques défaillances de ce genre, mais rien de plus.

— De sorte que M. de Neufinglise?..

— Est visé par elle depuis deux mois. Elle le manquera peut-être; mais elle ne retombera pas, cette fois, dans la faute qu'elle a commise avec moi et avec deux ou trois autres; elle lui tiendra le bec dans l'eau.

— Le fait est que c'est une bien drôle d'idée, pour se faire épouser, que de commencer par...

— Oui et non. Cela réussit quelquefois. Et, sans parler de Louis XIV et de Mme de Maintenon, pourquoi, à une époque où les hommes restaurent si volontiers par le mariage les réputations féminines qu'ils n'ont pas ternies, ne se trouverait-il pas quelques logiciens, jaloux de réparer leurs propres fautes?

— Tu n'es pas de cette école-là, toi, hein?

— Oh! moi, fit M. Gerbroie avec une fatuité à laquelle s'alliait tant de bonhomie qu'on n'eût pu la lui reprocher sérieusement, j'aurais trop à faire si j'entreprenais la réparation de mes fautes.

— Enfin, as-tu été le premier à... endommager Mlle Florence?

— Peuh! tu sais, on n'est jamais sûr... Mais, là, franchement, entre nous, je le crois...

— Toujours de la chance, ce Xavier! Ah çà!.. mais, maintenant, où en êtes-vous?

— Florence et moi? A l'amitié, à l'indifférence. C'est égal, au fond, je m'intéresse à elle. Comme disent les artistes, c'est une nature. Elle est ardente et circonspecte, faible et résolue, sans rien de l'intrigante ni de la fille ; aventurière, si l'on veut, mais incapable d'une vraie vilenie. Si j'avais été plus jeune, est-ce que je sais?.. Je me suis borné à doubler sa fortune pour prix des quelques après-midi qu'elle a passés là, dans cette chambre... Et si jolie! si belle! Rousse, mon cher, d'un franc roux campagnard, mais sans aucune tache sur la peau, quoiqu'elle ait l'arome... tu sais, le petit bouquet des femmes rousses, si enivrant ou si désagréable, selon les cas; blanche comme une rousse, ferme et rebondie comme une brune bien en point; des yeux verts, bleus, gris, de toutes les couleurs, des yeux dont elle change la nuance à volonté; des traits d'archange ; une bouche damnante, rouge et humide, qui recèle mal tout un trésor de petites dents nacrées ; et avec cela grande, élancée, et cependant grasse; une taille faite pour ployer ; et des bras, des bras qui vous enlacent à cent mètres de distance !

— Malepeste ! Quelle amitié! quelle indifférence ! N'en as-tu point contenté ton envie?

— Eh bien! non. Et, si elle avait voulu... Mais, voilà ! elle n'a pas voulu. Il lui faut un mari; du diable si je sais pourquoi, par exemple ! Dès qu'elle a eu acquis la certitude que je ne serais jamais ce mari de ses rêves, elle m'a planté là... planté là comme amant, car elle continue de venir ici avec sa mère. Tu dîneras avec elle, si tu veux, si tu n'es pas plus sauvage qu'autrefois.

— Qu'est-ce qu'elle fait là dedans, cette mère?

— Ma foi ! je n'en sais trop rien... Eh ! elle fait apparemment ce que font tant d'autres de son espèce : elle dirige, elle conseille son enfant. N'a-t-on pas vu, tout dernièrement, une actrice célèbre, désespérant de marier sa fille, comme elle en avait caressé longtemps le projet, finir par la céder à un Crésus américain, après avoir fait dresser un contrat en bonne forme, au moyen duquel l'avenir de la petite se trouvait assuré? Et tout cela franchement, en pleine lumière... Je crois même qu'il y a eu une soirée de contrat et un repas de noce. Pour moi, il n'y a pas eu de contrat, à cause d'Hortense ; mais j'avais indirectement et spontanément donné des arrhes.

— De sorte que, maintenant, c'est fini?

— Je crois bien ! Mon cher, c'est au point que, par momens, quand elle est ici, que je l'entends causer, qu'elle me parle, je ne sais plus, non, ma parole d'honneur ! je ne sais plus... C'est drôle! ces choses-là, ça laisse si peu de traces qu'on n'est jamais tout à fait sûr de ne pas les avoir rêvées. Ah! on a eu raison de le

dire, il suffirait à une femme d'avoir un peu d'aplomb pour faire jurer à un ancien amant, même en tête-à-tête avec lui, qu'il n'a jamais été pour elle qu'un amoureux transi.

— Revenons à notre Gilbert. Lui, où en est-il?

— Oh! lui, il ira jusqu'au bout, ou il n'avancera guère. La mère de Florence veillera; au besoin, elle le couvera pendant des mois et des années; elle croit avoir trouvé la pie au nid. Elle n'a peut-être pas tort : il est ardent et naïf, un bon tempérament pour faire des bêtises, comme chacun sait.

— Mais il ne doit pas avoir une grosse fortune, d'après ce que j'ai entendu dire : présentement, trois ou quatre cent mille francs du chef paternel; plus tard, le double, tout au plus.

— Mon cher, voilà ce qu'il y a de particulier dans l'affaire : elles ne tiennent pas à une grosse fortune. D'abord, elles sont loin d'être sans le sou; et puis, l'important à leurs yeux, c'est un nom honorable, nom de noble ou de vilain, mais honorable. La mère surtout y tient prodigieusement. Je crois que, dès le lendemain du mariage, elles feraient peau neuve, rompraient, sans arrière-pensée, avec tous leurs amis d'aujourd'hui, et se donneraient tout entières à une vie nouvelle... sauf, pour la petite, à se créer des relations agréables, peut-être même lucratives dans un nouveau milieu... Non; je la calomnie... Tiens, au fond, je lui en veux encore de n'avoir pas voulu de moi plus longtemps.

— Et le consentement de Mme de Neufinglise? Est-ce que tu crois?..

— Remarque que je ne crois rien du tout, bien loin de rien préjuger. Je te mets au courant, simplement.

— Je t'en remercie. Mais voyons, tu parais, ou tu paraissais admettre que je suis, dans une certaine mesure, l'arbitre de ma propre destinée. Quelle est ta pensée, à cet égard?

— Ma pensée n'a rien de ténébreux ni de compliqué. Tu peux, à ce qu'il me paraît, te servir, dans l'occasion, des renseignemens que je te donne et de ceux que tu recueilleras toi-même; c'est de bonne guerre. Mlle de Servière se croit aimée, aimée d'un amour inaltérable, inamissible; qu'elle sache à quoi s'en tenir, et elle aimera moins, d'abord, puis elle n'aimera plus, puis elle songera à aimer ailleurs : c'est élémentaire. Et qui aimera-t-elle? Toi, sans aucun doute, puisqu'elle t'a sous la main et qu'elle n'a même pas le choix. Voyons, est-ce clair?

Marc fit la grimace.

— Ce serait peut-être de bonne guerre, dit-il, mais ce ne serait pas de franc jeu.

— Que diable! mon cher, écarter tous ses atouts, ce n'est pas jouer de franc jeu, c'est jouer pour perdre. Qui, d'ailleurs, te

parle, nigaud, de te faire le dénonciateur de M. de Neufinglise? Il y a mille moyens d'obtenir le résultat cherché sans abdiquer ouvertement toute prétention chevaleresque. Qu'est-ce qui t'empêchera, par exemple, un beau jour, de la presser un peu de se décider, de sonder au moins les projets de son volage ami d'enfance? Tu ne peux pas attendre indéfiniment.

— Et quand elle aura tout appris, si elle est malheureuse, si je la vois pleurer, sais-tu ce qui arrivera? Je pleurerai sur elle, avec elle; et, si je crois pouvoir remettre un sourire sur ses lèvres, rappeler la gaîté dans ses yeux en lui rendant son Gilbert, je serai bien capable d'aller le chercher et de lui ramener pieds et poings liés.

— Oui; d'autant plus que tu te diras, n'est-ce pas? que, si tu dois l'épouser, ta Blanche, tu l'épouseras quand même... Tiens, tu es incurable; ton fatalisme est énervant. N'apportes-tu jamais à ta doctrine le moindre tempérament?

— Si, quelquefois, tu le sais bien; mais seulement quand je ne suis pas de sang-froid, quand la passion me domine et m'aiguillonne. Sans cela, je suis inébranlable dans ma foi désolante. Je crois avec ténacité que tous les événemens s'enchaînent et réagissent les uns sur les autres, d'après des lois invariables, au fond, quoique d'aspect confus, et par ainsi influent sur la volonté de l'homme, bien loin que ce soit la volonté de l'homme qui influe sur les événemens. Je crois cela, trouvant d'ailleurs que c'est absurde, et je reviens toujours à cette croyance comme à un point d'attache. Dès lors, pour moi, c'est du temps perdu que le temps dépensé à lutter contre le sort autrement que par la résignation et la patience.. Tu le vois, c'est la pure doctrine, bien nette et bien abrutissante, le fatalisme intégral dans toute son absolue passivité.

— Oui; c'est le fatalisme du Jacques de Diderot, qui ne peut pas se laisser choir dans un trou sans croire que c'est écrit sur un grand rouleau... Eh! tu n'es pas sans savoir, ami Marc, que, théoriquement, et dans des limites données, je t'emboîterais assez volontiers le pas. Mais tu m'accorderas peut-être que, dans la pratique, il est insensé de ne pas lutter, de ne pas se défendre! On peut être fataliste, à tout prendre, quand on raisonne, mais non pas, que diable! quand on agit. Car enfin, il n'y a aucune théorie dont nous soyons sûrs. Voilà les savans qui se mettent à douter que la terre tourne; il y en a un du moins qui a avoué, l'autre jour, qu'il n'en était pas absolument certain: si les savans doutent, que doivent faire les philosophes?.. Et puis, appliquée à tous les détails de la vie, ta doctrine est absurde, tu le sens bien. J'admets que le bonhomme Destin ait eu des raisons graves de s'intéresser à l'issue de la bataille de Waterloo; j'admettrai même, à la rigueur, qu'il prenne quelque souci des faits et gestes

misérables de nos petits hommes d'état; mais, je te le demande, qu'est-ce que ça peut bien lui faire, au bonhomme Destin, que je vende ma rente italienne pour acheter des Suez, quand je suis persuadé que la rente italienne ne montera plus de longtemps, tandis que j'entrevois encore une belle marge de hausse pour les Suez? Et en quoi, je te prie, a-t-il lieu de se préoccuper du mariage de M. Marc Bréan?.. Si tu aspirais à changer la face du monde, ou seulement à remanier la carte de l'Europe, ou même à perpétrer un chef-d'œuvre ou un crime pouvant impressionner l'esprit de tes contemporains et peut-être celui de la postérité, je comprendrais que tu t'attendisses à voir intervenir dans tes affaires ce vieux colin-maillard mis au rang des dieux. Mais à propos de pareilles vétilles, dans ces questions de bibus! c'est fou, c'est archibête!., Ah! si tout le monde était comme toi! Si mon père s'était endormi pour attendre la fortune, Athanase Gerbroie, ancien marchand d'antiquités sur le quai des Vieux-Augustins, n'eût vraisemblablement pas laissé à son fils, Xavier Gerbroie, un pécule d'un million; et si Xavier Gerbroie n'avait pas imité son père en se démenant de son mieux, quoique ne faisant pas métier de travailler, pour augmenter son bien sans thésauriser, il n'aurait pas aujourd'hui, à ce qu'il est permis de présumer, cent vingt-sept mille cinq cent trente-trois francs de rente, en mettant hors de compte les revenus variables ou incertains; il ne te recevrait pas dans cette maison qui lui appartient et qui vaut, avec sa voisine et jumelle, également à lui appartenante, un peu plus de la totalité de l'héritage paternel; et, au lieu des bons avis qu'il te donne, tu recevrais de lui, selon toute apparence, le détestable conseil de te croiser les bras et les jambes à l'orientale. Là où la chèvre est attachée il faut qu'elle broute, dis-tu? Eh bien! j'en veux demeurer d'accord avec toi; mais ne faut-il donc tenir aucun compte de l'élasticité de certains liens? Et enfin, dans le rayon d'activité libre que te mesure ta chaîne, n'y a-t-il pas de bonnes touffes d'herbe, bien drues et bien tendres, à côté des bouquets de chardons et des paquets d'orties, et ne peux-tu allonger le museau vers les unes plutôt que vers les autres, aller à la découverte autour du cercle de Popilius où tu te sens enfermé, au lieu de crever de faim sur place?.. Il y a, pour chacun de nous, à ce que je me figure, une aire de libre parcours, car tes lois fatales, si elles existent, n'agissent visiblement que comme des tendances... Et, tiens, ne fussions-nous libres qu'à la manière de poissons rouges enfermés dans un bocal, ce serait encore la peine de se remuer, pour mieux ou moins mal vivoter...

Altéré par la chaleur de sa harangue, M. Gerbroie étendit la main vers une bouteille et faillit boire. Il s'arrêta à temps et se contenta d'allumer un cigare pour se rafraîchir. Puis, se levant de table :

— Écoute, ajouta-t-il, je te déclare que si tu te refuses à tirer parti de cette situation inespérée, tu es tout à fait indigne d'être heureux, et que, pour l'exemple, je ne serai pas fâché de te voir mourir célibataire, à soixante-dix-huit ans, président honoraire d'un tribunal de sixième classe. *Dixi*. Je t'invite à dîner, pour demain; tu verras Gilbert à l'œuvre, car j'aurai Florence : cela t'inspirera peut-être des idées saines. Dans tous les cas, cela t'intéressera; je suis sûr que tu feras des vœux pour Florence. J'en fais bien, moi! Ah! en voilà une qui n'est pas fataliste! Ce qu'elle se remue!

Marc accepta l'invitation avec plus d'empressement que n'en comportait sa récente profession de foi, et il quitta son ami en fredonnant un air d'opérette, ce qui est, assez ordinairement, un indice de dispositions conquérantes, ou, à tout le moins, belliqueuses.

XIII.

Sept heures. L'escalier, le tiède et luxueux escalier, paraît très éclairé, sans resplendir : la lumière qui y règne, tamisée par l'opale des globes des lampadaires, est douce et caressante. Le concierge, digne et cependant bonhomme dans sa redingote bourgeoise, se tient près de la cage de l'ascenseur; mais, pour deux petits étages en pente douce, ce n'est vraiment pas la peine de se fourrer dans cette confortable boîte, qui, grâce à une défaillance de son mécanisme, peut retomber broyée et vous pulvériser entre ses ais capitonnés. C'est du moins l'avis général parmi les femmes; aussi tout le monde gravit-il les deux étages. La porte de l'appartement est ouverte à deux battans, mais les portes donnant sur l'antichambre sont discrètement closes et défendent l'intérieur du logis de M. Gerbroie contre la curiosité de ses locataires. Deux domestiques et une femme de chambre reçoivent les arrivans, — des couples, en général, car il y a peu de solitaires parmi les invités.

Le grand salon est étincelant; les feux du lustre et des girandoles, multipliés à l'infini par les grandes glaces à biseaux et à cadres d'or brun, noient dans la lumière les belles tapisseries licencieuses aux tons frais et veloutés; les peintures du plafond et les moulures de la corniche semblent lumineuses par elles-mêmes, tant a d'éclat la lueur qui les baigne. Le maître de la maison, assisté d'une grande et fière personne brune, dont la tête, le cou et les bras sont incendiés par les diamans, reçoit ses convives avec une cordialité parfaite.

Marc, qui est arrivé des premiers et se tient accoté à un trumeau, fait, à part lui, cette observation réjouissante et trop rare que toutes les femmes, sans exception, sont jolies ou ont à peine cessé de

l'être. Il n'y a pas de rousse dans l'assemblée : Florence n'est donc pas arrivée. Quant à Gilbert, il est là, fort élégant, la boutonnière fleurie, très éveillé, très dégourdi ; de lui-même, il est venu saluer Marc, et les deux jeunes gens ont un instant causé de Méry et de La Chaumine, sans prononcer d'ailleurs le nom de Blanche. M. Gerbroie prend son ami par la main et le présente à la ronde, car Marc ne connaît que quelques personnes dans cette réunion où tous les gens se connaissent, où la plupart même se tutoient. — Les femmes sont remarquables par le bon goût de leurs toilettes ; si elles parlaient un peu moins haut, réglaient un peu mieux leurs gestes et étaient plus laides, on se croirait dans le monde, — et non dans le monde mêlé des quartiers neufs.

Sept heures vingt. Une vieille dame, — la première, — coiffée en bandeaux blancs poudrés, et portant d'énormes émeraudes aux oreilles, paraît ; et, derrière elle, une jeune femme rousse, en toilette d'un vert clair azuré, sans bijoux, chastement décolletée, les bras couverts jusqu'aux épaules par d'immenses gants de Saxe, et n'ayant dans ses cheveux rouges que des roses pâles. C'est une merveille, un éblouissement ; toutes les lumières faiblissent ; tous les diamans et toutes les grâces s'éteignent. C'est la jeunesse, c'est la beauté, c'est l'amour qui viennent d'entrer, réunis en une seule personne. Et à cette personne tous les hommes vont d'un même mouvement, irréfléchi, involontaire, unanime. Un seul reste à l'écart : Gilbert de Neufinglise. Mais son œil s'est enflammé, son teint a blêmi, sa main s'est crispée sur le dossier d'un canapé, comme s'il faisait effort pour ne pas s'élancer : les autres convoitent ; lui, aime.

Marc avait cédé à l'attraction ; il s'était approché de Florence ; il lui fut présenté ; et il comprit tout de suite qu'il ne fallait rien de moins qu'un amour comme celui qui vibrait dans son cœur pour se défendre contre le sortilège d'une pareille beauté. Jamais il n'avait vu des yeux si limpides et si dominateurs, de ce bleu verdâtre qui est une des nuances les plus maléfiques de la palette éternelle ; jamais traits si purs, teint si blanc, chevelure si magnifique et si insolemment éclatante ; jamais surtout bouche si tentante et si bien armée, si bien faite pour baiser et pour mordre. Désirant retenir un instant sous son regard cette rousse radieuse, dont il bénissait la beauté et la toute-puissante influence, il lui parla avec cette assurance de manières qui, jointe à son affabilité naturelle, eût suffi à le rendre séduisant. Et, quand il se trouva assis auprès d'elle, dans la salle à manger, il n'eut qu'à continuer la conversation pour garder l'oreille de sa rayonnante voisine. — M. Gerbroie avait encadré Florence entre Marc et Gilbert, pour permettre au premier d'étudier le second ; mais Gilbert ne parla guère que des yeux, quoique la jeune femme lui adressât souvent la parole, lui demandant son avis sur

un ton de familiarité presque tendre, qui contrastait avec la réserve qu'elle affectait à l'égard des autres hommes.

En prenant place à table, Mlle Arnaud avait, avec lenteur, dépouillé ses bras des interminables gants qui les vêtaient jusqu'en haut et avait introduit, soigneusement roulés, dans un des verres qui étaient devant elle, ces longs étuis parfumés. Les bras de Florence donnèrent, pendant cinq bonnes minutes, des distractions à toute la table, et les traits nobles de Mme Hortense Vallée en prirent quelque mélancolie sous les marabouts givrés d'argent de son imposante coiffure; mais, en maîtresse de maison bien apprise, la compagne de M. Gerbroie eut bientôt établi deux ou trois courans de causerie qui firent heureusement diversion.

C'était un monde bizarre que celui-là; nullement désagréable. Une tendance très évidente portait tous les convives à élever la voix; il y avait là une habitude générale, inconsciente probablement et s'alliant assez mal à une tenue correcte; mais rien ne choquait dans le vocabulaire des convives. Les propos étaient libres, comme ils peuvent l'être dans un dîner de gens mariés qui se connaissent tous de longue date; pas davantage. Les hommes étaient gais, les femmes rieuses; ni celles-ci ni ceux-là n'étaient abandonnés d'allures. Et, — détail typique, — dans le voisinage de Mlle Arnaud, quand on avait à dire quelque chose d'un peu risqué, on baissait la voix. Autour de la table : M. Octave Lestienne, maître des requêtes au conseil d'état, Mme Lucienne Desmares, sa maîtresse; M. et Mme Métayer, deux vrais conjoints, moins l'intervention du maire et celle du curé; M. Courtier et M. Du Querrieux, deux députés, l'un de gauche, l'autre de droite, deux camarades d'enfance, deux frères siamois de l'amitié opérés par la politique, mais se rejoignant par habitude, quand ils n'ont plus entre eux les deux centres qui les séparent à la chambre; Rosine Després, Charlotte Verneuil, de la Comédie-Française; Julie Bontemps, sans profession; André Pétin, aussi sans profession, — si ce n'en est pas une que d'avoir deux cent mille livres de rente, à vingt-cinq ans.

A neuf heures et demie, on se leva de table; on quitta la salle à manger, où des buffets de vingt-cinq mille francs contenaient toute une vaisselle chinoise encore beaucoup plus chère; et l'on retourna dans le salon et dans le boudoir, dont la cloison séparative avait disparu. Les fumeurs et deux ou trois fumeuses passèrent dans le cabinet de M. Gerbroie.

— Eh bien! fit celui-ci, en attirant Marc dans un coin, as-tu pris des notes?

— Mon cher, je le trouve excusable, répondit Marc. D'abord, parce que sa trahison pourra me servir, ensuite, parce que cette Florence est capiteuse en diable. Ah! décidément, on n'a pas eu tort

de dire : Quand une rousse déplaît, elle déplaît double ; mais, quand elle plaît, elle plaît triple... Et, avec cela, on lui donnerait le bon Dieu ! Une simplicité, un tact, un charme doux et pénétrant, un...

— Tout beau ! vas-tu passer aussi à l'ennemie ?

— Non. J'aime : je suis gardé contre moi-même.

— Il aimait aussi, je suppose, le jeune homme ; c'est même peut-être pour cela qu'il a aimé encore. L'amour, c'est comme l'absinthe, comme le tabac, comme une foule de mauvaises choses qui ne semblent bonnes que par l'effet de l'habitude ; la première fois, ça fait mal au cœur, mais on arrive à ne plus pouvoir s'en passer.

— C'est bien possible ; mais alors, j'en suis encore à la période du mal au cœur.

Julie Bontemps, une fraîche et grasse blonde, qui fumait un tout petit cigare, vint les interrompre :

— Vous savez, Gerbroie, qu'on vous marie ? dit-elle, moqueuse.

— Bah ! Et qui se permet de ces familiarités-là ?

— Le bruit court que votre tante,.. vous savez bien, celle dont vous êtes l'héritier ? a fini par vous décider.

— C'est vrai, fit Marc avec une ironie peut-être un peu âpre, tu as encore à hériter de quelqu'un !.. Ah ! l'eau qui a toujours soif de la rivière !

— Ma tante ? dit M. Gerbroie. Oui, elle me tracasse toujours. Mais je ne suis pas converti. Elle a beau m'affirmer que la vieillesse, l'âge mûr même, s'accommodent mal du célibat...

— Et qu'est-ce que vous lui répondez, à Mme votre tante, quand elle vous donne d'aussi bonnes raisons ?

— Je lui réponds : Ma tante, il y a quinze ans que je suis heureux, quoique garçon, ou parce que garçon ; supposez, ce qui n'est point improbable, vu la simplicité de mes goûts, que j'aie encore une dizaine d'années de bonheur devant moi ; et veuillez me dire si la joie de ne pas se sentir isolé pendant le quart d'heure de Rabelais, c'est-à-dire à l'heure de la goutte ou de la gastrite, peut balancer vingt-cinq années de paisible contentement, de félicité sans mélange.

— Tout cela n'empêchera pas qu'un jour ou l'autre, vous ne vous mariiez. Vous rencontrerez une jolie jeune fille dans le monde...

— Je n'y vais pas.

— Dans la rue alors.

— Je ne sors qu'en voiture, sauf quand, pour ma santé, je vais arpenter l'esplanade des Invalides.

— Dans votre escalier.

— Improbable : il n'y a pas de jeunes filles dans ma maison. Certains propriétaires refusent de louer aux gens qui ont des chiens ;

moi, je refuse les locataires qui ont des enfans du sexe féminin. Parce que c'est très dangereux, les jeunes filles : c'est gentil, c'est gracieux; à les voir, on se laisse tenter... Et quelle duperie! la plus grande duperie du mariage! Vous vous mariez pour épouser une jeune fille, n'est-ce pas? Eh bien! dès le lendemain, il n'y a plus de jeune fille; il y a une femme.

— Naturellement.

— C'est peut-être naturel, mais moi, je trouve ça décourageant.

Julie Bontemps s'éloigna, en marquant par un geste l'impossibilité de rien changer au cours des choses.

— Une grosse femme très fine, cette Julie, reprit M. Gerbroie en la suivant du regard. Quand elle a débuté...

— C'est une comédienne?

— Oui,.. mais qui joue chez elle ou donne des séances en ville. Quand elle a débuté, et il n'y a pas longtemps, elle disait : « Causez-moi » pour « Parlez-moi ; » « Je l'ai fait chercher » pour : « Je l'ai envoyé chercher ; » c'est le vice originel commun à la plupart de ses pareilles, et il est parfois bien plus accentué sans qu'elles sachent s'en rédimer. Elle, qui était femme de chambre dans une bonne maison et ne faisait pas de gros cuirs, se contentant de menus solécismes et de véniels barbarismes, dès qu'elle vit ses gages portés, par suite de son changement d'état, de neuf cents francs à cinquante mille, elle comprit l'influence possible de la grammaire sur le taux de la galanterie et se mit à piocher son *Noël et Chapsal* et son *Girault-Duvivier*. Aujourd'hui, c'est une Sévigné, une Sévigné galante, et qui n'a pas de fille, double avantage pour ceux qui la lisent. D'ailleurs, toutes les femmes seraient des Sévignés si elles avaient de la grammaire et le goût d'écrire... Et je te réponds que ses professeurs de français ne lui ont pas volé son argent. Les cachets qu'elle leur a payés, on les lui rembourse. Ses lettres font prime... et sa personne aussi.

— Dis-moi donc, demanda Marc, toutes ces femmes qui viennent ici, dans quels termes es-tu avec elles?

— Mais,.. je les reçois, elles me reçoivent, voilà tout.

— Et, quand elles te reçoivent, elles te reçoivent bien, n'est-il pas vrai?

— Oh! des amies, de simples amies, chez elles comme ici.

— Hum! chez elles... Des amies... écossaises, hein?

— Chut!.. Si Hortense t'entendait!

— Bah! jalouse?.. Après six ans!

— Elle me croit fidèle.

— Allons donc! De quel droit?

— Mon cher, les femmes croient à la fidélité des hommes, ce qui prouve qu'elles ne sont pas si fines qu'on veut bien le dire.

— Juste revanche! Les hommes croient bien à la fidélité des femmes!

— Oui; mais il y a des femmes fidèles, tandis que...

Les deux amis furent interrompus par M. André Pétin, le précoce millionnaire, qui vint complimenter M. Gerbroie au sujet d'une paire de chevaux, « les plus beaux de Paris. » — Il est entendu que de beaux chevaux, à Paris, sont toujours « les plus beaux de Paris. »

Un peu plus tard, dans le salon, un groupe s'était formé, dans un coin, autour du mystérieux objet d'art dont les beautés étaient tenues sous le boisseau,— un groupe d'hommes qui riaient beaucoup en chuchotant. Enfin, M. Gerbroie fut interpellé et sommé d'avoir à enlever l'élégante caisse de bois qui dérobait à l'admiration des connaisseurs une œuvre de premier ordre, disait-on. Tout le monde la connaissait, cette œuvre, parmi les familiers de M. Gerbroie, mais il ne paraissait pas qu'on pût se lasser de la contempler, tant la motion fut chaudement appuyée. Le maître de la maison se mit alors en devoir de satisfaire ses hôtes; mais, auparavant, il proclama avec la solennité pudibonde d'un président d'assises que les dames feraient bien de se retirer, ou, du moins, de se tourner du côté du mur. Tout le monde, excepté Florence et Gilbert, s'approcha en riant, et personne ne fit mine de se mettre au piquet. L'ivoire fut découvert. C'était un chef-d'œuvre du siècle dernier, étonnamment fouillé et d'une immoralité renversante..... On s'exclama, s'extasia, se pâma, les femmes autant que les hommes, avec une franchise, un abandon qui étaient presque de bon goût dans un monde comme celui-là, — car si la tenue est partout de mise, le rigorisme détonnerait singulièrement dans certains milieux.

— As-tu remarqué comme elle se tient? dit M. Gerbroie à Marc en lui désignant Florence, qui causait toujours avec Gilbert, assise avec lui sur un canapé, mais à distance convenable.

La jeune femme, en effet, n'avait pas paru un seul instant remarquer l'incident, l'intermède artistique — et érotique, qui avait longuement passionné les invités de M. Gerbroie. Regantée, l'éventail en main, souriante et réservée, on eût dit une jeune fille écoutant, au bal, non loin de l'œil maternel, les propos d'un danseur sympathique. Sous la soie rouge pâle de sa lourde chevelure simplement et fièrement tordue au sommet de la tête, la blancheur de sa peau défiait les comparaisons poétiques; la neige, le névé, l'albâtre, tout le blanc de la nature et de l'art semblait surpassé : c'était presque de la lumière incarnée.

— Oui, dit Marc, se répondant à lui-même, plutôt que répondant

à M. Gerbroie, il est indubitable que, quand on l'aime, on ne doit pas l'aimer à moitié. Elle se tient bien, mais elle le tient mieux encore, lui, Gilbert.

— Je m'en porte garant. Et j'espère bien qu'il l'épousera. S'il dépendait de moi de faciliter la chose...

— Tu as une façon de préparer les voies... Mais pourquoi diable te passionnes-tu à l'endroit de ce mariage?

— Il y a là une variété de jalousie qu'il ne serait pas sans intérêt peut-être d'analyser. Ancien amant, non rassasié, je veux bien que Florence ait un mari; je ne voudrais pas qu'elle prît un amant, un amant surtout qui ne fût pas mis, comme moi naguère, à la portion congrue. Ce n'est pas, sans doute, le dernier mot de la délicatesse en matière de sentiment, mais c'est joliment humain,.. masculin, si tu veux. Ah! quand on a cru voir une lueur d'amour dans ce regard-là, dans ce regard plus changeant que ne peut l'être une âme, et qu'il s'est détourné de vous, on voudrait l'éteindre!.. Une de mes petites prétentions, tu le sais, c'est de déchiffrer les hiéroglyphiques grimoires qui se déroulent au fond des yeux des femmes. Il y a des gens qui tâtent les bosses du crâne, d'autres qui examinent les lignes de la main; il en est aussi, — et ce sont les plus malins, — qui demandent à voir les grains de beauté d'une femme pour conjecturer, d'après cette ponctuation des Grâces, le sens véritable d'un caractère, la tendance d'une nature féminine. Moi, je ne m'en rapporte qu'à l'expression des yeux. Eh bien! je n'ai jamais rien pu lire ni deviner de significatif dans ces yeux diaprés où se reflète l'arc-en-ciel : trop de nuances s'y succèdent. Essaie donc d'y découvrir quelque chose de précis; je parie que tu n'y verras que du feu.

Comme si elle eût voulu s'associer au défi, ou mieux le prendre à son compte, Florence se leva et s'approcha des deux hommes, laissant Gilbert en détresse sur son canapé. Elle marchait avec cette allure scandée des femmes en toilette de bal, qui fait si bien valoir l'harmonie des plis de la robe et la majesté de la traîne; ses bras gantés s'arrondissaient gracieusement dans le geste distrait par lequel elle faisait glisser une à une entre ses doigts les lames de son éventail, comme les grains d'un chapelet; ses épaules éclatantes, qui saillaient à peine hors de son corsage, semblaient miroiter ou frissonner sous la lumière du lustre; et sa tête, plus radieuse que ses épaules, s'inclinait légèrement en une attitude de méditation ou de fatigue :

— Monsieur Gerbroie, dit-elle d'une voix, qui, d'abord nonchalante et atone, se rythma tout à coup pour devenir mélodieuse et inquiétante, quelle idée avez-vous de donner toujours à dîner à

vos amis, bourgeoisement, routinièrement, au lieu de leur offrir à souper?

— Mais, mademoiselle Florence, on ne soupe guère qu'après un bal; ou, alors, on va souper au restaurant. Si vous voulez, je vous invite.

Florence répondit avec le plus parfait sérieux :

— Merci! ma mère se couche de bonne heure.

— Alors, si Mme Arnaud se couche de bonne heure, vous ne pourriez pas plus souper ici qu'au restaurant.

— Qui vous parle de moi? Je ne suis point égoïste, et je m'intéresse quelquefois à mon prochain. Tous ces gens-là, en somme, ne s'amusent pas beaucoup.

— Grand merci du compliment!

— Voyons, monsieur, n'êtes-vous pas de mon avis? demanda Florence en tournant vers Marc ses yeux transparens et sans fond, vrais abîmes de clarté.

— Mon Dieu! mademoiselle, répondit le jeune homme en riant, vous me permettrez de protester contre cette façon de m'interroger sur un pareil chapitre en présence du maître de la maison; ma conscience est mal à l'aise, ma parole ne saurait être libre.

— Témoigner ainsi, c'est juger, monsieur le procureur... Eh bien! donc, vos dîners manquent d'entrain, monsieur Gerbroie. Un souper est toujours moins cérémonieux qu'un dîner; cela comporte plus de fantaisie dans la conversation aussi bien que dans le menu. Et puis, les dîners ennuient généralement les hommes, surtout les hommes jeunes ou se faisant passer pour tels, tandis que les soupers, même ennuyeux, les amusent. Or, la majorité de vos convives appartient au sexe masculin et à la fraction de ce sexe qui fait profession de préférer les soupers aux dîners; il y a ici notamment des gens qui, en leur double qualité d'hommes publics et de jeunes quinquagénaires, se plaindront toujours de dîner trop et de ne pas souper assez. Inaugurez les soupers priés... D'ailleurs, ma mère va vous donner l'exemple. Pour une fois, elle se couchera tard, très tard, et moi aussi, ce qui ne me fera pas de peine... C'est fête, à la maison, vous le savez, le jour anniversaire de ma naissance... L'année prochaine, je déplacerai la fête, qui va commencer à devenir compromettante. Eh bien! donc, le 12 du mois prochain, nous donnerons à souper à nos amis... Si M. Bréan veut bien vous accompagner ce soir-là, nous lui ferons accueil de notre mieux.

Le ton était encore plus aimable que la phrase. Cette invitation valait une caresse.

Marc remercia, s'excusa, parlant de son prochain départ, mais finalement accepta, avec la pensée que toutes les occasions peu-

vent être bonnes et qu'il n'en faut négliger aucune. Qui savait s'il ne se passerait pas, ce soir-là, quelque chose de grave entre Gilbert et Florence, dont il pourrait, par la suite, honnêtement tirer parti ?

— Je reviendrai tout exprès, mademoiselle.

— Ce sera tout à fait gracieux... Dites-moi, mais vous connaissez M. de Neufinglise?

— C'est-à-dire que j'ai le plaisir de le rencontrer ce soir pour la seconde fois.

— Il me le disait tout à l'heure.

M. Gerbroie s'était éloigné. Florence s'assit, en regardant Marc comme si elle l'eût convié à en faire autant.

Il était clair qu'elle avait le désir de causer avec lui. Marc ne demandant pas mieux que de se prêter à ce désir, s'assit également et s'empressa d'adresser à la jeune femme une question qui avait l'avantage de maintenir, sans embarras pour elle, la conversation sur le terrain de son choix :

— Vous, mademoiselle, il y a longtemps que vous connaissez M. de Neufinglise? fit-il sans la regarder et d'un air parfaitement innocent.

— Longtemps? Non; quelques semaines. Mais c'est un de nos fidèles déjà.

— Du reste, il me paraît que c'est un aimable garçon, et fort bien élevé.

— Votre résidence... Méry-sur-Aube, je crois? est à peu de distance de Neufinglise? demanda Florence sans répondre.

— Quelques lieues. Mais je n'ai fait aucune visite à Mme de Neufinglise.

— Elle vit seule, très retirée, à ce qu'on m'a dit.

— Oui.

Après une hésitation à peine perceptible, elle lui demanda encore :

— Il y a, tout près de Méry, une propriété qui s'appelle La Chaumine, n'est-ce pas? et qui appartient, qui appartenait à un M. de Servière, vieil ami de la famille de Neufinglise?

— Oui; la propriété appartient aujourd'hui à sa fille unique.

— Qui l'habite?

— Oui et non. Mlle de Servière, orpheline et mineure, a son domicile chez son tuteur, à Troyes. Mais, très attachée à cette demeure de famille, elle y séjourne volontiers en compagnie d'une vieille dame qui l'a élevée.

— Est-elle jolie?

— Très jolie.

— Vous allez trouver que je me mêle de ce qui ne me regarde pas. Mais vous mettrez cela sur le compte de la curiosité.., ou sur

celui de tout autre sentiment, à votre choix. Avez-vous entendu dire que M. de Neufinglise et Mlle de Servière fussent fiancés?

— Pas précisément.

— Oui, je sais; vous avez vos raisons pour...

Elle jeta un coup d'œil du côté de Gilbert, dont elle rencontra le regard jaloux arrêté sur elle et sur son interlocuteur. Elle se leva lentement, sans aucune affectation qui pût témoigner d'un désir de rompre l'entretien.

— Décidément, dit-elle, je suis en veine de bavardage et d'indiscrétion.

Puis, sans hésiter, cette fois, relevant la tête et regardant Marc de ses yeux clairs, devenus perçans :

— Je serais bien aise, monsieur, de causer quelques instans avec vous, avant votre départ. J'ai différentes choses à vous dire, des renseignemens à vous demander... Enfin, j'aurai un vrai plaisir à vous recevoir, et je ne doute pas que vous ne preniez quelque intérêt à la conversation. Je suis chez moi tous les jours jusqu'à quatre heures. Venez de bonne heure, si bon vous semble; je suis très matinale.

Elle alla se mêler à un groupe nombreux, après avoir pivoté sur ses hauts talons de soie qu'avait mis un instant à découvert sa demi-volte prestement exécutée. Marc, songeur, la vit s'éloigner droite et cambrée, son cou blanc jaillissant de ses rondes et tombantes épaules, lisse et fière colonne de chair qui supportait sans fléchir la lourde masse d'or rouge de la chevelure.

— Eh bien? demandait quelques secondes plus tard à son ami M. Gerbroie, vous avez causé ensemble. Qu'est-ce que tu en penses?

— Eh bien! elle veut me voir, me parler.

— Tiens, tiens!

Marc s'enquit de l'adresse de Florence et s'apprêta à se retirer, gagnant la porte à petits pas, sans prendre congé de personne, comme on fait quand on s'en va de bonne heure, après avoir dîné chez les gens, et qu'on ne tient pas à y achever sa digestion. Sur son chemin, il rencontra Gilbert.

— Monsieur de Neufinglise, lui-dit-il, je suis ravi que cette occasion se soit présentée pour moi de faire avec vous un peu plus ample connaissance. Nous avons des amis communs, auxquels je pourrai donner de vos nouvelles; peut-être même aurai-je l'honneur de rencontrer, un de ces jours, Mme votre mère...

— Non, je vous en prie, monsieur, ne parlez pas de moi, ne dites pas que vous m'avez vu... Prochainement, j'irai là-bas.

Le jeune homme, très mal à l'aise, paraissait vouloir ajouter quelque chose, mais il n'y parvint pas.

— Oh! fit Marc en souriant, je n'aurais pas parlé du lieu de la

rencontre, et j'aurais passé sous silence toutes les circonstances... Mais, soyez tranquille, puisque vous désirez que je me taise, je ne dirai rien du tout.

— Je vous en saurai gré, monsieur.

En regagnant l'hôtel où il avait coutume de descendre, lequel était situé sur le quai Voltaire, Marc se sentait le cœur infiniment léger. Évidemment, il ne pouvait résulter de tout cela qu'un événement heureux ; les faits en eux-mêmes étaient pleins de promesses, et le Sort manifestait avec persistance sa volonté de ne pas laisser rompre la trame ourdie par ses soins. — Ce soir-là, quelqu'un eut chaud sur le quai Voltaire, un lit d'hôtel fut trouvé bon, et un magistrat fit de beaux songes.

XIV.

Avenue de l'Alma, dans ce vaste quartier si lumineux et si aéré que l'Amérique et l'Angleterre nous ont aidés à peupler, — ce dont nous ne fussions jamais venus à bout tout seuls, — Florence Arnaud habitait avec sa mère un grand entresol, dans une maison neuve, somptueuse et sentant néanmoins le garni, comme toutes les maisons de ces belles avenues où campent les millionnaires vagabonds des deux mondes. Le mobilier avait dû coûter cher, mais on n'eût osé jurer qu'il n'était pas de louage, tant il y avait de banalité dans sa splendeur. Le salon, immense et doré, avec un plafond à nuages pommelés sur ciel d'azur, était orné d'un meuble de palissandre ciré à filets d'or, recouvert en velours pensée, — meuble d'évêque ou de danseuse. De lourdes glaces aux massives et trop riches bordures occupaient les grands panneaux blancs encadrés de moulures éclatantes. Seul, un beau portrait en pied d'Emmeline Arnaud, dans son costume de Phèdre, pouvait donner à penser que l'art n'était pas mal vu dans la maison. — C'est, d'ailleurs, une chose inexplicable que tant d'artistes manquent de goût, soit qu'ils s'adonnent au luxe bourgeois, soit qu'ils sacrifient à la bibeloterie de pacotille. Les gens de théâtre surtout ont des aberrations du sens artistique, et non seulement du sens artistique, mais du sens de l'imitation, — le leur par excellence, — qui inquiètent la raison et confondent l'imagination. Pourquoi, par exemple, un comédien n'a-t-il jamais pu ressembler à un homme du monde? Pourquoi un mobilier d'actrice honnête ou retraitée est-il si rarement pareil à celui d'une femme distinguée?

Mme Arnaud et sa fille avaient un train de maison modeste; elles recevaient peu, mais voyaient souvent un des vicaires de leur paroisse, homme du monde et grand directeur de femmes devant Dieu. Aussi étaient-elles fort considérées dans leur quartier. Cela se devi-

nait au ton du concierge lorsqu'il en parlait, ne fût-ce que pour dire qu'elles étaient chez elles ou sorties ; les gens qui, imitant la préfecture de police, vont aux renseignemens dans les loges de portiers auraient, sans nul doute, conçu une haute opinion de la respectabilité de ces dames, lesquelles « ne sortaient presque jamais le soir, et ne recevaient que des hommes très honorables, qui avaient presque tous quelque chose sur leurs cartes ! »

Le surlendemain du jour où avait eu lieu le dîner chez M. Gerbroie, Florence eut trois visites.

Ce fut d'abord Gilbert qui la vint voir, de bonne heure, comme à l'ordinaire, au moment où elle achevait de déjeuner en tête-à-tête avec sa mère. On le reçut dans la salle à manger. — Pour les deux bonnes, comme pour le concierge, Gilbert était un parent.

— Eh bien ! — lui dit Mme Arnaud, lorsqu'il se fut assis entre les deux femmes, après leur avoir à chacune, quoique inégalement, baisé la main, —partez-vous toujours ?

Emmeline Arnaud, bien qu'empâtée par l'âge, avait encore un beau profil droit, dont quelques traits se retrouvaient dans celui de sa fille et auquel la neige, à moitié artificielle de sa chevelure, prêtait le charme grave des beautés qui s'effacent sans se décomposer. Elle avait aussi gardé un bras superbe, qui l'obligeait à porter des manches courtes ; mais, bien qu'il ne fût pas une heure de l'après-midi, elle était, ainsi que sa fille, irréprochablement corsetée, cuirassée, boutonnée, — le hideux peignoir et tous les déshabillés du matin étant réprouvés et proscrits par elle partout ailleurs que dans le cabinet de toilette. — Tout en vidant sa tasse de café, à petits coups, en gourmande, elle regardait Gilbert, qui regardait Florence. Le jeune homme avait tout à fait bon air ; il était beau comme un homme l'est toujours à cet âge, quand il est bien bâti sans exagération de solidité, qu'il a des yeux vifs et une denture honnête. De plus, il avait pris la désinvolture parisienne, sans perdre toute sa candeur provinciale. Et enfin, il aimait ; or l'amour embellit jusqu'aux hommes, — à moins qu'il ne les abêtisse d'une manière visible, ce qui ne peut se produire qu'à la longue, c'est-à-dire rarement.

— Oui, oui, — répondit M. de Neufinglise à Mme Arnaud, un peu tardivement, confisqué qu'il était tout entier par les grâces de Florence. — Il faut que je m'en aille avant la fin de la semaine, par conséquent demain ou après-demain.

— Votre mère est plus souffrante ? demanda Florence.

— Toujours même état, fit Gilbert en rougissant.

— Savez-vous, reprit Mlle Arnaud, qu'il y a longtemps que vous n'avez quitté Paris ? On a dû s'étonner, s'inquiéter, vous gronder tant et plus.

— Et Mme de Neufinglise étant malade, ajouta Mme Arnaud, la chose a dû paraître d'autant plus singulière.

— Il me semble, fit observer doucement Florence, qu'il eût été mieux de votre part d'aller passer huit jours là-bas, le mois dernier, comme on vous a demandé de le faire tous les mois.

— Est-ce à vous de me reprocher ma répugnance à m'éloigner de Paris?

Mme Arnaud avait vidé sa tasse. Elle quitta la table en disant :

— Je vous laisse... Mon enfant, quand tu voudras sortir, tu me préviendras; je vais écrire.

L'ancienne émule de Rachel se retira avec une dignité confiante, qui ne rappelait pas trop le théâtre.

— Venez dans le salon, dit alors Florence. Je vais vous faire un peu de musique; c'est mon heure.

— Je n'y tiens pas, répliqua Gilbert. En fait de musique...

— Ma voix vous suffit. Je connais cela, mon cher ami; mais ne vous en suis pas moins reconnaissante d'avoir voulu me le répéter. D'ailleurs, vous l'entendrez, ma voix : je chanterai.

— Comme cela, tout de suite après vos repas?

— Est-ce que je mange? Maladroit courtisan! je becquète comme un oiseau.

— Voyons.

— Chut! vous savez bien que c'est défendu.

Une petite tape s'abattit, molle comme une caresse, sur la bouche audacieuse du solliciteur.

— Allons, venez!

Le grand piano à queue du salon fut ouvert, de la musique fut placée sur le pupitre, deux ou trois accords même furent plaqués, mais on n'alla pas au delà. De ses deux bras le jeune homme avait entouré Florence, paralysant ainsi toute virtuosité.

— Vous n'aimez pas la musique? dit la jeune femme; nous ne nous entendrons jamais.

— Si vous continuïez à faire un bruit pareil, c'est pour le coup que nous ne nous entendrions pas.

— Malappris!.. Eh bien! voyons, tâchez de vous faire comprendre.

Debout près du piano, sur le clavier duquel errait encore sa main, Mlle Arnaud développait sa taille haute et pleine, fine cependant, bien dessinée par un corsage de velours gris. Ses yeux, tour à tour hardis et candides, où le reflet de ses cheveux de flamme semblait allumer de temps à autre le rouge éclair d'un rubis, interrogeaient Gilbert.

— Florence, qu'ai-je encore à vous faire comprendre? Vous savez que je vous aime à ne pouvoir m'absenter huit jours, suppor-

ter, pendant une semaine, cette privation, ce supplice qui consiste à ne pas vous voir.

— Oui, je sais cela, mon pauvre Gilbert; mais où cela nous mène-t-il ?

— Où vous voudrez.

— Regardez-moi en face... Là, comme cela, et dites-moi que vous voulez être mon amant.

Gilbert eut de nouveau un geste passionné, dans lequel il emprisonna la taille de Florence. C'était presque une réponse. Mais Mlle Arnaud se redressa avec un sourire si douloureux que, tout confus, il lui rendit la liberté.

— Pardonnez ! fit-il.

— Oh! c'est votre droit, dit-elle sans colère. Je vous ai montré que je vous aimais. Et qui suis-je donc pour vous inspirer d'autres sentimens que ceux que vous ne pouvez me témoigner sans m'offenser? Un enfant naturel, une fille d'artiste, sans père, qui vit dans un monde d'irréguliers et d'aventurières !.. Peut-on me parler mariage, à moi, sans se compromettre ou sans mentir ?

— Florence, Florence, je n'ai pas voulu vous rappeler autre chose par mon étreinte que ma passion, qui est ardente et infinie ! Vivre avec vous, vous avoir auprès de moi, toujours, en quelque qualité que ce soit, je n'ai pas d'autre rêve... Ah ! si j'étais libre !

— Vous ne l'êtes pas. Vous avez une mère et un nom, qu'il faut respecter, comme je dois me respecter moi-même, quoi qu'il m'en puisse coûter quelquefois... Car il faut que vous sachiez que cela me coûte de vous résister... Pour moi, enfant de l'amour, jeune fille moins ignorante de la vie, du moins théoriquement, que bien des femmes, élevée hors de ce cadre étroit de la famille qui seul peut nous préserver de toute souillure morale et de toute tentation mauvaise, pour moi, croyez-le, il y a des heures difficiles et de cruels combats... Et je ne veux pas me faire meilleure que je ne le suis; si je lutte victorieusement, ce n'est ni par vertu, ni par superstition, ni par préjugé ; c'est pour ne pas tomber dans le cloaque où s'agitent tant de femmes que je connais. Songez à ce que je deviendrais, un jour ou l'autre, si je vous cédais. Tout enfant que vous êtes, vous ne pouvez pas ne pas comprendre que votre grand amour d'aujourd'hui s'éteindra comme tous les amours de ce monde. Et après ?

— Taisez-vous, Florence, s'écria Gilbert, très exalté par cette scène intime, qui était presque entièrement nouvelle. Me croyez-vous capable de vous abandonner ?

— Très capable, répondit Florence avec un lent et désenchanté mouvement de tête.

— Affreuse blasphématrice !

Il la reprit dans ses bras, et de sa bouche chercha la bouche de la jeune femme, qui se jeta en arrière pour fuir le baiser. Elle ne l'en reçut pas moins, ce baiser, qui n'était pas le premier, mais cependant un des premiers qu'il lui eût donnés. Et, langoureusement, les yeux clos, les lèvres entr'ouvertes, elle le lui rendit, avec une sincérité au moins probable. Mais, vite, elle repoussa Gilbert et lui dit, en parlant bas, d'une voix troublée.

— Ne recommençons pas, je vous en prie!

Gilbert n'avait pas l'oreille dure : il recommença tout de suite. Et ce fut plus long que la première fois, — et plus varié, car la bouche du jeune homme se promena sur les cheveux, sur les yeux, sur le cou de la jolie rousse, tandis que ses narines en émoi respiraient avec volupté ce fameux *bouquet des femmes rousses*, qui est toujours à peu près le même, et qui pourtant, conformément à la judicieuse remarque de M. Gerbroie, change si bien de nature, selon les cas.

— Ne lutte pas contre toi-même, Florence! murmura le jeune homme. Si je te demande d'être à moi, c'est que je t'appartiens... Et tu sais bien que, si je le pouvais, je t'épouserais.

— Pourquoi dire cela, ami? fit tristement Florence, en fermant de sa main parfumée, plus blanche et plus fraîche qu'une main de marbre, la bouche de Gilbert. — Ne sais-je pas bien tout ce qui vous empêcherait de le faire, si vous le vouliez vraiment? Une mère, une fiancée...

— Ne parlons pas de la fiancée. Elle n'existe plus, je te l'ai dit; de par la volonté de son père, elle appartient à un autre.

— Bah! bah! vous l'avez aimée; et, quand on s'est aimé si jeunes, il en reste longtemps, sinon toujours, quelque chose. Or, qui vous dit qu'elle épousera ce fiancé qui lui a été imposé? Et, si elle ne l'épouse pas, si elle vous aime encore, ainsi que vous le croyez vous-même, comment cela finira-t-il? Est-ce difficile à prévoir?

— Puisque je t'affirme, puisque je te jure...

Il était au comble de l'exaltation. — Il faut dire que, depuis deux mois, il était soumis à un régime affolant; sans cesse en contact avec Florence, se sachant aimé, ou, tout au moins, sympathique, incertain de la vertu de cette jeune fille, qui vivait de la vie d'une femme, — et un peu de la vie d'une femme entretenue, puisqu'elle fréquentait des femmes entretenues, — n'osant rien et rêvant tout, il avait enduré toutes les impatiences du désir, compliquées des horreurs du doute, des agitations de la curiosité et des angoisses de la passion.

— Voyons, reprit-il, haletant et grisé, à votre tour, regardez-moi, et parlez avec franchise, avec loyauté, avec honneur. Rien ne s'oppose-t-il, en dehors des empêchemens et des difficultés qui me concernent, à ce que vous deveniez ma femme? Répondez.

— Rien! répondit hardiment Florence. — Mais, de votre côté?..

— Eh bien! je t'épouserai. Donne-moi le temps seulement de combattre et de vaincre toutes les résistances... Serez-vous patiente?

— Oui... Mais c'est une folie, Gilbert; n'y songez plus.

— J'y vais penser, au contraire, et sérieusement, pendant les huit ou dix jours que durera mon absence... Et, maintenant, je vous dis au revoir, Florence; j'ai hâte de partir, à présent. N'ayez point d'inquiétude, point de soucis; croyez en moi : je ne vous demande que de la patience. Vous serez ma femme!

D'un élan, elle se jeta à son cou.

— C'est vrai, bien vrai, ce que tu dis là?

— A cela je ne réponds rien... A bientôt!

Il s'en alla, comme s'en vont les amoureux de son âge, et même des amoureux beaucoup plus âgés, envoyant des baisers à pleines mains, après en avoir donné à pleine bouche, revenant sans cesse sur ses pas, se rappelant tout à coup des choses très importantes à dire et qu'il avait déjà dites une dizaine de fois, entremêlant de sermens ses recommandations : « Je te jure!.. — Tu me jures!.. » On n'entend que cela, à l'heure de la séparation, dans une pièce où deux amans se quittent pour se revoir. Et ces choses ridicules sont délicieuses à tout âge pour ceux qui y participent. Mais il faut être aussi jeunes que l'étaient Gilbert et Florence pour qu'un tiers, désintéressé ou non, y puisse trouver de la grâce et du charme; — c'était pourtant ce qui venait d'arriver à quelqu'un, dont la tête apparaissait progressivement par l'entre-bâillement d'une porte.

Celle du salon s'était refermée derrière Gilbert, que Florence lançait encore de ses deux mains des baisers dans le vide.

— Ah çà! Florence, vous l'aimez donc tout de bon?

Mlle Arnaud se retourna brusquement, plus que surprise, et se trouva en face de M. Gerbroie.

— Qu'est-ce que cela veut dire? balbutia-t-elle; personne n'a sonné.

— Si fait, j'ai sonné; mais vous étiez tant et si bien occupée que vous n'avez rien entendu. Apprenant que vous n'étiez pas seule et que Mme Arnaud était occupée aussi, — quoique moins agréablement, selon toute apparence, — j'ai demandé à vous attendre là, dans la pièce à côté; et, si vous n'avez pas perçu mon coup de sonnette, je n'ai perdu, moi, ni un mot ni un baiser de votre conversation avec M. de Neufinglise : la porte était entr'ouverte, ce dont je me lave les mains. Ah! c'était une situation désobligeante que la mienne!.. Enfin, le mal étant fait, je ne pouvais pousser la dissimulation jusqu'à paraître n'être pas là, indéfiniment. Vous me rendrez cette justice que, tant qu'a duré l'entrevue, j'ai réussi à pallier l'indiscrétion de ma présence par la réserve de mon maintien.

— Vous savez que je ne vous pardonnerai pas cela, mon cher! C'est pis que de l'indiscrétion.

— En conscience, que vouliez-vous que je fisse? Sortir, ouvrir encore une fois la porte par laquelle on m'avait introduit, ou bien fermer celle-ci? Mais c'eût été risquer de vous gêner, de gêner M. de Neufinglise, c'eût été me gêner moi-même, c'eût été gêner tout le monde... Et puis, tenez, j'avais l'air de me plaindre, là, tout à l'heure, que le hasard m'eût infligé un rôle désagréable; mais, au fond, j'ai trouvé la scène ravissante, et j'y ai pris grand plaisir : c'est toujours joli, l'amour!.. Ah! si vous aviez voulu me comprendre, j'eusse été...

— Oui, je sais : le modèle des amans, comme vous êtes le modèle des amis. D'abord, ce n'est pas sûr, les qualités requises pour l'un et pour l'autre emploi n'étant pas absolument les mêmes, et ce qu'on prise chez un ami n'étant pas, le plus souvent, ce que l'on recherche dans un amant. Ainsi, un amant qui se dissimulerait dans les coins, derrière les meubles, qui ferait le mort, qu'on ne verrait jamais et qui serait toujours présent, ce serait horriblement gênant... Il est vrai qu'un ami, dans les mêmes conditions, ne l'est guère moins. Et puis, vous savez bien que je ne veux pas, que je n'ai jamais voulu d'amant, et que je déteste d'avoir à revenir là-dessus.

— Voyons, cependant, Florence, je l'ai été un peu, très peu, aussi peu que vous voudrez, votre amant, mais je l'ai été.

— Quand vous m'avez déclaré votre flamme, mon cher Xavier, — il y a longtemps, par parenthèse, et cette constance vous honore autant qu'elle me flatte, — je n'ai pas essayé de vous cacher que vous me plaisiez infiniment. Mais je ne vous ai pas caché non plus que je voulais un mari; et, quelque temps, j'ai espéré, vous voyant ou vous croyant très épris de moi, que vous seriez ce mari; je l'ai espéré même plus longtemps que vous ne l'avez pensé, sans doute; je l'ai espéré contre toute vraisemblance et tout bon sens, jusqu'après vous avoir cédé. Quand il m'a fallu renoncer à ce rêve fou, que vous ai-je dit? A peu de chose près, ceci : Vous avez profité de ma faiblesse, de ma mauvaise éducation, du lent et sourd travail des influences de milieu et des penchans héréditaires; mais je ne veux pas être une fille, passer de bras en bras, rouler d'un amant à un autre, sans même choisir toujours les occasions de chute. J'ai vu cela de trop près, quoique n'ayant jamais fréquenté que de ces femmes qui, entre elles, se disent *heureuses :* j'en ai gardé une nausée dont je ne guérirai pas. Donc, laissez-moi. Vous êtes galant homme; vous ne me ferez aucun tort; si je trouve un mari, vous ne m'empêcherez pas de m'en emparer. Que m'importe le reste? Je n'ai pas de morale, et je ne suppose pas qu'il se rencontre quelqu'un pour s'en étonner; née comme je suis née, éle-

vée comme j'ai été élevée, hors de la société, la morale de la société ne saurait prétendre à me régir, pas plus que les lois françaises à régir les naturels de Tombouctou. Plus tard, quand je serai mariée, ce sera différent; la société aura fait quelque chose pour moi : je verrai ce que je pourrai faire pour elle. Je n'ai pas de morale, mais j'ai un fonds de propreté, qui m'interdit de devenir une femme facile, ce qui ne manquerait pas d'arriver, si je m'attardais à de pareilles liaisons. Rompons. Je suis, d'ailleurs, toute disposée à vous traiter dorénavant en ami, à condition que la fantaisie ne vous prenne jamais de jouer sur les mots et de vous méprendre sur les désinences : ami, amant, ne sont point même chose, quoique l'on puisse, dans votre cas surtout, très aisément s'y tromper. Ne vous y trompez jamais, voilà tout ce que je vous demande. C'est ainsi, n'est-ce pas, que je vous ai parlé? Et, là-dessus, je vous ai tendu une main que vous avez serrée de façon à me prouver que vous m'aviez comprise.

— Certes, il m'en souvient. Mais ai-je rien fait jamais qui vous pût contrarier?.. Je n'ai pas paru renoncer à vous complètement? C'est que le goût très vif que j'ai eu pour vous s'est à peine atténué. En outre, l'avouerai-je? une sorte de curiosité philosophique m'oblige à rôder autour de vous : je voudrais surprendre le secret de vos défaillances, qui est évidemment celui de votre nature, de votre nature qui me passionne tout autant peut-être que votre beauté.

— Le secret de mes défaillances, mon cher, — dit Florence en replaçant derrière son oreille, par un mouvement prompt et gracieux qui lui était familier, une mèche de ses cheveux flambants qu'avait dérangés Gilbert, — c'est cela, c'est cette chair, c'est ce sang de ma mère, qui, à certaines heures, se révoltent contre l'oppression de ma volonté et crient vers les hommes...

D'un geste fébrile et colère, elle pétrissait son bras sous le velours de sa manche, et ses ongles semblaient écorcher l'étoffe chatoyante, y laissant de pâles cicatrices. Ses yeux avaient une fierté sauvage qui ne rappelait guère les clartés dormantes de son regard habituel.

— Ah! bah! fit M. Gerbroie, rêveur.

Elle était superbe; et lui, dont l'œil devenait brillant à mesure qu'il l'examinait, se sentait reconquis.

— Enfin, vous l'aimez, ce petit Gilbert? reprit-il. Vous envoyiez des baisers, tout à l'heure, dans sa direction avec un entrain, une conviction! Est-ce à lui, ou au mariage, — car il vous épousera, celui-là, pour peu que vous y teniez, — est-ce à lui ou au mariage que s'adressaient ces gentillesses?

— A l'un et à l'autre. J'ignore si je l'aime d'un amour très durable ; mais il me plaît, ce qui n'est que juste, puisqu'il me promet la seule chose dont j'aie vraiment besoin en ce moment : un rang honnête... Vous avez l'air de trouver que c'est encore trop, qu'il me plaise?

— Ma foi, oui... Mais, bah! il faut bien que j'en prenne mon parti.

Il se secoua, comme pour détacher de lui une importune et tenace préoccupation, et il ajouta :

— En tout cas, ma chère Florence, vous n'avez rien à craindre de moi, et j'aime à me figurer que je ne vous inspire, en effet, aucune inquiétude. Votre jeune promis vous croit intacte, et il a besoin de vous croire telle. Vous ne lui ferez probablement jamais de révélations compromettantes, en quoi vous aurez raison; à son âge, on n'est pas sceptique, ou on l'est d'un scepticisme inconsistant qui fond, comme la gelée blanche, au premier soleil du matin, sous les regards et les baisers de la femme qu'on aime : or, la foi est un bon auxiliaire à la folie... Quant à moi, vous pouvez dormir tranquille; dussiez-vous épouser mon meilleur ami, je ne vous trahirai pas.

— Qui sait? Vous avez, vous autres hommes de si singuliers scrupules sur cette matière! une délicatesse si étrangement chatouilleuse, à ce qu'on affirme, dès que le mariage est en jeu!

— Allons donc! C'est de la délicatesse de théâtre, cela, ma chère, tout comme l'amour qui réhabilite et virginise est un amour qui ne se voit qu'à la lueur des quinquets de la rampe. Le théâtre n'est rien autre chose qu'un grand Guignol pour hommes : ce n'est pas là qu il faut aller faire ses classes. Dans la vie réelle, croyez-le, on a d'autres manières d'agir, et l'on estime que le premier devoir d'un homme, c'est de ne pas trahir la femme qui s'est confiée à lui, dût-il mentir, se parjurer, se calomnier et se déshonorer lui-même... Et maintenant, je vois bien qu'il me faudra espacer mes visites.

— N'en faites rien, — dit Florence d'une voix traînante, qui laissait deviner un désir contraire à ce qu'exprimaient ses paroles. — Quelques commérages qui changeraient d'objet, mais ne se tairaient point, ne valent pas le sacrifice d'un ami.

— Vraiment, j'ai été trop assidu? On a remarqué la fréquence de mes visites?

— Bast! il n'importe. Dans votre entourage, parmi nos amis communs, on a dû me prêter tant d'amans qui n'étaient même pas mes amis qu'on peut bien, à la fin, me prêter un ami pour amant.

— Allons! cela suffit : j'ai compris. Au revoir! mais pas à bientôt.

Elle lui tendit la main :

— Merci! fit-elle simplement.

Et ils se séparèrent sans aucun désir de se revoir : lui, n'avait plus rien à attendre ni à apprendre; elle, n'aimait pas les témoins, même muets.

Sur le palier, M. Gerbroie se croisa avec Marc :

— Ah! ah! c'est ton tour d'essayer de deviner le logogriphe. Bonne chance!

Florence attendait Marc dans le salon.

— Monsieur, lui dit-elle, je ne veux pas trop vous remercier d'être venu, parce que je me doute bien que votre curiosité est, avec votre politesse, de moitié dans votre empressement. Cependant, vous me voyez enchantée de votre visite, enchantée surtout de la recevoir aujourd'hui.

— Ne m'avez-vous pas dit, mademoiselle, que vous aviez quelques indications, quelques renseignemens à me demander?

— Mon Dieu, nous laisserons cela de côté, si vous le voulez bien, pour aller plus droit au but...

Elle fit une pause d'une seconde, se carra dans son fauteuil, ses mains blanches et sans bagues allongées sur les deux bras de velours pensée. Et elle reprit, d'un ton franc, avec un regard profond et hardi qu'elle avait quelquefois et qui vous allait loin dans l'âme:

— Je suis très liée avec M. Gilbert de Neufinglise. Avez-vous quelque idée de la nature de nos relations?

Marc sourit sans répondre.

— Ne vous gênez pas. Dites ce que vous pensez. Croyez-vous qu'il soit mon amant?

Marc eut un geste effarouché de dénégation et de protestation.

— Alors, que pensez-vous?

— Je pense que cela ne me regarde pas, d'abord.

— Et ensuite?

— Et ensuite qu'il vous aime bien assez pour aller partout où il vous plaira de le conduire, fût-ce à l'autel, soit dit sans équivoque désobligeante et sans raillerie.

— Bon! Vous avez, monsieur Bréan, toute la sagacité désirable chez un magistrat. Eh bien! je vais vous parler sans détours. M. de Neufinglise m'honore, en effet, d'une affection suffisamment profonde pour songer à m'épouser. Je ne me crois pas indigne de ce témoignage flatteur de passion et d'estime. Le grand obstacle, après la volonté de Mme de Neufinglise, — dont on peut triompher avec le temps et la loi en main, — le grand obstacle, c'est l'amour persistant d'une jeune fille, fiancée de cœur à Gilbert comme vous lui êtes, vous, fiancé officiellement... Je suis parfaitement au courant de toutes ces choses : Gilbert et d'autres encore me les ont apprises dans les plus grands détails. Vous aimez Mlle de Servière; mais vous êtes un homme délicat, et, à supposer que vous puissiez passer condamnation sur l'amour qu'elle a pour un autre et l'épouser quand même, vous devez être fort désireux qu'elle se détache, le plus vite et le plus complètement possible, de celui qu'elle aime. Cette heureuse... solution, vous êtes à même de la provoquer et de la hâter. J'ai reçu aujourd'hui de M. de Neufinglise la promesse solennelle qu'il m'épousera; que Mlle de Servière le sache prompte-

ment : elle s'affranchira d'un amour sans espoir et sans dignité; le rêve de Mme de Neufinglise s'évanouira; Gilbert se sentira plus à l'aise; vous n'aurez plus de rival; et tout le monde sera content.

Marc n'éprouvait pas de hâte à répondre, gêné qu'il était par la pensée que le nom de Blanche se trouvait mêlé à cette petite intrigue fleurant tout juste bon, et aussi par l'obligation où il se sentait de dire quelque chose qui ne fût ni blessant ni encourageant. En outre, il s'absorbait dans l'admiration des merveilleuses combinaisons employées par le destin pour amener son mariage. — Une chose extraordinaire, par exemple, c'est qu'il ne se rangeât point, bonnement, à la doctrine de la Providence; car on ne s'explique pas cet acharnement à disputer sur les mots, alors que les idées sont si près de l'accord parfait. Quand on en est à croire, — et il y revenait toujours, — que nos moindres actes sont *écrits là-haut*, enregistrés d'avance par un scribe impeccable, on est fou de ne pas adorer le scribe, de ne pas en faire le Dieu un et personnel des spiritualistes. M. Gerbroie avait plus de logique, lui qui faisait ses petites opérations de bourse sans admettre le moins du monde que les livres de son agent de change fussent des copies par extraits du livre du Destin, — ce qui ne l'empêchait pas de ne croire à la liberté humaine que sous une foule de réserves prudentes.

— Eh quoi! ne serait-ce point votre avis? demanda Florence.

— J'avoue, mademoiselle, que je ressens un léger embarras à vous exprimer mon opinion... En vérité, sachez-le, j'aime autant ne pas prendre une part active à ces révélations où je suis personnellement intéressé.

— A votre guise! M. de Neufinglise part demain ou après-demain. Une fois là-bas, il s'expliquera certainement d'une façon catégorique, et avec sa mère et avec Mlle de Servière. Seulement, je pensais qu'il eût été bon que Mlle de Servière fût informée un peu brutalement, et par une autre personne que Gilbert ou la mère de Gilbert...

— Je décline la mission, dit Marc en se levant. Et, si vous n'avez rien de plus à me demander, mademoiselle?..

Froissée et mécontente, Florence répondit par un signe de tête des plus guindés au salut plongeant de son visiteur.

— C'est égal, pensait Marc en descendant l'escalier, je vais repartir dès demain pour Méry. Je crois que l'heure est venue de lire ma page au grand registre.

HENRY RABUSSON.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

JEANNE D'ARC

A

DOMREMY

Il en est des premières années de beaucoup d'illustres personnages comme de ces fleuves dont le cours supérieur reste à peu près inconnu, et parmi ces personnages il faut compter Jeanne d'Arc. Qui n'aimerait cependant à connaître le milieu où Jeanne a vécu, les influences qu'elle a subies et les principaux incidens dont le village natal de l'héroïne a été le théâtre pendant les années qui ont immédiatement précédé sa mission? Les dépositions du procès de réhabilitation, si précieuses qu'elles soient, sont loin de fournir des réponses de tout point satisfaisantes aux questions que notre curiosité se pose. Aussi, des critiques, des historiens également autorisés nous ont-ils représenté sous des couleurs très différentes la vie que menaient les habitans de la vallée de la Meuse, notamment ceux de la châtellenie de Vaucouleurs et de Domremy, à cette date mémorable.

Le plus considérable, sans contredit, de tous les critiques qui se sont occupés de ces questions, M. Jules Quicherat, glorifie avec raison la résistance qu'opposèrent aux envahisseurs les garnisons françaises de quelques places de la Meuse inférieure, telles que Beaumont et Mouzon, il veut voir dans cette résistance l'une des sources de l'inspiration de Jeanne d'Arc : « N'eût-elle servi, — pour emprunter à l'éditeur des *Procès* une phrase éloquente, — n'eût-elle servi qu'au perfectionnement de cette âme généreuse, la résis-

tance des habitans de la Meuse mériterait d'être immortalisée; » mais le savant critique constate, non sans regret, qu'il n'est fait aucune mention, dans les chroniques du xve siècle, des opérations dirigées contre Vaucouleurs, et que le premier document authentique qui s'y rapporte est le mandement, en date du 22 juin 1428, par lequel Antoine de Vergy fut chargé de réduire la forteresse dont Robert de Baudricourt était capitaine. Quant à Domremy en particulier, tout ce que l'on savait sur cet obscur village avant les recherches dont on trouvera plus loin le résumé, se réduisait aux retraites des habitans dans l'île de la Meuse et à Neufchâteau consignées au *Procès*. M. Quicherat n'en attribue pas moins une influence décisive sur la mission de la libératrice d'Orléans aux souffrances dont le malheur des temps la rendit témoin : « Du jour, écrit-il quelque part, où l'ennemi apporta dans la vallée le meurtre et l'incendie, l'inspiration de Jeanne alla s'éclaircissant de tout ce qu'il y avait en elle de pitié et de religion pour le sol natal. Attendrie aux souffrances des hommes par le spectacle de la guerre, confirmée dans la foi qu'une juste cause doit être défendue au prix de tous les sacrifices, elle connut son devoir. »

Sans avoir eu à sa disposition d'autres documens que ceux dont nous devons la publication à l'éditeur des *Procès*, le dernier et le plus exact des historiens de Jeanne d'Arc est loin d'aboutir aux mêmes conclusions. « Jeanne, dit M. Henri Wallon, parlant des combats d'enfans que se livraient les Français de Domremy et les Lorrains de Maxey attachés au parti bourguignon, Jeanne vit plus d'une fois ceux de Domremy revenir de la bataille le visage meurtri et sanglant. C'était une image de la guerre civile ; mais on n'a pas de preuve qu'elle ait sévi entre les habitans de ces contrées autrement que par ces combats d'enfans. On n'y souffrit pas beaucoup plus de la guerre étrangère. Cette marche de la Lorraine aux frontières d'Allemagne n'était pas le chemin des Anglais. La paix de Troyes les avait établis en Champagne; mais ils n'en occupaient qu'un petit nombre de points... Cette sanglante guerre paraît s'être réduite, pour les habitans de Domremy, à quelques alertes. Parfois, à l'approche d'une troupe de partisans, on sauvait les bestiaux dans l'île formée devant le village par les deux bras de la Meuse. Un jour même, tous les habitans s'enfuirent à Neufchâteau. Jeanne y suivit ses parens et demeura quatre ou cinq jours ou même quinze jours avec eux chez une honnête femme nommée la Rousse. Après quoi on revint au village, et rien ne dit que ce fût alors ou en pareille circonstance qu'il ait été brûlé. Voilà tout ce que les recherches les plus habiles et les plus minutieuses ont pu faire découvrir sur la part de Domremy aux malheurs du temps. Assurément, c'est quelque chose, et il ne faut pas tenir pour nulle l'impression

que Jeanne en put recevoir. Mais, sans aucun doute, si le sentiment des souffrances que la guerre apporte, si la haine qu'inspire la vue du conquérant maître du sol natal avaient suffi pour donner un sauveur à la France, il serait né partout ailleurs. »

Les lignes qui précèdent sont la meilleure justification des développemens où nous nous proposons d'entrer. Si des écrivains aussi judicieux que MM. Quicherat et Wallon ont cru devoir rechercher quelle était la situation des habitans de la vallée de la Meuse pendant les années qui ont immédiatement précédé la mission de la vierge de Domremy, n'a-t-on pas le droit d'en conclure que la question est intéressante au point de vue de l'histoire de Jeanne d'Arc; mais si des critiques aussi compétens sont arrivés à des conclusions différentes, n'y a-t-il pas lieu de procéder à de nouvelles investigations? C'est le résultat de ces investigations que nous allons exposer sous la forme la plus sommaire.

I.

Aux XIVe et XVe siècles, la châtellenie de Vaucouleurs, enclavée entre la seigneurie de Commercy au nord, le Barrois à l'ouest et au sud, la Lorraine à l'est, comprenait un certain nombre de villages échelonnés sur la rive gauche de la Meuse, le long de l'antique voie romaine de Langres à Verdun. Au commencement du XIVe siècle, la châtellenie de Vaucouleurs appartenait à une branche cadette de l'illustre famille champenoise des Joinville. Le 15 août 1335, Jean de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, conclut un arrangement avec Philippe VI de Valois en vertu duquel il céda cette châtellenie au roi de France en échange de Méry-sur-Seine, de divers droits sur la prévôté de Vertus, de la seigneurie de Lachy et de quatre vignobles situés à Bar-sur-Seine. Trente ans après l'échange conclu avec Jean de Joinville, le 4 juillet 1365, Charles V rendit une ordonnance portant que le château et les villages échus aux Valois par suite de cet échange feraient désormais partie intégrante du domaine royal et seraient rattachés inséparablement, irrévocablement et directement, à la couronne de France; les habitans de Vaucouleurs se trouvèrent ainsi élevés à la dignité de bourgeois du roi et investis en cette qualité de nombreuses et importantes prérogatives. Ils ne furent pas moins favorisés au point de vue des avantages commerciaux. Tout le transit des marchandises exportées du bailliage de Chaumont en Lorraine et dans l'empire dut se faire par le port de Vaucouleurs, où deux fonctionnaires royaux, le maître et le receveur des ports, percevaient un droit, dit « de rève, » consistant en un prélèvement de 4 deniers pour livre sur les denrées menées hors

du royaume. A dater de la seconde moitié du XIVe siècle, presque tous les baillis de Chaumont joignirent à ce titre celui de châtelains de Vaucouleurs.

Le village de Domremy formait l'extrémité méridionale de la châtellenie de Vaucouleurs, sans toutefois en relever tout entier. Il était, en effet, traversé de l'ouest à l'est par un petit ruisseau, affluent de la Meuse, qui le coupait en deux parties : la partie méridionale, comprenant une maison forte située dans une île de la Meuse et une trentaine de chaumières, formait une seigneurie possédée de vieille date par la famille de Bourlemont et dépendait de la châtellenie de Gondrecourt, c'est-à-dire d'une partie de la Champagne cédée en 1308 par Philippe le Bel à Edouard, comte de Bar, et mouvant de la couronne de France; la partie septentrionale, où se trouvait l'église paroissiale, relevait seule de la châtellenie de Vaucouleurs. C'est dans une chaumière située entre cette église et le ruisseau, par conséquent à l'extrême limite du bailliage de Chaumont ou du Bassigny champenois, que naquit Jeanne d'Arc le 6 janvier 1412.

La région d'entre Marne et Meuse, que l'immense forêt du Der couvrait autrefois presque tout entière, est une région forestière et minière par excellence, c'est le pays des chênes et du fer; les habitans étaient jadis et sont restés encore aujourd'hui rudes, agrestes, sains et forts comme la région elle-même. La coutume de Bassigny, qui régissait ces populations, édictait contre de simples délits les peines les plus sévères. On coupait l'oreille au berger qui avait mal gardé son troupeau ainsi qu'au vagabond qui commettait des dégâts dans les champs; on coupait les mains à quiconque avait fait usage de fausses mesures. Le duel judiciaire était presque partout admis, quoiqu'il fût prohibé par les ordonnances royales, pour toute somme supérieure à 5 sols. La simplicité primitive des mœurs, l'ardeur de la foi, la fidélité dans l'observation des pratiques religieuses étaient en rapport avec la dureté un peu barbare de la loi pénale. Un des plus grands esprits de la première moitié du XVe siècle, le controversiste Nicolas de Clamanges, nous dit qu'il fut frappé, pendant un séjour qu'il fit à Langres, de la piété grave des artisans de cette ville, qui avaient l'habitude de ne se rendre à leur travail qu'après avoir assisté à la messe. En Champagne, et notamment en Bassigny, le servage plus ou moins adouci avait été longtemps la condition la plus ordinaire des habitans des campagnes et n'était devenu l'exception que dans les cantons tels que la châtellenie de Vaucouleurs, où la réunion directe au domaine royal avait eu sans doute pour effet de provoquer de nombreux affranchissemens et de multiplier le nombre des personnes de condition libre.

A Domremy, ces personnes devaient habiter la partie française du village, c'est-à-dire la partie septentrionale où se trouvaient

l'église paroissiale et la chaumière de la famille d'Arc; mais les habitans de la partie méridionale relevant du duché de Bar étaient certainement des serfs ou des hommes de mainmorte des Bourlemont, seigneurs de cette partie de Domremy. Voici ce qu'on lit dans un aveu rendu le 12 février 1398 par Jean de Bourlemont, écuyer, à Robert, duc de Bar : « J'ai et dois avoir la morte main en la ville de Domremy, ban et finage d'icelle, en tout ce que je tiens du fief de mon dit seigneur le duc de Bar. Item, j'ai et dois avoir la justice haute, moyenne et basse sur toutes les choses dessus dites et chacune d'icelles. » A la fin du XIVe siècle, les mainmortables ou serfs des Bourlemont dans la partie barroise de Domremy formaient trente-cinq familles vulgairement appelées « conduits, » et ces conduits étaient soumis à la plupart des redevances et corvées féodales énumérées dans l'aveu et dénombrement de 1398 : — four banal, mesures de froment et d'avoine, droits sur les têtes de bétail, vaches laitières, chevaux d'attelage et brebis, labourage, sarclage, fauchage, fenaison, charrois et moisson, gélines à Pâques, moutons à la Pentecôte, quatre douzaines d'oisons à la Saint-Jean, gélines, cire et poivre à la Saint-Remi, trois florins pour le gras bœuf et un porc gras de trois ans avec une hache pour le tuer et un demi-muid de vin à Noël. — Les seigneurs à qui ces redevances ou corvées étaient dues, habitaient une maison forte située en face du village dans une île formée par deux bras de la Meuse, — dont l'un, le bras oriental, est depuis longtemps comblé, — et que l'on appelait, pour cette raison, la forteresse de l'Ile. Cette forteresse, dont l'emplacement est encore indiqué par la direction d'une rue de Domremy qui a conservé le nom de rue de l'Ile, était pourvue d'un baille ou cour munie d'ouvrages de défense et d'un grand jardin entouré de fossés aussi larges que profonds. Dans le testament dicté par Jean de Bourlemont en 1399, on voit figurer en outre une chapelle desservie par un chapelain, dite la chapelle de l'île de Domremy et placée sous l'invocation de Notre-Dame.

Les habitans de la partie française de Domremy, de cette partie que Jeanne désigne formellement comme son berceau dans un des interrogatoires de Rouen sous le nom de Domremy de Greux, parce qu'elle ne faisait pour ainsi dire qu'un avec cette dernière localité, les habitans de la partie française ne semblent pas avoir été assujettis aux corvées dont il est question ci-dessus; ils devaient seulement prêter leur concours aux hommes du seigneur pour faucher, faner et charrier ses foins dans la forteresse de l'Ile. Il importe de faire remarquer à cette occasion qu'aucun des aveux et dénombremens signalés jusqu'à ce jour ne fait mention des droits de patronage ou autres que les Bourlemont auraient possédés sur l'église paroissiale; il en faut conclure que cette église et, par conséquent,

aussi la chaumière natale de Jeanne d'Arc, contiguë au cimetière, se trouvaient, quoi qu'on en ait dit, sur la partie française de Domremy, mais, suivant une remarque déjà faite, à l'extrême limite de cette partie française, puisque le ruisseau qui les séparait de la partie barroise dont les Bourlemont étaient seigneurs coule encore aujourd'hui au pied de la maison, dite de la Pucelle, reconstruite en 1481 et ainsi désignée dans un acte de 1586, lorsqu'elle fut vendue à Louise de Stainville, comtesse de Salm.

Outre les redevances ou corvées indiquées ci-dessus, la maison forte et ses dépendances, les Bourlemont possédaient à Domremy trente-cinq « fauchées » de pré, quarante-quatre « jougs » de terre arable, un vignoble, six cents arpens de bois, et enfin le cours de la Meuse depuis le pont de Domremy en aval jusqu'au pré de la Fortey situé en amont du côté de Coussey. On voit par le curieux testament de Jean de Bourlemont dont nous avons parlé plus haut que les membres de cette noble famille, seigneurs en partie de Domremy, de Greux, de Maxey et de Bourlemont, entretenaient avec leurs hommes de ces quatre villages des relations d'une familiarité toute patriarcale. Ainsi, le testateur lègue deux écus à Oudinot, à Richard et à Gérard, « clercs enfans du maistre de l'escole » de Maxey, à charge de prier pour lui et de réciter les sept psaumes. Maxey est un village de Lorraine situé sur la rive droite de la Meuse en face de Domremy et de Greux échelonnés sur la rive gauche. L'école dont il est ici question était sans doute fréquentée par les enfans de ces deux dernières paroisses mises en communication avec la première par un pont sur la Meuse; et comme les Lorrains de Maxey étaient, du temps de la Pucelle, attachés au parti anglo-bourguignon, à l'exemple de Charles II leur duc, tandis que les habitans de Greux et de Domremy gardaient une fidélité inviolable au roi de France, leur souverain immédiat, les écoliers de ces trois villages se livraient parfois des combats sanglans rappelés dans une réponse de Jeanne à ses juges. Par un autre article de son testament, Jean de Bourlemont recommande à son héritier de ne plus exiger une rente annuelle de deux douzaines d'oisons, s'il est bien constaté après enquête que ses hommes de Domremy ne doivent pas être assujettis à cette redevance. Pierre de Bourlemont, fils de Jean, seigneur de Domremy pendant les premières années du XVe siècle, avait conservé les mêmes habitudes familières, vraiment patriarcales. Tous les ans, le dimanche de *Lætare* ou de la mi-carême, appelé par les habitans du Bassigny dimanche des Fontaines, fête extrêmement populaire dans toutes les parties du Barrois, aussi bien dans la vallée de la Marne que dans celle de la Meuse, Béatrix, femme de Pierre de Bourlemont, originaire du royaume de France, accompagnée parfois de son mari et de sa belle-mère Ca-

therine de Bauffremont-Ruppes, allait sous un hêtre magnifique, dit l'arbre des Fées ou des Dames, non loin de la source des Groseilliers, faire des repas champêtres, des dînettes en plein air; chacun apportait ses provisions, du vin et de petits pains, et les jeunes filles de la seigneurie, mêlées aux demoiselles de la bonne châtelaine, lui composaient une gracieuse escorte; au retour de la belle saison, Béatrix ne laissait échapper aucune occasion de renouveler ces parties de plaisir où la jeunesse des deux sexes prenait ses ébats, chantait, dansait, cueillait des fleurs et tressait des guirlandes que l'on suspendait ensuite aux rameaux touffus du hêtre hanté par les fées.

Ce tableau enchanteur et vraiment digne d'une idylle de Théocrite, ce n'est pas à un poète que nous le devons, mais à des témoins oculaires qui ont déposé dans le procès de réhabilitation. Sans doute, il ne faut voir ici qu'un cas particulier, et l'on se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que tous les seigneurs, que toutes les châtelaines vivaient sur ce pied de familiarité affectueuse avec leurs vassaux; toutefois, ce que les habitans des campagnes trouvaient alors, non-seulement à Domremy et dans la châtellenie de Vaucouleurs, mais dans toute l'étendue du royaume de France, c'était une protection généralement ferme et vigilante de la justice royale contre les abus de la force, c'était notamment la sécurité pour les personnes et pour les biens résultant de l'interdiction des guerres privées, sans cesse renouvelée par des ordonnances spéciales pendant le cours des XIVe et XVe siècles. Cette interdiction n'était nulle part plus rigoureuse qu'en Champagne, où le parlement siégeant aux grands-jours de Troyes avait appliqué en mainte occasion aux seigneurs récalcitrans une répression exemplaire et impitoyable. A ce point de vue, les gouvernemens faibles tels que celui de Charles VI suivaient la même ligne de conduite que les pouvoirs forts, et l'on vit dans les plus mauvais jours l'autorité royale tenir à honneur de ne laisser impunie aucune violation de la paix publique.

Tandis que les choses se passaient ainsi sur la rive gauche de la Meuse, il en était tout autrement sur la rive droite, c'est-à-dire en Lorraine. Dans ce duché relevant de l'empire et régi par des coutumes profondément imprégnées de l'influence germanique, les guerres privées n'avaient rien perdu de la violence sauvage, de la fréquence, de l'impunité avec lesquelles elles avaient sévi à l'époque de la décadence carolingienne et continuaient en plein XVe siècle à peser du poids le plus lourd sur les populations. A cheval sur l'Allemagne et adossée à la France, la région située à l'est de la Meuse était morcelée entre une foule de petits potentats laïques et ecclésiastiques plus ou moins indépendans les uns des autres, dont

les principaux étaient les ducs de Lorraine et de Bar, le comte de Vaudemont, le damoiseau de Commercy, les évêques de Metz, de Toul et de Verdun. Comme ces grands feudataires étaient presque toujours en guerre, les seigneurs de moindre importance ne se faisaient pas faute de profiter de ces rivalités, de ces divisions pour relâcher et même pour rompre les liens de vassalité qui les enchaînaient; suivant leur intérêt du moment, on les voyait prendre parti pour l'un ou l'autre des belligérans ; la conflagration s'étendait ainsi de proche en proche, et le feu de la guerre ne s'éteignait sur un point que pour se rallumer sur un autre.

Combien meilleure la situation des habitans de la rive française, d'autant meilleure que le spectacle si rapproché des escarmouches continuelles livrées sur l'autre rive par l'humeur batailleuse d'une féodalité sans frein leur faisait apprécier encore davantage la sécurité, la tranquillité relatives dont ils jouissaient ! Ici, le parlement et le bailli de Chaumont tenaient la main à l'exécution des ordonnances interdisant les guerres privées; la justice royale punissait sévèrement les contrevenans, et si quelque acte de violence était commis par un seigneur, il arrivait rarement que le crime ne donnât pas lieu à des poursuites et ne fût pas suivi d'une répression. On ne saurait trop insister sur ce point de vue parce que l'on y trouve l'explication de l'attachement passionné, on pourrait presque dire du culte enthousiaste que les populations de la haute Meuse avaient voué à la royauté française sous les premiers Valois. C'est l'épée qui remporte les victoires, c'est l'intelligence qui assure la suprématie politique, mais c'est la justice qui fait les conquêtes morales, les plus précieuses de toutes, et c'est l'honneur de nos rois des XIIIe, XIVe et XVe siècles d'avoir exercé ce rôle de justiciers au-delà même des limites de leur royaume. Vers le milieu du règne de Charles VI, on vit une ville de Lorraine, rattachée, il est vrai, féodalement et judiciairement à la Champagne depuis la première moitié du XIIIe siècle, manifester hautement ses préférences pour notre pays. Cette ville, ce fut Neufchâteau ; de pacifiques bourgeois osèrent entrer en lutte ouverte contre Charles II leur duc; ils se laissèrent frapper à plusieurs reprises et pendant de longues années dans leurs personnes comme dans leurs biens par attachement au roi de France, dont ils avaient fait apposer les armes sur leurs maisons. Le parlement de Paris, saisi de ce différend entre Charles II et ses bourgeois de Neufchâteau, condamna le duc de Lorraine. Ce prince fut frappé de la peine du bannissement, de la confiscation de ses biens situés en France ainsi que d'amendes considérables; en même temps, une punition plus sévère encore fut prononcée contre tous les seigneurs, les fonctionnaires et les hommes d'armes du duché qui s'étaient rendus plus ou moins complices des divers méfaits reprochés à leur

souverain. Peu importe que, six mois à peine après la publication de cette sentence, Charles II ait réussi avec l'appui du duc de Bourgogne à se faire remettre les peines qui lui avaient été infligées; moralement, le coup n'en était pas moins porté. Une condamnation aussi solennelle rendue contre le duc de Lorraine dut produire dans cette partie de la vallée de la Meuse qui s'étend de Neufchâteau à Vaucouleurs un effet considérable ; elle exalta encore, s'il est possible, les sympathies enthousiastes des populations de cette région pour la France et la royauté française. Neufchâteau est la ville la plus rapprochée et, de temps immémorial, a été le marché habituel de Domremy situé deux lieues seulement plus au nord. Nul doute, par conséquent, que les habitans de ce dernier village n'aient été des premiers à apprendre et à fêter le triomphe remporté par les Neufchâtelois leurs voisins en qui ils trouvaient de si précieux coreligionnaires politiques; et comme l'arrêt porte la date du 1er août 1412, il n'est postérieur que d'environ six mois à la naissance de Jeanne d'Arc.

L'humble enfant qui devait être l'instrument du salut de son pays naquit donc et grandit au milieu de cette effervescence patriotique. Ce qu'on peut appeler la légende mystique de la royauté française plana sur l'enfance et l'adolescence de la petite Jeannette, comme on l'appelait dans son village. D'ailleurs, il s'était rencontré un heureux concours de circonstances rarement réunies qui faisait alors de l'obscur village de Domremy l'un des milieux les plus propices au plein épanouissement de cette légende. A une date que l'on ne saurait fixer d'une manière précise, mais certainement pendant le premier quart du xve siècle, Pierre de Bourlemont, qui avait succédé comme seigneur de Domremy à Jean son père, était mort sans laisser d'enfant ; et ses seigneuries de Greux et de Domremy avaient passé à sa nièce Jeanne de Joinville, fille de sa sœur Jeanne de Bourlemont et d'André de Joinville. Une jeune châtelaine d'origine champenoise rentrait ainsi en possession de deux seigneuries situées à l'extrémité méridionale de cette châtellenie de Vaucouleurs que l'un de ses aïeux avait naguère cédée en totalité à Philippe de Valois. Cette jeune châtelaine avait beau être mariée à un seigneur lorrain, Henri d'Ogéviller, chambellan de Charles II et son bailli du Vosge; elle n'en appartenait pas moins à une famille française entre toutes, elle n'en comptait pas moins parmi ses ancêtres ce bon sénéchal de Champagne qui avait immortalisé dans des récits d'une naïveté éloquente la sainteté d'un roi de France. Comment Jeanne de Joinville, à moins de renier son origine, n'aurait-elle pas eu à cœur de propager dans son entourage le souvenir de relations où le prestige des fleurs de lis et l'illustration de sa race trouvaient également leur compte! Quoi qu'il en soit, nous ne sommes

nullement surpris de lire dans une déposition faite par Dunois en 1456, à l'occasion du procès de réhabilitation, que Jeanne eut un jour une vision où elle aperçut saint Louis et saint Charlemagne qui priaient Dieu pour le salut du roi Charles VII en même temps que pour la délivrance d'Orléans.

La sainteté de Louis IX formait en quelque sorte le couronnement de la légende mystique de nos rois ; mais ce que l'on trouvait à la base de cette légende, c'était le baptême de Clovis par saint Remi et le miracle de la sainte ampoule. Ici encore, le nom même du lieu natal de Jeanne suffit pour montrer que la future libératrice de la France dut être familiarisée de bonne heure avec ce côté de la légende. Suivant une remarque déjà faite par Michelet et bien digne de l'intuition parfois profonde que ce voyant appliquait à l'étude des faits historiques, Domremy avait été, pendant les premiers siècles du moyen âge, un fief de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et l'église de ce village était placée sous le patronage de l'apôtre des Francs. D'où il suit que tous les ans, à l'occasion de la fête patronale, Jeannette d'Arc entendait le curé qui l'avait baptisée, messire Guillaume Frontey, originaire de Neufchâteau, prononcer du haut de la chaire le panégyrique du saint patron de son église et retracer à grands traits la légende du baptême de Clovis, non point telle qu'on la lit dans Grégoire de Tours, mais surchargée du merveilleux ajouté dans la version d'Hincmar à la narration primitive. Clovis oint d'une huile d'origine céleste et transmettant à ses successeurs le pouvoir d'opérer des miracles par la vertu de la sainte ampoule ; « saint » Charlemagne, vainqueur des mécréans ; saint Louis, l'ascète couronné et le héros cher aux Joinville, voilà surtout ce que les paysans de Domremy connaissaient de l'histoire des anciens rois de France ; aussi considéraient-ils les successeurs de ces rois comme des personnages aussi sacrés en leur genre et dans l'ordre purement terrestre que les papes dans l'ordre spirituel. Ils voyaient dans l'onction de l'huile de la sainte ampoule, de cette ampoule apportée à saint Remi, selon la légende, par un ange descendu du ciel, un véritable sacrement qui conférait aux princes assis sur le trône des fleurs de lis un caractère de suprême inviolabilité ; ce sacrement leur conférait, en outre, un pouvoir réservé sur la terre aux saints seulement, le pouvoir de faire des miracles. On se représentait ainsi le royaume de France comme un fief divin et le roi comme tenant ce fief en vertu d'une délégation d'en haut. Cette idée apparaît nettement dans la fameuse lettre, datée du 22 mars 1429, où la Pucelle somme les Anglais de vider le royaume de France : « Et n'ayez point en votre opinion que vous tiendrez mie le royaume de France de Dieu, le roi du ciel, fils de sainte Marie, mais le tiendra le roi Charles, vrai héritier. » La même idée

est exprimée avec plus de force encore dans une autre lettre que Jeanne écrivit de Reims au duc de Bourgogne le 17 juillet, jour du sacre de Charles VII : « Tous ceux qui guerroient audit saint royaume de France guerroient contre le roi Jésus, roi du ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain seigneur. »

Un écrivain politique du siècle précédent, l'auteur du *Songe du verger*, avait dit de nos rois qu'ils sont « vicaires de Jésus-Christ en sa temporalité. » Cette conception mystique de la royauté n'a jamais été mieux exposée que par Jeanne d'Arc dans sa première entrevue avec Robert de Baudricourt : « Jeanne disait, rapporte un témoin oculaire, que le royaume n'appartenait pas au dauphin, mais à son seigneur. Néanmoins, c'était la volonté de son seigneur que le dauphin fût roi et qu'il eût le royaume en commende; elle ajoutait qu'il serait roi en dépit de ses ennemis et qu'elle le conduirait elle-même pour le faire sacrer. Robert de Baudricourt lui demanda alors quel était son seigneur, et elle répondit : « C'est le roi du ciel. » Assurément, la grande âme de la Pucelle pouvait seule parler un si simple et si magnifique langage. Toutefois, pour le fond des idées, il n'y a rien là, il faut bien le dire, qui soit personnel à la vierge de Domremy. Originaire d'un petit canton de la Champagne, dont les habitans avaient voué un véritable culte à la royauté française, née et élevée dans un village où la légende mystique de cette royauté avait trouvé des conditions de développement particulièrement favorables, Jeanne d'Arc ne fait qu'exprimer avec autant de fidélité que d'éloquence, dans les textes cités plus haut, la croyance populaire de son pays natal et de la France tout entière au XVe siècle.

II.

La famille d'Arc semble avoir tiré son nom du village d'Arc-en-Barrois. Ce village, qui fait aujourd'hui partie du département de la Haute-Marne, est situé sur l'Aujon, affluent de la rive droite et du cours supérieur de l'Aube, à 26 kilomètres au sud-ouest de Chaumont. Pendant la seconde moitié du XIVe siècle, on trouve divers individus de ce nom établis le long de la vallée de l'Aube ou de ses affluens : en 1387, Huot d'Arc, à Arc-en-Barrois ; en 1353, Simon d'Arc, chapelain de la chapelle Notre-Dame au château royal de Chaumont ; en 1398, Guillaume d'Arc, dit de Longuay, à Courcelles-sur-Aujon ; en 1392, Jeannin d'Arc, à Radonvilliers ; en 1375 et 1390, le drapier J. d'Arc et le chanoine Pierre d'Arc, à Troyes ; en 1404, le curé Michel d'Arc, à Bar-sur-Seine, au diocèse de Langres ; enfin, vers 1375, Jacques d'Arc, père de Jeanne, à Ceffonds, petit village dépendant de la célèbre abbaye de Montiérender. La version qui fait le père de la Pucelle originaire de Ceffonds se trouve, pour la

première fois, consignée dans *le Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans,* publié par Charles Du Lis en 1612. L'auteur de ce *Traité,* qui descendait de Pierre d'Arc, le plus jeune des frères de la Pucelle, dit que cette version se fonde sur des titres et contrats conservés en la ville de Saint-Dizier. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, retrouver un seul de ces titres; cependant, l'assertion de Charles Du Lis est si formelle et si précise qu'il faut bien admettre, au moins jusqu'à nouvel ordre, cette origine champenoise du père de Jeanne d'Arc. D'après une indication donnée en 1879 à MM. E. de Bouteiller et G. de Braux par M. Granger, curé de Ceffonds, on connaîtrait encore dans ce village la maison d'Arc, désignée par des titres fort anciens comme ayant appartenu, au xve siècle, à Jean d'Arc, demeurant à Domremy.

Une famille noble du même nom florissait dans le comté de Bourgogne aux environs d'Arc-sur-Tille ; en 1398, une châtelaine appartenant à cette famille et qui portait, comme la libératrice d'Orléans, le nom de Jeanne d'Arc, possédait la seigneurie de Sarrey, village situé près de Chaumont, dans le canton de Montigny-le-Roi ; elle était entrée par un mariage dans l'illustre famille de Saulx.

Nous avons retrouvé et publié divers extraits d'un registre de la chambre des comptes de Bar où maître Simon de Montiérender figure de 1385 à 1387 comme procureur du duc de Bar, dans le Bassigny champenois, c'est-à-dire dans la région même où se trouve le village de Domremy ; il n'est pas impossible que Jacques d'Arc, originaire de Ceffonds et né, selon toute apparence, vers 1375, ait été attiré sur les bords de la Meuse par cet important fonctionnaire, son compatriote, au service duquel il aurait été attaché dans sa jeunesse. Au rapport de Charles Du Lis, le père de Jeanne avait deux frères : Nicolas et Jean d'Arc ; ce dernier prêta serment, en 1436, comme arpenteur du roi pour les bois et forêts au département de France.

La famille d'Isabeau Romée de Vouthon, mère de Jeanne, est beaucoup mieux connue que celle de son père. Cette famille tirait son nom du village de Vouthon, d'où elle était originaire ; et ce village, limitrophe de Domremy à l'ouest et au sud, réuni aujourd'hui à Gondrecourt et divisé en deux sections sous les noms de Vouthon-le-Bas et de Vouthon-le-Haut, ce village dépendait alors de la partie du duché de Bar mouvant de la couronne de France. La famille de Jeanne offrait, par conséquent, la même dualité que son village natal ; et de même que celui-ci était mi-partie de la Champagne et du duché de Bar, la Pucelle, Champenoise par son père, était Barroise par sa mère. Jean de Vouthon, mentionné en 1385 dans un registre des exploits de justice de la prévôté de Gondrecourt, était sans doute le père

d'Isabeau ; un frère de celle-ci s'appelait Jean de Vouthon comme son père ; il exerçait le métier de couvreur. En 1416, il quitta son pays natal pour fixer sa résidence à Sermaize ; depuis longues années, Isabeau habitait Domremy avec Jacques d'Arc son mari, et une autre sœur nommée Aveline s'était également éloignée de Vouthon avant 1410 pour aller demeurer à Sauvigny avec Jean le Vauseul, qui l'avait épousée. Ce métier de couvreur exercé par l'oncle maternel de Jeanne d'Arc, celui de charpentier auquel s'adonnait Perrinet de Vouthon, fils de Jean, cousin germain de la Pucelle, donnent lieu de supposer qu'Isabeau Romée appartenait à une famille de condition fort modeste. Néanmoins, cette famille comptait parmi ses membres un personnage ecclésiastique assez important, Henri de Vouthon, curé de Sermaize, dans lequel il faut voir, selon toute apparence, un des frères d'Isabéau Romée et par suite l'un des oncles maternels de Jeanne. Ce fut sans doute à l'instigation du curé, son frère, que Jean de Vouthon, le couvreur, alla s'établir à Sermaize avec ses trois fils Poiresson, Perrinet et Nicolas et sa fille Mengotte, et ce fut également grâce aux leçons et à la protection de Henri de Vouthon que Nicolas, l'un des trois fils du couvreur, put entrer comme religieux à l'abbaye de Cheminon, située à 4 kilomètres de Sermaize ; frère Nicolas de Vouthon était le cousin germain de la Pucelle, qui, pendant tout le cours de sa mission, eut soin de l'attacher à sa personne en qualité de chapelain. Bienfaiteur de son frère et sans doute aussi de ses deux sœurs, le curé de Sermaize dut exercer une grande influence sur la mère de Jeanne, qui paraît avoir été vouée aux pratiques de la piété la plus ardente, comme l'indique sa présence au Puy pendant le jubilé de 1429 et ce sobriquet de Romée, qui dut lui être donné, selon l'usage, en souvenir d'un pèlerinage à Rome. Il y a plus. Comme Sermaize est un bourg de Champagne situé à peu de distance de Ceffonds, patrie présumée de Jacques d'Arc, il n'est pas téméraire de supposer que le curé Henri de Vouthon a pu prendre une part plus ou moins active au mariage de sa sœur avec un Champenois. Les Vouthon, de Sermaize, entretenaient du reste avec leurs parens de Domremy des relations affectueuses et suivies. Un cousin issu de germain de la Pucelle, Henri de Vouthon, fils de Perrinet, charpentier comme son père et demeurant à Sermaize, déposa dans l'enquête de 1476 qu'il était allé, au temps de sa jeunesse, en compagnie de son dit père, à Domremy chez Jacquot d'Arc et Ysabellot sa femme, père et mère de Jeanne la Pucelle alors jeune fille, qui leur avaient fait bonne chère. Le même témoin affirma que Jeanne et ses frères étaient allés plusieurs fois à Sermaize, où ils avaient passé à diverses reprises un certain nombre de jours dans la maison de Perrinet de Vouthon son père, leur cousin germain du côté maternel. Nous au-

rons l'occasion d'indiquer bientôt la part d'influence que ces rapports entre Sermaize et Domremy purent avoir sur le développement des idées, des sentimens et partant sur la destinée de Jeanne d'Arc.

Quelle était la situation de fortune, quelle était la position sociale des parens de Jeanne d'Arc? Interrogés sur cette question, les gens du pays, appelés à déposer dans l'enquête ouverte au cours du procès de réhabilitation, firent tous la même réponse : ils dirent que le père et la mère de la Pucelle étaient de modestes cultivateurs et ne possédaient avec leur chaumière qu'un modique patrimoine. D'après une note rédigée à l'aide de pièces et de traditions de famille, note transmise par l'abbé Mandre, curé de Damvillers (Meuse), mort vers 1820, à son neveu M. Villiaumé, père de l'historien de Jeanne d'Arc et de la révolution, les biens immeubles appartenant à Jacques d'Arc et à Isabelle Romée représentaient environ 20 hectares, dont 12 en terres, 4 en prés et 4 en bois et parmi ces derniers le « bois Chesnu ; » ils avaient de plus leur maison, leur mobilier et une réserve de 200 à 300 francs qu'ils entretenaient avec soin en prévision d'une fuite devant quelque invasion telle que celle qu'ils furent obligés de faire à Neufchâteau. En mettant eux-mêmes en valeur ce qu'ils possédaient, ils en pouvaient tirer un revenu annuel équivalant à 4 ou 5,000 francs de notre monnaie, ce qui leur permettait de distribuer des aumônes aux pauvres, malgré la modicité de leur patrimoine, et de donner l'hospitalité aux moines mendians ainsi qu'aux voyageurs qui passaient souvent dans ce pays.

Si ces évaluations ne sont pas rigoureusement exactes, elles nous paraissent du moins très vraisemblables, quoique nous ignorions les données sur lesquelles elles reposent. Dans un registre paroissial de Domremy transcrit en 1490, on lit que Jacob d'Arc et Ysabellot sa femme avaient constitué en faveur du curé de Domremy une rente annuelle de deux gros sur une fauchée et demie de pré située au ban de Domremy, en amont du Pont, entre les héritiers Fauvrel et les héritières Girardin, à charge de célébrer chaque année deux messes pendant la semaine des Fontaines pour leurs obits et anniversaires. Outre ses biens sis à Domremy, on peut supposer que Jacques d'Arc possédait du chef de sa femme quelques morceaux de terre à Vouthon, car nous voyons par un registre des exploits de justice de la prévôté de Gondrecourt que l'aîné de ses fils nommé Jacquemin faisait dès 1425 sa résidence dans ce village du Barrois mouvant, où il exploitait sans doute le petit patrimoine d'Isabelle Romée. Jacques d'Arc et Isabelle de Vouthon avaient trois fils, Jacquemin, Jean et Pierre, et deux filles, l'aînée nommée Catherine, la cadette Jeanne ou plutôt Jeannette, celle qui devait par son héroïsme immortaliser sa race.

Deux actes dont nous nous proposons de publier intégralement le texte prouvent avec évidence que Jacques d'Arc figurait au premier rang des notables de Domremy ; dans le premier, daté de Maxey-sur-Meuse le 7 octobre 1423, il est qualifié doyen de ce village et vient à ce titre immédiatement après le maire et l'échevin ; dans le second, rédigé à Vaucouleurs le 31 mars 1427, il est le procureur fondé des habitans de Domremy dans un procès de grande importance qu'ils avaient alors à soutenir par devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. Ces deux pièces, la dernière surtout, offrent un intérêt sur lequel il serait superflu d'insister ; elles n'établissent pas seulement la situation relativement élevée qu'occupait la famille d'Arc à Domremy ; elles montrent en outre que le père de Jeanne, investi officiellement de la procuration des habitans de ce village, était entré en relations directes et personnelles avec le capitaine de Vaucouleurs dès 1427.

Domremy se trouve dans une situation privilégiée, et, grâce à cette situation, d'humbles paysans qui n'avaient que peu de besoins tiraient du sol même qu'ils cultivaient presque tout ce qui était nécessaire à leur subsistance. Les hauteurs couronnées de hêtres et de chênes séculaires, qui enserrent du côté du couchant la vallée où le village est assis, fournissaient en abondance le bois de chauffage ; le beau vignoble de Greux, exposé à l'orient et grimpant dès le XIVe siècle sur les pentes de ces hauteurs, produisait ce petit vin, acidulé à l'excès, qui n'en flatte pas moins agréablement le palais un peu âpre des enfans de la Meuse ; les champs couchés au bas de ces pentes et contigus aux maisons étaient réservés à la culture des céréales, du froment, du seigle et de l'avoine ; enfin, entre ces champs cultivés et le cours de la Meuse, s'étendaient sur une largeur de plus d'un kilomètre, ces prairies verdoyantes dont la fertilité égale la beauté et d'où l'on tire encore aujourd'hui les foins les meilleurs et les plus renommés de toute la France. La principale richesse des habitans de Domremy, c'était le bétail qu'ils mettaient à paître dans ces prairies où chacun, après la récolte des foins, avait le droit de faire pâturer un nombre de têtes de bétail proportionnel à celui des « fauchées de pré » qu'il possédait en propre : c'est ce que l'on appelait le « ban de Domremy » dont la garde était confiée, à tour de rôle, à une personne prise dans chaque « conduit » ou ménage. On voit par certaines réponses de Jeanne à ses juges de Rouen qu'elle avait été plus d'une fois préposée à cette garde, lorsque venait le tour de ses parens, et ses ennemis n'avaient pas manqué de s'emparer de cette circonstance pour prétendre ne voir en elle qu'une bergère de profession.

Pour la vente de leurs denrées comme pour les emprunts qu'ils étaient parfois obligés de contracter, par exemple, lorsqu'une de

ces épizooties alors si fréquentes venait s'abattre sur leur bétail et décimer leurs troupeaux, les habitans de Domremy avaient l'habitude de s'adresser aux bourgeois de Neufchâteau, qui leur confiaient souvent des bestiaux à nourrir pendant la saison d'été, moyennant une rétribution fixée à l'avance. Lorsque la détresse était à son comble, on allait trouver les « Lombards » et au besoin les juifs, dont les petites colonies éparses dans tous les centres commerciaux de quelque importance exploitaient et pressuraient de vieille date les principales villes de la Lorraine. Ces rapports d'intérêts entre le village natal de la Pucelle et le marché le plus voisin de ce village nous expliquent pourquoi, sur les quatre parrains de la fille de Jacques d'Arc, nous en trouvons un originaire de Neufchâteau, Jean Barré ou Barrey, et aussi deux de ses quatre marraines, Édette, femme dudit Jean Barrey et Jeannette, mariée à Thiesselin de Vittel. Guillaume Frontey, mentionné comme témoin dans l'acte du 7 octobre 1423, dont il a été question plus haut et que l'on sait avoir présidé, en qualité de curé de Domremy, aux diverses phases de la vie religieuse de Jeanne, Guillaume Frontey se rattachait par sa naissance, ainsi que Jean Barrey, Édette Barrey et Jeannette Thiesselin, à la bourgeoisie, lorraine de nom, mais si française de cœur, de Neufchâteau.

La plupart des historiens de Jeanne d'Arc ont commis une profonde méprise lorsqu'ils se sont représenté Domremy comme un recoin perdu et pour ainsi dire isolé du reste du monde ; une route, extrêmement fréquentée vers la fin du moyen âge, traversait, au contraire, ce village. Cette route était l'ancienne voie romaine de Langres à Verdun qui passait par Neufchâteau, Domremy, Vaucouleurs, Void, Commercy et Saint-Mihiel. Elle avait acquis encore plus d'importance depuis que le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite, fille de Louis de Male, avait réuni dans la même main la Flandre, l'Artois et la Bourgogne. Cette réunion avait eu pour effet d'activer les échanges entre les possessions extrêmes des princes bourguignons, et ces échanges avaient continué de se faire en majeure partie par le grand chemin qui, de temps immémorial, partait de Dijon et du plateau de Langres pour gagner les plaines de la Belgique en suivant une direction parallèle au cours de la Meuse et en longeant la rive gauche de ce fleuve entre Neufchâteau et Domremy. La situation de Neufchâteau en avait fait de bonne heure l'un des entrepôts les plus considérables de ce transit. L'une des principales branches du commerce de cette ville, du moins à la fin du XIVe siècle et pendant tout le cours du XVe, était l'exportation dans les pays de la basse Meuse et jusqu'en Flandre, des vins de Bourgogne en général et de Beaune en particulier ; on employait au trans-

port de ces vins de lourdes charrettes, attelées parfois d'une douzaine de chevaux. Par la même voie, arrivaient de Flandre en Bourgogne les draps d'Ypres et de Gand. Le mouvement des voyageurs allait de pair avec celui des marchandises, et parmi les personnages de marque qui durent suivre plus d'une fois cette route pendant les jeunes années de la Pucelle, on peut citer Colette Boylet, de Corbie, la grande réformatrice des clarisses, dont la vie se passa en allées et venues entre les maisons soumises à sa règle dans son pays natal et celles qu'elle avait fondées en Bourgogne. Tout ce transit passait devant le seuil de l'habitation de Jacques d'Arc. A une époque où les nouvelles de tout genre se transmettaient de vive voix et au moyen de messagers, il n'est pas sans intérêt de constater que la chaumière où naquit et où vécut Jeanne se trouvait sur le bord de l'une des voies les plus fréquentées de la région orientale du royaume, au xve siècle.

III.

Née en 1412, Jeannette d'Arc avait huit ans à l'époque du traité de Troyes signé le 20 mai 1420. Par ce traité qu'Isabeau de Bavière avait imposé à la démence de Charles VI, avec la complicité de Philippe, duc de Bourgogne, Henri V, roi d'Angleterre, était proclamé régent et reconnu comme l'héritier légitime, au mépris des droits du dauphin Charles; une reine, une mère déshéritait son propre fils au profit du plus mortel ennemi de son pays; la jeune Catherine, fille du roi de France, donnée en mariage au conquérant, était comme le gage de cet infâme marché. Les pompes de ce mariage se déployèrent en une saison de l'année où des foires alors très importantes avaient attiré dans la capitale de la Champagne un immense concours de peuple. Un tel spectacle aurait inspiré du dégoût à des indifférens; comment n'aurait-il pas soulevé l'indignation et exalté encore le patriotisme des Champenois, restés fidèles au dauphin! Les femmes, surtout, rougirent en pensant qu'une personne de leur sexe avait pu méconnaître à ce point ses devoirs d'épouse et de mère, et l'on commença alors à répéter dans les provinces orientales du royaume le dicton rapporté par Jeanne : Une femme a perdu la France; une femme la sauvera.

Une des conséquences du traité de Troyes fut l'occupation de la Champagne par les envahisseurs. Il est certain, malgré les assertions contraires de plusieurs historiens de Jeanne, qu'à partir de cette date, les Anglais se rendirent absolument maîtres du bailliage de Chaumont. Les principales forteresses du Bassigny, notamment Nogent-le-Roi et Montigny-le-Roi, reçurent des garnisons ennemies. Les registres du trésor des Chartes, conservés à nos Archives natio-

nales, où l'on a enregistré les actes émanés de la chancellerie anglaise pendant cette période, sont remplis de lettres de pardon ou de rémission octroyées au nom de Henri V et de Henri VI à divers habitans de ce bailliage, et rien ne prouve mieux à quel degré l'autorité du roi d'Angleterre était dès lors reconnue et acceptée dans cette région. Quelques-unes de ces lettres ont été délivrées à l'occasion de délits commis dans la prévôté d'Andelot, d'où relevait la châtellenie de Vaucouleurs. Cette châtellenie était, à vrai dire, le dernier lambeau de terre française que Charles VII eût conservé à l'extrémité orientale de son royaume, de même qu'il avait réussi à garder le Mont-Saint-Michel à l'extrémité occidentale Pressé par les Anglo-Bourguignons au sud, par le remuant et violent Robert de Saarbruck, seigneur de Commercy, au nord, enserré à l'ouest et à l'est entre les possessions des ducs de Bar et de Lorraine sans cesse en guerre avec leurs voisins, ce petit coin de terre était une sorte d'arène où venaient se heurter tous les partis; et pendant les quatre ou cinq années qui précédèrent immédiatement la première apparition de l'archange Michel à la Pucelle, vers le milieu de 1425, on peut compter jusqu'à dix ou douze chefs de bande qui le ravageaient pour ainsi dire à l'envi dans tous les sens.

Pendant la première moitié du xve siècle, les hommes d'armes des marches de Lorraine avaient la réputation d'être, avec les Bretons, les plus grands pillards qu'il y eût au monde. Dans un passage de sa chronique relatif à Charlot de Deuilly, maréchal de Lorraine, Jouvenel des Ursins dit que ce partisan « commença à courir le pays, à piller, à dérober et à mettre feux, selon que l'on a accoutumé de faire en Lorraine. » Si l'on étudie les documens originaux de cette période, on voit que cette réputation était parfaitement méritée. A la fin de 1415, alors que Charles II, duc de Lorraine, qui venait de prendre part à la néfaste expédition d'Azincourt, regagnait son duché, les gens d'armes de sa suite, dans le trajet de Provins à Troyes, avaient fait main-basse sur cinquante-trois chevaux et sur un char ferré, attelé de quatre chevaux, sans parler du menu butin. Quelques mois auparavant, au moment où Guillaume de Cantiers, évêque d'Évreux, Géraud du Puy, évêque de Carcassonne, Guillaume de Marle, doyen de Senlis, se rendaient du concile de Constance à Paris, avec une escorte de quatre-vingts personnes, le maréchal de Lorraine, ce même Charlot de Deuilly dont nous parlions tout à l'heure, Henri et Winchelin de La Tour, Jean de Chauffourt, soudoyés secrètement par le duc de Bourgogne Jean sans Peur, n'avaient pas craint de tendre à ces hauts personnages un véritable guet-apens; ils les avaient attaqués à main armée au passage de la Meuse, entre Foug et Void; ils avaient fait les deux évêques prisonniers, après avoir tué le chapelain de l'évêque de

Carcassonne, blessé et dévalisé quelques-uns des familiers des deux prélats. L'impunité des malfaiteurs avait presque égalé le scandale du méfait; il avait fallu raser la forteresse de Sancy, près de Briey, appartenant à Henri de La Tour et frapper d'interdit le diocèse de Toul tout entier, pour obtenir la mise en liberté des victimes de cet audacieux coup de main.

Ces habitudes de brigandage étaient entretenues par les guerres privées dont la noblesse lorraine n'avait pas cessé de faire son passe-temps de prédilection. Le 6 juillet 1419, le village de Maxey, situé de l'autre côté de la Meuse en face de Domremy, fut le théâtre d'un combat qui dut avoir du retentissement dans le lieu natal de Jeanne, alors âgée d'environ sept ans. Ce combat s'était livré entre Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, et une troupe d'hommes d'armes à la solde des deux frères Didier et Durand de Saint-Dié; ces derniers avaient déclaré la guerre au damoiseau et à Marie de Châteauvillain sa mère, parce qu'ils ne pouvaient obtenir réparation des dommages que leur avait jadis portés feu Amé de Saarbruk, époux de Marie et père de Robert. Le damoiseau remporta la victoire et fit prisonniers trente-trois des hommes d'armes enrôlés par les frères de Saint-Dié. Parmi ces prisonniers, mis à rançon par le vainqueur le 25 novembre suivant, figure Thiesselin de Vittel, de Neufchâteau, écuyer, dont la femme, Jeannette, avait été l'une des quatre marraines de la fille cadette de Jacques d'Arc, et dont le petit-fils, dit Thiesselin, de Domremy-sur-Meuse, obtint des lettres confirmatives de noblesse et d'armoiries en 1495. Le damoiseau de Commercy et les frères de Saint-Dié avaient à peine déposé les armes, que la lutte recommençait dans la même région, entre Henri de Ville-sur-Illon, évêque de Toul, et Colard de Foug, possesseur de nombreux fiefs situés le long de la Meuse, sur la rive gauche de ce fleuve, depuis Ugny, au nord, jusqu'à Vouthon, au sud. Ce turbulent seigneur avait mis en prison un prêtre de Toul, et l'évêque l'avait frappé pour ce fait de la censure ecclésiastique. Colard de Foug avait alors ouvert les hostilités contre ce prélat qui, de son côté, avait pris des mesures de défense. Dans une rencontre entre les deux partis, Colard avait été tué, et l'évêque avait fait raser les châteaux appartenant à Mathilde de Naives, veuve de Colard, ainsi qu'à Milet, son fils, en même temps qu'il portait le ravage dans leurs seigneuries et confisquait leurs biens.

Le souverain du Barrois était alors Louis, dit le cardinal de Bar, fils de Robert, duc de Bar, et de Marie de France, fille du roi Jean, créé cardinal par Benoît XIII, le 21 décembre 1397, successivement évêque de Langres (1395-1413) et de Châlons (1413-1420), qui avait succédé comme duc de Bar, en 1415, à son frère aîné Édouard, tué à la bataille d'Azincourt. Caractère indécis et faible

sous des dehors impérieux, adonné tout à la fois aux pratiques de la dévotion et à l'amour des distractions mondaines, attaché, d'ailleurs, de vieille date au parti d'Orléans et d'Anjou, qui se confondait avec celui du dauphin Charles, le cardinal de Bar manquait de l'énergie nécessaire pour faire face aux graves difficultés que vint lui susciter, au lendemain du meurtre de Montereau, l'alliance intime de Philippe, duc de Bourgogne, avec le roi d'Angleterre Henri V. Comme s'il eût prévu ces difficultés, par un traité conclu à Foug le 20 mars 1419, il avait adopté René d'Anjou, deuxième fils de sa nièce Yolande, reine de Sicile, pour héritier du duché de Bar, et le même jour, il l'avait fiancé à Isabelle, l'aînée des filles et l'héritière présomptive de Charles II, duc de Lorraine; le 13 août suivant, il avait fait donation et transport à son petit-neveu du duché de Bar ainsi que du marquisat de Pont-à-Mousson. En aucun point du royaume, la nouvelle de la conclusion de ce traité de Foug n'avait dû être accueillie avec plus de joie qu'à Domremy, village qui relevait à la fois du roi de France et du duc de Bar, et dont le seigneur était alors Henri d'Ogéviller, chambellan et maître d'hôtel du duc de Lorraine.

La guerre, dite « des enfans des prêtres, » soutenue par les bourgeois de Toul et Robert de Saarbruck, leur allié, contre Charles II, duc de Lorraine, ainsi désignée parce que la succession des bâtards des prêtres lorrains, résidant à Toul, fut l'origine du conflit, la guerre des « enfans des prêtres » ne semble pas avoir eu de contre-coup dans le pays natal de Jeanne d'Arc; mais il n'en fut pas ainsi d'une autre guerre qui éclata au sujet du comté de Ligny, situé au cœur même du Barrois, entre l'Anglo-Bourguignon Pierre de Luxembourg, comte de Conversano et de Brienne, et le cardinal Louis de Bar. Le 13 janvier 1420, ce dernier fut sommé par Charler VI de se désister de toute entreprise sur Ligny, assigné en douaire à sa sœur Bonne de Bar, veuve de Valeran de Luxembourg; et pour échapper aux tracasseries auxquelles il était en butte, il prit le parti d'échanger avec Jean IV de Saarbruck, oncle du damoiseau de Commercy, son évêché de Châlons, théâtre d'une lutte acharnée entre les Anglo-Bourguignons et les partisans du dauphin, contre le diocèse de Verdun, placé en dehors de cette lutte, Il survint alors un incident qui acheva de brouiller le cardinal de Bar avec les chefs du parti anglo-bourguignon. Ce prélat était à peine installé dans sa nouvelle résidence épiscopale de Verdun qu'il y reçut, vers les derniers jours d'avril 1420, une députation composée de quatre-vingts personnes et conduite par Gautier de Bauffremont, seigneur de Ruppes; cette députation, envoyée par Philippe, duc de Bourgogne, était chargée d'inviter le cardinal, au nom de Henri V, à se rendre à Troyes où l'on se préparait à cé-

lébrer les fêtes du mariage du roi d'Angleterre avec Catherine de France. On ignore la réponse qui fut faite par Louis de Bar à ces ouvertures ; ce que l'on sait, c'est que les envoyés anglo-bourguignons, quoiqu'ils fussent porteurs d'un sauf-conduit délivré le 22 juin par le cardinal, tombèrent au retour dans une embuscade et furent faits prisonniers par Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, qui tenaient le parti du dauphin. Le duc de Bar eut beau s'entremettre pour obtenir la mise en liberté immédiate du seigneur de Ruppes et des onze principaux hommes d'armes de son escorte, moyennant une rançon de mille écus d'or qu'il promit de payer par acte en date du 8 mai ; il eut beau faire entrer dans son conseil Gautier de Bauffremont et lui assigner, outre une pension annuelle de deux cents livres tournois, une somme de quatre cents écus à titre de dédommagement, le duc de Bourgogne n'en considéra pas moins le cardinal comme complice de l'attentat dont son ambassadeur avait été la victime et lui déclara la guerre. La châtellenie de Vaucouleurs eut à supporter le premier choc des bandes anglo-bourguignonnes ; une trêve ou suspension d'armes, conclue à Bar-le-Duc le 25 juin 1420, fut le prélude d'une conférence où l'on convint de se rendre les prises faites de part et d'autre. Le 17 du même mois, par lettres patentes datées de Poitiers, le dauphin Charles, régent du royaume, avait institué le cardinal de Bar son lieutenant général, en lui donnant pleins pouvoirs pour conclure, en son nom, toute espèce d'arrangemens tant avec les villes et forteresses qu'avec les simples particuliers.

Sur ces entrefaites, les hostilités, ouvertes dans le comté de Ligny par le comte de Brienne et son lieutenant, Érard du Châtelet, avaient suivi leur cours. Pour tenir tête à Pierre de Luxembourg, qui s'était avancé jusqu'aux portes de Bar, le cardinal fut contraint d'enrôler deux hommes d'armes qui guerroyaient pour le dauphin sur la frontière orientale de la Champagne, le Breton Jean Raoulet et le Gascon Étienne de Vignolles, capitaine de Vitry, déjà fameux par son impétueuse bravoure sous le sobriquet de La Hire. Ces chefs de bandes, aussi avides que prodigues, se montraient d'ordinaire très exigeans, surtout lorsqu'ils avaient à faire à des gens d'église, et le danger n'était guère moindre de s'en servir que de les combattre. Le cardinal de Bar en fit l'expérience. En vain, il avait prodigué à La Hire ainsi qu'à Jean Raoulet les chevaux de prix et les tonneaux ou « queues » de vin ; sous prétexte d'un retard dans le payement de la solde de ces aventuriers, il se vit sur le point d'être assiégé dans son château de Clermont-en-Argonne par ces dangereux auxiliaires, et force lui fut de lever une aide sur la prévôté de Bar pour s'acquitter envers Jean Raoulet, La Hire et

leurs compagnons d'armes. Ces démêlés, joints à des embarras d'argent sans cesse croissans et aux difficultés à peu près inextricables de la situation politique, ne contribuèrent pas médiocrement à décider le duc de Bar à renoncer tout à fait à la direction des affaires ducales. Le 23 mai 1420, il renouvela solennellement la donation faite à son petit-neveu le 13 août de l'année précédente, et le 24 octobre suivant, après que le mariage de René d'Anjou et d'Isabelle eut été célébré à Nancy, il s'empressa de remettre à Charles II, duc de Lorraine, beau-père de René, la tutelle de son gendre, c'est-à-dire le gouvernement du duché de Bar.

Cette tutelle remplit une période de trois ans et demi ; elle commença vers la fin de 1420, et ce fut seulement le 12 août 1424 que René d'Anjou, émancipé le 4 janvier précédent par sa mère Yolande, prit en main pour son propre compte les rênes du pouvoir. Dès le milieu de 1421, un corps d'armée anglais, appelé par Pierre de Luxembourg, pénétra au cœur même du Barrois et s'avança jusqu'à Gondrecourt, où il remporta un avantage sur les gens du duc de Bar ; deux petites forteresses, situées aux environs de Gondrecourt, furent emportées de vive force par les envahisseurs. Nous apprenons ces détails par une lettre missive anonyme adressée à Henri V et datée du 2 juillet 1421. Gondrecourt est si voisin de Domremy qu'il n'est pas impossible que des éclaireurs ennemis aient fait irruption dans ce dernier village ; si cette irruption eut lieu réellement, l'humble fillette, qui s'appelait Jeannette d'Arc, alors âgée de neuf ans et demi et déjà réfléchie et pensive, en dut recevoir une impression profonde et ne dut jamais l'oublier.

Tant que dura la tutelle de Charles II, qui avait institué Jean, comte de Salm, gouverneur des états de son gendre, le Barrois proprement dit fut peut-être un peu moins en butte qu'auparavant aux ravages des chefs de bande du parti anglo-bourguignon, à cause des bonnes relations que le duc de Lorraine entretenait de vieille date avec la cour de Dijon ; mais quelques-uns de ces chefs de bande éprouvèrent comme une sorte de besoin de se dédommager d'un autre côté en redoublant leurs incursions dans la châtellenie de Vaucouleurs, tandis que d'autres prétendirent avoir des griefs personnels et des revendications à exercer, soit contre le beau-père et tuteur de René d'Anjou, soit contre son prédécesseur le cardinal de Bar. Au nombre de ces derniers, il faut compter le capitaine de Vaucouleurs lui-même, dont le père, Liebault de Baudricourt, venait de mourir et qui avait fait main basse sur le bétail des habitans de Troyon, près de Saint-Mihiel, parce que le cardinal de Bar refusait de lui livrer le fief de Nonsard, cédé à Liebault en 1387 par Robert, duc de Bar ; la transaction qui mit fin à ce différend fut signée à Verdun le 17 juin 1421. Les 5 et 6 décembre de la même année,

deux des plus redoutables chefs de bande du Bassigny, Jean et Louis de Chauffourt, ne recevant aucune réponse à des réclamations du même genre qu'ils avaient adressées au cardinal, envoyèrent à René d'Anjou, son petit-neveu et son successeur, des lettres de défi pour le prévenir qu'ils lui feraient désormais tout le mal possible.

Pendant les deux premières années de la régence du duc Charles II, quatre aventuriers ne cessèrent d'infester la partie méridionale du Barrois et de la châtellenie de Vaucouleurs : c'étaient les frères Amé, Jean, Bernard et Louis du Fay, fils de Henri du Fay et de Julienne de Poitiers, qui occupaient la forteresse de Bazoilles située un peu au sud de Neufchâteau. Sous prétexte que le duc de Lorraine avait jadis ordonné la démolition de cette forteresse, ils s'acharnèrent à lui faire la guerre et à lui porter dommage par tous les moyens dont ils pouvaient disposer jusque vers le milieu de 1423. De leur côté, les partisans du dauphin, notamment Robert de Saarbruck, seigneur de Commercy, et Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, ne restaient pas inactifs; ils faisaient à travers le bailliage de Chaumont des chevauchées continuelles, d'où ils ne manquaient jamais de rapporter du butin mort ou vivant, des marchandises, de l'argent, du bétail ou de riches particuliers; ils exigeaient de grosses rançons de tous les serviteurs et aussi parfois des simples sujets du duc de Bourgogne ou de Henri V qui tombaient entre leurs mains. Au mois de décembre 1421, Jean Peguillot, de Langres, fait prisonnier par Robert de Baudricourt, emprunta deux cents écus d'or à maître Gui Gelenier, conseiller ducal à Gray, pour payer sa rançon. Chacune de ces prises, chacune de ces courses appelait une revanche que les capitaines anglo-bourguignons du voisinage n'avaient garde de ne pas prendre, et c'étaient toujours, cela va sans dire, des villages situés comme Domremy dans le ressort de la châtellenie de Vaucouleurs, qui faisaient les frais de ces représailles.

Au commencement de 1422, les déprédations des garnisons anglaises ou anglo-bourguignonnes du Bassigny étaient devenues si onéreuses aux populations du Barrois et des quelques villages de la Champagne restés fidèles au dauphin que Charles II s'en plaignit à son voisin le duc de Bourgogne. Aussitôt qu'il fut saisi de ces réclamations, Henri V se montra tout disposé à y faire droit, moyennant toutefois que le duc de Lorraine lui prêterait serment de foi et hommage pour les terres relevant du royaume et jurerait d'observer le traité de Troyes. Le beau-père du duc de Bar, qui craignait les Anglais plus qu'il ne les aimait, avait réussi jusqu'à ce jour à éluder sous divers prétextes l'accomplissement de ces formalités; il dut cette fois se résigner à les subir; le traitement infligé à René d'Anjou que le régent de France venait de dépouiller de son comté de

Guise au profit de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, parut à ce prince timoré un avertissement dont il aurait été imprudent de ne pas tenir compte. Il se rendit donc à Dijon dans les premiers jours de mai ; là, il conclut une trêve d'un an avec la Bourgogne et prêta entre les mains du duc son hôte le serment d'obéissance à Henri V. En retour, Philippe lui promit d'obtenir du roi d'Angleterre avant le 10 août suivant, l'engagement de faire cesser tout acte d'hostilité sur les marches de la Lorraine, du Barrois et du royaume de France.

Étienne de Vignolles, dit La Hire, et Jean Raoulet, ces intrépides champions du parti du dauphin sur les frontières orientales de la Champagne, avaient eu déjà des démêlés avec le tuteur du jeune duc de Bar au sujet du paiement de l'arriéré de leur solde ; lorsqu'ils apprirent que le beau-père de René d'Anjou venait de faire acte de soumission au roi d'Angleterre, ils furent transportés de fureur et se mirent en devoir de tirer vengeance de ce qu'ils considéraient non-seulement comme une lâcheté, mais encore comme une trahison. Maîtres de Vitry, dont ils avaient fait leur base d'opérations, ils établirent des postes avancés à Étrépy, à Sermaize et à Revigny, d'où ils portèrent la dévastation et l'incendie dans le Barrois occidental et méridional. Renforcés par Perrin de Montdoré, seigneur d'Ancerville, ils détruisirent à peu près complètement dix-huit villages qui font aujourd'hui partie des cantons de Ligny, de Revigny, d'Ancerville, de Montiers, de Vavincourt, de Bar-le-Duc, de Pierrefitte et de Commercy. Dans les comptes des receveurs du duché de Bar pour l'année 1423, on rencontre à chaque page la mention d'églises incendiées, de hameaux rasés, de maisons démolies, de paroisses absolument désertes ; en beaucoup d'endroits, la recette des tailles fut nulle faute d'habitans pour les payer. Pour mettre un terme à ces déprédations, Jean, comte de Salm, gouverneur général du Barrois pour le duc de Lorraine, ayant réuni un petit corps d'armée d'environ deux cents chevaux, vint, pendant la première quinzaine d'avril 1423, mettre le siège devant Sermaize. La place fut emportée d'assaut après une résistance opiniâtre, et le comte de Salm leva sur les habitans une contribution de guerre de 1,500 écus d'or. Ce siège fut marqué par un incident dont il est question à plusieurs reprises dans l'enquête faite à Vitry les 2 et 3 novembre 1476 sur la descendance de Jean de Vouthon, oncle maternel de la Pucelle. Un coup de bombarde, tiré par les assiégeans, tua Collot Turlaut ou Turlot, marié depuis deux ans seulement à Mengotte, fille de Jean de Vouthon et par conséquent cousine germaine de Jeanne d'Arc. Celle-ci dut compatir vivement à la douleur de la jeune veuve qu'elle aimait comme une sœur et maudit sans doute l'horrible guerre qui infligeait ce premier deuil à sa famille.

Tandis que La Hire, Jean Raoulet et Perrin de Montdoré ravageaient ainsi la partie occidentale du duché de Bar, Robert de Saarbruck, seigneur de Commercy, ne commettait pas moins de violences et d'exactions sur la frontière orientale de ce duché. Sous prétexte de droits de garde dont il prétendait être en possession, il se fit un jeu, pendant la seconde moitié de 1423, de piller et de rançonner la plupart des villages du Barrois, situés aux environs de Commercy ou qui avoisinent la rive gauche de la Meuse. Le village natal de la Pucelle ne fut pas épargné. Nous avons découvert à la Bibliothèque nationale, dans la précieuse collection de Lorraine, un acte par lequel les deux communautés de Domremy et de Greux prennent l'engagement de payer tous les ans à Robert de Saarbruck un droit de protection et de sauvegarde de deux gros par feu entier et d'un gros par feu de veuve. Parmi les trois témoins de cet acte, daté du 7 octobre 1423 et rédigé à Maxey-sur-Meuse, au nom de l'official de Toul, par Richard Oudinot, clerc notaire juré de la cour de Toul, figure « messire Guillaume Frontey, de Neufchâteau. » On n'a pas pris soin d'indiquer la qualité de ce personnage, mais nous savons d'ailleurs qu'il était alors curé de l'église paroissiale de Domremy. Le maire, l'échevin, le doyen et quatre notables de chacune des deux communautés, lesquelles, pour emprunter les expressions du notaire, dépendent l'une de l'autre, se portent pour tous les habitans de Domremy et de Greux. Entre ces quatorze noms obscurs, il en est un qui nous intéresse tout particulièrement, c'est celui du père de la Pucelle. En effet, dans l'acte du 7 octobre 1423, Jacques d'Arc est mentionné, avec la qualité de doyen, immédiatement après le maire et l'échevin de Domremy; d'où l'on peut conclure, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, qu'il était à la tête des notables de ce village. Un des quatre notables du même village, Perrin le Drapier, et deux des quatre notables de Greux, Jean Collin et Jean Morel, vivaient encore trente-trois ans plus tard et déposèrent en 1456 dans le procès de réhabilitation. Jean Morel avait été l'un des parrains de la petite Jeannette d'Arc, et Jean Collin était marié à Catherine, sa sœur aînée. Pour amener les malheureux habitans de Domremy et de Greux, déjà grevés d'une foule de redevances envers le roi de France, le duc de Bar, divers seigneurs et abbayes, à assumer cette charge nouvelle, nul doute que le seigneur de Commercy n'ait dû recourir à la menace et aux vexations de tout genre dont il était coutumier; aussi n'est-on pas surpris de lire dans les comptes du receveur de la prévôté de Gondrecourt, en 1423 et 1424, que la garde des hommes du duc de Bar dans ces villages ne rapporta presque rien pendant ces deux années, parce que le nombre de ces hommes s'était considérablement réduit et qu'il n'en restait pour ainsi dire plus.

Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, nous offre le type achevé de ces grands seigneurs sans foi ni loi, qui ne vivaient que pour la chasse, la débauche, le brigandage, de ces « comtes sauvages, » qui ont inspiré dans les pays situés entre le Rhin et la Meuse de si sombres légendes. Que si l'on recherche le mobile de cette ardeur aventureuse, qui le poussait à prendre les armes tour à tour contre tous ses voisins, le plus souvent on n'en trouve d'autre que l'amour du lucre. En campagne, tous moyens lui étaient bons pour atteindre son but. Un jour qu'il assiégeait une petite place où des paysans s'étaient enfermés, il fit brûler pendant toute une nuit les moissons d'alentour pour y voir plus clair à prendre ses positions et à préparer l'attaque de cette place. Pour tenir tête à un tel adversaire, ce n'était pas trop de toutes les forces des duchés de Lorraine et de Bar. Jean, comte de Salm, gouverneur général du Barrois, après les avoir rassemblées, vint mettre le siège devant la ville même de Commercy. Robert de Saarbruck se trouva tellement pressé qu'il se décida à faire la paix. Cette paix fut signée à Châtillon-sur-Seine, le 25 janvier 1424, sous les auspices de Philippe le Bon, auprès duquel le duc de Lorraine et le seigneur de Commercy s'étaient rendus, et qui s'était entremis à la prière de Guillaume de Châteauvillain, oncle du damoiseau du côté maternel. Le traité qui intervint stipulait une alliance offensive et défensive, non-seulement entre les ducs de Lorraine et de Bar et Robert de Saarbruck, mais encore entre ce dernier et le duc de Bourgogne. L'ancien compagnon d'armes de Robert de Baudricourt, qui jusqu'alors avait paru suivre le parti de Charles VII, auquel le rattachaient à la fois le lien de la vassalité et les traditions de sa famille, rompait avec ce parti pour embrasser la cause anglo-bourguignonne. Une compagnie d'hommes d'armes à la solde de Louis de Chalon, prince d'Orange, amenée par le seigneur de Châteauvillain au secours de son neveu, et qui avait été laissée en garnison à Commercy pendant le voyage du damoiseau à la cour de Bourgogne, trouva le moyen de se rendre encore plus odieuse que le châtelain absent; elle mit à sac ou livra aux flammes les villages et les églises, et devint la terreur du pays environnant. Le comte de Salm marcha contre ces bandits, les tailla en pièce et fit cent dix-neuf prisonniers. Lorsqu'on connaît ces détails et que l'on voit les habitans de Domremy se placer moyennant finance sous la sauvegarde d'un si misérable aventurier, on se demande avec un certain effroi qui put les protéger contre un tel protecteur.

La défection de Robert de Saarbruck fut le prélude d'une suite d'échecs pour les partisans de Charles VII. Le 17 août 1424, Jean, duc de Bedford, battit les Français à la journée de Verneuil, où périt Jean de Harcourt, comte d'Aumale, capitaine du Mont-Saint-Michel.

En Champagne, les Anglais ne furent pas moins heureux qu'en Normandie. Au mois d'octobre suivant, Jean de Montagu, comte de Salisbury et du Perche, avait emporté d'assaut la petite forteresse de Sézanne, héroïquement défendue par Guillaume Marin et par Eustache, seigneur de Conflans. Le 4 du même mois, le fameux La Hire, capitaine de Vitry, signait un traité de capitulation par lequel il prit l'engagement de livrer cette place ainsi que les petits lieux forts des environs aux commissaires du duc de Bedford, du 2 au 9 avril 1425, sauf le cas d'une grande victoire remportée par Charles VII, ce même jour du 2 avril, sur les champs entre Montaymé et Trécon, de huit heures du matin à deux heures de l'après-midi. Enfin, les château et ville de Guise, dont Jean de Proisy commandait la garnison pour le compte de René d'Anjou, duc de Bar et comte de Guise, avaient capitulé le 18 septembre 1424 et s'étaient rendus à Jean de Luxembourg le 24 février 1425. D'un autre côté, les rares partisans du roi de France étaient alors divisés entre eux. René d'Anjou, beau-frère de Charles VII, qui venait de sortir de tutelle et de prendre possession de son duché de Bar vers le milieu du mois d'août 1424, avait alors une guerre à soutenir contre La Hire lui-même, au sujet d'arrérages de solde inutilement réclamés par Étienne de Vignolles et par ses frères. Dans le cours de ses incursions à travers le Barrois, le capitaine gascon menaça le château de Souilly et fit une démonstration contre l'église fortifiée de Loisey; il ne déposa les armes et ne conclut un arrangement avec le jeune duc de Bar que dans les premiers jours de décembre 1424. Eustache de Warnécourt, seigneur de La Ferté et capitaine de Passavant, qui se disait, comme La Hire, un champion de la cause nationale, n'était, en réalité, qu'un bandit dont le prétendu dévoûment au roi de France servait de prétexte pour commettre toute sorte de brigandages.

Il ne restait, à vrai dire, dans cette région de la haute Meuse, qu'un fidèle tenant du roi de France, et ce tenant, c'était Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. Pour le punir, Jean, duc de Bedford, confisqua les terres que Robert possédait dans le bailliage de Chaumont et les donna d'abord en viager, puis bientôt à perpétuité, à l'un des plus puissans personnages du parti anglo-bourguignon, Jean de Vergy, seigneur de Saint-Dizier, de Vignory, de La Fauche et de Fouvent. La forteresse de Blaise, située dans le voisinage de Vignory, était la plus importante des possessions du châtelain de Vaucouleurs; un acte de Henri VI, en date du 2 juin 1424, concéda à perpétuité cette forteresse à Jean de Vergy. A dater de ce moment, Robert de Baudricourt et Jean de Vergy se firent une guerre d'autant plus acharnée que la collision des intérêts privés s'ajoutait encore aux dissensions politiques pour les exciter l'un contre l'autre. Dans le cours de cette guerre, Jean de Vergy, séné-

chal de Bourgogne, eut naturellement pour auxiliaires tous les membres de sa famille, la plus considérable du duché, notamment ses deux oncles, Antoine de Vergy, maréchal de France pour Henri VI, châtelain d'Andelot, seigneur de Champlitte, et Jean, bâtard de Vergy, seigneur de Sailly et de Richecourt.

Pendant la seconde moitié de 1424 et la première moitié de 1425, les bandes de ces trois grands feudataires infestèrent à l'envi la châtellenie de Vaucouleurs, et Jean de Vergy tint la campagne à la tête de cinq cents chevaux. Robert de Baudricourt n'était pas homme à endurer patiemment ces attaques; il y répondit par de vigoureuses représailles. A plusieurs reprises, il porta le ravage en Bourgogne, ainsi que dans le bailliage de Chaumont; ses hommes d'armes s'avancèrent au-delà de Vignory et poussèrent des reconnaissances jusqu'aux environs de Blaise. De part et d'autre, on capturait hommes, femmes, enfans pour les mettre à rançon; on faisait main basse sur tout ce qu'on rencontrait, pain, vin, argent, vaisselle, vêtemens, gros et menu bétail; on brûlait ce qu'on ne pouvait emporter. Dans la plupart des villages du Bassigny, le labourage fut interrompu, et presque tous les moulins furent détruits. Pour avoir une idée de ces déprédations où une soldatesque sans frein n'évacuait un village qu'après y avoir fait place nette, il faut lire le procès-verbal des dommages causés de 1431 à 1433 par la garnison de Vaucouleurs sur certaines terres de Thibaud de Neuchâtel, dépendant de sa châtellenie de Châtel-sur-Moselle. Tous les habitans notables de ces villages furent faits prisonniers et enfermés pendant trois semaines dans la forteresse de Vaucouleurs; pour obtenir leur mise en liberté, Avrainville paya 1,000 florins; Bainville, 1,202 florins; Hergugney, 1,933 florins. La liste des chevaux, des bœufs, des vaches, des brebis, de la vaisselle, du linge, des vêtemens et autres objets mobiliers enlevés dans la seule commune de Bainville remplit plusieurs pages. Ces pillages étaient d'ordinaire suivis d'incendies où les malheureux qui, pour une raison ou pour une autre, se trouvaient hors d'état de prendre la fuite, les infirmes, les malades, les femmes en état de grossesse avancée, les enfans au berceau, périssaient dans les flammes. Une ordonnance, rendue par le duc de Bar au commencement de 1425, jette le jour le plus effrayant sur la situation des gens du plat pays à cette date néfaste; il fut défendu aux paysans, sous peine d'amende, de tenir du feu allumé dans la crainte de fournir à l'ennemi le moyen d'incendier leurs chaumières.

IV.

C'est ainsi qu'une étude approfondie nous conduit à nous représenter sous les couleurs les plus sombres la situation du Barrois

et du Bassigny en général et de la châtellenie de Vaucouleurs en particulier, vers le milieu de 1425, au moment où la Pucelle venait d'atteindre sa treizième année. De 1425 à 1429, cette situation ne fit encore que s'aggraver. Malheureusement, l'exposé même succinct des faits que nous pourrions produire à l'appui de notre assertion nous entraînerait trop loin, et force nous est de choisir, entre mille autres, deux épisodes dont nous nous proposons de parler avec quelque détail. Le premier de ces épisodes offre d'autant plus d'intérêt au point de vue où nous nous plaçons ici qu'il concerne le village natal de Jeanne; il était resté jusqu'à ce jour complètement inconnu, et c'est un heureux hasard qui, dès le début de nos recherches commencées en 1878, nous a fait découvrir aux Archives nationales, dans les registres du Trésor des Chartes, le document où on le trouve relaté. Il s'agit, dans ce document, d'une remise de peine ou « rémission, » comme on disait alors, octroyée par le roi Charles VII à un certain Barthélemy de Clefmont au sujet du meurtre d'un chef de bande anglo-bourguignon qui avait enlevé le bétail de deux villages de la châtellenie de Vaucouleurs; or ces deux villages sont précisément Greux et Domremy. L'acte est daté de juillet 1455; mais la pillerie et aussi le meurtre qui en aurait été la conséquence et qui avait, dans tous les cas, motivé les poursuites, remontaient, suivant la remarque du rédacteur, à trente années auparavant. Il est certain, comme nous le montrerons plus loin, que diverses circonstances de la narration, rapprochées de plusieurs documens relatifs au chef de bande tué par Barthélemy de Clefmont, ne permettent pas de placer l'incident dont il s'agit à une date autre que 1425.

Nous croyons qu'on nous saura gré de mettre sous les yeux du lecteur un texte aussi précieux; nous n'y avons rien changé, sauf l'orthographe, que nous avons rajeunie et rapprochée du français moderne. « Et une fois entre les autres, ledit suppliant (Barthélemy de Clefmont) étant au service dudit comte de Vaudemont audit lieu de Joinville, vint un messager portant une lettre de par la dame d'Ogéviller, parente de notre dit cousin de Vaudemont, auquel icelle dame, en effet, récrivait en sa dite lettre que aucuns compagnons de guerre avaient couru, pillé et robé deux villages assis sur la rivière de Meuse, appelés Greux et Domremy, appartenant à ladite dame, et en avaient mené tout le bétail et autres biens qu'ils y avaient trouvés et pu prendre, lesquels biens et bétail ils voulaient mener en un château appelé Doulevant, que tenait pour lors Henri d'Orly, dit de Savoie, homme de mauvaise vie, tenant lors plusieurs larrons avec lui faisant maux, meurtres et larcins innombrables par tout le pays, loin et près, là où faire le pouvaient : lequel bétail pris ès dits villages, ou partie d'icelui, lesdits larrons et gens

de guerre dudit Henri d'Orly, parce que bonnement ne le pouvaient loger audit château de Doulevant ou pour autre cause à ce les mouvant, avaient laissé en un petit village nommé Dommartin-le-Franc, assez près dudit château de Doulevant. Laquelle chose sue et venue à la connaissance de notre dit cousin de Vaudemont, après la réception des lettres de ladite dame sa cousine, mû de pitié, il ordonna audit suppliant et lui commanda de rescourre (reprendre) ledit bétail. Lequel suppliant, pour obéir à l'ordonnance d'icelui notre cousin, qui était son maître, monta à cheval, accompagné de sept ou huit combattans, et s'en alla audit Dommartin-le-Franc, là où il trouva ledit bétail et aucuns des larrons qui avaient pris les dits biens et bétail, lesquels s'enfuirent et laissèrent ledit bétail, lequel fut par ledit suppliant et ses gens étant avec lui rescous et ramené audit Joinville. Mais avant que ledit suppliant et ses dits compagnons fussent retournés audit lieu de Joinville, ledit Henri d'Orly, accompagné de grand nombre de gens de guerre, poursuivit ledit suppliant (Barthélemy de Clefmont). Et ordonna et commanda icelui Henri auxdits gens de guerre que, s'ils pouvaient atteindre icelui suppliant, qu'ils le tuassent et missent à mort... Par lequel Henri ou ses gens et complices ledit suppliant fut fort pressé, et fut icelui enferré de lance et en voie d'être mort ou vilainement blessé, mais il se défendit si bien que lui et ses complices et ledit bétail arrivèrent à sauveté audit Joinville sans aucune chose perdre. Lequel bétail et autres biens pris sur ladite dame, notre dit cousin le comte de Vaudemont lui fit rendre et restituer franchement. » Le rédacteur de l'acte dit formellement que le fait s'était passé trente ans auparavant « dès trente ans a ou environ ; » or, comme cet acte est daté de juillet 1455, les expressions que nous venons de citer nous reportent approximativement à juillet 1425. Il est certain, d'une part, que Henri d'Orly n'occupa le château de Doulevant qu'au commencement de 1425; d'autre part, que ce même chef de bande conclut une trêve avec René, duc de Bar, le 20 août 1426. L'enlèvement du bétail de Domremy doit donc se placer entre ces deux dates. D'un autre côté, Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, qui intervient ici en faveur des hommes de sa cousine Jeanne de Joinville, mariée à un chambellan du duc de Lorraine, entra en lutte ouverte contre Charles II au sujet de la succession de ce prince, et aussi contre René d'Anjou, duc de Bar, gendre de Charles II, dès la fin de 1425. Il y a, par conséquent, de solides raisons d'accepter comme rigoureusement exacte la date de juillet 1425 résultant du contexte de la lettre de rémission octroyée à Barthélemy de Clefmont trente ans après l'événement. Nous insistons sur cette date parce qu'elle coïncide d'une manière frappante avec celle de la première apparition de l'archange Michel, qui eut lieu,

comme chacun sait, alors que Jeannette d'Arc était âgée de treize ans, pendant la saison d'été, par conséquent vers le milieu de 1425.

Tous les détails de ce récit sont également dignes d'attention. Il est à remarquer que le chef de bande nommé Henri d'Orly, dit de Savoie, accusé d'avoir enlevé le bétail de Greux et de Domremy et de l'avoir emmené jusqu'à Dommartin-le-Franc, occupait la forteresse de Doulevant. Dommartin et Doulevant sont aujourd'hui deux localités du département de la Haute-Marne situées à une vingtaine de lieues de Domremy. Nous voyons par cet exemple combien était étendu le cercle où ces partisans exerçaient leurs déprédations.

Quant à cette dame d'Ogéviller, de Greux et de Domremy, parente d'Antoine de Vaudemont, seigneur de Joinville, qui usa de son crédit pour se faire rendre le bétail enlevé, ce ne peut être que Jeanne de Joinville qui avait épousé en premières noces Henri, seigneur d'Ogéviller. Du chef de son père André de Joinville, Jeanne de Joinville était, en effet, cousine du comte de Vaudemont, et elle avait recueilli les seigneuries de Greux et de Domremy dans la succession de sa mère Jeanne de Bourlemont. Jeanne de Joinville avait été donnée en mariage, avant le 24 mars 1415, à l'un des plus puissans seigneurs de Lorraine, Henri d'Ogéviller, alors bailli du Vosge et conseiller de Charles II. Celui-ci, à l'époque de l'enlèvement du bétail de ses hommes, habitait peut-être encore à Domremy, comme son aïeul maternel Jean II de Bourlemont, le château de l'Ile. A la date de la rédaction du testament de Jean II, daté du 3 octobre 1399, ce château était pourvu d'une chapelle, dite chapelle de l'île de Domremy, que desservait avec le titre de chapelain un prêtre nommé Jean, fils de Henri Malebarbe. C'est dans ce château ou maison forte, dont l'un des interrogatoires de Rouen fait mention, que les hommes des Bourlemont et des Joinville, héritiers des Bourlemont, avaient coutume de mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens, toutes les fois qu'une attaque soudaine des gens d'armes ennemis ne les prenait pas à l'improviste; mais il arrivait souvent que le temps leur manquait pour pousser leurs troupeaux dans la forteresse et les soustraire ainsi aux convoitises des partis qui couraient la campagne. Ce fut une surprise de ce genre qui amena les incidens rappelés dans les pages qui précèdent.

La principale, pour ne pas dire l'unique richesse des habitans de Domremy, c'était le bétail que l'on menait paître dans les prairies de la Meuse. La configuration du sol ne permettait de livrer à la culture que quelques champs situés sur la lisière de ces prairies, au bas des pentes de la colline boisée contre laquelle le village est adossé; aussi, le peu de blé qu'on y récoltait n'aurait pas suffi à la nourriture de la population. La vraie ressource consistait dans l'élève du bétail et le commerce des fourrages. L'engraissage des porcs,

le lait et le beurre des vaches entraient pour une large part dans l'alimentation, tandis que la toison des brebis fournissait la laine pour faire les vêtemens. On comprend dès lors le préjudice considérable que l'on portait à ces malheureux paysans en leur enlevant d'un seul coup tout le troupeau communal : on les ruinait de fond en comble, on les dépouillait du jour au lendemain de ce qu'ils possédaient de plus précieux, on les condamnait presque à périr de misère dans un bref délai. Un tel désastre aurait abattu une âme d'une trempe ordinaire; il n'eut d'autre effet que d'exalter la foi profonde et d'éveiller les énergies déjà extraordinaires de la petite Jeannette d'Arc. Douée, malgré son jeune âge, de cette force morale presque surhumaine dont on a dit qu'elle transporte les montagnes, elle appela avec confiance le ciel au secours des siens, et nos lecteurs savent déjà que le ciel entendit sa voix. Jeanne de Joinville, dame d'Ogéviller, la bonne châtelaine de Domremy, dut être vivement touchée de la malheureuse situation faite à ses hommes, et elle avait d'ailleurs le plus grand intérêt, pour assurer le paiement de ses redevances, à faire rendre gorge aux brigands à la solde de Henri d'Orly. C'est pourquoi elle porta plainte à son cousin Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, qui avait dans sa mouvance immédiate le château de Doulevant, occupé par le chef de ces brigands. Le comte s'empressa de donner satisfaction aux réclamations de sa parente ; il envoya Barthélemy de Clefmont, un de ses hommes d'armes, à la poursuite des maraudeurs. L'expédition eut un plein succès. Quoique le bétail eût été déjà emmené jusqu'à Dommartin-le-Franc, à une vingtaine de lieues loin des rives de la Meuse, on réussit à le reprendre. Antoine de Lorraine le fit ensuite restituer à la dame d'Ogéviller, dont les hommes, tant ceux de Greux que ceux de Domremy, rentrèrent ainsi en possession du précieux butin qu'on leur avait enlevé et qu'ils croyaient irréparablement perdu. Comment ces pauvres gens en général et Jeannette d'Arc en particulier n'auraient-ils pas vu une faveur insigne de la Providence, un miracle dans une restitution aussi inespérée !

Ce fut sur ces entrefaites, on peut le supposer avec vraisemblance, sinon l'affirmer avec certitude, que la nouvelle d'une grande défaite, infligée aux Anglais devant le Mont-Saint-Michel vers la fin de juin 1425, par mer aussi bien que par terre, dut parvenir à Domremy. Presque en même temps, c'est-à-dire dans les derniers jours du mois d'août suivant, on apprit que ces mêmes Anglais venaient d'envahir le Barrois, et qu'ils avaient allumé des incendies à Revigny ainsi qu'au ban de Chaumont, près de Bar-le-Duc. Jamais Jeanne n'avait plus douloureusement ressenti « la pitié qui était au royaume de France, » et jamais aussi elle n'avait eu une foi plus entière en

Dieu pour assurer le salut de son pays. L'enlèvement, puis la restitution du bétail de Greux et de Domremy, la victoire remportée par les défenseurs du Mont-Saint-Michel, l'invasion du Barrois par les Anglais, voilà les trois faits principaux qui ont précédé immédiatement et qui expliquent, du moins dans une certaine mesure, la première apparition de l'archange Michel à la petite Jeannette d'Arc.

La guerre de la succession de Lorraine, qui éclata presque au lendemain de ces événemens, vint mettre le comble aux calamités dont souffraient les populations de la rive gauche de la Meuse. Neveu de Charles II, duc de Lorraine, Antoine de Lorraine, celui-là même auquel Jeanne de Joinville avait eu recours pour obtenir la restitution du bétail enlevé à ses hommes, Antoine de Lorraine avait succédé, vers la fin de 1415, en qualité de comte de Vaudemont et de seigneur de Joinville, à Ferry, son père, tué à Azincourt au service de la France. En 1417, Antoine avait épousé Marie de Harcourt, sœur de ce Jean de Harcourt, comte d'Aumale, qui devait s'illustrer quelques années plus tard en défendant victorieusement la Normandie et le Mont-Saint-Michel, dont il était capitaine, contre l'invasion anglaise. Retenu par une telle alliance ainsi que par la tradition paternelle, on aurait pu croire que l'héritier des seigneurs de Joinville resterait fidèle au parti français ; mais il s'en était détaché insensiblement lorsqu'il avait vu son oncle, le duc de Lorraine, qui n'avait pas d'héritiers mâles, marier Isabelle, sa fille aînée, à René d'Anjou, reconnu, grâce à l'habile politique de la reine Yolande sa mère, héritier présomptif des deux duchés de Bar et de Lorraine. En haine de la reine Yolande, belle-mère du dauphin Charles, depuis Charles VII, en haine de René d'Anjou, beau-frère du jeune prince, Antoine de Lorraine, après beaucoup d'hésitations, après avoir gardé pendant plusieurs années une attitude indécise et équivoque, avait fini par jeter le masque et s'était rallié au parti anglo-bourguignon dont il était devenu l'un des principaux chefs dans la région orientale du royaume.

Dès le 20 mars 1419, en vertu de son contrat de mariage avec Isabelle de Lorraine, fille aînée de Charles II, René d'Anjou avait été reconnu habile à succéder à son beau-père au cas où celui-ci viendrait à mourir sans héritier mâle. Antoine de Lorraine, dont ces arrangemens de famille ruinaient les espérances, en conçut un profond dépit ; mais il put espérer, jusqu'à un certain point, que le temps et les événemens pourraient les modifier. Le 13 janvier 1425, le duc Charles rédigea un testament qui enlevait au comte de Vaudemont, son neveu, ses dernières illusions. Il y confirmait solennellement la cession faite six ans auparavant à son gendre, qui prêta serment, le lendemain, comme héritier présomptif du duché de Lorraine. En même temps, pour couper court aux visées ambitieuses

d'Antoine, il l'invita, le 8 avril suivant, à déclarer officiellement qu'il renonçait à toutes prétentions sur sa succession. Peu satisfait de la réponse évasive du comte de Vaudemont à cette première lettre, il lui adressa une seconde dépêche, datée de Nancy le 25 du même mois, où il renouvelait sa demande en termes plus pressans. Le comte ne cherchait qu'à gagner du temps; il répondit à son oncle d'une manière aussi dilatoire que la première fois, disant qu'il avait besoin de communiquer les lettres du duc « à ses seigneurs et amis pour avoir leur conseil. »

Ces derniers mots renfermaient une menace habilement déguisée. Les amis auxquels Antoine de Lorraine faisait ainsi allusion n'étaient autres que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Nous voyons en effet que, quelques mois plus tard, le 24 septembre 1425, Henri VI, ou plutôt Bedford, donnait à son « féal cousin, » le comte de Vaudemont, en récompense de ses services, les terres de Demuin et de Mézières, en Picardie, confisquées sur Charles d'Esneval. Charles II ne se laissa pas intimider par ces sous-entendus. Le 1er juin, il notifia pour la forme à son neveu une troisième sommation, en même temps qu'il donnait à son armée l'ordre d'entrer en campagne. René d'Anjou, son gendre, ouvrit les hostilités en mettant le siège devant Vézelise, la place la plus importante du comté de Vaudemont. Jean de Remicourt, sénéchal de Lorraine, qui dirigeait les opérations, fut blessé mortellement en donnant l'assaut, et fit son testament daté du 20 juin 1425. On en peut conclure que la lutte à main armée entre le duc Charles et le comte son neveu avait commencé quelques jours avant cette date.

L'histoire nous montre que ces luttes entre parens ont souvent pris un caractère d'acharnement particulier. On ne vit jamais guerre plus atroce que celle que se firent au XIVe siècle les deux prétendans à la succession de Bretagne, Jean de Montfort et Charles de Blois. Dans des circonstances analogues, René d'Anjou et Antoine de Lorraine ne se combattirent pas avec moins d'ardeur, et Marie de Harcourt, femme d'Antoine, rappela par son énergie toute virile Jeanne de Flandre enfermée dans Hennebont. Quelques-uns des incidens de cette lutte eurent pour théâtre les environs mêmes des Domremy. A la fin de juillet 1425, René, duc de Bar, assiégea et prit les deux forteresses de Rimaucourt et de la Ferté-sur-Amance occupées par des hommes d'armes à la solde de Thibaud de Neuchâtel, seigneur de Reynel, chambellan du duc de Bourgogne et grand-maître de la maison de Henri VI. Le comte de Vaudemont ne se borna pas à enrôler dans son parti Thibaud de Neuchâtel; le 11 octobre 1427, il conclut des traités d'alliance offensive et défensive contre les ducs de Lorraine et de Bar, d'une part, avec Guillaume de Thil, seigneur de Châteauvillain, gouverneur de Lan-

gres pour Henri VI, d'autre part, avec Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignory, sénéchal de Bourgogne. Par ces traités, il s'assurait l'appui, non-seulement des deux grands seigneurs avec lesquels il avait traité, mais encore du damoiseau de Commercy, neveu du seigneur de Châteauvillain, et aussi d'Antoine de Vergy et du bâtard de Vergy, oncles de Jean de Vergy. Beaucoup de seigneurs de moindre importance tels que Perrin de Montdoré, seigneur d'Ancerville, Jean de Choiseul, seigneur d'Aigremont, Barthélemy de Clefmont, seigneur de Sainte-Livière, Pierre de Clefmont, seigneur de Nancey, Henri d'Orly, capitaine de Doulevant, formaient en quelque sorte la clientèle féodale et militaire du seigneur de Joinville.

La partie méridionale du Barrois et l'enclave française de Vaucouleurs se trouvèrent ainsi comme cernées par un cercle d'ennemis aussi nombreux que puissans. René d'Anjou et Robert de Baudricourt avaient également intérêt à lutter contre les Anglais, contre les Anglo-Bourguignons et contre Antoine de Lorraine devenu le client des premiers et l'allié des seconds; ils unirent donc leurs forces contre l'ennemi commun. Robert avait prêté quelques-uns de ses soudoyers à René lorsque celui-ci avait mis le siège devant Rimaucourt. Dans les premiers jours de janvier 1427, des chariots qui appartenaient au capitaine de Vaucouleurs furent amenés à Gondrecourt, on ne sait pour quel usage. En retour, dès les premiers mois de 1425, la garnison de Vaucouleurs fut admise à s'approvisionner à Gondrecourt; et lorsqu'elle revenait de faire quelque incursion en Bourgogne, elle trouvait à vendre aux bourgeois de cette ville, malgré la défense du duc, tout ou partie du butin qu'elle avait recueilli. On voit dès lors le duc René et Robert de Baudricourt faire un perpétuel échange non-seulement de leur matériel, mais encore du personnel de leurs garnisons. Les principaux compagnons d'armes du capitaine de Vaucouleurs, Aubert d'Ourches, Jean de Roncourt, Jean de Metz, Guillaume de Sampigny, Jean de Nancey, se mettent tour à tour au service de René, duc de Bar, et de Louis, évêque de Verdun, grand-oncle de René, dit le cardinal de Bar. Lorsque le cardinal avait cédé le Barrois à son petit-neveu, il s'était réservé l'usufruit de la châtellenie de Foug, qui comprenait les paroisses de Foug, de Chanley, de Saint-Germain, de Domgermain, de La Neuville, de Lay, de Savonnières, de Pargny, de Joyey, de Boucq et de Sorcy. Foug et Sorcy étaient deux places fortifiées, dont l'évêque de Verdun avait confié la garde au capitaine de Vaucouleurs. C'est pour cette raison que deux messages en date des 7 mai et 5 octobre 1427 furent adressés par René, duc de Bar, à Robert de Baudricourt, non, comme on pourrait le croire, à Vaucouleurs, mais à Sorcy.

En Bassigny, les seigneurs anglo-bourguignons montraient d'autant plus d'audace qu'ils se sentaient soutenus par les garnisons an-

glaises de Nogent-le-Roi et de Montigny-le-Roi. Pour montrer l'importance qu'il attachait à la possession de ces deux places, Bedford en avait délégué nominalement la capitainerie à l'un des plus grands seigneurs et à l'un des meilleurs hommes de guerre de l'Angleterre, au fameux Jean de Montagu, comte de Salisbury et du Perche, lequel avait institué comme ses lieutenans, à Montigny, Thomas Gargrave, chevalier, avec trois hommes d'armes et seize archers, à Nogent, Thomas Grett, avec le même nombre d'hommes d'armes et d'archers qu'à Montigny. Un écuyer anglais, nommé Dicon Amors, qui avait eu le premier la garde de ces deux places, avait tellement pressuré les populations du Bassigny que Charles II, duc de Lorraine, s'en était plaint amèrement, dans les premiers mois de 1423, à Jean, duc de Bedford. En 1426, Gargrave et Grett n'en suivaient pas moins l'exemple de leur prédécesseur et rançonnaient à l'envi les sujets du roi de France et du duc de Bar. Les exactions commises par ces Anglais donnèrent lieu à des plaintes si vives que le duc René se vit contraint, pour rendre un peu de sécurité aux habitans de cette région, de renforcer la garnison de Gondrecourt. Depuis le 28 novembre 1425, cette place était confiée à la garde de douze hommes d'armes commandés par le bâtard de Cirey; mais le 15 janvier suivant, on dut augmenter l'effectif de cent vingt nouveaux hommes d'armes, dont un certain Michel Boutier était capitaine, et ce dernier signala sa prise de possession de la capitainerie de Gondrecourt, en levant sur les habitans de Greux et de Domremy une contribution militaire ou « appâtis » d'un muid et demi d'avoine.

Dès le commencement de 1427, les Anglais occupèrent le Bassigny avec des forces si imposantes que l'on eut lieu de croire qu'ils voulaient s'y établir d'une manière définitive. La concentration de ces forces se fit à Montigny-le-Roi et à Nogent-le-Roi, les 23 et 24 avril de cette année; on y passa en revue une centaine d'hommes d'armes et plus de trois cents archers. Parmi les capitaines placés à la tête de ces troupes, on peut citer Lancelot de Lisle, baron de Nouvion, Thomas Gargrave, capitaine de Montigny, Richard Lowilk, Guillaume Gloucester, Thomas Stone, Thomas Grett, capitaine de Nogent, Henri Biset et Jean de La Pole. L'effectif des garnisons de Montigny et de Nogent, qui n'était que de six hommes d'armes et de trente-deux archers à la fin de 1426, fut alors porté à trente-six hommes d'armes et à quatre-vingt-quatorze archers. Sur cette frontière orientale de la Champagne, le pied de guerre était devenu pour ainsi dire l'état normal. Robert de Baudricourt désirait-il vivre en paix, ne fût-ce que pendant quelques semaines, avec tel ou tel des nombreux seigneurs anglo-bourguignons qui lui faisaient la guerre, il n'y pouvait parvenir qu'à la condition de conclure avec ce seigneur une trêve en règle. Nous possédons le texte de l'une de ces trêves arrêtée

entre le capitaine de Vaucouleurs, et Jean, seigneur de Toulongeon et de Sennecy, maréchal de Bourgogne. En vertu de cette trêve, il y eut cessation des hostilités entre Robert et Jean depuis le 24 mars 1426 jusqu'au 31 mai suivant, c'est-à-dire pendant neuf semaines environ. Il est vrai que des trêves d'un caractère plus général intervenues entre Charles VII et Philippe, duc de Bourgogne, grâce à l'entremise d'Amédée VIII, duc de Savoie, stipulaient un engagement formel pris par le duc Philippe de s'abstenir de toute attaque contre les places françaises de la Meuse, notamment contre Vaucouleurs, Mouzon, Beaumont-en-Argonne et Passavant; mais cette clause ne liait nullement le duc de Bedford, et ne l'avait pas empêché de mettre tout en œuvre pour réduire définitivement ces places sous son obéissance. Plusieurs mois se passèrent en escarmouches continuelles entre le petit corps d'armée anglais dont nous avons indiqué la composition et les garnisons de Gondrecourt et de Vaucouleurs. De part et d'autre, le but unique de toutes ces chevauchées, c'était le pillage accompagné d'ordinaire de l'incendie. Pendant cette période, telle était la terreur dont les garnisons anglaises de Montigny et de Nogent avaient frappé les populations, que les laboureurs du Bassigny en étaient réduits à cacher leurs chevaux pendant le jour, et à se relever la nuit pour les faire paître.

Ici se place un petit incident tout à fait local qui ne laisse pas d'offrir un assez vif intérêt au point de vue de l'histoire de Domremy et de la famille d'Arc. Le 7 octobre 1423, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le dire, les habitans de Greux et de Domremy avaient contracté l'obligation de payer au damoiseau de Commercy deux gros par feu entier et un gros par feu de veuve, pour droit de protection et de sauvegarde. Quatorze notables avaient souscrit cet engagement, tant en leur nom qu'au nom de tous les autres habitans des deux villages, et parmi ces notables on remarque Jacques d'Arc, père de Jeanne, qualifié doyen de Domremy. Le montant de la redevance, payable de ce chef à Robert de Saarbruck, ne s'éleva pas à moins de 220 écus d'or. Quand vint l'échéance du terme fixé pour le paiement, — c'était la fête Saint-Martin d'hiver qui tombe le 11 novembre, — les malheureux villageois ne se trouvèrent pas en mesure de verser la somme convenue; ils prièrent alors Jean Aubert, de Champougny, et un riche particulier de Montigny-le-Roi, nommé Guyot Poingnant, à qui ils avaient accoutumé de vendre leurs foins et le produit de la coupe de leurs bois, de vouloir bien se porter garans pour eux vis-à-vis de leur onéreux protecteur. Le damoiseau de Commercy était le plus impitoyable des créanciers. Irrité du retard apporté dans le paiement, il fit saisir, piller ou vendre à son profit vingt voitures de foin, quatre-vingts voitures de bois ainsi qu'un certain nombre de chevaux appartenant à Guyot

Poingnant ; le dommage fut évalué à 120 écus d'or. Peu de jours après cette saisie, il fut payé des 220 écus d'or qu'il réclamait, et le 8 décembre 1423, il en donna quittance aux habitans de Greux et de Domremy. Sur ces entrefaites, Guyot Poingnant, ne se croyant plus en sûreté à Commercy où on le retenait comme otage, était parti précipitamment de cette ville et avait cherché un refuge à Vaucouleurs. Il n'eut rien de plus pressé que d'assigner en réparation du dommage causé par Robert de Saarbruck messire Henri d'Ogéviller, chevalier, seigneur de Greux et de Domremy, concurremment avec les habitans de ces deux villages. L'affaire, qui fut portée devant Robert, seigneur de Baudricourt et de Blaise, capitaine de Vaucouleurs, était encore pendante dans les premiers mois de 1427. Le dimanche 16 mars de cette année, les parties ayant comparu pardevant le dit capitaine instituèrent d'un commun accord deux arbitres, Wichart Martin, de Toul, et Joffroi, dit le Moine, de Verrières, en leur confiant la mission de régler leur différend. Le 31 de ce même mois, avant qu'aucune décision eût été rendue, Guyot Poingnant, demandeur, ayant refusé de renouveler les pouvoirs des deux arbitres, ceux-ci donnèrent acte de ce refus aux défendeurs, et l'affaire en resta là. Ce qui donne une véritable importance à l'acte, à peu près inconnu jusqu'à ce jour, auquel nous empruntons ces détails, c'est qu'à côté de Jacques Flament, prêtre, et de Jacques Morel, de Greux, chargés d'ester en justice au nom de la communauté de Greux, figure le procureur fondé des habitans de Domremy, et ce procureur fondé n'est autre que Jacques ou, pour employer la forme vulgaire, Jacquot d'Arc. Cette délégation confirme ce que nous avons dit dès les premières pages de notre travail du rang relativement élevé qu'occupait à Domremy le chef de la famille d'Arc. J'ajoute qu'il ne nous est pas indifférent de savoir, grâce au document dont nous venons de résumer le contenu, que le père de Jeanne est entré en relations directes et personnelles avec Robert de Baudricourt un an à peine avant les premières démarches faites par sa fille cadette auprès du capitaine de Vaucouleurs.

V.

Vers le milieu de 1427, Charles VII ne conservait plus, au nord de la Loire et sur la frontière orientale de son royaume, si l'on excepte Tournay, que cinq ou six petites places dont les principales étaient, en allant du sud au nord et en suivant le cours de la Meuse, Vaucouleurs, Passavant, La Neuville-sur-Meuse, Beaumont-en-Argonne et Mouzon. La forteresse de Montaymé, située près de Vertus, avait été prise par les Anglais entre le 14 avril et le 3 juin 1427. Encouragés par ce succès chèrement acheté, les vainqueurs arrê-

tèrent dès lors un plan d'ensemble et se mirent en mesure d'extirper définitivement les derniers vestiges de la résistance, du moins dans la région d'entre Marne et Meuse. Le 22 août 1427, quelques mois seulement après l'occupation de Montaymé, Antoine de Vergy, comte de Dammartin et seigneur de Champlitte, fut nommé par le duc de Bedford capitaine et gouverneur général des comtés de Champagne et de Brie ainsi que des ville et diocèse de Langres; il reçut mission toute spéciale de réduire, dans le plus bref délai, sous l'obéissance du roi d'Angleterre les quatre places de Vaucouleurs, de Passavant, de Beaumont-en-Argonne et de Mouzon. Le 20 janvier suivant, un mandement de Henri VI ordonna de lever un corps d'armée destiné à assiéger ces places, et Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, fut mis à la tête de ce corps d'armée, composé de six cents hommes d'armes et de mille archers. Jean entra aussitôt en campagne et se prépara à assiéger Beaumont-en-Argonne, forteresse rapprochée de plusieurs de ses seigneuries et dont le voisinage lui était particulièrement à charge. Un subside fut levé sur les habitans des diocèses de Reims et de Châlons pour subvenir aux frais de ce siège. Du 7 février au 20 juin 1428, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, André d'Épernon, trésorier d'Henri VI, et plusieurs autres commissaires spéciaux, se transportèrent successivement à Reims, à Laon, à Soissons, à Noyon, à Saint-Quentin et à Châlons pour procéder au recouvrement des sommes provenant de ce subside et les verser entre les mains de Jean de Luxembourg. Les opérations du siège furent poussées avec beaucoup de vigueur et, dans les derniers jours de mai 1428, Guillaume de Flavy, capitaine de Beaumont, était réduit à rendre cette place, qu'il avait vaillamment défendue contre des forces très supérieures pendant plusieurs semaines. La reddition de Beaumont ne tarda pas à entraîner celle des autres forteresse françaises du voisinage, notamment de La Neuville-sur-Meuse, de Raucourt et de Mouzon, de telle sorte que, dès la fin de 1428, ces derniers boulevards des partisans de Charles VII dans la vallée de la Meuse inférieure avaient passé sous le joug anglais. Quant à Passavant, c'était, comme nous l'avons dit déjà, le repaire d'un redoutable chef de bande, nommé Eustache de Warnécourt, qui ne relevait que nominalement du roi de France; le 6 octobre 1428, ce chef de bande, n'ayant pas réussi à se faire acheter aussi cher qu'il l'eût voulu par Jean, duc de Bedford, et se voyant assiégé par les forces réunies de René, duc de Bar, et de Louis, cardinal de Bar, prit le parti de livrer aux assiégeans le château qu'il occupait moyennant le paiement d'une rançon de 5,000 couronnes d'or.

Le moment était venu où les Anglais allaient pouvoir tourner toutes leurs forces contre Vaucouleurs. Antoine de Vergy, gouverneur général de Champagne et capitaine des ville et diocèse de Lan-

gres pour Henri VI, voulut diriger en personne les opérations contre cette place. Nous avons dit que Bedford avait confisqué en 1424 la seigneurie de Blaise appartenant au capitaine de Vaucouleurs et l'avait donnée à Jean de Vergy, neveu d'Antoine de Vergy et du bâtard de Vergy; depuis lors, tous les membres de cette puissante famille anglo-bourguignonne, dont quelques-unes des seigneuries les plus importantes se trouvaient à peu de distance du petit canton français de la Meuse, étaient devenus en quelque sorte les ennemis personnels de Robert de Baudricourt. La seconde moitié de 1427 se passa en escarmouches continuelles entre ce dernier et ses deux plus implacables adversaires, Antoine et Jean de Vergy. Les villages français de la rive gauche de la Meuse avaient eu tellement à souffrir de ces escarmouches que, dans les premiers mois de 1428, les ambassadeurs de Charles VII s'en plaignirent à Philippe, duc de Bourgogne; ils représentèrent que les courses et prises des hommes d'armes d'Antoine et de Jean de Vergy avaient été faites en violation des trêves prorogées à Yenne le 26 novembre précédent, par lesquelles le duc s'interdisait en termes exprès toute attaque contre Vaucouleurs. Le 22 mai 1428, Philippe fit répondre que, si Antoine et Jean de Vergy s'étaient livrés à ces actes d'hostilité, ils avaient agi, le premier comme gouverneur de Champagne et de Brie pour Henri VI, le second comme vassal du roi de France et d'Angleterre auquel Jean de Vergy devait directement l'hommage pour ses fiefs de Fouvent et de Vignory, que par conséquent le duc de Bourgogne n'avait nullement qualité pour intervenir dans des démêlés qui ne le regardaient pas. Les incursions qui avaient donné lieu à ces plaintes n'étaient que le prélude d'une attaque à fond et d'une expédition en règle dont le projet, hautement annoncé depuis plusieurs mois, avait dû parvenir dès lors à la connaissance des intéressés. Rien donc de plus naturel que la coïncidence de tous ces faits avec le premier voyage de Jeanne à Vaucouleurs, qui eut lieu, d'après la déposition d'un témoin oculaire, vers le temps de l'Ascension, c'est-à-dire vers le 13 mai 1428. Lorsque la fille cadette de Jacques d'Arc, conduite par son oncle Durand Laxart, se fit présenter pour la première fois à Robert de Baudricourt, elle connaissait déjà de réputation ce seigneur par ce que lui en avait raconté son père, qui avait comparu en personne devant le capitaine de Vaucouleurs dix mois auparavant.

Dès le commencement de 1428, un subside spécial avait été levé dans les diocèses de Troyes et de Langres, ainsi que dans le bailliage de Chaumont, pour subvenir aux frais de l'expédition projetée; quelques mois plus tard, après la reddition de Beaumont-en-Argonne et des petites places de la Meuse inférieure, on y appliqua également le reliquat de l'aide imposée dans les diocèses de

Reims et de Châlons en vue du recouvrement de ces places. Le 22 juin 1428, André d'Épernon, trésorier des guerres, fut commis à recevoir et à centraliser les deniers provenant de ce double subside. Le même jour, Henri VI, ou plutôt Bedford, chargea Antoine de Vergy de mettre sur pied un corps d'armée de mille hommes d'armes pour réduire en l'obéissance du roi d'Angletere la forteresse de Vaucouleurs et donna commission à Jean de Dinteville, bailli de Troyes, à Jean de Torcenay, bailli de Chaumont, à maîtres Hugues Foucault et Huguenin Marmier, élus sur le fait des aides à Langres, de passer la revue de ces hommes d'armes. Les préparatifs de l'expédition furent conduits avec la plus grande diligence. Trois semaines plus tard, la petite armée qui devait assiéger Vaucouleurs était réunie à Saint-Urbain et à Thonnance-lez-Joinville, où elle fut passée en revue, les 16 et 17 juillet, par les deux baillis de Troyes et de Chaumont. L'effectif de cette petite armée, placée sous les ordres d'Antoine et de Jean de Vergy, comprenait 4 chevaliers bannerets, 14 chevaliers bacheliers, 383 hommes d'armes et 395 archers. Comme Saint-Urbain et Thonnance dépendent en quelque sorte de la banlieue de Joinville, il y a tout lieu de supposer qu'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et seigneur de Joinville, prêta le concours le plus actif à une expédition dirigée contre le plus fidèle allié de son compétiteur René, duc de Bar. Antoine jouissait de plus en plus de la faveur de Bedford, qui venait de lui donner, par acte en date du 16 août 1427, les seigneuries de Vaux et de Vauchelles, situées dans le comté de Pontieu, aux environs d'Abbeville, et provenant de la succession de Catherine de Bourbon, comtesse douairière de Harcourt et grand'mère de la comtesse de Vaudemont, morte le 7 juin précédent. Deux autres grands seigneurs anglo-bourguignons, Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel, et Pierre de Trie, dit Patrouillart, seigneur de Mouchy-le-Châtel et capitaine de Beauvais, avaient également été enrôlés pour faire partie de cette expédition ; mais il paraît résulter de plusieurs articles de compte relatifs à la solde des hommes d'armes ainsi enrôlés, que Vaucouleurs capitula avant que le comte de Fribourg et le seigneur de Mouchy eussent eu le temps de rejoindre le gros de l'armée assiégeante. Arrivés, le premier à Montsaugeon, près de Langres, le second, dans les environs de Châlons-sur-Marne, ils reçurent des messages qui leur firent savoir qu'on n'avait plus besoin de leurs services et qui les invitèrent à rebrousser chemin.

Que s'était-il donc passé entre Antoine de Vergy et Robert de Baudricourt? Quelle était la teneur, quelles étaient les clauses de ce traité de capitulation auquel il est fait allusion formellement dans les articles de compte dont nous venons de parler? L'arrangement intervenu entre le gouverneur général de Champagne et le

capitaine de Vaucouleurs stipulait-il, comme la plupart des actes du même genre, et notamment comme ceux qui concernent Vitry et Guise, la reddition de la forteresse assiégée après un laps de temps déterminé, sauf le cas d'une victoire décisive remportée dans l'intervalle par Charles VII? Il faut bien avouer que nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces questions. Toutes les recherches que nous avons faites pour retrouver le texte de l'accord conclu entre Antoine de Vergy et Robert de Baudricourt sont restées infructueuses. Le duc de Bar se porta sans doute médiateur entre les belligérans, car nous savons que, le 18 juillet 1428, René envoya un de ses hérauts à Champlitte porter un message à Antoine de Vergy. Le 20 du même mois, Robert de Baudricourt fit parvenir à Bar des dépêches adressées au duc, qui lui récrivit les 23 et 28 juillet suivans. D'un autre côté, un ancien inventaire des titres de Joinville mentionne ainsi un traité pour la reddition de Vaucouleurs : « Traicté du seigneur de Vauldemont pour la reddition du chastel de Vaucouleur. » Malgré ces obscurités, il n'en demeure pas moins certain que Vaucouleurs capitula dans les derniers jours de juillet ou les premiers jours d'août 1428, puisqu'on lit dans des articles de compte portant cette date et relatifs au paiement de divers messagers, qu'Antoine de Vergy « avoit fait traité et accord avec les ennemis sur la reddition des chastel et ville de Vaucouleur. »

Plus la situation s'aggravait, plus l'avenir devenait menaçant et plus Jeanne s'exaltait à l'idée de la mission que des voix célestes lui intimaient pour le salut de son pays. Le 23 juin 1428, veille de la Saint-Jean-Baptiste, elle disait à un jeune garçon de son village qu'il y avait entre Coussey et Vaucouleurs (elle voulait dire à Domremy), une jeune fille qui, avant un an, ferait sacrer le roi de France. Lorsque la Pucelle prononçait ces paroles, elle était à la veille de l'épreuve la plus douloureuse que la guerre eût encore attirée sur son village natal. Nous croyons, en effet, avec M. J. Quicherat, que ce fut l'expédition entreprise par Antoine de Vergy contre Vaucouleurs pendant la seconde quinzaine de juillet 1428, qui obligea les habitans de Greux et de Domremy à chercher un refuge provisoire à l'abri des remparts de la ville lorraine de Neufchâteau. Malheureusement, s'il est fait mention de ce qu'on peut appeler l'exode de Neufchâteau dans la plupart des dépositions du procès de réhabilitation, on n'a cependant pris soin nulle part d'en indiquer la date d'une manière précise. C'est par une erreur manifeste que, dans l'acte d'accusation dressé à Rouen le 27 mars 1431, on rapporte cet incident à la vingtième année de la vie de l'accusée; chacun sait que celle-ci n'avait que dix-neuf ans lorsqu'elle comparut devant ses juges. Au lieu de vingtième, c'est quinzième année qu'il faut lire; cette erreur ne peut provenir que de la dis-

traction d'un scribe qui aura écrit un *X* en chiffres romains à la place d'un *V*. Et ce qui vient à l'appui de la date que nous proposons, c'est que ce fut, pendant ce séjour à Neufchâteau, qu'un jeune homme, qui prétendait avoir été fiancé à la Pucelle, assigna celle-ci devant l'officialité de Toul ; or on ne comprendrait pas que quelqu'un eût pu concevoir l'idée d'intenter ce procès si Jeanne avait eu alors moins de quinze ans. En même temps que les hommes d'armes d'Antoine de Vergy bloquaient Vaucouleurs, ils n'avaient garde de ne point compléter ce blocus en portant le pillage et l'incendie dans la plupart des villages dépendant de la châtellenie dont ils voulaient réduire le chef-lieu en l'obéissance du roi d'Angleterre. La maison forte de l'île de Domremy, refuge ordinaire des habitans de cette seigneurie, ne devait pas offrir une sécurité suffisante contre des forces aussi considérables ; d'ailleurs, elle était peut-être déjà démantelée à cette époque. Outre que la distance rendait difficile une retraite derrière l'enceinte de Vaucouleurs, le premier soin de l'ennemi avait sans doute été de cerner la forteresse confiée à la garde de Robert de Baudricourt. Il ne restait, en réalité, d'autre refuge accessible et sûr que Neufchâteau, ville lorraine de nom, mais française de cœur, dont les bourgeois entretenaient de vieille date avec les habitans de Domremy toute sorte de rapports de commerce et de bon voisinage. De plus, à cette date, le mari de Jeanne de Joinville, dame de Greux et de Domremy, Henri d'Ogéviller, était un chambellan du duc de Lorraine, et ce duc lui-même avait pour gendre et héritier présomptif René d'Anjou, suzerain de la partie barroise de Domremy, allié fidèle et ami intime du capitaine de Vaucouleurs. Toutes ces circonstances expliquent la retraite dans une ville du duché de Lorraine, inféodé, du reste, à l'alliance anglo-bourguignonne, de ces villageois dont quelques-uns étaient à la fois sujets immédiats du duc de Bar et sujets médiats du roi de France.

Avertis probablement à temps de l'approche de l'ennemi, ces pauvres gens avaient pu pousser devant eux et soustraire ainsi à la rapacité des hommes d'armes les troupeaux qui constituaient leur principale richesse. Du moins, un témoin entendu au procès de réhabilitation, Jacquier de Saint-Amant, rapporta qu'il avait vu la fille cadette de Jacques d'Arc, pendant cette retraite forcée à Neufchâteau, mener paître dans les champs situés aux environs de cette ville le bétail de ses parens. Ceux-ci avaient été assez heureux pour trouver un asile dans une auberge tenue par une brave femme surnommée *la Rousse*; et comme Jeannette, déjà grande fille exercée à tous les travaux du ménage, ne se faisait pas faute de venir en aide à son hôtesse et de lui donner, à l'occasion, de bons coups de main, les Anglais prétendirent plus tard qu'elle avait

été servante dans une auberge mal famée. Cette imputation mensongère ne résiste pas au moindre examen. D'abord, quatre témoins oculaires attestèrent, en 1456, la parfaite honnêteté de la femme *la Rousse* et la bonne renommée dont elle jouissait; ensuite, nous avons découvert un acte daté de 1412, d'où il résulte que cette femme, mariée à Jean Waldaires, avait alors prêté de l'argent à plusieurs de ses compatriotes suspects au duc de Lorraine en raison de leur attachement au parti du roi de France. Cet exil à Neufchâteau dura une quinzaine de jours, pendant lesquels Jeanne se confessa deux ou trois fois à des religieux mendians, et par ces mots, il faut entendre des frères Mineurs ou Cordeliers, les seuls religieux mendians qui possédassent alors un couvent dans cette ville. Pendant la première partie du règne de Charles VII, la propagande en faveur de ce prince n'eut pas, ainsi que nous nous sommes efforcé de le démontrer ici même, de plus ardens foyers que les monastères de l'ordre de Saint-François. Attisé pour ainsi dire par le vieil attachement de la population à la royauté française, le foyer dont il s'agit devait rayonner à Neufchâteau plus encore que partout ailleurs. Nous estimons donc qu'en un moment où Jeanne ressentait si vivement les malheurs de la France en général et de son pays natal en particulier, ces relations pieuses, ces entrevues intimes avec des frères Mineurs achevèrent de la confirmer dans la foi en sa mission à la fois religieuse et patriotique.

Lorsqu'après ces quinze jours d'absence, nos exilés purent enfin reprendre le chemin de leurs demeures, ils furent témoins d'un affreux spectacle. Les Anglo-Bourguignons, furieux de ce que les habitans de Domremy avaient réussi à s'enfuir et à sauver ce qu'ils avaient de plus précieux, s'étaient vengés en mettant le feu au village; ils avaient montré un acharnement particulier contre l'église paroissiale, qui n'était plus qu'un monceau de ruines. La pieuse fille de Jacques d'Arc dut ressentir une indignation égale à sa douleur en voyant ce qu'une soldatesque sacrilège avait fait de cette église où elle avait été baptisée et à l'ombre de laquelle elle avait vécu, où elle avait fait sa première communion, où elle avait sollicité et obtenu du ciel de si insignes faveurs. Bon gré mal gré, il lui fallait pourtant se résigner et, depuis son retour de Neufchâteau jusqu'à son second départ pour Vaucouleurs, en d'autres termes, pendant les cinq derniers mois de 1428, force lui fut, pour remplir ses devoirs religieux et assister à l'office divin, de se rendre à l'église de Greux, la paroisse limitrophe. Au reste, la terreur continua de régner à Domremy et dans la région environnante. Le plat pays était tellement en butte aux incursions des bandes armées que l'on avait fait défense aux paysans de se hasarder hors l'enceinte des places fortifiées, et, en novembre 1428, un laboureur, qui s'était mis à refuge

dans la petite forteresse de Foug, fut condamné à une amende parce qu'un jour « il était allé voir sa charrue restée dans les champs. »

Que Jeanne, poussée à bout par une telle continuité de misères, ait éprouvé un redoublement d'exaltation, on ne saurait en être surpris; la seule chose, au contraire, qui pourrait nous étonner, c'est qu'elle ait pu résister encore pendant près de six mois à l'appel, de plus en plus pressant, de ses voix. Un pareil temps d'arrêt, qui dut paraître si long à l'impatience de la jeune inspirée, n'admet que deux explications. Et d'abord, les projets de Jeanne ayant commencé à transpirer un peu au dehors malgré le soin qu'elle mettait à les cacher, ses parens déclarèrent bien haut que, loin d'y donner leur consentement, ils s'efforceraient, par tous les moyens possibles, d'en empêcher la réalisation. Jacques d'Arc fit un rêve où sa fille lui apparut au milieu d'une compagnie de gens d'armes ; à la suite de ce rêve, il crut devoir soumettre Jeanne à une plus étroite surveillance et alla jusqu'à dire à ses autres enfans : « Si je savais que la chose advînt, je vous dirais : Noyez-la, et si vous ne le faisiez pas, je la noierais moi-même. » Durand Laxart, cet oncle que la Pucelle avait déjà mis dans la confidence de ses projets, dut alléguer des soins à donner à sa femme récemment accouchée pour obtenir la permission d'emmener sa nièce, qui partit, pour ainsi dire, à la dérobée, sans prendre autrement congé de ses parens. Une autre considération qui peut servir à expliquer le temps d'arrêt que nous signalons, c'est que Jeanne s'était bien promis, dès lors, de ne faire ses premières ouvertures à Charles VII et de n'inaugurer sa mission qu'à une époque de l'année qu'elle considérait comme sainte et bénie à double titre, à savoir pendant le carême qui devait précéder le grand jubilé du 25 mars 1429.

Quoi qu'il en soit, ce fut sur ces entrefaites que la nouvelle du siège mis par les Anglais devant Orléans dut parvenir dans le pays natal de la Pucelle, où l'on commença à suivre de très loin, il est vrai, mais non sans une anxiété croissante, les principales péripéties de ce siège. Au nombre des défenseurs de la ville assiégée figuraient plusieurs braves guerriers originaires de la région de la Meuse, entre autres Henri, bâtard de Bar, et cet habile canonnier, maître Jean de Montéclère, dit le Lorrain, que la justesse du pointage de sa coulevrine avait rendu si redoutable aux Anglais. Les Meusiens fidèles au roi de France attendaient avec d'autant plus d'anxiété l'issue des opérations engagées, que la reddition d'une cité réputée avec raison la clé de la Loire eût entraîné presque fatalement, on le craignait du moins, celle des autres places françaises situées au nord de ce fleuve et notamment de Vaucouleurs. Tandis que Suffolk, Talbot et Scales, arrivés devant Orléans dans les premiers jours de décembre 1428, en poussant les opérations

avec plus de vigueur, portaient à son comble la surexcitation des esprits, le gouvernement anglais tendait à obtenir dans le Barrois un succès diplomatique auquel il n'attachait pas moins d'importance qu'à la prise d'une place forte. Il s'agissait d'amener René d'Anjou, duc de Bar, à prêter serment de foi et hommage à Henri VI pour la partie de son duché mouvant de la couronne de la France. Depuis cinq ans que le jeune duc avait pris en main le gouvernement, il était sollicité de remplir ce devoir féodal; mais le beau-frère du dauphin, le fils de la reine Yolande, dont les sentimens étaient très français, avait réussi jusque-là à éluder les réclamations du régent, duc de Bedford. Enhardi par le succès de ses armes, ce dernier renouvela ses sommations avec plus de force à la fin de 1428 et au commencement de 1429. René fut mis en demeure pour la dernière fois de s'acquitter de ses obligations de vassal sous peine de voir ses états confisqués et d'être frappé de déchéance. Il se trouvait ainsi placé dans la plus cruelle alternative. Prêter serment à Henri VI ou plutôt à Bedford, c'était se reconnaître l'homme lige du plus implacable adversaire du roi de France son beau-frère et de la reine de Sicile sa mère. Refuser ce serment, c'était entrer en révolte ouverte contre Louis, cardinal de Bar, son oncle et Charles II, duc de Lorraine, son beau-père. Le cardinal et le duc, le premier par peur des Anglais, le second par sympathie pour le duc de Bourgogne, poussaient, en effet, depuis longtemps leur neveu et leur gendre à un acte qui pouvait seul, à leur avis, rendre la sécurité et la paix aux deux duchés de Lorraine et de Bar.

A peu de distance de la cour de Bar et pour ainsi dire à mi-chemin des deux capitales de la Lorraine et du Barrois, le parti de la France comptait un intrépide champion qui combattait de toutes ses forces l'influence anglo-bourguignonne de la cour de Nancy. Ce champion était le capitaine de Vaucouleurs. René d'Anjou éprouvait la plus vive sympathie pour Robert de Baudricourt. Cette sympathie, il l'avait tenue plus ou moins occulte pendant sa minorité; mais dès qu'il s'était saisi du pouvoir, il l'avait fait éclater au grand jour. Depuis la fin de 1424, le jeune duc de Bar et le lieutenant de Charles VII avaient lutté ensemble contre le parti anglo-bourguignon dans la région de la Meuse et s'étaient prêté un appui mutuel. Ils avaient fait en quelque sorte un échange perpétuel de bons procédés. En mainte occasion, le capitaine français avait prêté partie de ses gens ou de son matériel de guerre à la garnison barroise de la forteresse voisine de Gondrecourt, et celle-ci, en revanche, lui avait souvent rendu des services du même genre. Il y a plus. La guerre, dite de la succession, avait obligé le duc Charles II, malgré sa déférence pour les Anglais, à s'associer, non-seulement avec son gendre, mais encore avec l'allié de celui-ci, contre le comte de Vau-

demont, leur commun adversaire; et c'est alors que l'on avait vu les habitans de Domremy, chassés de leur village par les hommes d'armes ennemis, trouver un asile sûr dans la place lorraine de Neufchâteau.

Baudricourt avait donc le plus grand intérêt à ce que René d'Anjou, sans l'appui duquel il n'aurait pu défendre si longtemps et avec tant de succès la châtellenie confiée à la garde de son épée, ne consentît point à se faire le vassal du duc de Bedford. Ce fut sur ces entrefaites que, dans le courant de janvier 1429, Jeannette d'Arc le vint trouver pour la seconde fois. D'après la déposition d'un témoin oculaire, Bertrand de Poulangy, la première démarche de la Pucelle auprès du capitaine de Vaucouleurs avait eu lieu vers la fête de l'Ascension de l'année précédente, en d'autres termes vers le milieu du mois de mai 1428. Cette démarche avait coïncidé, par conséquent, comme nous l'avons montré plus haut, et cette coïncidence mérite d'être ici rappelée, avec les préparatifs faits par Antoine de Vergy pour réduire sous le joug anglais le dernier lambeau de territoire que le roi de France eût conservé sur la rive gauche de la Meuse. Baudricourt n'avait alors fait que rire de la jeune paysanne, qu'il avait estimée folle : et après une ou deux entrevues, il avait dit à Durand Laxart, oncle de celle-ci, qui l'avait amenée, de la reconduire à son père, non sans lui avoir administré une bonne correction manuelle.

A l'époque du second voyage de Jeanne à Vaucouleurs, le capitaine de cette forteresse se trouvait, comme le roi son maître, dans une situation encore plus critique que six mois auparavant. Si Charles VII pouvait craindre de voir Orléans tomber d'un moment à l'autre aux mains des Anglais, Robert de Baudricourt était menacé, par suite des sommations que Bedford venait de faire au duc de Bar, de perdre son fidèle protecteur, dont on voulait faire l'homme lige de Henri VI. C'est précisément parce que ce rude soldat jugeait que la fortune du royaume et la sienne propre étaient dans un état désespéré qu'il ne se borna pas cette fois à rire et à hausser les épaules en recevant de nouvelles ouvertures de la fille de Jacques d'Arc. Quand on n'attend plus rien de la terre, on est moins prompt à dédaigner un secours annoncé au nom du ciel. Outre qu'il était touché de ce qu'il entendait dire de la piété de Jeanne et de ses douces vertus, il ne voyait pas sans une certaine surprise qu'elle ne s'était nullement laissé rebuter par le mauvais accueil qu'il lui avait fait d'abord. Cette obstination invincible à poursuivre à travers tous les obstacles l'accomplissement de son idée était la meilleure preuve, sinon de la divinité, au moins de la sincérité et de la vigueur de son inspiration. D'ailleurs, la Pucelle commençait à être entourée d'un prestige dont il fallait bien tenir compte. Les dangers pressans de

la situation avaient rendu plus vif l'espoir que l'on mettait en elle. Dans la population de Vaucouleurs et des villages voisins, dans l'entourage même de Robert, il n'y avait plus qu'un cri en faveur de celle que l'on considérait comme l'envoyée de Dieu.

A notre avis, les succès remportés par les Anglais devant Orléans, l'hommage exigé par Bedford pour le Barrois et peut-être aussi une clause restée inconnue de la capitulation conclue vers la fin de juillet 1428 avec Antoine de Vergy, sont les trois faits diversement mais également menaçans, sous l'influence desquels Baudricourt se décida enfin à prendre au sérieux la jeune inspirée de Domremy. Le premier de ces faits avait sans doute plus d'importance au point de vue de la politique générale ; mais le second constituait pour le capitaine de Vaucouleurs et aussi pour Jeanne un danger tout particulièrement actuel et local. La question de l'hommage devait intéresser d'autant plus vivement la Pucelle qu'elle tirait son origine d'un village dont une moitié seulement était située en France et dont l'autre moitié faisait partie du duché de Bar. Un autre village de ce même duché, Vouthon, avait vu naître la mère de Jeanne ; et nous apprenons par un document authentique que Jacquemin, l'aîné des enfans de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, dite de Vouthon, y faisait sa résidence en 1425. Comment Jeanne ne se serait-elle pas émue à la pensée que ses compatriotes et ses plus proches parens étaient sur le point de devenir les sujets de l'envahisseur, que Domremy, son lieu natal, allait devenir une terre anglaise !

Un épisode trop peu remarqué jusqu'à ce jour, le voyage de la Pucelle à Nancy, doit se rattacher principalement à ces préoccupations. Selon toute vraisemblance, ce voyage avait été concerté entre Robert de Baudricourt et le jeune duc de Bar. Ce qui nous le fait croire, c'est que, précisément à la date où ce voyage eut lieu, nous voyons René d'Anjou quitter Saint-Mihiel, où il se trouvait alors, pour se rendre à Nancy auprès de son beau-père. Né le 16 janvier 1409, le duc de Bar venait d'atteindre sa vingtième année. Doué d'une imagination ardente et d'une nature généreuse, il était à l'âge où l'âme, encore candide, a le plus de penchant pour le merveilleux. Fils d'une reine supérieure par le génie politique à tous les princes de son temps, il devait plus que personne être prévenu en faveur du sexe auquel appartenait une telle mère. On comprend donc qu'il eût un très vif désir de voir cette merveilleuse jeune fille, dont la renommée commençait à se répandre ; il pensait peut-être que la Pucelle, en frappant fortement l'imagination de Charles II, vieillard superstitieux et crédule, pourrait l'aider à résister aux influences qui le poussaient à se faire le vassal de l'Angleterre. Toutefois, dans la crainte de se compromettre vis-

à-vis de Bedford et de ses espions, il s'arrangea pour que l'entrevue n'eût pas lieu dans ses états, mais à Nancy. Le duc de Lorraine ressentait depuis longtemps déjà les atteintes de la maladie qui devait bientôt le conduire au tombeau; et comme la rumeur publique attribuait dès lors à la Pucelle le pouvoir d'opérer des prodiges, il fut facile d'inspirer à Charles II le désir de la voir, en lui donnant à entendre qu'il avait chance de recouvrer par ce moyen la santé.

Jeanne eut la précaution, avant de se mettre en route, de se faire délivrer un sauf-conduit, et nous voyons par là qu'elle se considérait en Lorraine comme en pays ennemi. On ne sait que fort peu de chose relativement à l'entrevue de Nancy, mais on connaît sûrement ce qu'on en sait, car on le tient ou de la Pucelle elle-même ou d'un témoin à qui elle l'avait rapporté. L'incident le plus notable sans contredit de cette entrevue, ce fut la demande qu'adressa la jeune visiteuse au duc de Lorraine de lui donner son fils, c'est ainsi qu'elle désigne René d'Anjou, gendre de Charles II, pour la conduire en France. Il y a lieu de s'étonner qu'aucun historien n'ait fait remarquer encore combien une telle demande est digne d'attention. Elle prouve jusqu'à quel point la Pucelle croyait pouvoir compter, malgré les apparences défavorables du moment, sur le dévoûment absolu de René d'Anjou à la cause française, et l'on en peut conclure qu'elle avait reçu sur ce sujet les confidences, soit du duc de Bar présent à l'entretien, soit de Robert de Baudricourt. C'est une nouvelle raison de croire à une entente préalable entre ces deux derniers personnages au sujet de l'entrevue de Nancy. Charles II consulta Jeanne sur sa maladie. Elle lui reprocha le scandale de sa liaison avec une concubine et lui dit qu'il ne recouvrerait jamais la santé s'il ne revenait à une meilleure conduite. Elle le pressa de rompre tout commerce avec Alison du Mai, ainsi se nommait cette concubine, pour reprendre « sa bonne femme » qu'il avait quittée et qu'il délaissait.

Que le duc de Lorraine ait eu à subir ces vertes remontrances, c'est un fait que nous ne pouvons guère révoquer en doute, puisqu'il résulte de la déposition d'un témoin désintéressé qui racontait ce que Jeanne elle-même lui avait dit. Ce fait nous frappe d'autant plus qu'il est pour ainsi dire unique dans la carrière de la Pucelle. En dehors de la mission bien définie qu'elle affirmait avoir reçue de Dieu, elle garda toujours dans son langage comme dans ses actions la réserve modeste qui convenait à son âge, à son sexe et à sa position sociale. C'est surtout par ce juste sentiment des convenances, par ce bon sens pratique qu'elle se distingue de toutes les illuminées qui ont laissé un nom dans l'histoire. Lorsque plus tard, dans le cours de ses campagnes, elle sévissait contre les femmes de mau-

vaise vie qui suivaient l'armée, elle ne faisait en quelque sorte que remplir son devoir de chrétienne puisqu'elle était alors l'un des chefs de cette armée et qu'ainsi sa conscience était engagée à prévenir les désordres causés par la présence de ces femmes. Mais l'inconduite privée du duc de Lorraine n'avait aucun rapport avec la mission patriotique, et n'engageait en rien la responsabilité de la vierge de Domremy. Il n'y a qu'une explication d'un fait aussi étrange, on dirait presque d'une sortie aussi déplacée. La jeune Française savait sans doute que le vieux duc usait plus que jamais de l'influence naturelle qu'il avait sur son gendre pour l'amener à faire hommage du Barrois au roi d'Angleterre. Il est probable que Charles II, non content d'opposer un refus à celle qui n'avait pas craint de lui demander René d'Anjou pour la conduire auprès de Charles VII, laissa percer à cette occasion quelque chose de ses sympathies anglo-bourguignonnes; et c'est alors que la Pucelle, se sentant blessée au cœur, ne se put défendre de jeter à la face du vieux duc les reproches sanglans dont parle dans sa déposition Marguerite la Touroulde. Douée du sens le plus pratique et tout entière à l'idée de sauver son pays, Jeanne n'a dû darder ainsi son aiguillon que contre quelqu'un qui venait de se déclarer l'ennemi de la France. Née et élevée au fond d'une campagne située à une assez grande distance de Nancy, comment, dira-t-on, pouvait-elle être si bien au courant de la vie privée du duc de Lorraine? Pour avoir l'explication de ce fait, un peu étrange au premier abord, il faut se rappeler que Henri d'Ogéviller, seigneur de Domremy du chef de sa femme Jeanne de Joinville, faisait partie depuis longues années, à titre de chambellan, de la maison de Charles II, et c'est vraisemblablement grâce à cette circonstance que l'écho des bruits mis en circulation à la cour ducale avait eu du retentissement jusque dans le village natal de la Pucelle.

Nous terminerons ici des recherches qui, d'après le titre même de notre travail, n'auraient pas dû dépasser Domremy. En nous laissant entraîner plus loin à la suite de notre héroïne, nous serions amené à raconter une fois de plus la mission de la Pucelle, alors que nous n'avons eu d'autre but que de scruter le côté humain, laissé à peu près complètement dans l'ombre jusqu'à ce jour, des origines de cette mission. Aussi notre seule ambition serait que l'on voulût bien considérer ces pages comme une sorte de vestibule du monument élevé par les maîtres de la science historique à la gloire de Jeanne d'Arc.

SIMÉON LUCE.

MŒURS FINANCIÈRES DE LA FRANCE

LES CONTRATS D'ASSURANCES.

La révolution française a été inspirée par le désir de partager également entre les diverses classes de la société la propriété du sol et de donner à chacune d'elles des droits égaux à son exploitation. Aujourd'hui tous les mouvemens qui nous agitent, toutes les passions qui sont éveillées n'ont qu'un but : le partage du capital mobilier et la facilité de l'acquérir. La terre, avant la révolution, c'était le signe du pouvoir, du droit public, de l'existence assurée, de la vie des familles et des individus : le capital mobilier, c'est aujourd'hui l'instrument du travail nécessaire à tous, le fondement même du droit individuel et social.

Sans doute le partage du sol est permis à chacun, et la possession du capital mobilier n'est interdite à personne; nul n'est exclu du banquet de la vie, mais l'accès s'offre-t-il aisément? C'est l'éternel problème que les progrès de la civilisation tendent à résoudre. L'étude de nos mœurs financières nous a fait constater combien la mobilisation du capital, les progrès récens faits à cet égard, les procédés nouveaux employés pour en activer la production et le mettre à la portée des plus humbles avaient donné sous ce rapport d'heureux résultats.

Depuis longtemps déjà, les combinaisons qui ont pour objet la création de nouveaux capitaux mobiliers en même temps que la reconstitution de capitaux perdus, la garantie contre les pertes dans le présent et l'avenir, les *assurances* en un mot contre tous les risques auxquels l'homme est exposé sur ses biens, meubles et immeubles,

sur sa vie, en prévision de l'oisiveté, de la maladie, de la vieillesse, de tous les maux enfin qui menacent l'individu ainsi que les membres de chaque famille, ont attiré l'attention de tous ceux qui pensent, parlent ou écrivent, et le recueil serait grand des ouvrages spéciaux consacrés à l'assurance sous toutes ses formes, non-seulement de l'assurance individuelle, mais encore de l'assurance collective étendue à des groupes plus ou moins nombreux : quelques-uns prétendent qu'elle devrait s'étendre à tous, et que c'est manquer au devoir social de l'état que de ne pas la fournir à l'universalité des citoyens. Le contrat d'assurance marque en tout cas un progrès considérable dans la constitution de la fortune publique et les procédés à l'aide desquels cette fortune a été mobilisée.

Ce n'est pas d'hier que les moyens de vulgariser le crédit : la substitution du papier à la monnaie, l'industrie des banques, ont pris naissance, et il faut remonter aussi très haut pour trouver les premiers règlemens des contrats d'assurance; mais c'est vraiment de nos jours que ces opérations ont pris le plus d'extension, ont pénétré le plus profondément dans toutes les couches sociales, à tel point que notre siècle en semble presque le créateur, et tout n'est pas dit sous ce rapport : les spécialistes ne manquent pas pour affirmer que, loin d'être épuisée, la matière n'est presque pas entamée, en France surtout, où, si les établissemens de crédit ont dépassé presque les limites nécessaires, l'assurance n'a pas été l'objet des mêmes entraînemens. Cela pouvait être vrai, il y a un certain nombre d'années ; nous-même, en 1859 (1), à propos du crédit mutuel, et en 1867 (2), au sujet des assurances sur la vie, nous constations, en le comparant avec l'Angleterre, l'état d'infériorité de notre pays ; nous l'expliquions par la différence de nos mœurs financières, nos habitudes de l'épargne, notre mode de placemens industriels et les avantages spéciaux que la création de nouvelles valeurs assurait à coup sûr à leurs possesseurs ; depuis lors, les circonstances n'ont-elles pas singulièrement changé? N'est-il pas opportun de le reconnaître et de constater les faits nouveaux? Nous le croyons d'autant plus que tout d'abord le progrès a commencé à se produire avec une grande rapidité, puis la mesure a été dépassée, et un brusque revirement a eu lieu. Le succès des compagnies d'assurances, presque trop grand, s'est changé plus tard en revers pour quelques-unes ; mais pour les assurances comme pour les banques le temps de l'accalmie est revenu, la fièvre a cessé, et comme l'expérience est bonne à méditer, il nous paraît utile d'en exposer les leçons.

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1859.
(2) Voyez la *Revue* du 1er février 1867.

I.

Les années qui suivirent la révolution de 1848 virent naître une foule de projets, d'études, de discussions sur la constitution du capital mobilier, sur les méthodes les plus propres à développer le crédit, à le rendre accessible à tous, à procurer à chacun l'instrument du travail, s'il se pouvait même à en égaliser les fruits, distribuables par individu, non à titre de droit propre, la propriété devant être considérée comme un vol fait à la communauté, mais en vertu des besoins que chaque être est appelé à satisfaire dans leur mesure entière au moyen de son propre travail. Aujourd'hui encore, à lire les œuvres de la presse socialiste, à entendre les discours prononcés dans certaines réunions révolutionnaires, il semblerait que nous soyons revenus à trente-sept ans en arrière et même que nous en dépassions les excès, puisque dans les graves débats qui se poursuivaient alors c'était principalement aux doctrines, aux théories, à la persuasion qu'on s'efforçait d'avoir recours, tandis qu'aujourd'hui la violence est surtout préconisée et que le partage des biens de ce monde doit s'obtenir uniquement par la force. Dans cette première période, ceux qui lui survivent peuvent se rappeler combien de tentatives avaient été faites pour développer le crédit, multiplier la circulation du papier, créer des banques de toute nature, surtout à l'usage des classes les plus pauvres, et c'est alors que le crédit mutuel était adopté comme la base de nombreuses combinaisons financières autour de nous; en France, il n'était guère appliqué que dans une société d'assurances immobilières, mais l'on s'efforçait de l'étendre à des banques proprement dites. Puis la préoccupation publique, portée d'abord vers les banques, revint aux assurances, et nos mœurs financières nous parurent pouvoir s'en accommoder. Ce fut alors en 1869 que nous dûmes indiquer ce développement spécial de la richesse mobilière comme éminemment utile et noter notre infériorité vis-à-vis de nos voisins, de l'Angleterre particulièrement; mais c'était surtout en matière d'assurances sur la vie que nous paraissions en retard, et c'est sur ce sujet spécial que se portaient nos réflexions.

Ces opérations se divisent en deux branches : assurances en cas de mort qui ont pour objet le paiement d'une somme payable au décès de l'assuré, et assurances différées, payables en cas de vie de l'assuré, après un certain nombre d'années, sous formes de rentes viagères ou de capital une fois soldé ; or chez nous la faveur dont ces assurances sur la vie jouissaient ailleurs n'était pas bien grande, et nos habitudes financières semblaient même y répugner, tant à cause

des dispositions du public, porté à l'épargne personnelle, qu'à cause des modes de placement de ces épargnes mêmes. Contrairement aux habitudes anglaises, nos compatriotes aimaient mieux s'en remettre à eux du soin de préparer l'avenir en ne confiant aucun capital à des sociétés d'assurances, mais en épargnant le plus possible du bénéfice de leur travail et en le plaçant sur des titres dont la plus-value toujours certaine pouvait être plus ou moins rapprochée. D'anciennes combinaisons, comme celles particulièrement connues sous le nom de *tontines*, qui avaient eu de nombreux partisans, qui, après une association de plusieurs années, composée de participans de n'importe quel âge, assuraient le partage des versemens effectués entre les seuls associés survivans, avaient été successivement abandonnées et rendaient les assurances sur la vie encore moins populaires. Toutefois les compagnies adoptèrent de nouvelles combinaisons qui modifièrent peu à peu nos habitudes : la plus importante fut celle qui admit les associés au partage des bénéfices réalisés par les sociétés elles-mêmes, et, à partir de ce moment, le mouvement de propagande s'étendit. Les calculs que nous empruntons au *Moniteur des Assurances*, le plus utile recueil publié sur ce sujet, qu'a fondé M. Eugène Reboul, dont le nom fait autorité en cette matière, et qu'a continué M. Alfred Thomereau, nous permettront d'apprécier les résultats obtenus (1).

On peut diviser en trois périodes les mouvemens qu'il s'agit de signaler : 1° de l'origine des assurances jusqu'en 1870; 2° de 1870 à 1880; 3° enfin l'état actuel. Mais une première réserve doit être faite. Les statistiques du *Moniteur des Assurances* ne peuvent comprendre toutes les opérations réalisées en France : il faut en écarter d'abord celles qui sont contractées avec des sociétés étrangères qui viennent chercher des cliens parmi nous et qui en obtiennent un plus ou moins grand nombre selon les facilités qu'elles offrent et la réputation dont elles jouissent. Or le nombre en est considérable. Il faut aussi écarter les sociétés françaises qui ne publient pas le chiffre de leurs opérations, celles qui ont leur siège en province et ne jouissent d'aucune notoriété. C'est sur une vingtaine de sociétés seulement que les derniers tableaux des opérations ont été établis par le *Moniteur des Assurances* (2). Mais plusieurs sont

(1) Dès 1860, les plus remarquables travaux avaient été faits en faveur des assurances sur la vie. M. Francisque Sarcey avait ouvert la marche en publiant sa brochure : *Faut-il s'assurer*. MM. Michel Chevalier, Clément Duvernoy, Edmond About, Alfred de Courcy, le plus actif propagateur des assurances, Eugène Reboul, A. Cochin, poursuivirent une campagne dont le succès ne fut plus démenti.

(2) Ces sociétés sont : la Compagnie d'assurances générales, l'Union, la Nationale, la Caisse paternelle, la Caisse générale des familles, l'Urbaine, le Monde, l'Alliance, le Soleil, l'Aigle, la Confiance, le Patrimoine, l'Abeille, la France, la Foncière, la Centrale, le Nord, la Métropole, le Progrès national, la Providence et l'Ouest.

de date récente, les plus anciennes mêmes n'ont pas été créées à la même époque, la comparaison des périodes entre elles ne pourrait donc fournir des chiffres concordans; le total seul montre les progrès généraux obtenus. De l'origine jusqu'au 1er janvier 1860, les opérations faites par les compagnies dont il s'agit s'élevaient à 38,258 contrats assurant en capitaux 334 millions de francs et à 26,700 contrats assurant 17 millions 1/2 de rentes viagères; mais d'année en année les chiffres se sont accrus et, au 1er janvier 1870, ils accusaient depuis l'origine 156,000 contrats pour 1,516 millions de capitaux et 56,000 contrats pour 36 millions 1/2 de rentes viagères. Il restait en vigueur au 31 décembre 1869 92,000 contrats assurant 919 millions de capitaux et près de 27,000 contrats assurant 18 millions de rente viagère.

La progression avait été grande d'année en année; pour l'année 1869 seule, elle dépassait 200 millions. Elle avait supporté, tout en s'accentuant davantage chaque année, 6,800 sinistres donnant lieu au paiement de 58 millions de francs; en 1869 seulement 8 millions 1/2 avaient été payés: dans le cours de cette année, on put constater le décès de 1,300 rentiers viagers et l'extinction de près de 1 million de rentes. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1880, d'après les statistiques faites dans des conditions semblables, on a compté depuis l'origine 391,000 contrats de capitaux assurés pour 3 milliards 830 millions et 88,000 contrats pour 60 millions de rentes viagères. Sur les capitaux assurés, il en restait en cours près de 2 milliards; les rentes viagères à solder montaient encore à 26 millions. Enfin, à la date du 15 juillet 1884, le *Moniteur des Assurances* donne le tableau récapitulatif suivant: opérations en cours en 1882, 2 milliards 760 millions, et, en 1883, 2 milliards 969 millions de capitaux assurés, soit 208 millions d'augmentation en un seul exercice: comme il y avait eu 310 millions de contrats éteints (1), la production nouvelle dépassait 518 millions, dont 500

(1) Il importe de faire une distinction dans ce que l'on appelle les contrats éteints: il y en a que l'événement prévu fait cesser, il y en a d'autres qui cessent par la volonté même de l'assuré. L'ouvrage que nous citons spécialement renferme à cet égard des lignes bonnes à méditer: « ce qui manque aux assurés, c'est la persévérance. Lorsqu'on a bien compris les principes et la morale de l'assurance sur la vie, il est rare qu'on ne devienne pas assuré. Mais si l'on est quelquefois long à se décider à bien faire, les défaillances se produisent facilement, on cède volontiers aux influences de toute sorte qui vous empêchent de persévérer... » Si à ces considérations on ajoute la complicité des compagnies elles-mêmes, on s'étonnera moins des nombreuses réalisations si nuisibles à tous les intérêts; et quand nous parlons de complicité, nous ne disons rien que les compagnies ne sachent parfaitement elles-mêmes, car elles sont aussi bien que nous convaincues que c'est à l'exagération des commissions que sont dus la plupart des abandons de contrats. L'assuré auquel on accorde une remise de 50 à 60 pour 100 de sa prime de première année a un intérêt évident à ne pas conti-

par assurances en cas de décès, et 18 par assurances en cas de vie. Les sinistres en 1883 avaient dépassé 35 millions, ils n'étaient que de 33 millions en 1882.

Dans les tableaux du *Moniteur des assurances*, deux chiffres très significatifs doivent être relevés, celui des frais généraux des compagnies, qui, pour l'année 1883, montent à plus de 9 millions, et celui des commissions, qui en dépassent 10 1/2. Les primes de première année reçues par les compagnies n'étant que de 18,600,000 francs, les commissions ont donc prélevé 57 pour 100, et, avec les frais généraux, tout a été absorbé, aucun bénéfice n'est resté dans les mains des assureurs.

A cet égard, il faut bien comprendre comment opèrent les compagnies d'assurances sur la vie. Les contrats en cas de mort sont passés pour toute la durée de la vie; ceux pour des paiemens différés ou des rentes viagères sont passés pour plusieurs années et durent vingt ans en moyenne. Les primes se paient d'avance.

Si ces contrats sont passés au moyen d'un intermédiaire, celui-ci prélève d'avance sa commission, il touche en général le montant d'une année de prime; mais quand les versemens se prolongent pendant la vie entière ou pendant un grand nombre d'années, s'il s'agit de rentes viagères, la commission peut s'étendre au-delà d'une année. A Paris, les intermédiaires traitent à forfait, et leur courtage se règle en conséquence; en province, lors du paiement des primes, il y a toujours un droit d'encaissement pour les représentans des compagnies. Tous ces frais amoindrissent de beaucoup le produit des opérations, et c'est ainsi que, pendant la dernière période, la profession d'assureur a vu tant de pertes se produire.

Avant d'achever l'exposé de toutes les fautes commises par les sociétés d'assurances, il nous est impossible de ne pas faire un retour sur les premiers mouvemens que nous signalions tout d'abord. Nous souffrions du retard qui se manifestait en France, par rapport aux autres pays, dans des opérations utiles à tous, profitant surtout aux plus pauvres; nous nous réjouissions de voir les écrivains spéciaux mettre en lumière les avantages sociaux et politiques qui en découleraient. L'état lui-même, par l'établissement des caisses de retraite et de la vieillesse; les villes, par la création des sociétés de secours mutuels et des caisses d'épargne, favorisaient, à l'exemple du gouvernement anglais, si opposé à toute ingérence de l'état dans les entreprises particulières, mais qui faisait à cet égard une bien remarquable exception, favorisaient, disions-nous, une propagande qui embrassait dans le même élan les assurances en

nuer sa police puisque les avantages qui lui sont faits se renouvelleront chaque fois qu'il s'adressera à une autre compagnie (*Moniteur des assurances*, 15 juillet 1884).

cas de vie et les assurances en cas de décès, aboutissant ainsi, sous diverses formes, à la protection de l'existence individuelle. Malheureusement, aujourd'hui, d'autres préoccupations nous assiègent, et ce n'est plus le mot : « En avant! » qui est de saison, c'est un avertissement à la prudence, à la circonspection, presque un mot d'ordre contraire, puisque, comme les faits le démontrent, les avantages recueillis non-seulement ont été plus lents, mais que de nombreux essais pour des créations nouvelles de sociétés n'ont pas réussi et ne devaient pas réussir.

Or ce n'est pas l'intérêt de ces sociétés que nous avons en vue, ce n'est pas à leur propre succès que nous visons de préférence, c'est avant tout au succès de l'assurance en principe, de celle qui, selon le mot de M. Gladstone dans la discussion de la loi de 1862 constituant l'état anglais assureur viager, avait pour but l'amélioration du sort des plus nombreux et des plus chers des concitoyens du ministre. Les assurances en cas de mort et pour l'amélioration de la vie, si l'on peut parler ainsi, ont alors obtenu en Angleterre un concours qui fait, comme le disait M. Augustin Cochin, l'état l'assureur du peuple; c'est bien ce rôle qui lui appartient aussi chez nous, non pas d'une façon directe et absolue, comme quelques utopistes persistent encore à le demander, mais d'une façon indirecte par le concours qu'il faut prêter à toutes les combinaisons que l'esprit inventif trouvera pour venir au secours des nécessiteux et stimuler le penchant à l'économie et à la prévoyance, en un mot, par une surveillance plus directe et plus minutieuse des opérations privées. Les assurances sur la vie sont, en effet, l'objet de précautions administratives qui ne sont pas prévues pour les autres contrats d'assurances : certains articles de statuts des sociétés recommandent des placemens spéciaux pour les sommes versées et exigent des précautions pour le paiement des actions elles-mêmes. Il ne faut pas affaiblir ces règlemens, mais les fortifier au contraire et rendre le contrôle plus actif et plus rigoureux.

L'état, en garantissant la caisse de retraite pour la vieillesse, en aidant à la création des sociétés de secours mutuels, en protégeant toutes les caisses d'épargne, a conquis un droit, on peut même dire a contracté des devoirs que l'on est presque porté à exagérer, puisqu'on semble lui demander d'être le seul assureur. On l'a vu, lorsque des désordres ont éclaté dans certaines localités, où les caisses d'épargne ont été entraînées à ne pouvoir remplir leurs engagemens : l'opinion publique s'est révoltée contre cette localisation des caisses tombées en faillite et a demandé la solidarité de toutes sous l'égide de l'état. S'il en doit être ainsi, on concevra l'utilité de la surveillance officielle à l'égard des sociétés privées, de même qu'on ne conteste pas son action vis-à-vis

d'autres institutions qui ont un vrai service public pour objet, comme, par exemple, les compagnies de chemins de fer : le service des transports est-il d'un ordre supérieur à la constitution des assurances sur la vie? La création des caisses d'épargne postale due à l'initiative de M. Arthur Legrand, député de la Manche, a été un grand pas fait en avant.

A côté des excès à craindre et qu'il faut surveiller toujours, il est bon de noter les combinaisons nouvelles prises pour aider au développement des assurances et dont la plus importante a été l'admission au partage des bénéfices des assurés avec leurs assureurs mêmes. Aucune réponse meilleure ne pouvait être faite aux détracteurs des sociétés anciennes si prospères, si utiles à tous, et l'augmentation très légère qui, dans le paiement de la prime, a admis l'assuré au partage des profits réalisés par les sociétés a enlevé toute méfiance à l'égard de ces profits. Plus que toute propagande, plus que tout programme laudatif, ce système est devenu le moyen le plus efficace de progrès, soit que ce partage des bénéfices s'effectue par un paiement en argent, par une augmentation de la somme assurée, ou par une diminution de la prime à payer.

Il reste une remarque importante à présenter. Les assurances sur la vie diffèrent des autres assurances en ce sens qu'il y a toujours un paiement à effectuer par les assureurs. Un incendie peut ne jamais se produire, un accident même peut ne pas arriver. La mort arrive toujours, et la somme stipulée avec délai sera soldée aux uns ou aux autres. C'est donc pour les administrateurs des compagnies un devoir rigoureux d'être continuellement sur la brèche, de tenir toujours disponibles les sommes qui sont nécessaires à ces paiemens, comme d'évaluer à leur juste prix les chances que peuvent leur faire courir leurs cliens; en un mot, il leur faut rectifier sans cesse leurs tables de mortalité.

De grandes variations existent à ce sujet, et la science des actuaires, c'est-à-dire des calculateurs chargés de ces appréciations, est toujours en éveil sur ce point. Faire des réserves annuelles, bien placer ses capitaux, bien équilibrer les primes, voilà le premier devoir des sociétés; il en est un autre non moins impérieux, celui de savoir borner ses dépenses. Dans les chiffres cités pour 1883, nous avons montré à dessein qu'elles nous paraissaient bien considérables. Est-il nécessaire, comme on l'a fait en 1883, de dépenser 9 millions 1/2 afin d'en encaisser 114, et surtout devait-on distribuer en commissions une somme de 10 millions 1/2 pour les assurances sur la vie? Nous avons déjà dit quelques mots de ce *fléau* des commissions, nous y reviendrons plus tard, car la *commission* s'applique à toutes les formes de l'assurance, et elle a nui aux assurances sur l'incendie aussi bien qu'aux assurances sur la

vie. Le sujet vaut la peine d'être traité plus à fond, tant les conséquences ont été graves dans les années précédentes, tant il importe d'y mettre un terme. Quant aux assurances sur la vie même, il convient de dire un mot des diverses combinaisons qui, adoptées récemment, ont servi à leur extension, et qui du chiffre de 500 millions d'assurances sur la vie, noté par nous en 1869, l'ont porté à celui de 3 milliards que nous relevions en 1883 pour une vingtaine de compagnies françaises.

Le vieux mode de tontines sous lequel, dans les siècles précédens, la mutualité avait servi de base à des assurances sur la vie, s'est transformé et tend à reparaître avec de sérieux avantages. La tontine consistait à réunir, pour un certain délai, des sommes dont les intérêts devaient s'accumuler, et, à l'expiration du terme, à en partager le total entre les associés survivans. Nulle distinction d'âge, de santé, de mortalité n'était faite au préalable. Cette accumulation des intérêts et les chances trop faibles de mortalité entre des individus appartenant aux mêmes classes de la société avaient donné des résultats tellement insignifians que les tontines périrent d'elles-mêmes et ne se renouvelèrent pas. Une société nouvelle, *la Fourmi*, vient de prendre utilement leur place; et sans la donner comme un type unique, nous la présentons comme un bon exemple à citer. Elle a convié les ouvriers, les employés modestes, les artistes, à lui donner 0 fr. 10 par jour qui seront centralisés et employés en achats de *valeurs à lots*, c'est-à-dire qui ajouteront aux intérêts accumulés le profit des tirages au sort. Constituée par période de dix années, cette société sera la véritable loterie de l'épargne, et, on peut le dire, de la bienfaisance, puisqu'il est permis de verser pour un tiers et de lui constituer ainsi une épargne en participation. Les résultats de cette œuvre, à laquelle participent les hommes les plus compétens et les plus éminens, parmi lesquels nous citerons M. Édouard Hervé, M. Francisque Sarcey, M. Henri Durrieu, le président du Crédit foncier, M. Christophle, dont les administrateurs, et l'on peut dire les employés, ne touchent ni rémunération ni jetons de présence, comptait, au 24 février 1884, 1,265,000 francs de fonds versés; fin décembre dernier, ce chiffre avait doublé; dans un an, on suppose bien qu'il s'élèvera à plus de 4,000,000 de francs.

La Fourmi n'est toutefois pas une véritable société mutuelle, pas plus que les sociétés de secours qui en portent le nom et qui ont besoin, pour produire tous les avantages qui en découlent, du concours de bienfaiteurs divers, du secours des villes, des départemens et de l'état. La mutualité, nous le verrons plus tard, ne peut être une base équitable d'assurances sur la vie et ne se prête pas à des calculs positifs sur lesquels toute société qui a besoin de bien faire pour vivre doit équilibrer ses chances et établir ses opérations :

mais il n'en a pas été de même pour d'autres risques qui menacent la vie de l'homme, tels que les accidens de chemins de fer, des transports de toute sorte, des catastrophes diverses qui peuvent atteindre les biens matériels de l'individu, ses marchandises, son argent, sa santé même et son existence. Quel est le nombre de ces diverses assurances? on ne saurait le dire, et tous les élémens de statistique manquent à cet égard; mais il est probable que les mêmes résultats progressifs se manifesteraient en cette matière comme dans les assurances sur la vie.

En nous renfermant pour celles-ci dans les données fournies par *le Moniteur des Assurances*, nous pouvons dire qu'elles représentent les opérations les plus importantes des sociétés françaises qui publient le résumé de leurs affaires, et qu'elles donnent, par conséquent, l'idée la plus exacte du mouvement général produit. Au 1er janvier 1884, les sociétés dont le tableau comparatif a été publié étaient au nombre de dix-neuf; leur actif, dans la dernière année, s'était accru de 65 millions, et le total atteignait 1 milliard 33 1/2 millions. Sur ces dix-neuf sociétés, trois seulement avaient subi une faible diminution. Si l'on remarque que l'importance de l'actif se calcule d'après la valeur des titres qui le composent; si l'on réfléchit que la conversion de la rente 5 pour 100, opérée de 1883 à 1884, avait diminué l'intérêt produit par leurs propres valeurs sans amoindrir l'importance du capital; que, d'autre part, les obligations de nos chemins de fer composant en grande partie le portefeuille des compagnies avaient obtenu une plus-value très notable, on se convaincra qu'un fait domine tous les autres, c'est-à-dire que l'actif de nos sociétés d'assurances sur la vie, dans nos principales compagnies, donne lieu à toutes les sécurités et justifie la confiance que le public ne doit pas cesser d'avoir en elles, puisqu'il dépasse 1 milliard 33 millions pour garantir 3 milliards de risques en cours.

II.

Les assurances sur l'incendie sont depuis longtemps pratiquées en France sur une très large échelle, et les sociétés qui les garantissent ont une existence déjà longue, signalée par d'importans succès. Il n'y a pas à en faire l'histoire ni à les recommander à l'attention publique. En dehors des localités les plus petites, on ne trouve plus guère, comme nous le disions il y a plus de quinze ans, de propriétés dépourvues des *plaques*, signes de l'assurance contre l'incendie; encore ne serait-ce plus une preuve de non-*assurance immobilière*. Mais il existe encore de grandes lacunes en matière d'assurances du mobilier et, à Paris même, on compte bien des

retardataires : dans les départemens, malgré les compagnies qui commencent à s'y former, dans les campagnes surtout, nous oserions affirmer que l'assurance du mobilier est une exception. De grands progrès restent donc à faire, et nous souhaitons qu'ils se réalisent, dans l'intérêt sérieux de la fortune publique. En revanche, de nouveaux risques ont attiré l'attention ; dans les grandes villes, et à Paris surtout, les locataires des maisons, quand ils sont plusieurs, peuvent être exposés à des dégâts causés par l'un d'eux et dont le propriétaire est responsable s'il se découvre un vice de construction ; le même propriétaire peut aussi être responsable des risques du voisinage si l'incendie mis par le voisin a été propagé par la faute de son concierge ou de toute autre personne à ses gages. Il fera donc bien de s'assurer contre ces risques de locataires et de voisins. A leur tour, les locataires doivent indemniser le propriétaire de tous les dégâts du feu qu'ils auraient mis chez eux-mêmes et qui pourraient atteindre de très grandes proportions. Tous ces dangers réciproques ont entraîné des contrats d'assurances : il existe même un risque très rarement assuré et qui mérite de l'être. Pendant que les réparations nécessitées par le feu s'exécutent, les locaux restent vides : il y a *chômage* ; s'il s'agit d'indemnité due par le propriétaire à son locataire, la non-jouissance sera comprise dans les frais à la charge du premier, mais ce propriétaire même, qui l'indemnisera de son local non occupé et non loué ? Le risque du chômage est donc devenu une annexe des dégâts de l'incendie : il est bien entendu qu'il ne s'agit en rien du chômage des appartemens en général et des non-locations ; cela ne rentre pas dans les risques de l'incendie. Au total, les assurances contre l'incendie ont progressé et progressent tous les jours : les statistiques le prouvent avec évidence.

Dans le recueil de M. Alfred Thomereau, nous trouvons qu'au 1er janvier 1884, le nombre des compagnies d'assurances à primes fixes contre l'incendie s'élevait à quarante, abstraction faite des compagnies de réassurances ; mais, pour diverses raisons, les tableaux synoptiques qui en résument la situation n'avaient pu être établis que sur vingt compagnies seulement. Cela n'avait guère d'importance puisque les sociétés laissées de côté représentaient bien moins de la moitié du nombre des opérations totales d'assurances, à peine un dixième de l'ensemble.

Le contrat de réassurances, dont nous venons de parler, a été pratiqué sur une certaine échelle tout récemment ; mais il n'a pas donné tout ce qu'on en avait attendu. Qu'une compagnie dont les opérations sont trop nombreuses ou comprennent des chiffres trop importans, qui désire par conséquent en amoindrir la charge, cherche à la partager avec d'autres, elle prend une mesure analogue à celle

d'un assuré qui s'adresse en même temps à plusieurs compagnies en divisant entre elles le total à assurer, c'est le principe : *Uno avulso non deficit alter*. Mais il va de soi que, lorsqu'une compagnie réassure, c'est qu'elle redoute les périls de l'assurance première et qu'elle craint de s'être exposée à de plus gros risques qu'elle n'aurait dû le faire. Évidemment, si la mesure n'était pas un peu dépassée, si les chances étaient tout à fait en sa faveur, si les prix étaient entièrement rémunérateurs, elle ne voudrait pas recourir à des mesures qu'il faut toujours payer chèrement, les réassureurs cherchant à tirer parti eux-mêmes d'une situation qui semble un peu difficile. La réassurance a été l'objet d'une lutte entre des compagnies jalouses de former de gros portefeuilles en peu de temps, sans trop regarder à leur valeur, puis qui bientôt ont voulu s'affranchir de leurs plus gros risques, et des sociétés nouvelles, bien aises de s'immiscer dans des opérations qui leur étaient fermées et d'entrer sur un nouveau terrain. La concurrence des intermédiaires a joué ici encore son mauvais rôle, et une crise s'est produite dont le moment le plus aigu remonte à l'année 1881. Les commissions ont exercé dans les assurances contre l'incendie une influence encore plus nuisible que pour les assurances sur la vie : les contrats d'assurances y sont en effet conclus pour des périodes bien autrement courtes et ne dépassent pas dix ans en général. Or l'abandon à titre de commission d'une première année de prime, de deux années en général, quelquefois même de trois sur dix années, tant les exigences des intermédiaires se sont accrues, a bientôt déterminé des catastrophes faciles à prévoir, surtout pour les sociétés qui s'étaient formées uniquement en vue de l'émission de leurs actions réalisant dès le début une hausse importante par suite du mouvement produit sur ce genre de placement, appelé, croyait-on, à participer à la fortune exceptionnelle des anciennes compagnies. La désillusion ne tarda pas à se manifester et, en cette année même de 1881, on revint à des idées plus sages et à des combinaisons plus prudentes. Quatre des compagnies anciennes formaient entre elles, depuis plusieurs années, une sorte de réunion qui, par les soins d'un comité spécial, visait à maintenir les assureurs dans une voie de sagesse et de bonne administration. Sans être associées, elles étaient unies ; guidées par cet exemple, une douzaine d'autres prescrivirent de véritables règlemens contre l'abus de la concurrence, la baisse exagérée des tarifs, et alors de nouvelles habitudes de prudence ne tardèrent pas à se propager qui, depuis ce moment, semblent devoir préserver d'une chute définitive les compagnies subsistantes encore parmi celles qui venaient d'être le plus récemment créées.

La comparaison entre les jeunes et les anciennes compagnies donne à cet égard les renseignemens les plus instructifs, et montre

bien par quelles phases l'esprit public a passé sur ce sujet. De 1819 à 1864, treize compagnies fondées avant cette dernière date se partageaient les faveurs du public, et la prospérité des plus anciennement fondées était bien grande : c'étaient la Générale, la Nationale, le Phénix, l'Union, le Soleil, la Providence, l'Urbaine, la France, l'Aigle, la Paternelle, la Confiance et le Monde. Les dernières, de date toute récente, ne figurent, dans cette première division des vingt compagnies dont la statistique a été donnée par *le Moniteur des Assurances* et dont nous avons parlé plus haut, que moyennant certaines réserves et comme très inférieures aux premières. Quant au second groupe formé de sept compagnies, c'est à un mouvement de spéculation pure et pour aider à des émissions d'actions qui donnaient lieu à de fortes primes non justifiées qu'il devait le jour. Pendant une assez longue période, les opérations d'assurances se développèrent avec une progression plus ou moins rapide selon que la spéculation semblait plus ou moins fiévreuse : dans un autre ordre d'entreprises, nous avons vu les mêmes péripéties et nous avons gardé le souvenir de toutes les affaires industrielles de banque, de chemins de fer, etc., qui ont été le théâtre des mêmes mouvemens; mais, pour toutes ces affaires, il a suffi d'un ralentissement dans la hausse pour produire un véritable *krach*, le mot est consacré, et renverser l'échafaudage à peine élevé. Quelques fusions s'opérèrent donc entre plusieurs sociétés d'assurances atteintes ; des mesures de préservation contre la concurrence et les commissions exagérées, surtout contre le trop bon marché des primes, furent prises ainsi que dans les sociétés d'assurances sur la vie, et dès 1881, un peu d'ordre commença à se rétablir.

De 1869 à 1883, les compagnies précitées ont payé à leurs sinistrés 630 millions contre des primes encaissées qui ont varié. La proportion des sinistres aux primes a été de 42 pour 100 au minimum en 1872 et au maximum de 71 pour 100 en 1881. Au 1er janvier 1884, les risques en cours des 13 sociétés formant le premier groupe des 20 compagnies dont il s'agit s'élevaient à 94 milliards, et les primes encaissées dans l'année 1883 à 74 millions contre 42 millions de sinistres; pour les 7 compagnies du deuxième groupe, on a relevé 12 milliards de risques en cours. La proportion des sinistres par rapport aux primes a été de 56 pour 100 dans le premier groupe et de 70 dans le second. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires. Quant à la situation financière des deux groupes, les résultats sont aussi des plus instructifs. Le capital social du premier groupe n'est que de 102 millions, tandis que celui du second s'élève à 105, plus cher par conséquent à rémunérer ; les réserves du premier groupe s'élèvent à 100 millions et le second n'en a guère que trois : le portefeuille du premier dépasse 448 millions contre

83 pour le deuxième ; enfin il ne reste au premier groupe, et cela pour une seule société, que 1,500,000 francs de dépenses à amortir, tandis que le second groupe en compte encore plus de 22 millions. La situation actuelle justifie donc la baisse des actions des dernières compagnies formées et la défaveur qui les frappe, mais qui depuis près de deux ans ne fait pas de progrès. Grâce aux efforts de ceux qui les administrent, aux leçons de l'expérience, il y a lieu d'espérer que les anciennes compagnies continueront leur essor prospère et que les nouvelles trouveront les moyens de vivre : nos habitudes financières reprendront donc leur cours momentanément suspendu, et, les bénéfices aidant, on recherchera à nouveau les titres des sociétés d'assurances. En 1883, les profits distribués aux actionnaires se sont élevées, impôts déduits, à 9,877,000 francs, sur lesquels les 7 compagnies du second groupe n'ont, bien entendu, rien prélevé. La Générale, la Nationale, l'Union, la France, l'Urbaine, la Providence et le Soleil ont distribué des dividendes absolument égaux à ceux de l'année précédente. Quant aux 20 compagnies que les statistiques du *Moniteur* laissent en dehors de leurs tableaux, elles sont demeurées presque toutes improductives, de sorte que l'on peut dire que les compagnies en situation de rémunérer leur capital social forment une minorité privilégiée.

Encore sur les 9,800,000 francs de dividendes distribués en 1883 par les principales compagnies, si l'on déduit 5,600,000 francs, produit des fonds placés qui leur appartiennent en propre, il faut bien reconnaître que le bénéfice industriel n'est pas de 5 pour 100 par rapport aux primes perçues qui, pour ces compagnies, se sont élevées à 87 millions. Comment donc s'expliquer la faveur privilégiée dont jouit l'élite des sociétés d'assurances à primes fixes? Par les circonstances qui en ont accompagné la création, surtout à cause de la modicité de leur capital actions. Elle est telle que, pour l'une de ces compagnies principalement, les actionnaires n'ont eu à payer leurs actions qu'avec un titre de rente qui est resté même en leur possession ; il faut parler aussi du bon emploi de leurs capitaux et de leurs réserves en valeurs, qui ont prodigieusement monté, ainsi qu'en achats d'immeubles dont le prix, terrains et constructions, a gagné une plus-value notoire. Or ces bénéfices représentent des profits accessoires, plutôt que des bénéfices industriels proprement dits. Comme les nouveau-venus n'auront à jouir que de ceux-ci, ils devront user d'une grande sévérité et d'une excessive prudence dans leur administration, ce qu'ils n'avaient pas commencé par faire.

Avant de formuler ce qui nous semble devoir être la conduite à tenir en matière d'assurances en général, vie et incendie, nous voudrions nous arrêter un moment à l'examen d'une des formes d'as-

surances dont il a été question à bien des reprises : nous voulons parler de l'assurance mutuelle.

III.

Ce n'est pas la première fois que nous cherchons à mettre en relief les mérites de la mutualité, et nous avons, il y a bien des années, relaté les travaux d'écrivains hors ligne, de publicistes éminens, qui ont démontré par les faits les plus probans la valeur d'un système qui fait reposer sur la pluralité la base la plus solide des profits que l'individu veut recueillir. Tout a donc été dit sur la mutualité, et il ne reste plus qu'à constater les résultats de la pratique de ce mode d'assurances. En dehors de quelques applications restreintes à des cas spéciaux, comme par exemple la distribution de secours passagers, d'assistance médicale, etc., la vraie mutualité ne s'applique pas chez nous à l'assurance sur la vie. Les sociétés de secours mutuels qui se fondent dans toutes nos communes, dans tous les établissemens industriels, n'ont qu'un but limité et sont alimentées non-seulement par les intéressés eux-mêmes qui versent des parts de leurs salaires quotidiens, mais par des dons de l'état, des communes, des propriétaires d'usines, de chemins de fer, etc., par des bienfaiteurs de toute sorte qui contribuent aux versemens, mais n'en recueillent aucun profit. La mutualité n'existe donc pas, et pour les assurances sur la vie, même si elle était réduite aux seules personnes qui jouissent des fruits, rien ne serait plus difficile que de proportionner les bénéfices à recueillir aux primes à verser, puisqu'aucun calcul sérieux ne pourrait être établi sur les chances de mortalité, de longévité, rendant la situation vraiment égale entre tous les associés mutuels. Les tables de mortalité, les inégalités résultant de l'âge, de l'état sanitaire, de la situation sociale de l'assuré, veulent à chaque instant être corrigées, examinées, redressées avec un soin dont les sociétés mutuelles en France n'ont pas osé se charger, tandis que les mutualités aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne ont formé les plus importantes des sociétés d'assurances sur la vie. Les sociétés à primes fixes, stimulées par l'espoir des bénéfices ou les craintes de la perte, ont seules jusqu'ici rempli chez nous cette tâche avec des succès plus ou moins grands.

Il nous est impossible à cette occasion de ne pas mentionner la tentative faite depuis bien des années par l'un des hommes dont le nom est le plus honorablement connu dans le monde des assurances, M. le comte de Courcy, auteur d'ouvrages nombreux sur ce sujet, et administrateur de l'une de nos premières compagnies. C'est sur l'un des points principaux qui forment l'objet de l'assurance

que les efforts de M. de Courcy se sont surtout concentrés. Pénétré de l'idée que ce qu'il faut demander par l'assurance sur la vie, c'est la constitution d'un capital en cas de mort, plutôt que la création d'une rente viagère pour la vieillesse, M. de Courcy a cherché à étendre cette mesure non-seulement aux employés de sa compagnie, pour lesquels a été créée une caisse de *prévoyance* qui pourrait servir de modèle à toutes les sociétés jalouses d'assurer dans l'avenir une situation meilleure à ceux qui travaillent pour elles, mais il a voulu étendre ce bienfait à tous les serviteurs de l'état. Il a dressé le plan d'une association universelle qui serait alimentée, comme le sont aujourd'hui les caisses de l'état, par des retenues sur le traitement, auxquelles s'ajouterait le total des sacrifices que l'état s'impose pour parfaire le montant des retraites obtenues ; mais cette institution ne procurerait pas seulement aux anciens serviteurs du gouvernement des rentes viagères : elle leur offrirait aussi le choix de jouir de ces rentes jusqu'à leur mort ou d'obtenir au moment de leur mise en retraite *une sorte de patrimoine* reconstitué profitable à leurs veuves et à leurs enfans.

Ce que cette révolution financière aurait d'avantageux au point de vue moral, à celui de la repopulation du pays, de la bonne conduite des fonctionnaires eux-mêmes, n'a pas besoin d'être démontré. Après de très longues études faites par les agens de l'administration et où l'intervention de M. de Courcy a été toujours active, sa pensée a fini par être adoptée par le gouvernement, et un projet a été déposé au sénat, en décembre 1877, pour la reconstitution générale des retraites civiles : adopté par lui, il a été renvoyé à la chambre des députés. Un rapport de M. Godefroy Cavaignac a été rédigé et distribué à la séance du 19 mai 1883, mais il concluait au rejet, et depuis lors le silence s'est fait sur la grande réforme qu'il s'agissait d'opérer ; le projet de loi n'est pas venu à discussion. Pourquoi donc ? Par une raison bien simple : sans viser la question de savoir si ce nouveau mode de secours n'entraînerait pas pour l'état de plus grands sacrifices que l'ancien, celui de 1852, on a remarqué qu'en principe les retenues sur les appointemens des fonctionnaires figurent dans les recettes ordinaires du budget ; dépassent-elles, ou non, les sommes payées pour les retraites ? peu importe. L'état inscrit celles-ci dans les dépenses ordinaires, et on se dit que les pensions viagères finissent par s'éteindre, en ne créant qu'une dette provisoire qui cessera par la mort de ceux qui en jouissent ; mais s'il fallait laisser aux intéressés la faculté de rentrer dans des capitaux plus ou moins importans, où en prendrait-on le montant ? Il aurait fallu faire des réserves sur les versemens des employés séparément et avec accumulation des intérêts, créer en un mot un budget spécial et priver ainsi le budget général de l'emprunt déguisé et

non remboursable qu'il se procure aujourd'hui à l'aide de ces parts prises sur les appointemens. Or notre budget ne comporte pas de retranchemens semblables, et c'est ainsi que la *Caisse de prévoyance*, comme l'on a dit, ne semble pas devoir arriver à voir le jour.

En sera-t-il de même de tous les projets qui se poursuivent sur les caisses de secours que l'on voudrait établir pour venir en aide aux associations ouvrières contre les accidens, la vieillesse, la maladie, etc.? Nous sommes en ce moment sous l'empire d'une préoccupation générale qu'on pourrait appeler celle de la charité civile à exercer à l'égard des classes les plus nombreuses: nous avons dit nous-même à propos des sacrifices que l'on demande aux budgets des communes et des départemens dont les charges ont été si accrues par les dépenses de l'instruction, des routes, nous avons dit qu'allait venir le moment où il y aurait lieu d'accroître encore ces charges pour augmenter les hôpitaux, les hospices, les refuges, pour créer enfin le budget de la bienfaisance et de la charité; or ce moment n'est-il pas proche, et ne trouverait-on pas opportun de réserver à ces dépenses à faire dans l'intérêt des classes les plus nombreuses la ressource de la surélévation des impôts sur les alcools que demandait M. Henri Germain dans la dernière discussion du budget? Réserver pour récompenser le travail les charges qu'il serait utile d'imposer à l'ivrognerie serait obtenir d'un seul coup deux bons résultats.

Revenons aux assurances mutuelles contre l'incendie. Sans doute, les chances ne sont pas les mêmes entre tous ceux qui cherchent à se préserver des ravages du feu; telle maison assurée contre l'incendie présente plus ou moins d'aliment au feu, est exposée plus ou moins à ses attaques et offre plus ou moins de défense selon sa nature propre et sa situation. Mais il semble facile de déterminer les chances de l'objet assuré, et, en proportionnant la prime à payer dans chaque assurance à ces chances mêmes, on établit une égalité qui rend la mutualité possible; et, comme ce système présente l'avantage du bon marché, puisque les sociétés mutuelles n'ont pas de capital d'actionnaires à rémunérer, il doit devenir populaire et grouper de nombreux adhérens; mais il offre aussi un inconvénient réel : présente-t-il à l'assuré la même sécurité et les mêmes garanties pour le paiement des sinistres?

Une société à primes fixes, pourvue d'un capital social important et de fortes réserves, appuyée sur un passé irréprochable, promet à celui qui contracte avec elle que les dommages subis seront promptement réglés et entièrement payés, à moins de ces catastrophes qui engloberaient des villes ou des pays entiers, et dans lesquelles le cas de force majeure pourrait réellement s'appliquer. Ces facilités de règlement, cette certitude de rembourse-

ment qu'offrent les grandes sociétés à primes, et surtout la propagande faite par leurs agens, ont le plus souvent déterminé le public à s'adresser à elles, et la mutualité n'a guère pu s'établir que dans de rares localités où les essais tentés n'ont pas encore donné des résultats très significatifs ; une seule exception doit être faite à cet égard, et nous ne craignons pas de rappeler ce que nous disions en 1859 et en 1867 sur la société mutuelle immobilière de la ville de Paris. Les progrès réalisés par elle prouveront en sa faveur plus que tous les argumens. La société mutuelle, fondée en 1816, a joui depuis cette date ancienne d'une notoriété toujours croissante; elle ne recrute ses adhérens que parmi les propriétaires de la ville de Paris, et jusqu'à l'extension des limites de la capitale aucune autre société mutuelle ne s'était établie en concurrence avec elle; les sociétés à primes fixes tentaient à Paris de rares opérations, et même les sociétés d'assurances sur la vie, en tant que possesseurs d'immeubles, entraient dans la clientèle de la société mutuelle comme sociétaires. Après l'extension des limites de Paris, une première mutualité créée en Seine-et-Oise, qui comptait de nombreux contractans dans les faubourgs, les a conservés quand ils sont devenus des propriétaires parisiens, et, depuis lors, elle en a augmenté le nombre : d'autres mutualités encore se sont créées; toutes les sociétés à primes fixes ont aussi recherché la clientèle parisienne.

Cependant la mutualité de 1816 n'en continue pas moins ses progrès. En 1869, nous disions qu'elle assurait pour 3 milliards de propriétés dans Paris ; aujourd'hui elle en assure le double en valeurs simples seulement, sans compter la valeur du terrain. Ce n'est pas tout : au risque immobilier contre l'incendie, la Mutuelle a ajouté d'autres risques découlant tous de la qualité de propriétaire, mais qui n'en sont, pour ainsi dire, que des accessoires. Ce sont : 1° les risques contre les recours des locataires ; 2° les risques de voisinage ; 3° les risques de chômages. Les éventualités auxquelles sont exposés les propriétaires dans les trois cas dont il s'agit étaient l'objet d'assurances des compagnies à primes fixes ; la Société mutuelle a pensé avec raison qu'il entrait dans l'esprit de son institution d'en faire l'objet de contrats annexes, et elle a déjà de ce chef réalisé 2 milliards d'assurances. L'adjonction de ces nouveaux risques n'a fait qu'accroître la solidité de la Mutuelle, car les primes payées à cet effet n'ont pas atteint les pertes occasionnées; il en a été de ce fait comme il ne cesse de l'être pour les risques d'incendie couverts par des contributions plus élevées que la contribution simple : ils sont appréciés avec tant de prudence qu'ils ont laissé toujours une marge importante entre la quotité des sinistres et les primes perçues.

Il faut bien remarquer, en effet, que toutes les maisons ne sont

pas astreintes à payer une contribution semblable dans le prix de leur assurance. Une maison à destination d'habitation ordinaire, bien construite, bien entourée, ne paie que la contribution simple : quand elle est affectée à usage commercial ou industriel, qu'elle se trouve placée dans le voisinage de certaines fabriques, dans des quartiers plus populeux ou moins largement ouverts, enfin, quand elle présente des chances plus ou moins grandes d'incendie, même si la décoration intérieure expose à des réparations de luxe beaucoup trop chères, elle paie des contributions qui peuvent surpasser plusieurs fois la contribution première. Or l'administration de la société a toujours opéré avec tant de sagesse qu'elle n'a jamais été en perte sur ces évaluations et, grâce aux excédens qui en résultent, elle a pu maintenir le taux à payer par ses sociétaires, en y comprenant l'allocation pour les frais d'administration de toute nature, à une moyenne qui ne dépasse pas en général 10 francs pour 100,000 francs de valeur assurée. Il y a lieu de remarquer ici l'usage fait de l'allocation accordée aux frais d'administration : comme ils sont l'objet de la plus rigoureuse économie, un excédent en résulte presque toujours. Dans la première période de son existence, la société destinait ces excédens, une fois payées les œuvres de bienfaisance adoptées par elle, à diminuer la contribution des sociétaires aux sinistres ; depuis un certain temps, elle les a consacrés à créer un fonds de réserve qui doit servir de fonds de roulement pour le paiement des sinistres survenus dans l'année avant le règlement même des comptes de l'exercice et le paiement de la contribution des sociétaires ou des recours à exercer : elle y trouverait même, dans le cas où un sinistre très considérable se produirait, une sorte de subvention extraordinaire qui diminuerait la contribution définitive, s'il fallait l'élever pour une année à un taux insolite et trop éloigné de la moyenne ordinaire. Cette réserve, d'abord nulle, a été plusieurs fois poussée à un chiffre de plus en plus important ; or on ne s'arrête pas dans cette voie ; et chaque exercice donne des résultats dont on ne veut pas même entrevoir le terme, et qui sont de nature à encourager les plus larges espérances.

En face de cette prospérité toujours croissante et dont les limites restent encore vastes, on s'est demandé si la Société mutuelle ne devrait pas assurer à la fois les risques mobiliers et immobiliers; nous n'oserions, pour notre part, l'y engager, quoique les uns et les autres soient étroitement unis et que, pour les propriétaires au moins, le résultat de l'incendie demeure connexe. L'intérêt du propriétaire à contracter pour son mobilier avec la société qui assure déjà son immeuble semblerait demander cette jonction. Mais, outre que la Société mutuelle a toujours tenu à conserver son

caractère intact, sa physionomie distincte, et à rester sur son propre terrain, plusieurs réflexions peuvent s'opposer à la réunion des deux risques. D'abord les modes d'appréciation des risques mobiliers diffèrent sensiblement et donnent lieu à des appréciations variables qui rendraient l'administration plus difficile qu'elle ne l'est actuellement et imposeraient des charges trop grandes : de plus, la jonction des risques mobiliers et immobiliers créerait des responsabilités en cas de sinistres qui dépasseraient toutes les bornes de la prudence, et la compagnie ne pourrait se charger d'assurer des sommes aussi fortes. Il faudrait diviser les risques entre plusieurs sociétés; en outre, l'assurance des risques mobiliers se faisant toujours à un taux plus élevé que celle des risques immobiliers, le renom du bon marché de la Société mutuelle en serait très atteint. Enfin, il faut reconnaître que, dans le fonctionnement de ses opérations, c'est grâce surtout aux recours exercés que le coût des sinistres est relativement faible pour les associés de la Mutuelle : or ces recours, qui proviennent de la responsabilité exercée contre les auteurs des sinistres eux-mêmes, les locataires, les voisins, etc., sont le plus souvent payés par les Compagnies qui leur assurent elles-mêmes, avec les risques mobiliers, certaines sommes en prévision des droits des propriétaires; ces compagnies y trouvent sans doute leur avantage, mais la Compagnie mutuelle en profite dans la plus grande mesure, et en ce cas comme dans bien d'autres, il faut préférer le connu à l'inconnu, c'est-à-dire le recours à l'assurance mobilière.

Une dernière question se présente. La Compagnie mutuelle ne peut-elle étendre le champ de ses opérations, c'est-à-dire assurer des immeubles hors Paris même, ou s'associer à des compagnies mutuelles qui exercent déjà la même industrie ailleurs? Sa propre histoire et les faits récens démontrent qu'elle aurait tort de l'entreprendre. Une société mutuelle ne se fonde pas aisément, il a fallu bien des années à la Mutuelle de Paris pour atteindre son entier développement, il lui reste encore de grands progrès à faire, et nous croyons qu'elle n'a besoin pour le moment que de continuer son œuvre et de se distinguer, comme elle le fait depuis si longtemps, par la rigueur de sa gestion, l'excellence de sa direction et l'honorabilité d'une administration qu'on peut dire désintéressée, comme l'est son association elle-même.

IV.

Quoique très incomplets, les chiffres que nous avons produits, les réflexions qu'ils ont fait naître, les observations qu'ils ont

inspirées permettent de juger pourquoi le contrat d'assurance, en général, a donné lieu, en France, depuis quelques années, à des mouvemens divers; entré de plus en plus dans nos habitudes financières, il a été l'objet d'un grand empressement; puis, par des circonstances toutes fortuites, il est devenu l'objet de suspicions exagérées; quelques fautes à lui propres ont même paru devoir en arrêter l'essor, mais il n'a cessé de rester le point de mire des calculs des hommes prévoyans et avisés. Quelques années de sagesse dans la gestion des compagnies, de meilleures habitudes à prendre, lui rendront promptement la faveur publique, et cette forme d'opérations, sauvegarde du présent et de l'avenir pour tout individu qui ne vit pas au jour le jour, continuera de poursuivre sa marche progressive et victorieuse. En créant la caisse de la vieillesse, en protégeant les caisses de secours mutuels, l'état a rempli son rôle de protecteur pour ce qui concerne les assurances sur la vie. Quant aux assurances contre l'incendie, il n'a aucune action à exercer en leur faveur : c'est aux forces individuelles, aux sociétés privées qu'il est réservé de s'en occuper. Pour elles, une seule précaution s'impose, et l'histoire des dernières années leur montre leur devoir pour obtenir tous les succès souhaitables : c'est qu'elles se concilient entre elles, qu'elles ne se fassent pas de concurrences ruineuses, qu'elles ne cherchent pas à doubler leur fortune en tuant les nouveau-venus, coûte que coûte; le principe à adopter, — on semble proclamer une naïveté, — c'est qu'il ne faut *pas travailler à perte*. Or cette règle n'était pas suivie quand on abaissait les primes d'assurances à des taux trop bas pour se créer un portefeuille important tout d'un coup, ou pour détourner la clientèle de ses voisins. On n'a réussi qu'à se ruiner soi-même et à infliger aux autres des pertes inutiles, enfin à donner aux assurés des habitudes qu'il est difficile de rompre ensuite.

Le commerce vit en tout temps, et c'est là son but unique, de ce que l'on appelle le profit de l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur : le commerçant prend les produits où il les trouve, près ou loin, dans chacun des continens, sous tel ou tel hémisphère; il franchit les obstacles, ne tient pas compte des distances, des mers qui séparent les mondes; et c'est ainsi que les progrès de la civilisation ont été obtenus; c'est pour la substitution d'un lieu d'échange à un autre que les guerres se sont déclarées ou les paix conclues, que les révolutions pacifiques ou non se sont faites; le déplacement des produits à acheter ou à vendre a bouleversé et bouleversera sans cesse notre globe et transformera ses habitans. Dans notre histoire contemporaine, les besoins du com-

merce et la facilité de percevoir les *commissions* qu'il peut gagner expliquent toutes les modifications que les peuples du nouveau et de l'ancien monde ont déjà subies et poursuivent encore pour trouver la voie la plus courte et la meilleure des échanges entre les objets de consommation.

Or, si c'est le commissionnaire ou, pour mieux dire, l'intermédiaire qui est le maître du marché, si c'est le commerce qui gouverne l'industrie, il faut reconnaître qu'en aucune transaction financière, plus qu'en matière d'assurances, la commission n'a joué un rôle actif et prépondérant. Un fait tout récent peut servir d'exemple : la création des grands magasins à Paris a eu pour objet d'offrir, réunis dans une même enceinte, les produits les plus divers, de les livrer au consommateur à des prix ordinairement très modérés, sauf à les surhausser quand le commerce de détail, à peu près détruit, ne pouvait plus leur faire concurrence ; mais, en réalité, la création nouvelle ne faisait que substituer d'autres intermédiaires à ceux qui existaient déjà et centralisait la commission en une seule main. De même les contrats d'assurance se sont surtout multipliés par les intermédiaires des compagnies entre elles et le public, et c'est aux chercheurs de *commissions* que leur accroissement est dû particulièrement. Sans doute il semblerait naturel que chacun dût se préoccuper lui-même de fuir les dangers auxquels le feu l'expose ; tout possesseur de mobilier, tout propriétaire d'immeuble est à même de comprendre ce que l'incendie peut lui occasionner de pertes, comme tout être mortel doit songer à faire des économies pour sa vieillesse et pour laisser quelques ressources à sa famille. Mais il reste encore tant de propagande à faire en matière d'assurance, tant de convictions à former, que le rôle des intermédiaires est plus actif dans cette branche de nos transactions financières que dans toute autre et que la profession de *courtier* s'y exerce le plus utilement et avec les avantages les plus marqués. Les compagnies ont toutes des représentans à Paris même et dans les départemens, qui *courent* ce qu'on appelle la clientèle, procèdent au renouvellement des contrats, au versement des primes et prélèvent de fortes commissions ; nous en avons déjà dit assez à ce sujet et il n'y a plus à y revenir, mais on ne saurait oublier l'action que le développement des assurances a pu et pourra avoir sur l'ensemble de la richesse mobilière, et c'est par ce côté surtout qu'elles intéressent la fortune publique. Les sociétés à primes fixes et même les sociétés mutuelles ont à faire emploi des versemens faits et des sommes qu'elles auront à payer dans des temps plus ou moins éloignés ; de là peuvent résulter pour les assureurs de grands bénéfices ou de grandes pertes, de là la nécessité d'avoir pour adminis-

trateurs des hommes compétens, des banquiers de la plus haute capacité, et c'est ce qui explique comment les maisons de banque les plus anciennes, celles qui jouissent du plus grand renom, sont représentées toutes dans les conseils des compagnies d'assurances. Les assurances sur la vie sont en outre soumises à une surveillance particulière de l'état, le placement des fonds versés ne peut se faire qu'en certaines valeurs telles que nos rentes et nos obligations de chemins de fer garanties par l'état, ou en immeubles; comme les fonds versés forment un capital important, l'influence des sociétés d'assurances est très grande. En 1884, nous avons vu que, pour vingt-deux compagnies d'assurances sur la vie citées par *le Moniteur des Assurances*, l'actif s'élevait à plus d'un milliard comprenant cent cinquante millions de fonds publics français, deux cent vingt-deux millions d'immeubles, trois cent un millions d'obligations de nos chemins de fer et des sommes placées en valeurs de villes. Comme toutes les assurances sur la vie donnent lieu à un paiement, il faut donc que les versemens accumulés puissent être un jour liquidés aisément; de là la nécessité des bons placemens et des fortes réserves d'une réalisation facile et sûre, de là des acquisitions d'immeubles qui ont été faites surtout à Paris et qui inspirent confiance par les bonnes conditions où ils se trouvent. A l'égard de ces maisons, il est juste de reconnaître que les propriétés des compagnies d'assurances se distinguent par leur solidité, leurs bons aménagemens intérieurs et leur appropriation à tous les usages que les nécessités chaque jour croissantes du public introduisent dans les habitudes. Aussi ces immeubles n'ont cessé de croître en valeur. Il en est de même des placemens en fonds publics et en obligations de chemins de fer; le moment où ils ont été faits a été si heureusement choisi que leur valeur en capital s'est considérablement augmentée; leur acquisition a puissamment aidé à la hausse générale de ces titres.

Ainsi tout s'enchaîne dans ce monde financier, dont la mobilité frappe tant l'esprit public, et tous les intérêts se trouvent pour ainsi dire solidaires les uns des autres. Qui atteint l'un menace l'ensemble tout entier, qui favorise l'un a droit à la reconnaissance de tous. Ne nous lassons donc pas de les étudier chacun à part et de signaler les faits nouveaux qui se produisent, les mœurs nouvelles qui surgissent et les espérances ou les craintes qui peuvent s'attacher aux changemens et aux améliorations de nos habitudes financières.

BAILLEUX DE MARISY.

UNE

COMÉDIENNE AU XVIIE SIÈCLE

MADELEINE BÉJART.

Bien des noms sont mêlés à l'histoire de Molière, mais il en est deux surtout qui ont le privilège de nous attirer, ceux de Madeleine et d'Armande Béjart, deux sœurs, dont il aima l'une, dit-on, et épousa l'autre. Cette préférence s'explique par des causes assez diverses. D'abord le goût du scandale, Madeleine et Armande ayant été comédiennes, et d'humeur fort légère, à ce que l'on croit. Il faut y voir aussi la malignité trop naturelle qui nous porte à chercher dans la vie des grands hommes les faiblesses et les ridicules; en les rendant semblables aux autres hommes, ne diminuent-ils pas la distance qui nous sépare d'eux? On peut néanmoins, pour revenir sur ce sujet, invoquer des motifs plus avouables. D'abord, il est impossible que Madeleine et Armande Béjart n'aient pas exercé une certaine influence sur ce qu'il y a de plus intéressant dans Molière, à savoir ses œuvres; la nature des choses le veut ainsi; et, pour Molière en particulier, ses contemporains sont les premiers à le reconnaître. L'auteur de l'importante préface mise, en 1682, en tête de la première édition complète de son théâtre, dit expressément, à propos des « applications admirables » qu'il faisait dans ses comédies « des manières et des mœurs de tout le monde » : « Il s'y est joué le premier en plusieurs endroits sur des affaires de sa famille

et qui regardaient ce qui se passait dans son domestique. » En faudrait-il davantage pour excuser ceux qui s'efforcent de connaître sa vie privée? Ajoutons que, dans ce qui a été écrit jusqu'à présent sur Madeleine et Armande Béjart, le parti-pris et le système, l'à-peu-près et la déclamation tiennent beaucoup de place. Les faits constatés et les documens authentiques ne manquent pas, et ils en disent assez; cependant une bonne part de ce que l'on affirme à leur sujet n'est rien moins que prouvé; la fantaisie a grande part aux portraits que l'on trace d'elles. Serait-il impossible d'y substituer des images vraies? On peut, du moins, l'essayer. Prenons d'abord Madeleine Béjart. N'eût-elle pas vécu pendant près de trente ans de la même vie que Molière, à côté de lui, dans son intimité, elle mériterait encore d'être étudiée pour elle-même. Cette comédienne, en effet, était une femme de premier ordre et un caractère original.

I.

Le 6 octobre 1615, Joseph Béjart, « huissier ordinaire du roy ès eaux et forêts de France, » épousait à l'église Saint-Paul, au Marais, une demoiselle Marie Hervé. Les deux époux appartenaient, semble-t-il, à la petite bourgeoisie parisienne; en tout cas, le complément obligé de la noblesse, la fortune, leur manquait entièrement. Mais leur pauvreté ne les empêchait pas d'afficher des prétentions nobiliaires. Outre le titre d'écuyer que l'usage et la courtoisie laissaient prendre à beaucoup de gens de robe, on trouve Joseph Béjart qualifié « sieur de Belleville. » Peu d'unions furent aussi fécondes: on a pu relever les noms de onze enfans issus de ce mariage, et il est permis de croire qu'on ne les connaît pas tous. Mettons-en quinze; et nous serons certainement plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Joseph Béjart mourut en 1643, après une vie fort rude et besogneuse, car, à toute époque, quinze ou même onze enfans sont une lourde charge, surtout pour un huissier de petit office. De ces enfans, cinq se firent comédiens : deux fils, Joseph et Louis; trois filles, Madeleine, Geneviève et Armande. Joseph, né vers 1617, et Madeleine, baptisée le 8 janvier 1618, étaient les plus âgés. Ils donnèrent le branle, par leur exemple, à toutes ces vocations théâtrales; et le père et la mère, enchantés de voir ces oiseaux voyageurs prendre leur volée hors du nid trop plein, n'y mirent certainement aucun obstacle.

Le Marais, qu'habitaient les Béjart, le Marais était alors le quartier des théâtres. Sur ses confins, proche les halles, on trouvait le vieil Hôtel de Bourgogne, où jouaient d'une part les grands jeunes-premiers tragiques : Floridor et Bellerose; de l'autre, le trio légendaire de farceurs : Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin;

et aussi les troupes italiennes. Plus près du centre, dans un jeu de paume, était le théâtre qui prit le nom même du quartier, le Théâtre du Marais, et où *le Cid* fut joué d'original. Scène et tréteaux se ressemblaient encore beaucoup; l'Hôtel de Bourgogne, notamment, était, en partie, un théâtre forain: on jouait des parades à la porte avant la représentation. Autour du quartier, les amateurs de spectacle en plein vent n'avaient que l'embarras du choix : ils trouvaient sur le Pont-au-Change Jean Farine; sur le Pont-Neuf, le Savoyard; à la place Dauphine, le grand Tabarin. Il est probable que les petits Béjart firent le plus clair de leur éducation au milieu de la foule qui entourait ces artistes de la rue; et aussi que, faute de quinze sous nécessaires pour entrer au parterre des deux théâtres réguliers, ils s'y faufilèrent souvent parmi les soldats aux gardes, les laquais et les pages qui s'arrogeaient le privilège de voir le spectacle sans payer. Les splendides habits des rois et des reines de tragédie, la joyeuse humeur de Colombine et d'Arlequin, la liberté de leur existence, la facilité apparente d'un métier si lucratif, tout cela devait produire une vive impression sur les enfans du pauvre huissier. De très bonne heure les deux aînés, Joseph et Madeleine, se firent eux-mêmes comédiens, sans prendre la peine de déguiser leur nom de famille sous l'un de ces pseudonymes prétentieux ou burlesques qui étaient alors de règle au théâtre.

Où jouèrent-ils? On n'en sait trop rien. Peut-être dans une troupe d'amateurs, peut-être sur les tréteaux forains de la banlieue. La tradition veut qu'ils aient de bonne heure parcouru le Languedoc avec une « troupe de campagne. » En tout cas, ils n'y restèrent pas longtemps, car deux pièces authentiques établissent que Madeleine était à Paris au commencement de 1636 et au milieu de 1638. Le 10 janvier 1636, en effet, Madeleine Béjart, « fille émancipée d'âge, » assistée de son curateur, Simon Courtin, bourgeois de Paris, de son père, de son oncle paternel, Pierre Béjart, procureur au Châtelet, et de cinq alliés et amis de sa famille, demandait au lieutenant civil l'autorisation de contracter un emprunt; elle possédait deux mille livres, et il lui en fallait deux mille autres pour acquérir une petite maison avec jardin située au cul-de-sac Thorigny. L'assistance que lui prêtent les personnes graves qui l'accompagnent, et parmi lesquelles figurent un « chef du gobelet du roi, » un avocat au parlement et « un fourrier du corps du roi, » permet de penser que les économies précoces de la jeune comédienne avaient une origine honnête; mais rien n'est moins prouvé. Très peu de temps après, on la voit intimement liée avec un personnage dont les largesses pourraient bien être le point de départ de sa fortune: en effet, le 11 juillet 1638, était baptisée à Saint-Eustache « Françoise, fille de Esprit-Raymond, chevalier, seigneur de Modène

et autres lieux, et de demoiselle Madeleine Béjart. » Madeleine et M. de Modène n'étaient pas mariés; il y avait même, loin de Paris, aux environs du Mans, une légitime Mme de Modène, qui ne mourut qu'en 1649. Le parrain de la petite Françoise était le jeune fils de M. de Modène, représenté par un ami du père, Jean-Baptiste de l'Hermite, sieur de Vauselle, un gentilhomme poète et comédien, et la marraine dame Marie Hervé, la propre mère de Madeleine.

C'est là un singulier baptême. Mais faut-il grossir la voix à ce propos et appliquer à M. de Modène et à Marie Hervé les strictes règles de la morale bourgeoise? Il y a ici plus à sourire qu'à s'indigner. Trois des personnes qui figurent dans l'acte n'appartiennent pas au monde vulgaire pour lequel sont faites la morale et ses lois; elles vivaient en marge de la société, elles jouissaient d'une tolérance particulière, car l'une était un aventurier, l'autre une comédienne, la troisième une mère d'actrice.

Ainsi, prenons d'abord M. de Modène. C'est un gentilhomme du Comtat-Venaissin, riche et de vieille noblesse, poète à ses heures et fort répandu dans le monde de la littérature et des théâtres. Lancé dans une vie de plaisirs et de folles équipées, il occupe bientôt une place distinguée dans cette galerie d'originaux de grande race, fort braves et fort brillans, mais aussi dénués de sens moral que de sens commun, qui s'agitent autour de Gaston d'Orléans, forment le cercle de Marion de Lorme et de Ninon de Lenclos, se font un point d'honneur de braver publiquement les édits sur le duel, suivent en Allemagne, en Italie, en Hongrie, quelque aventurier comme eux, conspirent, sont condamnés à mort une ou deux fois, et meurent, qui en place de Grève, qui sur le pré, qui sur le champ de bataille, qui de vieillesse et dans leur lit. M. de Modène est de ces derniers. Mais, pour en venir à cette fin bourgeoise, que d'aventures! Chambellan de Gaston, il entre, naturellement, dans les complots contre Richelieu; grièvement blessé au combat de la Marfée, il parvient à se réfugier à Bruxelles et y apprend qu'un arrêt du parlement l'a condamné à mort. Il en profite pour se guérir et se reposer un peu. Richelieu et Louis XIII morts, il revient en France, mais il n'y reste pas longtemps : en 1647, il accompagne à Naples le duc de Guise, qui essaie d'y exploiter à son profit la révolte de Masaniello. De retour en France, il trouve sa femme morte et Madeleine Béjart vieillie; il en profite pour se remarier avec la sœur de son ami l'Hermite de Vauselle. Cela ne l'empêcha pas de vivre toujours en excellens termes avec Madeleine. Peu de temps avant ce mariage, il tenait une fille de Molière sur les fonts, avec Madeleine pour commère; plus tard, on voit Madeleine prendre soin des affaires de M. de Modène et s'efforcer de réparer une fortune compromise par tant d'aventures.

S'étonnera-t-on maintenant de la conduite que tint le personnage lors du baptême de la petite Françoise? La reconnaître, quoique marié, lui donner pour parrain son fils légitime, c'était traiter de haut, avec une insolence cavalière, des préjugés chers aux gens du commun, exciter des propos indignés qu'il méprisait d'avance, et jouer un bon tour à sa femme qui boudait au fond de son château. En fallait-il davantage pour décider un homme tel que lui?

Quant à Marie Hervé, petite bourgeoise de Paris, elle avait sans doute autant de préjugés que M. de Modène en avait peu, et peut-être ne faut-il voir dans sa présence au baptême que le désir de réparer dans la mesure du possible le procédé irrégulier de sa fille. La reconnaissance de l'enfant et le parrainage de M. de Modène le fils, mais cela valait presque de justes noces! Elle voulut donc faire savoir aux bonnes âmes de son quartier que le faux pas de Madeleine sortait de l'ordinaire, qu'il y avait là une sorte d'union morganatique, et bravement, toute fière, elle alla tenir sa petite-fille à Saint-Eustache. Puis, pour se hausser à la condition du père et du parrain, elle eut bien soin, dans l'acte de baptême, de donner à son mari le titre « d'écuyer. » Ainsi les choses se passaient presque régulièrement, de plain-pied, entre gens du même monde, et les mauvaises langues en étaient pour leurs frais.

Voilà donc Madeleine de retour à Paris. Elle joue peut-être à l'hôtel de Bourgogne ou au Marais; il est plus probable, cependant, qu'elle se contente de cultiver ses talens de comédienne dans une des nombreuses troupes d'amateurs que Paris possédait alors. Autant que l'on en puisse juger par les témoignages de ses contemporains (je ne parle pas de ses portraits; aucun n'est vraiment authentique), c'était une grande et belle personne, d'une beauté quelque peu virile, avec des cheveux d'un blond vénitien. Ne nous étonnons pas qu'elle ait de si bonne heure fait parler d'elle; toute direction morale dut lui manquer, et elle vivait dans un quartier où les mœurs étaient d'une grande liberté; car c'était un quartier neuf, habité par le monde élégant, et où, pour ces deux raisons, abondaient les femmes de mœurs faciles : Scarron appelait un jeune garçon, fils d'une de ses sœurs restées demoiselles, « son neveu à la mode du Marais. » En revanche, elle était intelligente et lettrée; l'année même de son émancipation, en 1636, elle adressait à Rotrou, qui venait de donner à l'hôtel de Bourgogne son *Hercule mourant*, un quatrain qui dut avoir son succès, grâce à la pointe qui le termine :

Ton Hercule mourant te va rendre immortel;
Au ciel comme en la terre il publiera ta gloire,
Et, laissant ici-bas un temple à ta mémoire,
Son bûcher servira pour te faire un autel.

La tradition veut qu'elle ait fait représenter en province deux pièces qui se seraient perdues; plus tard, dans la troupe de Molière, on la voit « raccommoder » une vieille comédie que l'on veut remettre au répertoire. A ces talens littéraires, elle joignait un sens remarquable des affaires : fille d'huissier, nièce de procureur, non-seulement elle donna ses soins aux affaires de M. de Modène, mais encore elle administra merveilleusement sa propre fortune et celle de Molière.

Cependant Béjart le père se faisait vieux; il ne jouit pas longtemps du bien-être que les talens de sa fille durent apporter dans sa pauvre maison. Nous apprenons sa mort par une pièce très curieuse où figure toute sa famille survivante. Le 10 mars 1643, devant le lieutenant civil de Paris, comparaissait Marie Hervé, veuve de Joseph Béjart, « au nom et comme tutrice de Joseph, Madeleine, Geneviève, Louis et *une petite non encore baptisée, mineurs* dudit défunt et elle. » Que l'on veuille bien noter ces deux points-ci : la *petite non baptisée* et la *minorité* des autres enfans. Marie Hervé expose que « la succession de son défunt mari étant chargée de grosses dettes sans aucuns biens pour les acquitter, elle craint qu'elle ne soit plus onéreuse que profitable, » et elle annonce l'intention d'y renoncer. Un conseil de huit parens et amis, dont le procureur Pierre Béjart, l'assiste et comparaît avec elle. Le 10 juin de la même année, avec le consentement de ce conseil, elle fait sa renonciation.

II.

Quelle était donc cette « petite non baptisée? » Grave question qui divise et passionne depuis longtemps les biographes de Molière. Elle a fait couler des flots d'encre, elle a donné matière à de copieuses dissertations; elle a provoqué autant de systèmes que ces articles controversés de nos codes qui mettent en jeu les plus graves intérêts. C'est que nous touchons ici à un événement considérable de la vie de Molière, à son mariage. Dans la femme qu'il épousa, les uns voient une sœur, les autres une fille de Madeleine Béjart, et il serait d'une importance capitale pour l'honneur du grand poète que sa femme ait été seulement la sœur de Madeleine, et vraiment la fille de Marie Hervé.

Consultés sans parti-pris, les actes et les dates confirment pleinement cette dernière hypothèse. En effet, dans son acte de mariage, en 1662, la femme de Molière, Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart, est dite fille de Joseph Béjart et de Marie Hervé; et, dans le contrat qui précéda, on lui donnait l'âge de « vingt ans ou environ. » Cet âge s'accordant tout à fait avec la déclaration reçue en 1643 par le lieutenant civil, la « petite non baptisée » ne

saurait être que la jeune fille épousée par Molière dix-neuf ans après. On n'a pas retrouvé l'acte de naissance de cette enfant; mais on n'a pas découvert davantage l'acte de décès de son père. Ce n'est pas faute d'avoir cherché l'un et l'autre dans les registres des anciennes paroisses de Paris. Cette coïncidence, dans la même famille, d'une naissance et d'un décès dont la trace n'est pas restée à Paris, alors que l'on a pu retrouver la plupart des autres actes qui se rapportent à cette famille, donne naturellement à penser que les deux événemens eurent lieu, à la même époque, hors de Paris, dans quelque village où la famille possédait une maison des champs. On peut donc supposer, sans grand effort d'imagination, que Joseph Béjart mourut et fut enterré dans ce village inconnu, que sa dernière fille y naquit un peu avant ou un peu après la mort de son père, ce qui fit différer le baptême, enfin qu'elle fut baptisée au même endroit, quelque temps après la démarche faite par sa mère auprès du lieutenant civil.

Cette hypothèse ayant le défaut d'être trop simple, on la remplace ordinairement par de plus ingénieuses; je choisis dans le nombre une des plus récentes. D'après celle-ci, la déclaration de Marie Hervé devant le lieutenant civil serait entachée de faux. Deux des enfans qu'elle présente comme mineurs, Madeleine et Joseph, ne l'étaient pas, la première ayant alors vingt-cinq ans et deux mois, le second vingt-six, et, selon la coutume de Paris, l'âge de la pleine majorité était vingt-cinq ans. On explique cette fausse déclaration en supposant qu'elle avait pour but d'attribuer à la complaisante Marie Hervé une enfant qui n'était pas la sienne, mais bien celle de Madeleine, désireuse de cacher à M. de Modène, absent de Paris, une maternité qui aurait amené une rupture. Mais quel rapport, dira-t-on, entre la fausse minorité et la supposition d'enfant? Ici l'hypothèse devient encore plus ingénieuse: le premier mensonge n'avait pour but que d'amener le second, ou du moins la famille Béjart faisait d'une pierre deux coups, se dérobant à une succession onéreuse et sauvegardant, sinon l'honneur, du moins les intérêts de l'un de ses membres, c'est-à-dire de Madeleine.

Voilà de joli monde et un pur chef-d'œuvre de rouerie. Malheureusement, tout cela ne tient guère. D'abord, si Madeleine avait une enfant à cacher au comte de Modène, elle s'y prenait bien maladroitement. Admettons, à la rigueur, la complicité de sa mère; par tout ce que l'on sait de Marie Hervé, on a le droit de la tenir pour une matrone fort obligeante; passe encore pour celle de sa sœur Geneviève et de ses deux frères, quoique ce complot de famille devienne d'autant plus improbable qu'il englobe un plus grand nombre de conjurés et que la garde du secret, confiée à tant de

discrétions, courût déjà de grands risques. Mais il fallait, en outre, gagner à la cause de Madeleine huit faux témoins, dont un seul, le procureur Pierre Béjart, avait comme parent quelque intérêt à la servir. Pour le coup, cette femme, dont nous aurons plus d'une fois à admirer l'esprit pratique et délié, fit preuve, en cette circonstance, d'une naïveté rare. Il lui était si facile, en effet, sans se mettre en frais d'imagination pour combiner une intrigue aussi pénible que maladroite, de faire ce que ses pareilles font d'instinct en pareil cas! Puisque dans l'hypothèse elle avait eu l'art de dissimuler sa maternité, il ne lui restait plus, si elle était bonne mère, qu'à mettre son enfant en nourrice loin de Paris, et à la faire élever en secret jusqu'à ce qu'elle pût la reprendre sans danger. Quant à la prétendue complicité des témoins, elle est encore plus invraisemblable. Ils ne sont pas moins de huit, dont trois procureurs, gens avisés, connaissant les lois et peu désireux de se compromettre dans une fraude aussi grave; les autres ne sauraient être regardés comme de pauvres diables prêts à rendre tous les services pour un peu d'argent: ce sont tous bourgeois de Paris, dont deux maîtres marchands et un sieur de Sainte-Marie. On suppose que, sauf l'oncle Pierre, ils pouvaient n'être pas au courant de la situation et ignorer le véritable nombre des enfans Béjart. Mais outre que l'acte les qualifie « d'amis » de la famille, ces bourgeois notables auraient-ils prêté leur concours à des inconnus assez gueux? Dans aucun cas ils ne pouvaient ignorer si, oui ou non, Marie Hervé venait d'être mère ; chaque quartier de Paris était alors une sorte de petite ville, où l'on se connaissait, où les gros événemens qui intéressaient une famille ne pouvaient passer inaperçus.

Reste la fausse minorité de Madeleine et de Joseph, origine de tout le système. Elle ne me paraît pas avoir l'importance qu'on lui attribue; à peine si j'y verrais une fraude préméditée. On remarquera d'abord qu'entre leur âge vrai et celui qu'on leur donne, la différence n'est pas très considérable : un an pour l'un, deux mois pour l'autre. Or il ne faudrait pas croire que l'âge légal de chacun fût, à cette époque, aussi rigoureusement déterminé que de nos jours; les actes d'état civil n'étaient pas encore dressés, bien s'en faut, avec la précision que la loi devait exiger plus tard ; quelques mois de plus ou de moins, deux ou trois ans même, ne faisaient pas une affaire. Donc, si deux des enfans Béjart se rajeunirent de parti-pris, avec la complicité de leur mère, ils ne firent que profiter d'une latitude autorisée par l'usage; ils auraient tout aussi bien pu se vieillir de quelques mois. Dans quelle intention, du reste, auraient-ils commis un faux ? Ce ne pouvait être pour sauvegarder leurs intérêts, car, pas plus alors qu'aujourd'hui, les enfans n'étaient obligés d'accepter la succession paternelle et d'en supporter les charges avec leurs biens propres; ils

n'avaient pour se mettre à l'abri de tout tracas qu'à faire, eux aussi, une renonciation. Mais la date récente de leur majorité permettait d'éviter cette complication de procédure ; un acte pouvait suffire au lieu de trois ; on n'en fit qu'un. Voilà, ce semble, leur seul intérêt dans l'affaire, et il n'en faut pas davantage pour expliquer l'irrégularité de la déclaration.

Un autre argument que l'on a voulu tirer de l'âge de Marie Hervé contre sa maternité tardive ne réussit pas davantage à la rendre invraisemblable. Son acte de décès, à la date du 4 janvier 1670, lui donnant quatre-vingts ans, elle aurait eu cinquante-trois ans en 1642, lorsqu'elle mit au monde sa dernière fille ; et l'on se refuse à admettre une aussi longue fécondité. D'abord, selon les lois de la nature, il n'y aurait là rien d'impossible, ni même de bien étonnant, et pour Marie Hervé moins que pour toute autre, puisque trois ans avant la naissance de la petite Armande, elle avait eu une autre fille, Bénigne-Madeleine, dont la trace est perdue, mais dont l'acte de naissance a été relevé. En outre, il n'est pas certain qu'elle fût aussi âgée que cela. Si son acte de décès lui donne quatre-vingts ans, l'épitaphe qui figurait sur son tombeau dans le cimetière Saint-Paul ne lui en donne que soixante-quinze, elle n'aurait donc eu d'après celle-ci que quarante-huit ans en 1642. Je viens de faire remarquer avec quelle facilité d'à-peu-près, durant les deux derniers siècles, l'âge des intéressés était indiqué dans les registres d'état civil ; les vicaires qui les tenaient ne prenaient pas toujours la peine de demander aux familles des renseignemens exacts. Marie Hervé étant une très vieille femme lorsqu'elle mourut, on la vieillit encore, pour la même raison que l'on devait, dans la même circonstance, rajeunir sa fille Armande, qui avait cinquante-huit ans et à qui l'on n'en donna que cinquante-cinq. Les épitaphes, au contraire, ne pouvaient être rédigées que d'après les indications des familles ; je ne serais donc pas éloigné de croire que celle de Marie Hervé donne son âge véritable. Ainsi, pour conclure cette longue discussion, rien ne s'oppose à ce que l'on attribue à Marie Hervé la dernière fille que tous les actes postérieurs lui conservent et que l'on tienne Armande pour la sœur de Madeleine. Nous retrouverons encore la légende et les systèmes que nous venons de combattre ; ils reparaissent, en effet, toutes les fois qu'un acte important de la vie des deux femmes remet en question leur parenté, mais les argumens dont on les appuie deviennent de plus en plus faibles à mesure que l'on avance ; le plus fort est tiré de la fausseté prétendue de l'acte dont j'ai essayé d'établir la sincérité.

De juillet 1638, où naquit la petite Françoise de Modène, à juin 1643, c'est-à-dire pendant près de six ans, on perd la trace de Madeleine Béjart. Demeura-t-elle à Paris, retourna-t-elle, ou alla-

t-elle pour la première fois dans le Languedoc? Il est impossible de le savoir, et toutes les hypothèses imaginées pour remplir cette lacune de sa vie sont purement gratuites. S'il fallait en croire une tradition recueillie par l'auteur d'un pamphlet injurieux et mensonger, la *Fameuse comédienne*, elle se serait distinguée par ses galanteries. Ce ne peut être qu'à l'époque où nous sommes; alors coïncidaient sa pleine jeunesse et sa pleine liberté, car elle avait vingt-trois ans, et M. de Modène était loin de Paris. Qu'y-a-t-il de vrai dans cette tradition? Ici encore toute preuve manque pour ou contre Madeleine. Assurément, elle n'était pas farouche, et sa liaison avec M. de Modène autorise bien des suppositions, d'autant plus que, dénuée de fortune, comédienne sans théâtre connu, sa situation appelait naturellement une protection galante. Toutefois, puisque M. de Modène lui revint à son retour d'exil, puisque, dans tout ce que l'on sait d'elle, on la trouve amie dévouée, femme de tête et de sens, raisonnant ses actions, puisqu'il n'y a contre elle que ces vagues propos qui courent toujours sur le compte d'une comédienne, n'est-il pas aussi naturel d'admettre que la protection dont elle avait besoin lui fut continuée à distance par M. de Modène? Plusieurs indices montrent que, jusqu'au second mariage du comte, en 1666, avec une autre qu'elle-même, elle conserva l'espoir de se faire épouser par lui, — ce qui n'avait rien de trop chimérique, puisqu'il se remaria avec une comédienne; on a cru même, aux deux derniers siècles, qu'il y avait eu entre eux un mariage secret. A défaut d'autre considération, c'en était assez pour lui imposer envers son premier amant une fidélité d'autant plus solide qu'elle reposait sur l'intérêt. Je ne tiens pas à sa vertu plus que de raison : mère sans avoir été mariée et comédienne, elle avait dû prendre son parti de tout ce qu'on pourrait dire sur son compte; il n'importe donc guère de tenter en sa faveur une réhabilitation qui n'irait pas sans un peu de ridicule. Mais il ne serait pas impossible que sa liaison avec M. de Modène ait été la première et la dernière. Cette liaison, en effet, ne prit fin qu'au moment où Madeleine atteignait ses quarante-huit ans, un âge qui dut être pour sa vertu relative la meilleure des sauvegardes. Elle ne fut même pas rompue par la ruine d'une longue espérance; elle changea simplement de caractère et devint une solide amitié.

III.

Cependant le moment approchait où l'existence de Molière allait se mêler étroitement à celle des Béjart. Dès sa sortie des écoles, ou même avant, assidu, comme ses futurs camarades, à tout ce qu'il y avait de spectacles dans Paris, aux parades du Pont-Neuf comme

aux représentations de Scaramouche, le fils du tapissier Poquelin avait été mordu, lui aussi, par le démon du théâtre. Un beau matin, lorsqu'il eut atteint ses vingt ans, il déclarait à son père furieux et stupéfait qu'il voulait être comédien. La connaissance des Béjart ne fut pas étrangère à sa résolution; ses biographes le donnent à entendre ou le disent expressément. On a supposé, non sans vraisemblance, que, dès sa première jeunesse, avant d'entrer au collège de Clermont, le fils du tapissier avait pu rencontrer les enfans de l'huissier des eaux et forêts dans les endroits où il fréquentait comme eux. D'autre part, en 1642, il suppléait son père, comme valet de chambre tapissier du roi, dans un voyage de la cour en Languedoc. Or il ne serait pas impossible que Madeleine Béjart ait fait, elle aussi, partie de ce voyage, avec une « bande de petits comédiens » pensionnés sur la cassette. Enfin, dans une énumération des principaux acteurs de Paris, Tallemant des Réaux dit à son sujet : « Elle est dans une troupe de campagne; elle a joué à Paris, mais ç'a été dans une troupe qui n'y fut que quelque temps. Un garçon, nommé Molière, quitta les bancs de la Sorbonne pour la suivre. Il en fut longtemps amoureux, donna des avis à la troupe, et, enfin, s'en mit et l'épousa. » Les erreurs abondent dans ce peu de mots. Il est peu probable que Molière ait jamais étudié à la Sorbonne; sa vocation pour le théâtre fut beaucoup plus prompte à se décider; son amour pour Madeleine peut, comme on le verra, être mis en doute et, en tout cas, c'est donner à cet amour beaucoup trop d'importance que d'en faire la principale, la seule cause de sa résolution; enfin, ce n'est pas Madeleine qu'il épousa, mais une de ses sœurs. Cette dernière confusion, en particulier, nous montre déjà avec quel soin il faut examiner les renseignemens que donnent les contemporains de Molière sur son mariage et l'origine de sa femme. La jalousie et la haine en ont visiblement inspiré plusieurs, mais d'autres, auxquels on se presse trop de croire, ne sont que des propos en l'air, ou des affirmations à la légère, comme celle de Tallemant. Les biographes du poète sont moins explicites; en revanche, leurs indications s'accordent entre elles. On peut les résumer en disant que, vers la fin de 1642, Molière, entraîné par un amour irrésistible du théâtre, se joignit à une troupe d'amateurs, comme nous dirions aujourd'hui, « d'enfans de famille, » comme on disait alors, troupe dont Madeleine faisait partie; et que ces amateurs, après avoir joué quelques mois pour leur seul plaisir, résolurent de transformer leur passe-temps en profession.

Au commencement de janvier 1643, Jean-Baptiste Poquelin obtenait de son père une somme de six cent trente livres, à valoir sur la succession de sa mère et le futur héritage paternel; le 30 juin suivant, il signait avec trois des Béjart, Joseph, Madeleine, Gene-

vième, et six autres comédiens, l'acte de constitution d'une troupe qui s'intitulait *l'Illustre Théâtre*; il se décidait à monter publiquement sur les planches sous le nom de Molière. Pour donner ses représentations, la nouvelle troupe louait le Jeu de paume des Métayers, à la porte de Nesle, sur l'emplacement d'où partent aujourd'hui les rues de Seine et Mazarine. Molière fut certainement pour beaucoup dans la conclusion de ces deux contrats, et la petite somme qu'il emportait de la maison paternelle ne dut pas y nuire. Mais la part des Béjart, de Madeleine surtout, la forte tête de la famille, ne fut pas moindre. On remarquera d'abord que l'acte du 30 juin fut signé « en la maison de la veuve Béjart, rue de la Perle, » c'est-à-dire, en réalité, chez Madeleine, qui, depuis la mort de son père, avait recueilli sa mère pour ne plus s'en séparer. En outre, une comédie du temps, inspirée par une haine violente contre l'auteur de *l'Amour médecin*, mais pleine de renseignemens précieux, *Élomire hypocondre ou les médecins vengés*, par un sieur Le Boulanger de Chalussay, imaginant une querelle de Madeleine avec Molière, marque expressément que ses frères et elle-même secondèrent de tout leur pouvoir l'association ardemment désirée par Molière. Le jeune homme, dans sa fureur de jouer, aurait songé un moment à se mettre comme bouffon aux gages de deux charlatans du Pont-Neuf, l'Orviétan et Bary. Madeleine lui disait donc :

> Ce fut là que chez nous on eut pitié de toi,
> Car mes frères, voulant prévenir ta folie,
> Dirent qu'il nous fallait faire la comédie;
> Et tu fus si ravi d'espérer cet honneur,
> Où, comme tu disais, gisait tout ton bonheur,
> Qu'en ce premier transport de ton âme ravie
> Tu les nommas cent fois ton salut et ta vie.

Ces frères étaient Joseph, que nous connaissons, et Louis. Bien que celui-ci ne soit pas nommé dans l'acte de société, il fit partie de la troupe jusqu'en 1670, époque où il embrassa, paraît-il, la profession des armes et devint lieutenant au régiment de La Ferté; Joseph devait mourir prématurément en 1659.

Les débuts de l'*Illustre Théâtre* furent pénibles. En attendant que l'on eût terminé à la salle des Métayers les réparations et aménagemens nécessaires, la troupe fit à Rouen, dans la patrie des deux Corneille, une sorte de voyage d'essai, et, de retour à Paris, elle donna sa représentation d'ouverture le 31 décembre 1643. Grand concours de curieux pour cette première représentation; c'est, du moins, l'auteur d'*Élomire hypocondre* qui le dit :

> Ce fut un jour de fête,
> Car jamais le parterre, avec tous ses échos,
> Ne fit plus de *ah! ah!* ni plus mal à propos.

Concours unique et succès sans lendemain :

> Les jours suivans n'étant ni fêtes ni dimanches,
> L'argent de nos goussets ne blessa point nos hanches,
> Car alors, excepté les exempts de payer,
> Les parens de la troupe et quelque batelier,
> Nul animal vivant n'entra dans notre salle.

Madeleine s'ingénie cependant; puisque ce titre sonore, l'*Illustre Théâtre*, ne suffit pas pour attirer la foule, elle obtient pour ses camarades, grâce à M. de Modène, la protection de Gaston d'Orléans, et la troupe se qualifie « entretenue par Son Altesse Royale. » Cela n'améliore pas ses affaires; à la fin de l'année 1644, il lui faut abandonner la porte de Nesle. Elle se transporte au port Saint-Paul, à la lisière du quartier à la mode, le Marais, près de la place Royale, où habitaient les gens du bel air. Sa malchance l'y poursuit et prend les proportions d'un désastre. Elle a beau faire appel à des poètes alors en renom, à Magnon, qui lui donne un *Artaxerce*, au frère de L'Hermite de Vauselle, Tristan L'Hermite, dont la *Mort de Sénèque* fait remarquer Madeleine dans le rôle d'Épicharis. Efforts et succès inutiles. La solitude est la même dans la salle; les maigres recettes ne couvrent pas les frais. Il faut emprunter à grand'peine; la mère des Béjart sacrifie le peu qu'elle a sauvé de sa réserve dotale; Molière, comme le plus solvable de la troupe, engage sa signature et, hors d'état de payer à l'échéance, il est emprisonné pour quelques jours au Châtelet, à la requête d'un marchand de chandelles.

Décidément, il n'y a plus à compter sur Paris. Que faire cependant? Ces premières épreuves n'ont pas découragé les sociétaires de l'*Illustre Théâtre*; la passion qui les anime est des plus tenaces qu'il y ait. Ils délibèrent. Puisque Paris est pour eux sans yeux et sans oreilles, ils lanceront sur la ville béotienne l'anathème du poète de Juvénal; ils la quitteront. La province leur reste; et quelle partie de la province? Le Languedoc d'abord, que Madeleine Béjart connaît pour l'avoir pratiqué, et tout le Midi, et l'Est, et l'Ouest. En route donc pour le Midi, qui n'est pas blasé, pour ce pays de la bonne humeur et du rire facile, dont le ciel est clément à ceux qui courent les grandes routes! L'*Illustre Théâtre* roule ses toiles, enferme dans deux ou trois caisses ses oripeaux et son clinquant, charge le tout sur un chariot, met par-dessus la vieille mère Béjart et la petite Armande, puis il quitte Paris par la route d'Orléans et commence les premières étapes du roman comique. Les Béjart emmènent avec Molière un déclassé, un fugitif de la maison paternelle, qui a scandalisé, presque déshonoré une honnête famille, qui a tâté du Châtelet, et, dans douze ans, ils le ramèneront, formé

par l'expérience, riche d'impressions et de souvenirs, maître de lui-même et de son génie, mûr pour les chefs-d'œuvre.

IV.

Qu'étaient l'un pour l'autre Molière et Madeleine à ce moment de leur carrière? Des amans, répond une tradition très affirmative et qui remonte au temps de Molière lui-même. A examiner cependant le point de départ et les preuves de cette tradition, on trouve qu'elle repose sur des témoignages assez vagues ou fort suspects. J'ai déjà cité le plus ancien, celui de Tallemant, et l'on sait avec quelle réserve il faut l'accueillir. Plus sérieux au premier abord est celui de Boileau, rapporté par Brossette : « M. Despréaux m'a dit, écrivait Brossette dans un cahier de notes à son usage, que Molière avait été amoureux de la comédienne Béjart, dont il avait épousé la fille. » Si j'ai pu établir la sincérité de la déclaration de 1643, il y a dans la seconde partie de la phrase une erreur qui diminue de beaucoup la valeur du renseignement contenu dans la première. L'auteur du propos manquait évidemment d'indication précise, et on se l'explique aisément, bien qu'il ait intimement connu Molière. D'autre part, il importe de remarquer que ce n'est point Boileau qui parle, mais Brossette. Une affirmation directe de la part du premier serait d'un grand poids; on ne saurait accorder la même confiance à Brossette, greffier consciencieux, mais quelque peu bavard et confus, des conversations de Boileau, et qui a trahi plus d'une fois la pensée de celui dont il couchait par écrit, sérieusement, dévotement, les moindres boutades. On est, dès lors, en droit de se demander si Boileau, l'ancien ami de Molière, ne se doutant guère que la postérité serait mise un jour dans la confidence, n'a point parlé ce jour-là un peu au hasard, comme il arrive dans la liberté d'un entretien familier. N'aurait-il pas hésité à ouvrir la bouche, s'il avait pu prévoir quel chemin ferait cette grave imputation, grâce à celui qui l'écoutait? Quant à Brossette, il a été un peu léger dans cette circonstance ; il écrivait, lui, et il aurait dû réfléchir, avant d'admettre, dans un recueil fatalement destiné à tomber plus tard aux mains du public, un propos également fâcheux, bien qu'à divers titres, pour Molière, pour Boileau et pour lui-même.

On prétend trouver dans la correspondance de Racine une preuve plus forte. Il écrivait à l'abbé Levasseur, en décembre 1663 : « Montfleury a fait une requête et l'a donnée au roi. Il l'accuse d'avoir épousé la fille et d'avoir été autrefois l'amant de la mère. Mais Montfleury n'est point écouté à la cour. » Je suis obligé d'adoucir les termes, très crus dans l'original. Ce qui résulte clairement du passage, c'est

que Montfleury accusait Molière d'avoir épousé sa propre fille; c'est là le point de départ de l'abominable calomnie qui a longtemps pesé, qui pèse encore sur la mémoire de Molière. On s'étonne de voir Racine, qui, à ce moment, était encore l'ami de Molière, peut-être son obligé, accueillir et propager aussi légèrement un pareil bruit. Ces malheureuses lignes sont écrites d'un ton par trop dégagé; d'autant plus que, sans elles, on ne connaîtrait même pas l'existence d'un factum qui n'a point laissé d'autres traces. Racine croyait-il lui-même, ne croyait-il pas à la vérité de l'accusation? Elle lui est indifférente; c'est tout ce qu'il laisse voir. Quant à Montfleury, il se vengeait par la plus déloyale des armes, la délation calomnieuse, d'une simple blessure d'amour-propre. Comédien de l'hôtel de Bourgogne, c'est-à-dire d'une troupe rivale de celle de Molière, il avait vu sa déclamation emphatique tournée en ridicule dans l'*Impromptu de Versailles*. A cette parodie comique, il fit d'abord répondre par une autre, l'*Impromptu de l'hôtel de Condé*, œuvre de son propre fils; jusque-là, rien que de légitime, quoique cette réponse soit aussi méchante que plate. Mais cela ne lui suffisait pas; fou de rage et de haine, il espéra perdre d'un seul coup son ennemi; il cria tout haut, il formula par écrit ce que d'autres disaient tout bas. De preuves, il n'en donnait sans doute et n'en pouvait donner aucune. On devine le cas que Louis XIV fit de l'odieuse requête par la conduite qu'il tint peu de temps après : il voulut être le parrain d'un fils de Molière. C'était la plus éclatante réparation que le poète pût désirer.

Treize ans plus tard, c'est-à-dire trois ans après la mort de Molière, en 1676, l'accusation de Montfleury était reprise par un homme qui valait encore moins, le sieur Guichard. Celui-là était une sorte de faiseur d'affaires, un entrepreneur de fêtes et de spectacles. Il convoitait le privilège de l'Opéra; mais Lulli, qui en jouissait, n'étant nullement disposé à l'abandonner, il essaya, paraît-il, de se débarrasser de lui en l'empoisonnant. Une enquête fut ouverte, et, au nombre des témoins à charge, se trouva la veuve de Molière. Guichard lança aussitôt contre ces témoins un mémoire dans lequel, entre autres imputations infamantes à l'adresse d'Armande, il la traitait « d'orpheline de son mari » et de « veuve de son père. » Dans ce mémoire et au cours du procès, qui se termina pour lui par une condamnation sévère, Guichard nous apparaît comme un homme privé de sens moral, capable de tout, calomniant, avec une impudence et une violence prodigieuses, avec une facilité d'affirmation inouïe, tous ceux qu'il a le moindre intérêt à discréditer. C'est dire ce que vaut l'injure lancée par lui contre Armande et qui couvre de boue, par ricochet, Madeleine Béjart et Molière.

Après les accusations directes, les simples allusions. Il y en a

deux en tout. Du vivant de Molière, l'auteur d'*Elomire hypocondre* le montrait consultant sur ses peines physiques et morales l'Orviétan et Bary. Elomire a peur d'être trompé; cependant il espère éviter le sort de George Dandin. Bary objecte la mésaventure d'Arnolphe, dans l'*École des femmes*; le tuteur d'Agnès avait bien pris ses précautions, et cependant il n'eût pas évité le sort fatal, s'il eût épousé sa pupille. Elomire se récrie; il a été plus avisé qu'Arnolphe :

> Arnolphe commença trop tard à la forger;
> C'est avant le berceau qu'il y devait songer,
> Comme quelqu'un l'a fait.

« On le dit, » remarque l'Orviétan. « Et ce dire, reprend Elomire, est plus vrai qu'il n'est jour. » L'Orviétan et son compère éclatent de rire à cette terrible naïveté. Mais l'auteur de la pièce détourne vite le dialogue sur un lieu commun de comédie.

Il y avait sept ans que Montfleury avait dénoncé Molière lorsque la vieille calomnie était reprise avec cette timidité et ces mots à double entente. La haine de Boulanger de Chalussay est presque aussi forte que celle de Montfleury, mais elle est plus prudente. Il n'espère pas, comme le comédien de l'hôtel de Bourgogne, écraser Molière sous le coup; peut-être même y aurait-il danger à procéder de la même manière. D'autre part, il lui en coûterait trop de renoncer à une méchanceté aussi cuisante: il la glisse donc et l'insinue sournoisement. Elle n'en fut pas moins ressentie par Molière : il s'empressa de demander et obtint la suppression judiciaire d'*Elomire hypocondre*. La seconde allusion est dans *la Fameuse comédienne*, publiée en 1688. Le pamphlétaire anonyme disait d'Armande : « On l'a crue fille de Molière, quoique depuis il ait été son mari: cependant on n'en sait pas bien la vérité. » C'est brutal et cru, malgré la restriction; mais le livre entier est un tissu d'injures. L'auteur y fait flèche de tout bois; aussi le peu d'insistance de l'allusion semble-t-il montrer que la calomnie dont il s'inspire était déjà usée, et que, si l'on peut dire, il ne la reprenait que par acquit de conscience et pour ne pas la laisser perdre.

Ce qui frappe le plus dans les divers témoignages que l'on vient de lire, c'est que tous, sans exception, réunissent étroitement ces deux hypothèses, une liaison amoureuse entre Molière et Madeleine Béjart, et une paternité possible de Molière à l'égard d'Armande qu'il a épousée. A défaut d'autre mérite, les auteurs de ces témoignages se montrent, du moins, fidèles à la logique; les deux hypothèses, en effet, sont inséparables, et qui admet la première ne peut guère rejeter la seconde. De nos jours, on procède autrement; on accepte l'une avec complaisance, on combat l'autre avec horreur.

De quel droit établir cette distinction ? Un simple rapprochement de dates la rend inacceptable. En 1662, Armande avait vingt ans; elle était donc née en 1642. Or c'est entre 1641 et 1642 que l'on peut placer les premières relations de Molière avec les Béjart. Si donc Madeleine a été la maîtresse de Molière, si Armande est la fille de Madeleine, Molière a fait preuve d'une terrible insouciance en épousant Armande, et Montfleury a eu le droit de crier à l'inceste.

Toutefois, admettons pour un moment la distinction. Molière n'a aimé Madeleine qu'après la naissance d'Armande ; il a pu épouser celle-ci le cœur libre de toute inquiétude. Mais trouve-t-on que, même en ce cas, il ait fait preuve dans ce mariage d'une grande délicatesse de sentimens ? Il avait eu la sœur aînée pour maîtresse, il a pris pour femme la sœur cadette, élevée, dotée par l'autre ; mari d'Armande, il a continué de vivre avec Madeleine dans une étroite communauté de profession, d'intérêts, d'existence ! On accorde que cette façon d'agir ne saurait être approuvée, mais on en prend aisément son parti. On invoque la traditionnelle indépendance d'allures des comédiens; on ajoute que de pareils mariages n'ont jamais été rares; qu'ainsi Molière, poussé par l'amour, a fait comme beaucoup d'autres. Singulière façon de défendre un grand homme, que l'on prétend, d'autre part, mettre au-dessus de sa condition, de ses contemporains, de tous les hommes, dans lequel on voit non-seulement le plus grand génie littéraire de la France et de tous les pays, mais encore le modèle de toutes les qualités morales, les plus hautes comme les plus simples! Car, il importe de le remarquer, ce ne sont pas des ennemis de Molière qui soutiennent de nos jours la thèse de ses amours avec Madeleine, ce sont des amis enthousiastes, presque fanatiques. Ils y tiennent pour ses difficultés même, car elle prête à de longues et subtiles discussions, où peut se donner carrière une science ingénieuse.

Sans apporter dans une question aussi délicate leur facilité d'affirmation ou d'hypothèse, il n'est peut-être pas impossible de trouver une explication qui ne coûte rien à la vraisemblance et dégage l'honneur de Molière. Le seul moyen, c'est de renoncer aussi bien à l'hypothèse des amours du poète avec Madeleine qu'à celle de la maternité de Madeleine envers Armande. Et d'abord, en quoi l'abandon de la première serait-il regrettable? L'espèce d'intérêt romanesque dont elle peut parer la jeunesse de Molière est amplement compensée par l'intérêt autrement sérieux que met dans cette jeunesse la simple réalité, à savoir l'épreuve, la souffrance, la formation lente du génie. Quant à Madeleine, l'amour écarté de ses relations avec Molière, il lui resterait auprès du grand homme un rôle assez large et assez beau, rôle d'amitié, de conseil, de protection vigilante et presque maternelle. Au reste, si l'on consulte les dates,

il est difficile d'admettre que Molière ait été pour elle autre chose qu'un camarade d'abord, puis un associé et un ami. En effet, au moment où il se fait comédien, M. de Modène est près d'elle. Le comte, rentré de Bruxelles au mois de mai ou de juin 1643, se trouvait à Paris lors de la constitution de *l'Illustre Théâtre* et il ne partit pour Naples qu'en 1647. Il ne devait jamais, nous l'avons vu, rompre avec la mère de la petite Françoise et, à son retour d'exil, il renoua certainement les relations d'autrefois. Donc, si Molière aima Madeleine dès ce moment, il eut à subir un partage humiliant, intolérable pour un cœur vraiment épris; il eut à tromper un homme dont il devint aussitôt l'ami et dont il fit plus tard le parrain d'un de ses enfans. S'il attendit le départ de M. de Modène pour Naples, son amour dut s'accommoder du souvenir importun de l'absent. Ce n'est pas tout. Les mêmes contemporains qui tiennent pour cette liaison ajoutent que Madeleine ne se piquait nullement de constance et que, dans le Languedoc, elle fit « la bonne fortune de quantité de jeunes gens. » Ici encore, on n'a pas le droit de distinguer et de choisir arbitrairement dans ces témoignages; il faut prendre tout ou rien, puisque tout vient de la même source. Ainsi, ce serait d'abord avec M. de Modène, puis avec la jeunesse élégante du Languedoc que Molière aurait partagé sa maîtresse! Enfin, on ne songe guère dans tout cela à la situation de Madeleine; il faut pourtant en tenir compte. J'ai parlé plus haut de ses espérances de mariage avec M. de Modène; elles lui imposaient une prudence qu'elle n'était pas femme à oublier. Or, même durant son voyage dans le Midi, elle ne se serait pas compromise sans danger, car elle avait près d'elle un ami de M. de Modène, L'Hermite de Vauselle, qui figure dans la troupe de Molière à Lyon.

Restent, cependant, les propos qui circulèrent de son temps sur elle et sur Molière et qui sont venus jusqu'à nous. Mais, comme ils s'expliquent aisément par les suppositions auxquelles invitaient le premier incident de sa vie, sa profession, son existence! Tout le monde, c'est-à-dire ceux qui, de tout temps, s'occupent des comédiennes et du théâtre, tout le monde savait que jadis, à une date incertaine, elle avait eu une petite fille; on ignorait, au contraire, dans ce même public, la tardive maternité de sa propre mère, Marie Hervé. Pour jouer la comédie avec elle, Molière avait rompu avec sa famille et la vie régulière; il avait longtemps vécu près d'elle en province, loin de Paris. Elle était belle, il était jeune, on le lui attribua comme amant, ainsi que l'on fait toujours en pareil cas, sans songer que les amours de ce genre ne sont pas du tout la règle au théâtre. Une jeune fille grandissait près d'elle, Armande; c'était sa sœur, mais on la confondit avec cette petite Françoise dont

la trace s'était perdue et on la prit pour sa fille. Molière épousa cette jeune fille ; il épousa donc la fille de son ancienne maîtresse ; à cette fille, les moins mal informés ou les plus indulgens attribuèrent comme père M. de Modène, les plus haineux ou les plus légers Molière lui-même. Suppositions et confusions inévitables ; la nature des choses devait les provoquer, sans parler de cette jalousie qui s'attaque toujours aux personnes en vue et qui cherche fiévreusement où se prendre. De là les propos de Montfleury et de Boulanger de Chalussay, de Guichard et de l'auteur de la *Fameuse comédienne*. Enfin, les apparences semblaient si bien autoriser ces propos que les indifférens comme Racine, les amis même de Molière, comme Boileau, ne craignaient pas de les répéter, l'un avec un sourire d'ironie froide, l'autre sans doute avec un regret. Et la légende allait son train, prenant corps et force, d'autant plus que Molière gardait le silence. On l'a dit de nos jours : il ne protestait pas, donc il se sentait coupable. Comme si le silence n'était pas la seule réponse digne à de certaines accusations, comme si Molière avait le moyen de saisir l'insaisissable, c'est-à-dire des rumeurs vagues, colportées à voix basse et dont l'écho seul lui arrivait ! La seule mesure qu'il pouvait prendre, c'était de poursuivre *Élomire hypocondre*, et l'on a vu qu'il le fit supprimer.

V.

Nous n'avons pas à accompagner Molière et ses camarades dans toutes les étapes de leurs voyages à travers la province. Il suffira de dégager ce qui regarde Madeleine Béjart des renseignemens trop rares que l'on a sur cette longue odyssée. Peut-être, au début, le chef nominal de la troupe était-il le Dufresne que l'on voit figurer plus tard en cette qualité dans plusieurs pièces officielles, vieux routier qui avait dirigé antérieurement une autre « bande » de campagne, et dont l'expérience dut être fort utile aux sociétaires novices de l'*Illustre Théâtre*. Mais l'inspiration et la conduite venaient certainement de Molière, qui, à Paris, était déjà le conseil de ses camarades. S'il ne prenait pas le titre de son emploi, c'était peut-être pour sauvegarder les recettes, en raison des dettes qu'il laissait à Paris. A côté de Dufresne, guide, fourrier, représentant officiel devant les autorités, de Molière, directeur de la scène, — si la solennité de cette appellation moderne permet de l'appliquer à des tréteaux volans, — Madeleine s'occupe de la partie matérielle. Les décors de la troupe lui appartiennent ; c'est elle qui perçoit les recettes et règle les dépenses, tout au moins pour Molière et les trois autres Béjart. Or ils sont à eux cinq le noyau persistant d'une association qui, très élastique selon l'usage des troupes de province à cette époque,

augmente ou diminue, prend du lest ou en jette, au gré de ses besoins, des circonstances, du hasard, des caprices de ses membres. Ainsi Molière et Madeleine portent le poids le plus lourd de l'entreprise. Le public provincial ne s'y trompe pas, et la troupe est désignée communément sous le nom de « troupe de Molière et des Béjart. » En tant que comédien, Molière joue les grands rôles tragiques; il y est et y sera toujours médiocre, car, malgré les échecs et les railleries, il s'acharnera jusqu'au bout à les tenter. Une tradition sans preuves positives, mais qui semble digne de foi, veut qu'il ait doublement souffert à ses débuts de cette passion malheureuse: il aurait reçu, à Bordeaux, en jouant une *Thébaïde* de sa composition, des pommes cuites qui visaient à la fois l'auteur et l'acteur. En revanche, il excelle déjà dans le comique. Le talent de Madeleine est plus souple; elle joue avec un égal succès les soubrettes, la plupart des emplois comiques et les princesses de tragédie.

Elle eut plus que Molière à se louer de son passage à Bordeaux. En 1647, où la troupe y vint, semble-t-il, pour la première fois, le gouverneur de Guyenne était Bernard de Nogaret, duc d'Épernon. Il aimait beaucoup le théâtre et il accueillit Madeleine avec une faveur marquée, si c'est bien elle qui est désignée, comme on l'a dit, dans ce passage de l'épître dédicatoire d'une tragédie de *Josaphat*, œuvre du même Magnon, qui déjà, en 1645, à Paris, avait fait représenter un *Artaxerce* par l'*Illustre Théâtre :* « Cette protection et ce secours que vous avez donnés à la plus malheureuse et à l'une des mieux méritantes comédiennes de France n'est pas la moindre action de votre vie... Tout le Parnasse vous en est redevable et vous en rend grâces par ma bouche. Vous avez tiré cette infortunée d'un précipice où son mérite l'avait jetée, et vous avez remis sur le théâtre un des beaux personnages qu'il ait jamais portés. » On ne saurait trop dire quel événement de l'existence de Madeleine peut bien désigner cette grandiloquente action de grâces. Peut-être n'y faut-il voir qu'une allusion à la déconfiture de l'*Illustre Théâtre*. Le duc aurait aidé la comédienne de sa bourse en cette circonstance critique, service notable, bien qu'il ne réponde pas tout à fait à l'ampleur des termes employés par Magnon. Mais il ne faut jamais prendre au pied de la lettre les épîtres dédicatoires du XVIIe siècle; les mots y sont toujours plus grands que les choses. Ce qui est moins incertain, ce qu'établissent même deux documens d'archives, c'est que, en 1647 et en 1650, une troupe qui semble bien être celle de Molière prenait officiellement le titre de « comédiens de M. le duc d'Épernon. » En rapprochant ce fait du renseignement contenu dans l'épître dédicatoire de *Josaphat*, il se trouve que documens et épître fortifient mutuellement la double hypothèse de la tragédie de Magnon jouée à Bordeaux et de la

protection accordée en cette circonstance par le gouverneur de Guyenne à Madeleine et à ses camarades.

Cette protection ne fut pas assez efficace pour leur épargner les épreuves communes alors à toutes les troupes de campagne. En effet, jusqu'à la fin de 1652, ils sont très nomades ; or les comédiens restent volontiers dans les endroits où la fortune leur sourit. De Bordeaux, ils remontent jusqu'à Nantes, après un crochet sur Albi, et courent quelque temps les villes de l'Ouest : puis, ils redescendent vers le Midi. On prétend les trouver à Angoulême et à Limoges, on les trouve certainement à Agen, à Toulouse, à Narbonne, enfin à Lyon, où leur présence est constatée en décembre 1652. Je ne parle pas des stations qu'ils firent nécessairement dans une quantité de villes intermédiaires où leur trace n'est pas restée. Ils connurent donc la fatigue des voyages continuels par tous les chemins, tous les temps, toutes les saisons, les mésaventures de tout genre, peut-être la misère et la faim. Cette existence étrange de comédiens errans, Scarron l'a peinte, on sait avec quelle verve et quelle gaîté ; non pas qu'il ait eu en vue, comme on l'a cru longtemps, Molière et les Béjart : les dates s'opposent à ce rapprochement, et il est regrettable. Mais elle était la même pour tous ; la nature des choses le voulait ainsi. La pauvreté en est le fond, une pauvreté résignée ou railleuse, coupée de jours d'abondance. Le hasard la conduit tantôt dans les pires déceptions, tantôt aux aubaines les plus inespérées. Un jour, attirés par quelque fête, les comédiens arrivent dans une grande ville où ils comptent trouver bon accueil et fructueuse recette, et voilà qu'un ordre brutal des magistrats les oblige à se morfondre dans l'attente ou à décamper au plus vite. Ils repartent et sont forcés de s'arrêter dans quelque méchante bourgade, éloignée de tout, engourdie par l'ennui somnolent de la province. Mais leur arrivée la secoue et la réveille. Bourgeois, petite noblesse, baillis et élus papillonnent lourdement, le madrigal aux lèvres, avec des élégances arriérées, autour des jeunes comédiennes ; ils leur content des histoires et leur offrent des vers. Le jeu de paume, qui se trouve alors partout, ou la grand'-salle de la maison commune, sont disposés pour la représentation, et, après quelque joyeuse farce à l'italienne où s'essaie le génie de Molière, on représente quelque tragédie de Magnon ou de Mairet, voire du grand Corneille, quelque comédie de Scarron. Lorsque la curiosité des bonnes gens de Fontenay-le-Comte ou d'Albi est épuisée, la troupe plie bagage et se remet à rouler les grands chemins, frappant à la porte des châteaux, jouant même dans les villages ; en ce cas, la salle de spectacle est quelque vaste grange, éclairée par des falots, et les tirades sont coupées de temps en temps par le braiment d'un âne ou le mugissement d'un bœuf.

Une fois à Lyon, son temps d'épreuves est terminé. Elle devient plus stable, car elle séjourne des années entières dans cette ville, qui est alors le centre de ralliement et de recrutement des troupes de campagne. Aussitôt arrivée, elle avait assuré son succès par la représentation d'une grande comédie, en cinq actes et en vers, l'*Étourdi*, première œuvre écrite de son chef, où Madeleine remplissait peut-être, au début, le rôle d'Hippolyte, c'est-à-dire de l'amoureuse, pour le céder ensuite à une belle et exigeante recrue, Mlle Duparc, radieuse incarnation des types de ce genre. Elle fait ensuite de nombreuses excursions, le long de la vallée du Rhône, en Languedoc et en Provence, mais avec un itinéraire raisonné, sans vagabondage, toujours avec Lyon pour point de départ et de retour. Bientôt, elle va trouver un double champ d'exploitation, le plus fructueux que puissent souhaiter des comédiens : la cour d'un prince ami du théâtre et une série de villes toujours en fêtes. En septembre 1653, le prince de Conti s'était installé près de Pézenas, au château de la Grange-aux-Prés, avec sa maîtresse Mme de Calvimont. Riche, généreux, fort éloigné encore des pratiques d'austère dévotion auxquelles il devait s'abandonner plus tard, remplissant les fonctions de gouverneur de la province, il accueillait bien et récompensait largement quiconque était capable d'amuser lui-même et son entourage. L'occasion parut bonne à Molière de venir, lui aussi, tenter la fortune de ce côté. Non qu'il eût à faire grand fond sur le souvenir que pouvait avoir conservé de lui le prince, son ancien condisciple au collège de Clermont : examinée d'un peu près, l'amitié prétendue du grand seigneur et du comédien semble assez improbable. Il comptait avant tout sur lui-même, sur ses camarades et, peut-être sur la protection d'un familier du prince, l'abbé de Cosnac, le futur archevêque d'Aix. Cosnac se vante, en effet, dans ses *Mémoires*, d'avoir appelé Molière à Pézenas et de l'avoir soutenu contre la rivalité d'un autre chef de comédiens ambulans, Cormier, préféré par Mme de Calvimont. Admise à jouer, « la troupe de Molière et des Béjart » fit preuve d'une supériorité éclatante, « par la bonté des acteurs et la magnificence des habits », dit Cosnac, certainement aussi par le talent de ses membres et la nouveauté d'un répertoire où figuraient, avec l'*Étourdi*, ces farces à jamais regrettables qui contenaient en germe le *Médecin malgré lui*, *George Dandin*, les *Fourberies de Scapin* et les plus amusantes scènes du *Malade imaginaire*. Le prince lui accorda aussitôt sa protection et lui permit de prendre son nom. D'autre part, les États de la province, qui se tenaient chaque année dans une des principales villes, Montpellier, Narbonne, Béziers, etc., causaient autour d'eux une animation et un accroissement de population flottante très favorable aux représentations théâtrales. La

troupe les suivait donc; elle rayonnait aussi dans les environs de Pézenas et jouait dans de très modestes villages où son souvenir s'est longtemps conservé. De là d'abondantes recettes, et aussi de larges subventions officielles auxquelles le prince de Conti faisait contribuer les États un peu malgré eux. Molière et les Béjart s'enrichissaient et vivaient largement, comme l'atteste un passage curieux et souvent cité des *Aventures burlesques* de d'Assoucy. L'incorrigible bohème les avait rencontrés, en 1655, dans un de leurs séjours à Lyon, et, de trois mois, il n'avait pu se séparer d'eux, retenu par « les charmes de la comédie » et surtout par ceux de leur table, car il était gourmand avec délices. Il les suit en Avignon et se fait dévaliser dans un tripot; mais il s'en console : « Un homme n'est jamais pauvre tant qu'il a des amis. » Il accompagne donc les siens à Pézenas, où, « durant six bons mois, » traité par eux comme « un parent, » comme « un frère, » il mène, « au milieu de sept ou huit plats, » la vie la plus douce, « soufflant la rôtie » et savourant les muscats de Frontignan et de Lunel. « Je ne vis jamais, dit-il, tant de bonté, ni de franchise, ni d'honnêteté que chez ces gens-là, bien dignes de représenter dans le monde les personnages de princes qu'ils représentent tous les jours sur le théâtre. »

On ne saurait douter que cette prospérité matérielle et cette confortable existence ne fussent l'œuvre de Madeleine. Elle était, en effet, l'économe et l'intendant de l'association. La preuve en est dans un assez grand nombre de contrats et de pièces judiciaires qui se rapportent à son séjour dans le Languedoc et qui montrent avec quelle vigilance et quelle fermeté elle administrait les intérêts de Molière et les siens propres. Le 18 février 1655, à Montélimart, elle prêtait 3,200 livres à Antoine Baralier, receveur des tailles de la province de Languedoc, cautionné par un sieur de Rochesauve, « noble habitant de la ville de Brioude ». Baralier ne pourra payer à l'échéance, et Madeleine devra solliciter contre lui commission du « juge en la cour » de Nîmes. Cette même année 1655, à la fin de la session des États, le prince de Conti assignait à ses comédiens une somme de 5,000 livres sur les fonds des étapes de la province, entreprises par les sieurs Durfort et Cassaignes. C'était là jouer sur les mots et se moquer des États avec une désinvolture de grand seigneur : une troupe de comédiens n'est pas une troupe de soldats et ses étapes n'ont rien de commun avec les étapes militaires. Les États durent faire quelque difficulté pour reconnaître cette assignation fantaisiste, car elle ne fut régularisée que le 3 mai 1656 par un accord intervenu à Narbonne, devant le viguier et juge royal de cette ville, entre les étapiers d'une part et « Jean-Baptiste-Poquelin Molière et Madeleine Béjart d'autre part » : 1,250 livres

étaient payées comptant, et le surplus, 3,750 livres, en une lettre de change tirée par Cassaignes sur Durfort. A l'échéance, refus de paiement de la part de celui-ci ; Madeleine le cite aussitôt devant la Bourse de Toulouse et y obtient contre lui jugement et prise de corps ; elle est enfin payée au mois de janvier 1658. Lorsque l'on examine d'un peu près le détail de cette affaire, on arrive naturellement à penser que, dans d'autres placemens, dans celui, par exemple, que l'on va voir, Madeleine opérait tout autant pour le compte de Molière que pour le sien propre, afin de lui éviter les tracas financiers. Ici, non seulement elle lui prête le concours le plus actif, mais, une fois la procédure engagée, elle se substitue à lui. Le 1er avril 1655, à Montpellier, elle avait souscrit en son seul nom, pour une somme de 10,000 livres, à un emprunt contracté par la province de Languedoc. L'importance même de la somme fortifie l'hypothèse qu'ici encore elle agissait de compte à demi avec Molière. Si fructueuses, en effet, qu'aient pu être les recettes de la troupe depuis 1662, il est difficile d'admettre que la part d'une seule comédienne lui ait permis, toutes ses dépenses payées, de faire un pareil placement.

L'année 1656 se passe encore dans le Languedoc, année doublement heureuse, car Molière obtient sur le bureau des comptes une nouvelle assignation, de 6,000 livres cette fois, et payée comptant le 4 février, s'il faut en croire une quittance découverte en 1873 et qui serait le plus long des autographes de Molière ; et, en novembre ou décembre, il fait représenter à Béziers le *Dépit amoureux*. Des quatre rôles de femmes que renferme la pièce, un était rempli par Madeleine, puisqu'il n'y avait que quatre actrices dans la troupe. Mais lequel? Sans aucun doute celui de Marinette, qui rentrait par excellence dans son emploi. Ce qu'elle y était, on le devine d'après le rôle lui-même. Marinette est la première en date des soubrettes de Molière, ces filles de vraie souche gauloise, drues et verdissantes, en qui circule et pétille un peu de la verve de Rabelais et des vieux fabliaux, tempérée par un génie moins exubérant et la culture d'un siècle assagi. Fines et franches, elles élèvent jusqu'à la poésie le clair bon sens et la joyeuse humeur de leur race, elles parlent la langue savoureuse et forte du peuple d'où elles sortent, elles jettent la gaîté de leur rire éclatant sur les vices et les ridicules qui sont le fond triste de la comédie et sur les amours parfois précieuses ou romanesques de leurs maîtresses. Molière avait du théâtre un sentiment trop sûr et tirait trop de son génie pour tailler exactement un rôle sur le caractère ou le talent de l'actrice qui devait le jouer. Mais il avait l'art de faire servir ses acteurs tout entiers, qualités et défauts, aux rôles qu'il leur confiait. Si donc l'on considère que la plupart de ses grandes soubrettes ont été,

comme Marinette, jouées d'original par Madeleine Béjart, on est en droit de croire qu'un peu du caractère de l'actrice se retrouve dans les rôles qu'elle incarna la première.

Mais déjà Molière prépare son retour à Paris ; il n'a plus qu'un an et demi à passer en province. De Béziers, la troupe revient à Lyon, où s'écoule pour elle l'année 1657, coupée par quelques voyages aux alentours, notamment dans le Comtat, où Molière et Madeleine rencontrent Mignard. Ce fut pour tous trois le commencement d'une amitié solide et durable : le plus beau, le plus vivant portrait que nous ayons de Molière, est l'œuvre de Mignard, et Madeleine, à son lit de mort, désignera le peintre comme exécuteur testamentaire. Nous trouvons encore la troupe à Lyon au commencement de 1658. Il était impossible que, durant des séjours aussi fréquens et aussi prolongés, ces comédiens honnêtes gens, qui prélevaient sur leurs recettes de larges offrandes pour les hospices et les pauvres, n'eussent pas obtenu la considération et l'influence. Un petit fait qui précède leur départ de bien peu montre le cas que l'on faisait d'eux. Le 6 janvier, l'administration de l'aumône accordait une somme de 18 livres tournois à une pauvre veuve « recommandée par la demoiselle *Béjarre*, comédienne. » Ils partent enfin, après une représentation d'adieux donnée le 7 février, et vont attendre à Rouen que leur chef ait préparé leur venue à Paris. Lorsque Monsieur, frère du roi, leur a accordé « sa protection et le titre de sa troupe, » ils rejoignent Molière et débutent au Louvre devant Louis XIV, le 24 octobre 1658.

VI.

La situation des nouveau-venus était difficile en présence des deux anciens théâtres, qui, seuls ou à peu près, avec les comédiens italiens, avaient eu jusqu'alors le privilège de divertir les Parisiens. Il fallait se défendre contre la jalousie et attirer à soi, avec le même genre de spectacles, un public habitué de longue date à prendre le chemin de l'Hôtel de Bourgogne et de la salle du Marais. Si la troupe de Monsieur n'avait pas eu pour chef un homme de génie qui la pourvut de chefs-d'œuvre, elle renouvelait l'insuccès lamentable de l'*Illustre Théâtre*.

Son répertoire courant, les farces dont elle avait « régalé les provinces, » l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux* lui suffirent pendant un an. Mais, à partir des *Précieuses ridicules*, représentées le 18 novembre 1659, les nouvelles comédies de Molière se succèdent avec rapidité. Dans les *Précieuses*, Madeleine jouait probablement Madelon qui, par ses affectations de langage, son entêtement de galanterie romanesque, ses grands airs, était une imitation

plaisante des rôles que Madeleine jouait dans le genre sérieux; de plus, Madeleine et Madelon, c'est le même nom sous deux formes, l'une distinguée, l'autre commune. Bientôt après, en mai 1660, Molière donnait *Sganarelle*, où le rôle de la suivante, qui expose une si amusante théorie sur les plaisirs du mariage, rentrait encore dans l'emploi de Madeleine. Et toujours le même dédoublement de l'actrice, comédienne devant le public, intendante et caissière la toile baissée. On a vu qu'en province le matériel de la troupe lui appartenait; arrivée à Paris, elle le vendit à ses camarades. On a considéré cette vente comme une bonne affaire à son profit et à leurs dépens. C'est mal juger Madeleine et méconnaître la situation nouvelle de nos comédiens. En province, la troupe formait probablement une simple compagnie aux gages de Molière; à Paris, au contraire, elle se constitue en société à parts, embryon d'une organisation financière perfectionnée avec le temps, et qui est encore celle de la Comédie-Française. Il fallait bien, dès lors, que le matériel cessât d'être la propriété d'un seul pour entrer dans le fonds social. Quant à la communauté d'intérêts de Molière et de Madeleine, elle ne prit pas fin pour cela. Dans le précieux registre, rédigé par La Grange, qui nous met, jour pour jour, au courant des affaires de la troupe, il est fait mention, dès le début, de nombreux prélèvemens de recettes remis, comme parts, « entre les mains de Mlle Béjart pour monsieur de Molière. » Enfin, Madeleine restera jusqu'au bout le représentant officiel de la troupe dans les affaires d'intérêt, de même qu'en province elle avait été celui de Molière. Lorsque, en 1670, les comédiens de Monsieur, devenus comédiens du Roi, constitueront au profit d'un de leurs sociétaires retraités, Louis Béjart, la première pension viagère payée par eux, c'est chez Madeleine qu'ils feront élection de domicile.

Peu de temps après la première représentation de *Sganarelle*, la troupe se voit dans une situation des plus critiques. A son arrivée, le roi lui avait accordé la salle du Petit-Bourbon pour y jouer alternativement avec les comédiens italiens. Elle l'occupait depuis deux ans, lorsque, tout à coup, sans avertissement préalable, le surintendant des bâtimens, M. de Ratabon, lui ordonne de l'évacuer sur-le-champ, et commence à la démolir pour préparer la place à la future colonnade du Louvre. On a supposé, non sans vraisemblance, que, par ce procédé brutal, M. de Ratabon servait, de propos délibéré, la jalousie des rivaux de Molière. En effet, aussitôt la troupe expulsée, elle eut, dit La Grange, « à se parer de la division que les autres comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et du Marais voulurent semer entre eux, leur faisant diverses propositions pour en attirer les uns dans leur parti, les autres dans le leur. » Mais, par affection pour son chef, elle demeura « stable, » resta sourde aux

sollicitations, se serra autour de lui, les Béjart et Madeleine au premier rang. Louis XIV, non plus, n'abandonna pas Molière. Aussitôt la démolition du Petit-Bourbon commencée, il lui accorda la belle salle que Richelieu avait fait construire au Palais-Royal pour les représentations de *Mirame*, et M. de Ratabon reçut l'ordre de la mettre en état, ce qu'il fit en maugréant. Mais il restait beaucoup à faire pour les comédiens eux-mêmes; dans l'état d'abandon où elle se trouvait depuis près de vingt ans, la pluie avait pourri les charpentes du toit, la moitié du plafond était détruite. Ils dépensèrent près de 2,000 livres, distribuées à toute une équipe de charpentiers, serruriers et maçons, dont un membre de la troupe, M. de l'Espy, le frère du fameux Jodelet, « conduisait les ouvrages. » Madeleine secondait L'Espy, ou plutôt L'Espy était le second de Madeleine; il commandait aux ouvriers, elle réglait et soldait les dépenses. En trois mois, la nouvelle salle fut prête, et, le 20 janvier 1661, la troupe recommençait ses représentations.

Quelques jours après, le 4 février, Molière donnait ce *Don Garcie de Navarre*, sur lequel il comptait beaucoup, et qui tomba d'une chute si lourde. Madeleine dut y tenir le rôle de la confidente Élise. On peut encore lui attribuer, en toute vraisemblance, celui de la suivante Lisette, dans l'*École des Maris*, représentée bientôt après, le 24 juin, pour combler le vide produit par l'insuccès imprévu de *Don Garcie*. Elle est, cette Lisette, de la même famille que Marinette du *Dépit amoureux*, avec plus d'originalité encore, un bon sens plus aiguisé, une verve plus gaillarde; la vérité de l'observation et la puissance créatrice s'y dégagent de plus en plus de la convention traditionnelle; on y pressent déjà l'immortelle Dorine. Le 17 août, au château de Vaux, chez le surintendant Fouquet, Molière et sa troupe accomplissent un vrai tour de force. Ils donnent la comédie des *Fâcheux*, « conçue, faite, apprise et représentée en quinze jours. » Cette fois, la part de Madeleine est bien connue. De nombreux témoignages lui assignent une part considérable dans le succès. C'est elle qui vint réciter, en costume de nymphe, le *Prologue* composé par Pellisson. Elle commençait à être un peu marquée pour ce rôle de beauté mythologique, car elle n'avait pas moins de quarante-trois ans, et cependant La Fontaine, un connaisseur, parlait d'elle avec admiration. De même le chroniqueur Loret. On rimait en son honneur un couplet galant :

Peut-on voir nymphe plus gentille
Qu'était la Béjart l'autre jour?
Dès qu'on vit ouvrir sa coquille
Chacun s'écriait à l'entour,
Dès qu'on vit ouvrir sa coquille :
Voici la mère de l'Amour.

A vrai dire, une voix discordante se mêlait à ce concert d'admiration : « Il me semble, dit un personnage de la *Vengeance des marquis*, que je suis aux *Fâcheux*, et que je vois sortir d'une coquille une jeune et belle nymphe. » — « Il me souvient de cette nymphe, répond un autre; on croyait tromper nos yeux en nous la faisant voir, et nous faire trouver beaucoup de jeunesse dans un vieux poisson. » Le mot est dur, mais il vient d'un ennemi acharné de Molière et de sa troupe, et, somme toute, cette attaque ne fait que confirmer d'une manière indirecte le succès de l'actrice.

C'est au moment où nous sommes arrivés, peu après les *Fâcheux*, avant l'*École des Femmes*, représentée l'année suivante, que se place l'événement le plus considérable de la vie de Molière : il épouse Armande Béjart, sœur de Madeleine. Celle-ci ne pouvait rester indifférente à ce mariage; elle s'en occupa beaucoup, pour l'entraver, disent les uns, pour le favoriser, disent les autres. Selon Grimarest, un des plus anciens biographes de Molière, mais pas son contemporain, elle y fit une résistance acharnée. Pour Grimarest, en effet, Madeleine était la maîtresse de Molière; elle était aussi la mère d'Armande, par suite la rivale de sa propre fille. De là un petit roman, imaginé ou recueilli par ce grand collecteur d'anecdotes, et qui a fait fortune. Craignant la résistance de Madeleine, « femme altière et peu raisonnable lorsqu'on n'adhérait pas à ses sentimens, » Molière, qui s'était fait aimer d'Armande, aurait contracté avec la jeune fille un mariage secret; mais, comme la jalouse Madeleine « l'observait de fort près, » qu'elle « le menaçait en femme furieuse et extravagante de le perdre, lui, sa fille et elle-même, si jamais il pensait à l'épouser, » il fut près de neu mois avant de pouvoir consommer et déclarer le mariage. « Cependant, ajoute Grimarest, la jeune fille ne s'accommodait point de l'emportement de sa mère, qui la tourmentait continuellement et qui lui faisait essuyer tous les désagrémens qu'elle pouvait inventer; de sorte que cette jeune personne, plus lasse peut-être d'attendre le plaisir d'être femme que de souffrir les duretés de sa mère, se détermina un matin de s'aller jeter dans l'appartement de Molière, fortement résolue de n'en point sortir qu'il ne l'eût reconnue pour sa femme; ce qu'il fut contraint de faire. Mais cet éclaircissement causa un vacarme terrible; la mère donna des marques de fureur et de désespoir, comme si Molière avait épousé sa rivale, ou comme si sa fille fût tombée entre les mains d'un malheureux. Néanmoins, il fallut bien s'apaiser, il n'y avait point de remède; et la raison fit entendre à la Béjart que le plus grand bonheur qui pût arriver à sa fille était d'avoir épousé Molière. » Suivant l'auteur de la *Fameuse comédienne*, plus rapproché de l'événement, les choses se seraient passées de tout autre façon. C'est Madeleine elle-même qui aurait

désiré, préparé et conclu le mariage par une série d'intrigues patientes et compliquées. Mère d'Armande, ancienne maîtresse de Molière, mais délaissée par lui, d'abord pour Mlle Duparc, puis pour Mlle de Brie, elle conçut la pensée, lorsque sa fille fut grande, de reconquérir son influence sur Molière en le rendant amoureux d'Armande. Elle entretint donc celle-ci « dans un esprit de minauderie et d'enfance, » ne manquant pas « d'exagérer à Molière la satisfaction qu'il y a d'élever pour soi une enfant dont on est sûr de posséder le cœur, dont l'humeur nous est connue, » l'assurant « que ce n'est que dans cet âge d'innocence où l'on pourrait rencontrer une sincérité qui ne se trouvait que rarement dans la plupart des personnes qui ont vu le grand monde; » en même temps, elle lui faisait « adroitement remarquer la joie naturelle de sa fille quand elle le voyait entrer, et son obéissance aveugle à ses volontés; » enfin, « elle conduisit si bien la chose qu'il crut ne pouvoir mieux faire que de l'épouser. »

On pourrait, à la rigueur, considérer ces deux récits comme également controuvés, puisqu'ils se détruisent l'un par l'autre. Cependant, à les examiner de près, ils ne méritent pas le même dédain, et peut-être y a-t-il quelque chose à retenir dans l'un d'eux, le second. Celui de Grimarest, en effet, se trouve formellement démenti par un fait positif : le mariage de Molière n'eut rien de secret, il fut célébré publiquement, en présence de sa famille et de celle d'Armande. Pour la jalousie de Madeleine, elle est inadmissible, si l'on considère que, depuis 1650, elle avait repris sa liaison avec M. de Modène; et comme, à ce moment, elle pouvait encore nourrir l'espérance de se faire épouser par lui, une colère bruyante contre Molière eût été la plus grande des maladresses. Le reste de l'histoire est purement imaginé, ou, tout au plus, combiné pour l'effet, d'après une de ces traditions gratuites et vagues qui couraient sur le compte de Molière. Au contraire, l'auteur de la *Fameuse comédienne* semble assez bien informé; il s'est contenté de donner un tour médisant à un renseignemen exact. Madeleine dut avoir, en effet, un rôle prépondérant dans cette affaire. Si l'on admet qu'elle était unie à Molière non par les liens d'une vieille passion, mais par ceux d'une amitié solide, elle le voyait avec peine prolonger au-delà de la jeunesse une série d'intrigues amoureuses qui venaient s'ajouter à tous les tracas de son existence. Elle voulut le ranger. Elle songea donc à lui donner pour femme une jeune fille qu'elle connaissait, qu'elle aimait aussi d'une vive affection, sa propre sœur, et, le mariage conclu, elle fit tous ses efforts pour que ce mariage fût heureux; s'il tourna mal, il n'y eut en rien de sa faute. On veut qu'elle ait poussé le dévoûment jusqu'à doter elle-même la femme de Molière. Il se pourrait, en

effet, que les dix mille livres constituées à Armande par sa mère dans son contrat de mariage ne fussent qu'une libéralité déguisée de Madeleine. On fait observer, avec raison, que Marie Hervé ne possédait plus rien en propre, ou peu s'en faut. Les mauvaises affaires de l'*Illustre Théâtre* avaient absorbé ses petites reprises sur la succession de son mari; deux ans après le mariage d'Armande, lorsque son autre fille Geneviève se mariait à son tour, elle ne lui donnait rien; quelque temps avant sa mort, elle était obligée de recourir à Madeleine pour soutenir un petit procès. Naturellement, cette libéralité de Madeleine est présentée comme une preuve de sa prétendue maternité à l'égard d'Armande, comme si c'était la première fois qu'une sœur aînée riche ait doté une jeune sœur pauvre et préférée! Il est encore plus simple d'admettre que la dot fut constituée par Molière lui-même, compensant de cette manière assez usitée la différence d'âge qui existait entre sa jeune femme et lui. On a remarqué, en effet, que la quittance par lui délivrée, quatre mois après le mariage, ne porte pas la mention d'usage que le paiement ait été fait en espèces.

VII.

Molière et Armande mariés, Madeleine n'avait plus qu'à continuer près d'eux son rôle d'amie et de sœur aînée; j'aime à croire que, dans ce ménage souvent troublé, elle apporta plus d'une fois la conciliation. Au théâtre, malgré la vieillesse qui arrive, la comédienne est toujours des plus vaillantes. Elle joue dans la plupart des pièces de Molière, qui se succèdent si rapidement, sans compter les pièces du répertoire courant, tragédies et comédies, qui alternent avec elles. Reine et soubrette, elle incline peu à peu vers les mères et les duègnes. Peut-être est-elle encore Georgette, dans l'*École des Femmes*, mais il semble plus naturel d'attribuer ce plaisant bout de rôle de petite paysanne à peine dégrossie et domestiquée à Mlle Marotte, la future femme de La Grange, actrice encore sans autorité ni expérience; en revanche, on pourrait restituer à Madeleine le rôle de la précieuse Climène, dans la *Critique de l'École des Femmes*, attribué d'ordinaire à Mlle Marotte. Dans l'*Impromptu de Versailles*, où Molière, enlevant la toile de fond, nous a ouvert les coulisses de son théâtre et montré à nu le tripot comique, où il a marqué d'un trait rapide et définitif la physionomie de chacun de ses camarades, deux figures sont traitées avec une prédilection visible, Armande et Madeleine. Si l'on veut bien connaître celle-ci, c'est là qu'il faut la chercher. Elle y est tout entière, avec son franc parler, la rectitude de son esprit positif, sa bonne humeur railleuse, et aussi l'affection éclairée qu'elle portait à Molière. Elle le conseille, avec

l'autorité et la franchise que lui donne leur longue amitié, elle essaie de le calmer ; elle lui représente qu'à soutenir avec cette ardeur la triple tâche dont il s'est chargé, il succombera bientôt sous ce poids écrasant. Molière lui répond avec impatience ; comme il arrive d'habitude, il s'irrite d'autant plus de ses conseils qu'il sent davantage combien elle a raison ; mais elle ne s'offense pas, et il ne songe même pas à s'excuser de sa brusquerie : c'est le privilège des vieilles affections ; elles suppriment les froissemens d'amour-propre.

Dans les pièces qui suivent, elle apparaît comme un modèle de souplesse et de dévoûment. Tantôt elle crée de vrais types, qui sont restés marqués de son empreinte, tantôt elle accepte de simples bouts de rôles dont ne voudraient pas les utilités de nos théâtres contemporains ; quelle leçon pour nos étoiles ! Dans *le Mariage forcé*, elle fait une Égyptienne ; Philis, dans *la Princesse d'Élide ;* Corinne, dans *Mélicerte*. En revanche, c'est elle qui incarne la Dorine du *Tartuffe*, cette « maîtresse servante, » comme l'appelait un contemporain, ce type définitif et unique de raison, de gaîté, de franchise, de courage ; Dorine qui tient tête à tout le monde, même à Mme Pernelle, et qui, la première à démasquer Tartuffe, lui rit si vertement au nez ; Dorine, dont la vive parole étincelle et pétille, mêlant aux traits d'une verve bien française et bien parisienne comme un souvenir de la province longtemps parcourue et de ses ridicules observés à loisir. Dans *l'Avare*, elle prend la robe feuille-morte et le bonnet fleuri de l'entremetteuse Frosine : encore un modèle, un type dont les imitations sont innombrables et que l'on reproduira sous vingt noms différens. Même rôle avec la Nérine de *Monsieur de Pourceaugnac*, une Italienne, celle-ci, plus effrontée encore et plus retorse, avec l'aisance et le beau parler de l'astuce napolitaine.

Cependant l'âge est venu pour Madeleine, et, avec lui, les infirmités. A partir de *Monsieur de Pourceaugnac* (septembre 1669), il semble qu'elle abandonne ses rôles et se tienne à l'écart. Nous arrivons à 1670 ; le 3 janvier, elle perd sa vieille mère. Comme les Parisiens d'autrefois, les Béjart aimaient leur quartier ; en 1659, leur aîné, Joseph, était mort peu après le retour du Languedoc à Paris, et, bien qu'il demeurât quai de l'École, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, il avait été porté au cimetière de cette église Saint-Paul où, sans doute, il avait été baptisé et où s'étaient mariés son père et sa mère. Marie Hervé l'y rejoignit ; elle fut inhumée sous les charniers de l'église, et un tombeau lui fut élevé par les soins de Madeleine, « voulant, disait l'épitaphe, donner à sa mère, encore après sa mort, des marques de la reconnaissance qu'elle a de son amitié et des soins qu'elle a eus d'elle. »

Deux ans après, Madeleine elle-même est à l'article de la mort. Le 9 janvier 1672, elle s'occupe de son testament; elle fait appeler ses notaires habituels, Mes Ogier et Moufle, qui la trouvent « gisante au lit, malade de corps, saine toutefois d'esprit, mémoire et jugement. » Elle est toute à son salut, la pauvre comédienne; elle multiplie les œuvres pies et charitables. Elle « recommande son âme à Dieu le créateur, le suppliant par les mérites infinis de la mort et passion de Notre-Seigneur et rédempteur Jésus-Christ, la vouloir admettre en son saint paradis, pour quoi elle implore l'intercession de la bienheureuse vierge Marie et de tous les saints et saintes de la cour céleste du paradis; » elle veut que son corps soit « inhumé en l'église Saint-Paul, dans l'endroit où sa famille a droit de sépulture; » elle fonde à perpétuité, pour le repos de son âme, « deux messes basses de *Requiem* pour chaque semaine; » elle constitue une rente dont le revenu servira à distribuer à cinq pauvres, choisis par ses sœurs, cinq sous par jour « en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, » et la distribution de cette aumône sera faite par le curé de Saint-Paul. A son frère survivant, Louis, et à ses deux sœurs, Geneviève et Armande, elle laisse 400 livres de rente viagère pour chacun. Elle institue enfin Armande légataire universelle usufruitière du reste de ses biens pour les transmettre à la fille née et aux enfans à naître de son mariage. Comme dépositaire de sa fortune mobilière, elle désigne « le sieur Mignard, peintre ordinaire du roi, dit *le Romain*, » et, avec lui, M. de Châteaufort, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes, « pour exécuter et accomplir le présent testament, icelui augmenter plutôt que diminuer. » On est frappé de la force de volonté dont témoigne cette formule finale. L'acte tout entier, évidemment écrit sous la dictée de la testatrice, porte la même marque; il respire aussi ce sens des affaires dont Madeleine nous a déjà donné des preuves si frappantes. Rien n'y est laissé à l'arbitraire des interprétations; tout est prévu et réglé dans le moindre détail. Quant aux avantages considérables faits à Armande, ils ne sont pas, comme on l'a dit, au détriment de Louis et de Geneviève; rien de plus naturel que la préférence de Madeleine envers une jeune sœur, femme de son meilleur ami, du principal auteur de sa fortune. De pareils testamens sont, je ne dirai pas communs, mais presque de règle chez ceux qui meurent sans enfans et auxquels la loi laisse le libre choix de leurs héritiers. Dans le cas présent, Madeleine ne pouvait prendre dispositions plus sages ni mieux justifiées. Louis était célibataire, Geneviève mariée, mais sans enfans. Cela n'a pas empêché, bien entendu, ceux qui donnent Armande pour fille à Madeleine de tirer de ce testament une preuve de plus à l'appui de leur système.

Un peu plus d'un mois après, le 14 février, les deux notaires sont appelés de nouveau. Madeleine éprouve un regret; elle craint d'avoir trop enchaîné la liberté de sa légataire universelle par des prescriptions que l'on pourrait regarder comme des marques de défiance; elle la dispense donc « de l'emploi en œuvres pies de l'usufruit dont elle lui avait laissé la disposition, voulant qu'elle puisse en disposer à sa volonté. » En outre, elle remplace, comme exécuteur testamentaire, M. de Châteaufort par Me Charles Cardé, trésorier de la chancellerie de Paris. Elle est au plus mal ce jour-là : sa signature est presque illisible, et elle déclare « ne pouvoir mieux signer ni parapher, attendu l'extrême maladie où elle est, et, notamment, que sa vue est affaiblie. » Cependant, au milieu de cette ruine du corps, l'esprit demeure lucide et ferme : aussitôt le codicille dicté, elle requiert que « lecture lui soit d'abondance faite de son dit testament et dudit codicille, » et elle corrige deux ou trois menues erreurs échappées aux notaires. Mais cet effort est le dernier; quelques minutes auparavant, elle pouvait encore, bien que d'une main défaillante, tracer à peu près son nom ; maintenant, les notaires sont obligés de se retirer sur sa déclaration qu'elle est hors d'état d'écrire et de signer, « sa faiblesse et son mal augmentant toujours. »

Le dénoûment prévu arrive au bout de trois jours, le 17 février. Par une de ces tristes coïncidences qu'amènent souvent pour les comédiens les exigences de leur profession, au moment où Madeleine rendait le dernier soupir, ni ses deux sœurs, ni Molière n'étaient auprès d'elle : depuis le 9, la troupe jouait à Saint-Germain devant le roi ; c'est là qu'elle apprit la mort de celle qui avait tant fait pour son succès, et elle ne revint que le 26. Molière, cependant, put s'échapper de la cour et rendre les derniers devoirs à Madeleine : son nom figure au bas de l'acte d'inhumation. Après un service célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse de la défunte, le corps fut porté à Saint-Paul et inhumé sous les charniers, probablement dans le même tombeau que Marie Hervé et son fils aîné Joseph. Quelles réflexions mélancoliques devaient occuper l'âme du grand poète, tandis que, dans le long trajet de Saint-Germain à Saint-Paul, il suivait, les yeux pleins de larmes et son fard à peine essuyé, le cercueil de sa vieille amie! Il revoyait ses premiers jours de misère, ses années d'apprentissage, ses courses en province, sur les grandes routes de Guyenne, de Languedoc et de Provence ; puis le retour à Paris, la fièvre de la lutte, les joies de la victoire ; enfin les amertumes toujours croissantes de son triple métier, de sa condition, de son ménage. Il souffrait beaucoup, malgré la faveur du public, de la cour et du roi ; il se voyait au déclin de la vie, il comprenait que sa santé était irrévocablement perdue,

il était le mari d'une femme qui ne lui donnait qu'inquiétude et tourmens. C'était donc le deuil de sa jeunesse et de son bonheur qu'il conduisait ce jour-là. La mort l'avait marqué lui-même pour un terme prochain, elle marchait à côté de lui : dans un an, jour pour jour, son heure sera venue.

L'inventaire de la succession de Madeleine est très curieux par tout ce qu'il nous apprend sur le caractère de la femme et de l'actrice. Malgré sa fortune, elle vivait dans un très petit appartement, composé d'une antichambre servant de cuisine, et d'une chambre à coucher, au quatrième étage d'une maison, vrai phalanstère de sa famille, qu'avaient habitée avec elle sa mère, ses sœurs, son frère, Molière lui-même. Son mobilier est des plus simples; à part les meubles indispensables, — lit, table et sièges, très ordinaires, — on ne voit chez elle qu'un seul meuble de luxe, « un grand cabinet d'ébène avec plusieurs figures. » Son linge, ses vêtemens de ville et d'intérieur, se composent du strict indispensable : quatre draps de « grosse toile de chanvre, » quinze chemises du même tissu, deux jupes et un justaucorps de coton blanc, un habit de drap d'Espagne uni. En revanche, les costumes de théâtre sont d'une grande richesse ; ils ne comprennent pas moins de quatre déshabillés et de quatre corps de robes, en étoffes de soie de couleurs brillantes, garnis de dentelles d'or et d'argent, une veste de brocart d'or, une toilette de velours cerise, etc., costumes de reine et de grande coquette ; quelques-uns, plus simples quoique très élégans encore, costumes de soubrette. Malheureusement, on ne saurait déterminer que pour deux de ces costumes dans quelle pièce ils ont servi. D'abord « une jupe et une tavayolle de satin rouge et vert, à usage de bohémienne, » probablement son habit d'Égyptienne du *Mariage forcé*. Puis, « un corps de paysanne de toile d'argent, et la jupe de satin vert de Gênes, garni de guipures. » Faut-il voir dans ce dernier costume, bien luxueux pour une paysanne, celui de Charlotte ou de Mathurine, dans *Don Juan*, bien que ces rôles soient attribués d'ordinaire à Armande Béjart et à Mlle de Brie? Sa brillante fantaisie laisserait croire plutôt qu'il a figuré dans quelqu'un de ces ballets que Louis XIV aimait tant et où l'on cherchait beaucoup plus l'effet que le réalisme.

Ainsi, dans la vie privée de Madeleine, aucun sacrifice à l'élégance, un intérieur d'une simplicité froide et nue. Au contraire, dans l'exercice de sa profession, la plus riche abondance de tout ce qui peut servir son talent. Elle a peu d'argenterie, ce luxe solide et sérieux que nos pères aimaient tant : une valeur de 949 livres, tandis qu'on en trouvera, chez Molière, pour 6,240. Peu de bijoux aussi ; juste le nécessaire pour la ville et le théâtre : deux bagues de diamans, quatre autres garnies de diverses pierres précieuses,

et « un collier contenant soixante-dix perles baroques de moyenne grosseur, » le tout prisé 220 livres. En revanche, il se trouve, en deniers comptans, 17,809 livres un sol, et, en créances diverses, 2,523 livres 12 sols. Enfin, les titres de propriété d'une terre, appelée la Souquette, et située sur le territoire de Saint-Pierre-de-Vassol, dans le Comtat-Venaissin, pays du comte de Modène. Madeleine l'avait achetée, le 7 juin 1661, pour la somme de 2,856 livres, à Jean-Baptiste de l'Hermite, sieur de Vauselle, son ancien camarade à Lyon, le parrain, par procuration, de la petite Françoise. Au total, en y comprenant les meubles, estimés 564 livres 7 sous, et les vêtemens, estimés 1,059 livres, la succession s'élevait à la somme de 25,988 livres, ce qui représente, au moins, 130,000 francs de nos jours. Détail digne de remarque, car on n'a pas souvent à le constater, l'inventaire n'accuse pas une seule dette ; les affaires de la défunte étaient dans un ordre parfait.

Les renseignemens contenus dans le testament de Madeleine Béjart prouvent qu'elle vit arriver la mort et qu'elle conserva jusqu'au dernier moment la liberté de son intelligence. Elle put donc jeter sur l'ensemble de sa vie ce regard suprême qui est la consolation ou la torture des mourans. Un sujet de tristesse profonde dut assombrir ses dernières pensées : elle laissait Molière, dont elle avait voulu assurer le bonheur, malheureux, malade, condamné, lui aussi, à une mort prochaine. Cependant elle pouvait être fière de sa vie et de son œuvre. Sans doute, elle avait largement payé son tribut aux faiblesses de son sexe et de sa profession ; de là une inquiétude qui se marque vivement dans ses dernières dispositions, à la pensée de ce jugement dont sa foi lui montrait la redoutable perspective. Mais, au demeurant, elle avait accompli un bien durable. La première, sans doute, elle avait deviné le génie de Molière ; elle s'était donc efforcée d'écarter de lui les soucis matériels, de le laisser tout entier à la composition de ses œuvres et à l'exercice de son art. Or cette tutelle vigilante avait réussi ; Molière avait pu fonder un théâtre devenu rapidement le premier de Paris, triompher de ses ennemis, écraser ses rivaux, gagner la faveur du roi, écrire des chefs-d'œuvre et les imposer à l'admiration. La récompense de Madeleine devait être d'aller à la postérité en compagnie de Molière et de laisser un nom inséparable du sien. A ce titre, il n'était peut-être pas inutile de faire revivre et de montrer sous son véritable aspect cette auxiliaire et cette amie du grand poète.

GUSTAVE LARROUMET.

LE NOUVEL ENSEIGNEMENT

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

DANS LES FACULTÉS DE DROIT

I. *Précis du cours d'économie politique* professé à la faculté de droit de Paris, par P. Cauwès, 2 vol. in-8°. — II. *Exposé élémentaire de l'économie politique*, à l'usage des écoles, par E. Worms, professeur à l'école de droit de Rennes. — III. *Principes d'économie politique*, par Ch. Gide, professeur à la faculté de droit de Montpellier. — IV. *Des Rapports entre le droit et l'économie politique*, par M. A. Jourdan, doyen et professeur à la faculté de droit d'Aix; 1 vol. in-8°.

L'introduction de l'enseignement de l'économie politique dans les facultés de droit n'est pas un fait sans importance aux yeux de quiconque a souci de la direction donnée aux idées de la jeunesse française. A certains égards, l'avenir même du pays y est engagé, puisque de ces écoles sortent le barreau, la magistrature et la plupart des hommes appelés à prendre part aux fonctions publiques. Un intérêt tout particulier s'attache donc aux premiers essais de cet enseignement inauguré aujourd'hui dans toute la France. Plusieurs professeurs ont publié déjà les résumés de leurs cours, qui n'ont point passé inaperçus. Quelques-uns de ces traités ont même été l'objet de critiques assez vives, parties de l'école des économistes. Les plus sévères sont allés parfois jusqu'à paraître regretter presque l'existence de ce genre d'enseignement dans les facultés de droit : revirement assez curieux, puisque eux-mêmes l'avaient longtemps appelé, provoqué par leurs vœux exprimés de toutes les

façons. Il y a là, selon nous, un jugement exagéré, explicable par un certain nombre de cours qui ont pu y servir de prétexte. Le public, parfois un peu défiant à l'endroit des jugemens portés par les économistes, dont il suspecte l'orthodoxie trop exigeante, pourra d'ailleurs se demander si les nouveaux professeurs n'ont pas eu des raisons valables pour introduire dans leur enseignement des modifications conformes à un milieu tout nouveau et à l'esprit même des études juridiques. Il y a certainement à tenir compte de ce point de vue si on veut échapper au reproche de porter des préventions de secte dans l'appréciation d'un enseignement qui se produit dans des conditions particulières. Nous devons déclarer d'abord en tout cas que la plupart des ouvrages émanés de la même source allient à une juste indépendance d'esprit le respect des principes les mieux établis de la science économique : c'est là un résultat considérable si on songe que les débuts de cet enseignement datent à peine d'une vingtaine d'années. Il a commencé à être mis en pratique en 1864. L'année précédente, une délégation, conduite par MM. Hippolyte Passy et Charles Renouard, s'était rendue chez le ministre de l'instruction publique pour demander que l'économie politique fût enseignée dans les facultés de droit. Le ministre, M. Victor Duruy, faisait honneur à sa promesse en créant une chaire à l'école de droit de Paris. M. Batbie, qui en était chargé, ne tardait pas à publier son cours, œuvre d'un savant et judicieux esprit qui discute les questions en toute liberté, sans sacrifier à l'envie parfois excessive, chez les professeurs qui débutent, d'innover outre mesure. Dès lors le signal était donné. Le mouvement se répandait dans la province.

Plusieurs professeurs des facultés de droit faisaient des cours volontairement. Nous pouvons en citer qui eurent une notoriété véritable : tels, par exemple, ceux de M. de Metz-Noblat et de M. Liégeois, à Nancy ; de M. Ducroc, à Poitiers ; de M. Rozy, à Toulouse. A cette liste d'ouvrages il serait facile d'en ajouter d'autres qui révèlent aussi, à des degrés divers, un mérite réel d'exposition, un mélange souvent heureux de vues économiques et juridiques. Aujourd'hui que ce genre d'enseignement est devenu général et obligatoire, on s'aperçoit du changement au nombre des thèses de doctorat qui traitent de sujets économiques. C'est aussi depuis cet avènement officiel qu'on a vu se produire quelques symptômes nouveaux qui méritent d'appeler l'attention ; ils nous ont même paru de nature à provoquer un examen de fond dans lequel sont impliqués des principes qui, tout en paraissant confinés dans des sphères parfois abstraites, touchent au vif des questions sociales. Il importe d'abord de fixer l'idée que se forme de la science économique le nouvel enseignement, et de rechercher si

diverses modifications proposées dans les publications qui en sont issues, relativement à la méthode et à la manière de traiter certains problèmes, méritent ou non d'être acceptées.

I.

Le public, le grand public, qui ne fait pas loi dans les questions d'école, mais qui se forme certaines idées d'ensemble avec lesquelles il est bon de compter, sauf à les contrôler s'il y a lieu, regarde comme acquise la définition qui fait de l'économie politique la science de la richesse. Tout ce qui a le caractère de valeur produite, échangeable, forme son domaine théorique, de même que son but pratique est la multiplication des biens utiles répartis entre les individus selon des règles que la science regarde comme n'étant pas purement arbitraires. Or cette conception générale nous a paru, dans plusieurs des traités émanés des écoles de droit, interprétée d'une façon qui tend à s'éloigner des définitions reçues, sans que les amendemens et les commentaires qu'on y apporte soient toujours suffisamment justifiés. Le sujet est, je le reconnais, moins facile qu'on ne pourrait le croire au premier abord, et ceux qu'on nomme les maîtres n'ont pas toujours montré entre eux un parfait accord : on a pu relever chez quelques-uns des obscurités et des contradictions. Toujours est-il que, si on innove, ce doit être pour faire mieux. Est-ce bien ce que permettent de constater les ouvrages qui portent d'ailleurs à divers égards la marque d'un grand savoir et d'un mérite réel, et qui serviront de matière à cet examen?

Je dirai d'abord un mot de M. Paul Cauwès, appelé il y a quelques années à prendre la succession de M. Batbie dans la chaire d'économie politique à la faculté de droit de Paris. M. Cauwès a publié sous le nom de *Précis* la substance des leçons qu'il y a faites avant que lui-même cédât la place à un autre professeur. Le titre de *Précis* n'est peut-être pas le mieux approprié à deux énormes volumes où les développemens abondent. Une telle accumulation de faits, de chiffres, de documens, des questions d'application traitées avec le plus grand luxe de détails, celle des sucres par exemple et d'autres du même genre, ne sont sans doute pas ce qu'on attendrait d'un ouvrage général et d'un cours fait à l'école de droit. Mais enfin les questions de fond sont traitées aussi, et elles le sont de telle sorte qu'il est visible que le dessein de réformer l'économie politique est la préoccupation à peu près constante de l'auteur. Cet esprit réformateur se porte d'abord sur la nomenclature. M. Cauwès fait de la richesse une science spéciale qu'il nomme *chrématistique*, simple province de la science économique, laquelle aurait le travail pour

objet véritable. Il lui assigne même un objet plus vaste encore que la richesse et le travail, à savoir l'utilité.

Nous verrons ce qu'il en est de l'idée d'utilité substituée à l'idée de richesse, et nous nous demanderons si le travail doit être appelé à la remplacer. Il n'est pas rare que ceux qui intitulent l'économie politique la *science du travail et de ses lois*, d'une manière assez spécieuse, invoquent l'autorité du principal fondateur de la science économique, du philosophe qui a su la dégager du mélange excessif des considérations de droit naturel et de politique, et rectifier la fausse définition de la richesse, réduite à la terre comme source unique. Tel était, en effet, l'état où la laissait le système des économistes français du XVIIIe siècle ou physiocrates, quels qu'aient été au reste leurs immenses services. Le début du célèbre ouvrage d'Adam Smith semble se prêter à cette illusion, qui doit être dissipée avec d'autant plus de soin que ce beau préambule est la glorification et la mise en relief de l'idée du travail. Assurément on ne louera jamais trop Adam Smith d'avoir imprimé à la science économique un caractère profondément humain, bientôt trop oublié après lui par sa propre école et dans son propre pays. C'était un fait de grande portée que de placer en tête de l'économie politique avec le travail la force éminente qui emploie et dirige toutes les autres, et qui entraîne à sa suite l'industrie et la civilisation. Il y a là un hommage rendu à la puissance initiale de la libre activité humaine, à l'intelligence maîtresse, aux énergies réfléchies qui fondent et organisent la société; l'humanité est montrée comme le centre et le but de ces efforts, le terme suprême de la lutte entreprise contre la nature; on ne risque plus dès lors, si on reste fidèle à cet esprit, d'oublier le producteur pour le produit. Mais est-ce à dire que ce soit le travail que l'économie politique ait pour « objet? » Je touche ici à un point fondamental et pourtant très fréquemment négligé dans cette question qui n'est pas sans conséquences pratiques et qui a théoriquement une importance capitale. Autre chose est le *principe* générateur des faits de la science, autre chose l'*idée* qui la constitue et qui détermine sa nature et son but. On n'a vu aucun géomètre hésiter sur l'objet de sa science et le chercher en dehors de l'idée d'étendue, nul arithméticien ne cherche le sien en dehors de l'idée du nombre, nul moraliste en dehors de l'idée du bien, nul politique en dehors de l'idée de l'état; je n'aperçois aucune raison pour que l'économiste cherche celui de la science à laquelle il s'attache en dehors de l'idée de *valeur*, vrai signe spécial d'un certain nombre de faits qui ne risquent de se confondre avec aucune autre catégorie, tandis que le travail, principe qui préside à l'origine et au développement des faits écono-

miques, est loin d'en être le signe toujours infaillible, s'il est vrai qu'il y a des travaux d'ordre non économique, c'est-à-dire que ne caractérise pas l'idée de la richesse. C'est ici qu'il faut remarquer que ceux qui font du travail l'idée organique de l'économie politique voient se retourner contre eux l'autorité même du maître dont ils se prévalent. Qu'est-ce que le travail lui-même pour Adam Smith, sinon la valeur par excellence, la *valeur-type*, qui crée et mesure toutes les autres? Tout converge vers cette idée de la valeur dans son livre, dont le titre même coupe court à toute hésitation: *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.* Rien peut-il être plus clair, et ne suffirait-il pas de citer également le titre de l'ouvrage d'un autre économiste célèbre: *Traité d'économie politique, ou simple exposé de la maniere dont la richesse se produit, se distribue et se consomme?* J.-B. Say n'hésite pas plus que son maître sur cette idée fondamentale de la science économique qu'on vient remettre en question et qu'on entend remplacer après l'avoir évincée d'une façon tout à fait sommaire.

Or, nous devons l'avouer, l'examen des définitions qu'on met en avant n'est pas de nature à nous rendre indulgent pour ce dédain de formules qu'on semble regarder comme surannées. Que vaut, par exemple, celle qui est énoncée par ces mots: *science de l'utile?* Certes, il ne nous siérait pas de paraître railler en matière aussi sérieuse, mais enfin qu'on suppose le Socrate des *Dialogues* de Platon mis en face de cette définition, la retournant en tous les sens, la perçant à jour et la laissant tomber après en avoir montré le peu d'exactitude. Science de l'utile,.. mais alors, n'est-ce pas l'hygiène? N'est-ce pas la médecine ou la pharmacie? Ne serait-ce pas la science de l'architecte qui nous construit de solides et commodes demeures, celle du charpentier, du menuisier, etc., telle ou telle de ces sciences, en un mot, qui se résolvent en arts essentiels à la vie? Et lorsque l'auteur, pour parer à l'objection, ajoutera plus loin, sous forme d'un commentaire explicatif, et comme pour atténuer ce qu'une telle définition avait de trop général, que c'est « l'utile dans les sociétés humaines, dans les relations d'individu à individu et de peuple à peuple, » Socrate ne pourra-t-il encore s'écrier: « Mais alors, n'est-ce pas le droit privé? n'est-ce pas le droit international? n'est-ce pas la politique? » Ces sciences ne se proposent-elles pas aussi de régler des relations particulières ou publiques en vue du commun avantage? Voilà à quoi on s'expose, en prétendant mettre des termes trop généraux à la place d'expressions qui avaient quelque chose de plus spécial, de plus déterminé, de plus scientifique dès lors, eussent-elles besoin elles-mêmes de quelque explication pour dissiper les équivoques, comme cela arrive,

— on va le voir, — pour ce terme de richesse lui-même, pourtant beaucoup plus satisfaisant que celui d'utilité.

L'exclusion du mot « richesse » en tête de l'économie politique tient au reste à plus d'une cause, et particulièrement, chez plusieurs professeurs de droit, à certaines répugnances morales, qu'il n'est pas hors de propos d'indiquer. Économie politique, richesse, appétits matériels, tout cela est facilement rendu synonyme. Tels jurisconsultes ne sont pas encore exempts de tout préjugé, de tout scrupule sur la légitimité, sur la dignité de la richesse comme objet de science. Ce n'est certes pas à M. Paul Cauwès qu'on apprendra à distinguer cette richesse susceptible de tant de formes honorables et indispensables à la masse humaine, des jouissances du sybaritisme. Il appartenait à notre temps, franchement nous ne savons pas trop pourquoi, de transporter en pareille matière cette délicatesse outrée inconnue aux écrivains, contemporains spiritualistes et chrétiens de Colbert. Un Bossuet, un Fénelon, parlent de la richesse, du commerce, de l'industrie, en termes convenables et parfois magnifiques. Je m'explique pourtant que de tels raffinemens à l'égard de ces intérêts dont tout le monde est bien forcé de s'occuper, y compris ceux qui les dénigrent, trouvent encore accès auprès de métaphysiciens habitués à vivre dans une sphère idéale, ou chez des poètes accoutumés à habiter un monde imaginaire, mais on a plus de peine à les comprendre chez des jurisconsultes qui ne cessent guère de s'appliquer à ces réalités positives. Comment ignorer pourtant que plus d'un jurisconsulte a paru jusqu'ici contester ce qu'on pourrait nommer la noblesse de l'économie politique? Ils en sont restés aux dédains fondés sur la nature matérielle de l'industrie et sur le caractère intéressé du commerce, dédains dont la philosophie et le droit antiques portent tant de témoignages. Ces préjugés s'atténuent; mais ils n'ont pas disparu, il s'en faut, et ils semblent faire corps avec les préventions qui accusent l'économie politique de morale relâchée. Ces accusations sont difficiles à admettre pourtant, quand on voit, par exemple, un jurisconsulte comme M. Paul Cauwès reprocher à J.-B. Say d'exagérer l'épargne, l'esprit de privation en vue de la formation du capital. C'est là un bien curieux reproche, avouons-le, et il ne saurait nous déplaire de le mettre en regard de critiques toutes contraires. Nous avons vu tant d'écrivains religieux, de prédicateurs éloquens accuser les économistes les plus en renom de pousser à la consommation à outrance, à l'extension indéfinie des besoins sans souci de la moralité (1)! M. Cauwès

(1) Ainsi, par exemple, le révérend père Félix dans les conférences de Notre-Dame réunies sous ce titre : *l'Économie sociale devant le Christianisme.*

enseigne aussi la plus honnête morale. Eh bien! il n'estime pas moins que les considérations présentées par Jean-Baptiste Say, d'accord avec d'autres auteurs accrédités sur la « consommation, » pècheraient par l'excès opposé au relâchement, au point même de compromettre l'élan donné à la production et au commerce.

Ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu sur ce point l'auteur du *Précis* souscrire aux critiques autrefois adressées par M. de Saint-Chamans à la même théorie. M. de Saint-Chamans est cet écrivain, de plus d'esprit peut-être que de jugement, qui s'avisa un jour de développer cette thèse que brûler Paris serait une opération criminelle, il est vrai, mais économiquement avantageuse par l'essor qu'en recevrait le travail. M. de Saint-Chamans n'avait pas prévu les incendies de la commune, qui ont permis d'expérimenter au plus juste la valeur de ces théories. Sans aller assurément jusque-là, M. Cauwès soutient avec le même auteur que l'épargne portée au degré où on la conseille aurait pour conséquence d'empêcher les cordonniers de vendre les souliers qu'ils fabriquent, et ainsi de suite sans doute des autres débitans, qu'il ne nous sera pas difficile pourtant de rassurer. Jamais économiste n'a prétendu qu'il fallût par esprit d'épargne faire durer indéfiniment les chaussures fatiguées et les habits qui montrent la corde. Aucun n'a élevé la prétention singulière de fonder le développement des richesses sur l'excès des privations. Ce qui reste indubitable, c'est que ceux qui définissent l'économie politique « science de la richesse » n'en sont pas moins capables de se tenir dans des limites morales assez sévères. M. Paul Cauwès se montre plus disposé à infirmer qu'à approuver ce qu'ils ont dit au sujet des fêtes et de certaines dépenses de luxe, qu'il nous paraît plus facile de défendre en certains cas par des considérations politiques que par des raisons économiques. Celles qu'il apporte sont loin de compenser à notre gré la force des preuves qui mettent à la charge de ces dépenses une diminution trop réelle du capital productif. Le développement des petits commerces de frivolités multipliés par les fêtes et le goût habituel des superfluités ne peut être que fâcheux au point de vue de la richesse publique. Outre qu'ils absorbent des capitaux qui pourraient recevoir un emploi plus fécond, ils détournent une quantité notable de forces vives pour lesquelles il n'est pas difficile de rêver une application plus profitable à la société. Parler d'encouragemens à donner à ces débitans d'inutilités qui n'existent qu'en trop grand nombre, c'est en quelque sorte selon nous le contraire de ce qu'il y aurait à faire. En tout cas, on ne saurait reprocher à la théorie de résoudre, selon la vérité pure de ses principes, ces questions aujourd'hui livrées à l'empire de la fantaisie et à des jugemens trop complaisans. Qu'on

laisse vivre les marchands de babioles et tous ceux qui exploitent le penchant immodéré de la foule pour ce luxe qu'on appelle avec raison de pacotille, ce ne peut être une raison de les y aider par des théories relâchées et par des excitations factices.

Nous arrivons à un autre point sur lequel il n'est pas moins important de se former une opinion exacte dans un enseignement officiel, je veux dire les « limites » de l'économie politique. On ne cesse de se demander s'il en faut exclure tout travail intellectuel, ou, au contraire, y faire entrer les travaux de tous les genres au même degré et sans distinction. Nous sommes d'avis que les travaux intellectuels n'appartiennent à l'économie politique que par le côté de la rémunération, mais qu'on ne peut, à ce titre du moins, leur refuser l'entrée de la science. C'est ce dont ne paraissent pas tenir suffisamment compte quelques-uns des auteurs que nous avons en vue. Ils déclarent simplement que l'économie politique ne s'occupe que de « faits matériels. » Est-ce très exact dans des termes si absolus? Est-ce que le travail de direction dans les entreprises est un fait « matériel? » Ce qu'on rémunère chez un gérant, n'est-ce pas l'emploi de certaines facultés et non une série d'efforts musculaires? Les garanties morales qu'on demande à certaines professions n'en augmentent-elles pas de même la rétribution? Est-ce une circonstance d'ordre matériel qui vaut à un caissier d'être mieux payé qu'un maçon? Nous touchons ici, au reste, à un sujet qui prête aux discussions entre économistes et jurisconsultes. Il ne serait pas impossible que, dans ce parti-pris de rejeter même le côté économique de certains travaux d'ordre supérieur à la matière, il entrât un peu de crainte de les voir tous s'impatroniser, sur le même pied, dans les cadres de la science, où les « professions » ne figureraient plus que comme de simples « industries. » C'est là, en effet, une manière d'entendre les limites de l'économie politique qui compte beaucoup de partisans. Elle forme toute une école, et ce n'est pas la première fois qu'elle met en présence les jurisconsultes et les économistes, certains économistes du moins. Je ne puis omettre de citer le principal promoteur de cette dernière théorie qui étend extrêmement les limites de la science économique. Le nom de l'écrivain à qui échut la fortune d'y attacher son nom rappelle plutôt au public qui lit l'histoire de la restauration, les luttes du parti libéral contre ce gouvernement, par la rédaction du journal *le Censeur*, faite en collaboration avec Charles Comte, que des thèses d'école. Mais ce rôle d'homme de parti n'a empêché ni l'un ni l'autre de s'occuper de savans travaux et de prendre part à des controverses fort différentes de celles qui se renfermaient dans les questions du moment. C'est un succès tout théorique que rechercha M. Charles Dunoyer,

en publiant ce livre de *la Liberté du travail*, qui vient encore d'avoir une édition, signe d'une notoriété durable.

Le titre de cet ouvrage, publié il y a une quarantaine d'années, ne donne qu'une idée imparfaite de son objet. L'auteur y défend sans doute la liberté du travail contre ses adversaires socialistes, protectionnistes, autoritaires de toutes les écoles. Loin d'accorder que cette liberté soit excessive, comme on le prétend, il soutient qu'elle est incomplète. Elle n'a pas à se limiter, mais à poursuivre son œuvre émancipatrice, c'est-à-dire à faire tomber tous les obstacles qui peuvent l'entraver encore. Par ce côté, M. Charles Dunoyer ne fait que continuer les économistes, ses devanciers. C'est par une conception nouvelle des cadres de la science économique qu'il s'en distingue. Ayant vu que Jean-Baptiste Say reconnaît, contre l'opinion de ses prédécesseurs, l'existence de richesses immatérielles, tout en leur refusant nombre de qualités qui les empêchent de figurer en général parmi les richesses dont s'occupe l'économie politique, Charles Dunoyer admet avec lui cette catégorie de richesses; mais il prétend leur restituer, ainsi qu'à tous les travaux dont elles émanent, les caractères qui les rendent justiciables de l'économie politique, appelée à étendre sa compétence non-seulement aux travaux qui « agissent sur les choses, » mais à ceux qui « agissent sur les hommes. » Voilà comment il fait comparaître devant cette science, élevée à une quasi universalité, l'enseignement, le sacerdoce, le gouvernement, les arts voués à la culture et à l'expression du beau. Tous ces travaux sont, bon gré mal gré, réunis sous le nom commun d'*industries*. Lorsqu'on relit aujourd'hui cette discussion, remarquable par la vigueur et la subtilité d'esprit, on reste frappé, il est vrai, de certaines analogies, souvent inaperçues, entre les résultats de ces travaux d'ordre intellectuel et de ceux qui s'appliquent à transformer la matière à notre usage; il est permis de le reconnaître, sans donner pour cela raison à la thèse si excessive d'une assimilation absolue. Ne pourra-t-on dire, par exemple, que les talens, les connaissances utiles, les bonnes habitudes morales forment aussi une espèce de capital accumulable, susceptible de se conserver et de se transmettre, et qui se traduit par des richesses, soit pour ceux qui en usent, soit par les applications qui en sont faites sous différentes formes? Ne pourra-t-on admettre cela sans leur donner droit de cité dans la même science où les travaux industriels trouvent une place qu'on ne leur a jamais contestée? Pour reconnaître une parité scientifique, il faudrait que les analogies ne fussent pas dominées par d'ineffaçables différences. Ce sont des jurisconsultes, comme Troplong, et aussi des philosophes, comme Victor Cousin,

qui, du vivant même de Charles Dunoyer, se sont attachés à faire ressortir ces différences dans des discussions empreintes d'une certaine vivacité. Je ne réponds pas d'ailleurs que les philosophes et les jurisconsultes fussent animés des dispositions les plus bienveillantes pour une science dont ils redoutaient les empiétemens. Au fond, ils avaient le droit de combattre une thèse scolastique sous laquelle se cachait une thèse sociale qui n'était pas sans danger, à savoir la parité, l'égalité de valeur de tous les travaux. Ce n'était plus seulement le même droit au respect qui s'attache au travail sous toutes les formes, c'était bien plus. La nouvelle classification des professions établissait entre elles une sorte de niveau égalitaire en les ramenant, sous le nom d'industries, aux mêmes lois générales. J'approuve les professeurs des écoles de droit de ne pas aller jusque-là. L'influence de certains arts sur la richesse ne suffit pas à les définir par cette même qualité de richesse qui leur est accessoire. Il répugne d'admettre que l'artiste et le savant, l'avocat et le médecin, soient de simples marchands de produits et de services. Tant pis pour ceux qui se considèrent eux-mêmes comme tels dans la réalité! Ce n'est pas à la science à se faire complice, même sans en avoir l'intention, de ces dispositions trop accréditées déjà sans qu'elle s'en mêle.

En dehors de ces considérations, que quelques personnes traiteraient peut-être trop facilement de sentimentales, l'analyse la plus sévère repousse ces confusions, de quelques spécieuses assimilations qu'elles prétendent s'autoriser parfois. Ainsi, puisqu'il nous faut entrer dans ces subtilités de raisonnement, on prétend établir que le médecin, le chirurgien sont littéralement des producteurs de richesse comme le serrurier; en effet, dit-on, le serrurier répare l'ustensile, le met en état de servir de nouveau; c'est incontestablement produire; le médecin, le chirurgien réparent les forces et remettent les membres, qui permettent le service du producteur lui-même, et on prétendrait qu'ils ne produisent pas! On répond à cela que le but n'est pas le même; le médecin « répare » et remet en bon état aussi bien un oisif qu'un homme laborieux, un prodigue qu'un homme économe; son art a pour objet la santé, non la richesse. Le prêtre qui moralise n'est pas davantage un *producteur de richesse* par essence, qu'il faille classer dans l'économie politique, bien que la moralité soit sans aucun doute une condition du bon emploi de la richesse et même de sa production. Même dans ces limites de la production matérielle, c'est à tort que beaucoup d'économistes nous présentent la nourriture de l'ouvrier à titre de capital avancé, comme si ce n'était pas en tant qu'homme, soumis à certaines conditions physiologiques, qu'il doit se nourrir; comme si sa nourriture était essentiellement un capital destiné à rapporter un intérêt au pa-

tron, de même que le grain donné au bœuf est en effet un capital pour l'éleveur, puisque le prix de vente du bœuf doit représenter les avances en nourriture. Dire que le salaire doit rapporter un intérêt à l'entrepreneur comme les machines est une proposition peu soutenable, quoiqu'elle soit énoncée et développée par des économistes fort en renom. Nous ne nous étonnons pas que cette doctrine « des professions-industries » soit rejetée dans les écoles de droit, et nous sommes loin de nous en plaindre, puisque encore une fois il y a des différences si fondamentales. Il y a celle-ci notamment, sur laquelle nous aurions désiré que l'on insistât, à savoir que les richesses dites intellectuelles échappent à toute précision scientifique, n'étant pas susceptibles d'un inventaire quelconque, ni d'une mesure commune, ni, en un mot, d'une évaluation en quoi que ce soit rigoureuse. Un champ, une maison, un quintal de fer s'évaluent et se comparent; comment évaluer, comment comparer le *Discours de la méthode*, le *Système du monde* de Laplace, une sonate de Beethoven? Comment dire ce que rapportent au juste la tempérance, l'esprit d'ordre, etc.? Comment aussi établir le bilan des pertes causées par les vices contraires? Tout cela ne pourrait être supputé que par une intelligence quasi-divine, omnisciente; tout cela se dérobe à la science humaine.

Le tort de quelques-uns de nos professeurs jurisconsultes serait, selon nous, de s'être jetés dans un excès opposé à celui qui confond toutes les recherches. Ils en rejettent tout élément intellectuel. Voici, par exemple, un historien érudit de l'économie politique, M. E. Worms, qui, écrivant à son tour un traité dogmatique, résumé de son cours à la faculté de Rennes, présente des définitions de la richesse et de l'économie politique qui les rendent l'une et l'autre purement matérielles au-delà du nécessaire et du vrai. « Qu'il s'agisse de production, de consommation, de répartition ou de circulation, écrit de même M. Ch. Gide, professeur d'économie politique à la faculté de Montpellier, les lois qu'étudie l'économie politique ne s'appliquent qu'aux objets matériels et nullement aux faits de l'homme. » N'est-ce pas se placer décidément en dehors de réalités qui s'imposent à tout esprit non prévenu? Direz-vous que le travail n'est pas un fait humain et que le travail salarié du manœuvre n'est pas un fait économique? Le travail est l'emploi d'une force qui se loue, et le prix du louage, en dehors de cas de plus en plus exceptionnels où il est réglé par la coutume, est déterminé par la concurrence. C'est ce qu'assurément n'ignore pas M. Gide, qui traite des salaires avec d'intéressans développemens. Ce ne sont pas seulement, au reste, les travaux des maçons, charpentiers, etc., qui offrent cet élément économique, ce sont aussi, sous les réserves très expresses que j'ai faites, ceux de l'artiste, de

l'avocat, du médecin. La concurrence y établit la moyenne pour la masse des praticiens, laissant hors de concours seulement les talens les plus recherchés et les œuvres auxquelles la vogue crée une situation privilégiée. Ces faits n'excluent en rien la part de désintéressement qui met entre ces travaux et la pure industrie une distance infranchissable. En persistant à méconnaître dans les professions libérales l'élément économique, nos jurisconsultes s'exposeraient à retomber dans les subtilités plus que jamais insoutenables d'un Pothier et de plusieurs autres docteurs, s'ingéniant à dissimuler sous toute sorte de prête-nom et de subterfuges qui nous font sourire les honoraires de l'avocat. Nous ne pensons pas que l'économie politique ait été introduite dans les écoles de droit pour rétrograder jusque-là, et qu'il faille, pour sauver la pudeur de la jurisprudence, une casuistique spéciale qui couvre de ses voiles un adage aussi avouable que celui-ci : « Toute peine mérite salaire. »

Dirons-nous qu'avant de lire ces différens résumés, nous nous étions imaginé que des hommes habitués à répéter le reproche que l'économie politique n'est pas suffisamment pénétrée de l'élément humain, historique et juridique, seraient portés à abuser un peu de la synthèse qui tendrait à la confondre avec les sciences voisines. Cette tendance a pu se manifester dans quelques cas, mais il ressort habituellement une impression toute contraire. Les exposés où nous cherchons à lire l'indication de vues d'ensemble isolent trop l'économie politique et la confinent dans une place modeste à l'excès, celle qu'occupe Marthe dans l'évangile. On peut assigner à l'économie politique ce côté pratique qui consiste à veiller à l'approvisionnement, aux soins à donner au ménage social, sans méconnaître le côté moral de la science. M. Charles Gide réserve aux questions relatives à la répartition des richesses les idées morales qui font, dit-il, « de cette partie de l'économie politique une science juridique. » C'est à tort, selon nous, qu'il traite la production comme une sorte de mécanique, plutôt que comme une science d'humanité. « L'industrie humaine ne diffère en rien, écrit-il, sinon par l'ampleur incomparable de ses développemens et par la magnificence de ses résultats, de l'industrie de l'abeille et du castor. » Comment! il n'y a que l'ampleur des résultats qui diffère! L'auteur protesterait si on prétendait faire sortir de cette proposition la théorie de l'homme-rouage, de l'ouvrier-machine. Que signifie pourtant cette assimilation, si elle n'a pour objet de réduire le travail humain à un fait instinctif, et les lois qui le régissent à quelque chose d'absolument fatal? Il y a certes des combinaisons du travail qui sont volontaires. C'est librement qu'on loue l'emploi de ses forces intellectuelles et physiques. C'est librement qu'on s'associe. On doit repousser dès lors cette confusion de l'industrie humaine avec l'œuvre toute mé-

canique du castor et de l'abeille. Assurément les lois du travail humain ont quelque chose de fatal. Il ne dépend pas de nous de rendre le travail fécond sans lui donner des auxiliaires dans les instrumens, sans une entente préalable, sans le diviser plus ou moins. Cette nécessité ne suffit pas pourtant pour ôter à cet ordre de faits sa part de liberté, et dès lors d'erreurs, de fautes et aussi de perfectionnemens, attribut distinctif des œuvres de l'homme. M. Ch. Gide sait tout cela aussi bien que ses contradicteurs. Il n'ignore pas que le travail humain a son histoire, ce qui ne serait pas si la production humaine n'était qu'une « branche de l'histoire naturelle, » comme l'énonçait déjà expressément d'une façon très inexacte au sujet de l'économie politique tout entière l'auteur de l'article consacré à ce mot dans le *Dictionnaire de l'économie politique*. Branche de l'histoire naturelle ! N'est-ce pas là une définition bien imprévue, et que Buffon et Cuvier n'avaient pas plus devinée que Smith et John Stuart Mill ! Quant à la répartition des richesses, appelée « science juridique, » je ne prétends pas nier que ce dernier élément n'y occupe une grande place avec les coutumes, les contrats, la loi écrite consacrant ou établissant des droits qui déterminent les modes de répartition en une foule de cas. Il faut aussi reconnaître, indépendamment de toute loi écrite, la part des idées de justice naturelle dans le règlement des intérêts. La fixation des salaires, celle des profits, en portent la marque. L'idée d'équivalence dans l'échange relève de l'idée d'équité. On a aussi, dans l'intérêt du capital, égard à la privation, au risque ; cela paraît juste. Les circonstances morales de toute sorte pénètrent le fait économique, le modifient, lui créent ou lui ôtent des titres à une part proportionnelle plus ou moins grande dans la distribution des biens. L'aisance et la misère dépendent de nous en partie, récompense de nos efforts, ou châtiment de la paresse et de l'imprévoyance. L'idée morale n'est donc pas absente. A soutenir que la plus rigoureuse justice préside à la distribution des biens, il y aurait certes une naïve illusion ; prétendre qu'elle n'y est pour rien serait mutiler le monde économique.

II.

Le nouvel enseignement se trouvait placé entre les deux tendances qui se partagent aujourd'hui les économistes, et qu'on appelle le pessimisme et l'optimisme. Peut-être est-ce là une façon de désigner les écoles un peu absolues. Il est douteux qu'aucune professe un pessimisme tellement caractérisé qu'elle regarde le monde économique comme mal fait et comme allant de mal en pis. Aucun système n'aboutit à cette déclaration de désespoir qui inter-

dirait à la liberté humaine de conjurer pour une part plus ou moins grande les chances funestes qui peuvent résulter de certaines lois. Je conviens pourtant qu'on peut appliquer avec une exactitude relative le terme de pessimisme à la doctrine qui semble conclure à une difficulté croissante dans les moyens d'existence et à une tendance des salaires à s'abaisser. Nous nous félicitons que l'idée d'orthodoxie ait cessé de s'y attacher si étroitement. Le nombre est aujourd'hui restreint des économistes qui persistent à considérer comme seule « orthodoxe » l'opinion émise par Turgot sur le salaire réduit au strict nécessaire, et à voir dans les principes de certains économistes anglais des dogmes infaillibles. Il en était autrement il y a moins de trente ans. On a paru comprendre qu'une école n'est pas une église, qu'une réunion d'économistes parlant même *ex cathedra* n'est pas un concile. C'est un progrès qui a son prix.

Un optimisme complet ne nous paraîtrait guère plus possible qu'un pessimisme absolu. Il faudrait par trop sortir de l'humanité pour déclarer qu'elle est parfaite et parfaitement heureuse. Le docteur Pangloss lui-même n'en demande pas tant. Il se contente d'opposer au mal son esprit de système et son impassibilité. Je ne jurerais pas que tel économiste ne donne parfois l'idée d'un Pangloss très sérieux et très spécieux. On peut soutenir qu'en histoire naturelle telle explication d'un Bernardin de Saint-Pierre rentre un peu dans cette catégorie. Le monde moral a aussi ses Bernardin de Saint-Pierre, lesquels, au lieu de se tenir dans les hautes généralités de l'optimisme de Leibniz, veulent toujours trouver à tout l'explication bonne, satisfaisante, tournée à l'honneur et au bonheur de l'espèce, et c'est dans ce détail extrême qu'ils risquent d'échouer. Nous tenons pour l'optimisme économique, en ce sens que nous croyons que le monde économique a des « lois », et que ces lois sont bienfaisantes, mais à travers combien de maux et de complications! Un optimisme tel que le nôtre pourrait bien sembler pessimiste à ces satisfaits un peu béats qui parlent du mal moral et de la misère comme de légères ombres sur un beau tableau dont l'éclat en est à peine obscurci.

En économie politique, l'optimisme est d'origine assez récente. On peut le faire dater d'un de nos maîtres les plus aimés, Frédéric Bastiat. L'ingénieux polémiste, le zélé et incisif défenseur du libre échange, est aussi un esprit généralisateur. A certains égards, le système exposé dans les *Harmonies économiques* pourrait être comme le pendant, dans l'ordre social, des *Harmonies de la nature*. Mais, si c'est la même philosophie générale, le détail est poussé moins loin chez l'économiste. Aussi bien pourrait-on dire que l'optimisme complet est encore moins facile avec les désordres moraux qu'avec les

désordres physiques et qu'on peut encore moins faire abstraction des loups et des serpens dans l'histoire de l'humanité que dans l'histoire naturelle. Les *Harmonies économiques* ne sont pas moins une sorte d'hymne à l'espérance, et ce qu'il y a là de chaleur et d'enthousiasme semble justifier cette expression un peu poétique. Les chances d'amélioration de la destinée humaine sont opposées aux médecins *tant-pis* de l'école anglaise, et développées avec une grande richesse d'aperçus, avec un charme de persuasion qu'on s'étonne presque de rencontrer en matière si sérieuse, parfois si ardue. Il est visible que Bastiat a par là exercé quelque influence même sur nos nouveaux professeurs, qui, à d'autres égards, sont fort éloignés de sa méthode d'exposition et de son pur libéralisme. On ne saurait en effet regarder comme un optimisme chimérique cette idée que les hommes mis en rapport, tantôt pour se prêter une aide mutuelle, tantôt pour résoudre, après un libre débat, les questions d'intérêt qui les divisent et qu'ils sont tenus incessamment de régler, transportent nécessairement dans ces transactions quelque chose de leur nature raisonnable et morale. En général, ne sont-ils pas ramenés à certaines nécessités de bon sens et à certains principes élémentaires d'équité sous la pression de leur intérêt, même contenu par l'intérêt d'autrui? Il resterait à voir si ce même optimisme n'a pas, chez Bastiat et chez d'autres, été un peu excessif et systématique. Avant même de poser la question sur le terrain spécialement économique, que penser de cette doctrine qui attribue le mal dans le passé à des causes purement accidentelles et temporaires? Ainsi, Bastiat établit une division absolument tranchée dans la société en mettant d'un côté les spoliateurs, de l'autre les spoliés. On n'a peut-être pas assez remarqué ce qu'il y a de véritablement excessif dans ce procédé de polémiste plus que de philosophe. Non pas certes que nous ignorions qu'il y a eu des maîtres et des esclaves, des seigneurs et des serfs, des classes qui payaient l'impôt tandis que d'autres en étaient exemptes, en un mot, des privilégiés et d'autres qui faisaient les frais des privilèges. Tout cela est parfaitement vrai. Mais n'est-ce pas là une explication du passé trop insuffisante? Faire, avec le XVIIIe siècle, du mal le résultat presque exclusif de torts imputables aux volontés humaines, de l'égoïste méchanceté des uns, de l'ignorance et de l'avilissement des autres, n'est-ce pas une méthode historique défectueuse et qui supprime bien des motifs plus vrais, plus profonds, plus avouables, notamment dans la classification hiérarchique qui s'est établie entre les hommes? Cette façon de comprendre le passé peut être réputée du pessimisme au plus haut chef, ce qui paraît contradictoire, mais le fond optimiste survit dans l'idée que des circonstances funestes ont pu seules amener une déviation. On suppose qu'une

fois les obstacles vaincus, c'est-à-dire les prohibitions et les entraves subsistantes étant supprimées, le bien n'aura presque plus qu'à régner. N'est-il pas trop vraisemblable, au contraire, que, même ces réformes accomplies, la part du mal resterait fort grande? Une école socialiste qui a eu son jour d'éclat aimait à répéter que « l'âge d'or, qu'une aveugle tradition plaçait en arrière, est en avant. » L'optimisme économique ne saurait, selon nous, aller jusqu'à ces formules d'utopistes. Si l'âge d'or, dans le passé, est une fable, il risque fort, dans l'avenir, d'être une chimère. Pour marquer la nuance, nous dirions volontiers que l'amélioration constante mise au prix d'efforts suivis et d'une prévoyance toujours méritoire peut suffire à la rigueur à l'ambition humaine, et encore il ne manquera pas de gens qui estimeront que c'est déjà là faire preuve d'une très grande confiance dans le principe de perfectibilité appliqué à l'avenir de la société.

C'est cette sage mesure d'optimisme qui nous paraît prévaloir dans le nouvel enseignement. Nous pouvons en juger par les solutions données à des questions d'une importance vraiment sociale. La pensée de l'école optimiste se manifeste surtout dans la manière dont elle envisage la liberté, la concurrence, où elle reconnaît, en même temps que l'exercice d'un droit, de ce même droit qu'a proclamé Turgot en termes inoubliables, le grand instrument des améliorations économiques et du progrès social. Là encore il y a les optimistes absolus et les optimistes relatifs, et, en face, ceux qui regardent la concurrence comme un mal ou comme accompagnée de tant de maux qu'ils n'en parlent guère que pour en médire. En cette question aussi, on est tenu, quand on est appelé à écrire ou à parler sur les matières économiques, à prendre parti avec une certaine netteté qui n'exclut pas les réserves et les cas d'exception. Les cours que nous avons sous les yeux n'ont pas séparé la liberté et la concurrence, comme essaient de le faire certains écrivains ou orateurs qu'on a pu voir récemment encore louer la première et censurer la seconde avec une sorte d'amertume. Nos savans professeurs montrent bien que la concurrence, face militante de la liberté, en est la conséquence inévitable, qu'elle n'est que la mise en présence des libertés sur un marché nécessairement limité et que la nature des choses les oblige à se disputer. Mais la part à faire à la liberté et à l'état est encore aujourd'hui la pierre d'achoppement entre les écoles. Je puis bien croire que la liberté et la concurrence ne sont point des panacées, comme le supposent trop peut-être les optimistes absolus, qui persistent à y voir « la lance d'Achille qui guérit les blessures qu'elle fait. » Une telle opinion diminue trop les attributions de l'état et la part de l'action publique. Mais, à moins qu'on n'abdique, — devant je ne sais quel idéal socialiste qui, si per-

fectionné qu'on l'imagine, rappelle toujours le moule des sociétés orientales, — tous les principes de la société moderne et de l'économie politique, l'autorité collective ne saurait jamais avoir qu'une place limitée dans les transactions économiques. Nous verrons si quelques-uns de nos professeurs ne tendent pas à exagérer son rôle. Mais ils se sont abstenus de cette critique excessive de la concurrence dont les socialistes de la chaire ont donné l'exemple, qui nous ferait trembler pour nos professeurs de droit, si nous accordions trop d'importance à certains symptômes analogues. Au lieu d'introduire des correctifs opportuns et peut-être nécessaires, les socialistes de la chaire, dans leurs critiques contre la concurrence, ont du même coup traité l'économie politique comme une chimère digne des songe-creux de l'utopie, et parlé de ses principaux maîtres comme on parle des faiseurs de systèmes sociaux, d'un Fourier, d'un Robert Owen. On peut dire qu'en perdant le sens de la liberté économique, ils ont perdu à la fois l'intelligence de la science même, sans qu'on puisse bien voir quelles théories tant soit peu précises ils ont à offrir, quels remèdes pratiques ils présentent d'une efficacité un peu soutenable. Dévots à l'autorité jusqu'à la superstition, ils tendent les mains vers cette idole dont la puissance miraculeuse est pourtant, en matière économique particulièrement, percée à jour depuis longtemps.

Nos professeurs français ne donnent pas du moins dans de tels excès. Dans cette concurrence qui place en regard les uns des autres des individus intelligens et libres, que leur intérêt le plus évident engage à ne pas pousser habituellement leurs avantages jusqu'à ces extrémités qui engendrent les représailles, ils se refusent à ne voir que l'application brutale de la loi darwinienne, que l'expression implacable de la lutte pour la vie qui règne dans le monde animal, livré à la fatalité imprévoyante. Les frottemens pénibles, les heurts douloureux, ne les empêchent pas d'apercevoir les côtés salutaires qui y figurent pour les trois quarts. Il ressort pour eux que la sélection opérée par la concurrence sert au progrès qui profite à tous, et si les coups sont plus durs parfois qu'on ne l'avoue peut-être, il reste vrai que le travail trouve plus d'une sorte de garanties dans la concurrence même que se font entre eux les possesseurs du capital, tantôt contraints de s'assurer les travailleurs, comme les exemples n'en manquent pas, tantôt obligés d'abaisser l'intérêt des avances faites à l'esprit d'entreprise. C'est une des vérités qui ont le plus gagné à passer par la plume de Bastiat. Tandis que ses adversaires, les constructeurs de société *a priori*, ne voyaient dans le jeu des forces libres qu'antinomies malfaisantes, il a relevé les harmonies qui résultent et de leurs concours quand elles s'associent, et de leur limitation naturelle quand elles se contrarient. De là ces thèses vraies

foncièrement, hautement opposées au socialisme et à l'économie politique pessimiste qui lui fournissait des prétextes : accord essentiel du travail et du capital; part absolue et proportionnelle de celui-là augmentant progressivement; baisse successive de l'intérêt. N'est-ce pas répondre à la thèse qui reprend faveur et que répètent à l'envi les *Katheder Socialisten :* à savoir que le riche devient toujours plus riche, tandis que le pauvre devient toujours plus pauvre? Affirmation contre laquelle nos professeurs d'économie politique font valoir les faits non moins que les théories. Ici encore, ils se défient de l'optimisme abusif, mais ils ne consentent pas non plus à l'appliquer à la légère au passé. Plusieurs même ont pris soin de mettre en regard des coins occupés par le paupérisme de certains centres, ces armées de mendians disséminés dans l'ancien régime sur toute la surface du territoire, et les souffrances de ces masses que trop souvent protégeaient mal contre la misère ces institutions des confréries dont on ne peut assurément méconnaître les bienfaits, mais dont on s'exagère vraiment trop l'efficacité. A la différence des socialistes de la chaire d'outre-Rhin, les professeurs français sont unanimes à soutenir que la condition de la classe ouvrière s'est, malgré tout, améliorée; qu'elle est mieux vêtue, nourrie, logée même, sauf dans certains quartiers des grandes villes, et encore il n'est pas sûr que l'ouvrier fût mieux autrefois à cet égard dans nos vieilles rues, où s'entassait la population misérable; ils n'ont pas de peine à montrer ce qu'il y a d'heureux dans la diffusion de la propriété foncière parmi la classe rurale plus aisée et de la propriété mobilière dans la classe urbaine. On doit convenir pourtant que l'ouvrier aurait pu et dû même gagner plus encore à ces développemens de l'industrie et de la richesse, mais trop de causes expliquent, — soit dans les écarts de la conduite privée, soit dans les dépenses publiques exorbitantes depuis un siècle, — que nos progrès n'aient pas diminué plus encore cette misère qui fait un pénible contraste avec les accroissemens du bien-être.

La manière dont ils résolvent la question de la population dans son rapport avec les subsistances, et celle de la rente du sol, suffirait seule pour différencier les tendances des économistes relativement à la solution du problème ouvrier ou même social, comme on l'appelle. Il est à peine besoin d'indiquer en quoi consiste ce lien et quelle relation étroite unit à bien des égards les fameuses théories de Malthus et de Ricardo. Malthus, dont le nom est beaucoup répandu par son impopularité même, évoque le spectre de la pléthore d'hommes et de l'insuffisance des moyens d'existence, deux termes qu'il a cru déterminer par les progressions dont il a fait la base de son système. N'est-ce pas une fatalité inévitable que tant d'êtres humains, se disputant le travail, se fassent une concurrence meur-

trière? De là cette tendance à la baisse des salaires, conséquence d'une population croissante mise en regard d'un capital qui, dit-on, n'en suit qu'imparfaitement le mouvement ascendant. Mais, pour que la fameuse *loi d'airain*, dénoncée par Lassalle, apparût dans toute sa rigueur, il fallait qu'un autre théorème vînt s'y adjoindre, et ce fut l'œuvre d'un autre économiste dont les thèses, en plus d'un genre, sont devenues comme un champ de bataille pour les controverses contemporaines. C'est Ricardo qui a montré le renchérissement des vivres comme une conséquence de la rente foncière, accrue selon lui par la nécessité d'exploiter toujours plus chèrement un sol toujours plus restreint et des terrains moins fertiles. L'ouvrier, pressé entre deux causes de misère, gagnera moins, en même temps qu'il sera tenu à dépenser plus pour vivre. La théorie malthusienne est combattue dans les traités que nous avons sous les yeux, sans qu'aucun prétende pousser la réfutation jusqu'à nier la part de vérité qui se rencontre dans l'ouvrage de Malthus.

Aussi ne voulons-nous insister ici que sur la question de la rente, qui trouve moins d'accord chez nos auteurs, et qui n'a guère cessé d'être pour le socialisme le principal sujet de scandale. On ne saurait s'en étonner, lorsqu'on se rappelle que la rente du sol est ce revenu excédant qui appartient au propriétaire dans nombre de cas, une fois couvertes les avances du capital. Sans que le propriétaire ait rien eu à faire, un sol plus fertile, un débouché nouveau, un emplacement plus favorable né de circonstances nouvelles, lui confèrent cette plus-value imméritée et qui constitue une spoliation de la masse aux yeux de certains théoriciens. Bastiat avait voulu détruire la portée de ce fait par la théorie de l'échange des services et la gratuité des richesses fournies par la nature, croyant qu'il ôtait par là au socialisme proudhonien son arme la plus redoutable. Lui-même ne faisait que se dérober par une sorte de subterfuge à une difficulté subsistante. Celui qui vend un produit à un prix débattu rend un service à celui qui l'accepte volontairement, répétait-il. Était-ce là répondre? Est-on libre, en effet, de ne pas accepter une chose nécessaire, même à un prix de monopole? M. Cauwès ne paraît pas attacher une extrême importance à cette objection; il s'applique presque exclusivement à combattre, ce qu'il fait d'ailleurs avec force, l'ordre historique selon lequel les meilleures terres auraient été cultivées les premières, de façon à condamner les cultivateurs qui arrivent ensuite à s'attaquer à des terrains inférieurs, dont les produits obtenus chèrement deviennent les régulateurs des prix pour les produits qui ont coûté moins à obtenir. Cette réfutation ne fait que répéter celle de l'économiste américain Carey et de quelques économistes français, mais elle ne change rien au fond de la question, qui réside à peu près tout

entière dans deux points que toute cette polémique sur l'ordre historique des cultures n'entame pas. Premièrement, ceux qui admettent le fait de la rente ont-ils tort de parler, comme le leur reprochent M. Cauwès et les tenans de la même opinion, *des puissances du sol, du monopole naturel* que présentent certaines terres? Assurément ce monopole diminue. Mais est-il une quantité sans importance dans l'établissement des prix et dans le revenu des terres? M. Cauwès ne répond pas suffisamment à ces exemples classiques de crus exquis, propres à certains sols, auxquels ils donnent un prix et un revenu exceptionnels. Supposez que, par un malheur qui ne serait pas à la rigueur impossible, ces vignobles renommés entre tous viennent à être détruits par le phylloxera, de façon à ne pouvoir être remplacés que par des vignes de qualité inférieure, les propriétaires ruinés ne pourraient-ils pas fournir des renseignemens très positifs sur la réalité de la rente qu'on s'efforce vainement de nier ou d'atténuer? On soutient « qu'avant la découverte de la chimie moderne, on exagérait beaucoup le rôle du sol dans la production végétale, » et que « la doctrine des qualités primitives de la terre reflète les idées anciennes sur le mode de nutrition des plantes. » Bastiat n'aurait pas parlé autrement. Personne ne peut être tenté de contester le contingent nouveau apporté par la science à la fertilisation et dès lors à l'égalisation relative de la puissance productive de différens sols peu gratifiés à l'origine. Est-il moins vrai que nous attendons encore la chimie qui fera naître à Argenteuil ou à Suresnes le clos-vougeot et le lacryma-christi? En second lieu, la fertilité est loin d'être la seule cause de la rente. Un débouché nouveau, comme nous le disions, suffit à la faire naître non-seulement pour la terre cultivée, mais pour les terrains bâtis ou qui attendent des constructions. Là est le secret de l'enrichissement d'un nombre considérable de propriétaires de nos jours même. Les chemins de fer ont eu le double effet, tantôt de faire naître des rentes pour des terres qui ne rapportaient que bien juste le profit du capital engagé, tantôt de supprimer des rentes en égalisant les conditions par le rapprochement des distances. La rente naît encore pour le sol dans l'intérieur des villes en vertu de circonstances qu'il nous a été facile d'étudier de près. L'augmentation, qu'on est tenté d'appeler fabuleuse, du mètre de terrain dans Paris, sans travail et sans capital, a fait la fortune des anciens possesseurs. Assurément, on peut soutenir que le travail et le capital créent de plus en plus de telles masses de valeurs qu'elles dominent de beaucoup ces valeurs nées de la rente. Nous en sommes très convaincu pour notre compte. Quant à la réalité même de la rente du sol, comme à sa persistance, nul progrès survenu ne peut l'empêcher. Aucune de ces discussions

ne réussit à l'ébranler en définitive. C'est aussi l'opinion développée par M. Worms, comme c'est celle de M. Charles Gide. L'un et l'autre inclinent à l'optimisme modéré, qui conclut à l'amélioration réelle et possible dans l'avenir des classes salariées par l'accroissement de la rétribution et le développement des moyens d'existence, mais l'un et l'autre accordent à la rente une importance considérable. M. Charles Gide y voit avec excès un avantage immense fait aux propriétaires et une lourde charge pour les consommateurs qui en acquittent le prix. Il insiste en outre sur le lien de la rente foncière avec la question de la propriété. La rente, en pesant sur la masse, lui paraît faire de la propriété individuelle « un système fort onéreux, » et, s'il lui laisse cette espèce de tache, qu'il faudrait pouvoir laver, va-t-il jusqu'à dire, par une indemnité aux masses, c'est dans l'impuissance à trouver des remèdes, puisqu'on ne peut empêcher cette plus-value gratuitement acquise, du moins pour en anéantir les effets par des compensations suffisantes. Il accuse, en un mot, la rente de faire sentir péniblement aux autres les avantages dont quelques-uns sont gratifiés. Convaincu au degré où il l'est de l'étendue du privilège foncier, il ira en outre jusqu'à traiter de « monstrueuse » l'affirmation « qu'il n'y a pas de terre qui vaille ce qu'elle a coûté. » Affirmation beaucoup trop générale, en effet, mais que vérifieraient des cas beaucoup plus nombreux que ne l'admet l'auteur. Dans de tels cas, l'instrument-terre, coûteusement établi et maintenu, n'apparaît pas d'un meilleur rapport que tel capital employé dans l'industrie. C'est de cette façon même que M. Gide n'hésite pas à taxer d'inintelligence de la question les auteurs qui ont attesté, comme une preuve de plus de la légitimité de la propriété aux mains de ceux qui la possèdent, cette circonstance que la propriété du sol avait été payée par la série de ses possesseurs, de façon à ce que les avantages qui y sont inhérens aient été remboursés en quelque sorte. Il est pourtant assez clair que cet argument n'a pour but que de justifier ceux qu'on menace de spoliation, comme s'ils réalisaient des bénéfices exorbitans par l'exploitation du sol, alors que ces prix exceptionnels des denrées ont été escomptés dans l'achat de la terre, à l'aide de capitaux dus le plus souvent au travail. Proposition qu'au fond l'auteur lui-même admet; car il déclare qu'au cas où la société retirerait au propriétaire actuel son droit d'exploitation, elle lui devrait une indemnité préalable comme à un notaire qui a payé chèrement sa charge, mais qui ne jouit pas moins d'un privilège dont le public fait les frais. La rente foncière ne se pose pas moins comme un problème à examiner en lui-même; cela reste indéniable. Nous ne reprocherons pas à M. Ch. Gide de donner des armes au socialisme par la manière dont il le résout. Il est certain pourtant qu'il en accuse avec beaucoup d'exagération le principe

et les effets en jugeant la rente comme un prélèvement inique au point qu'une indemnité payée aux consommateurs et aux locataires, ou un avantage équivalent, quelle qu'en soit la forme, serait juste en soi, au cas où cela serait praticable. La rente doit être appréciée par ses résultats généraux sur la condition de la masse. Celle-ci gagnerait-elle plus qu'elle ne perdrait à l'abolition d'un stimulant qui évidemment pousse aux perfectionnemens de la culture et à la multiplication de ses produits par l'espoir d'une plus-value qui dépasse les profits moyens du capital? C'est de la même façon qu'on peut demander à ceux qui regardent le système de la propriété individuelle comme *onéreux* si l'énergie du ressort qu'elle développe ne crée pas cent fois plus de valeurs dont la société profite que les systèmes qui mettent la masse en possession du sol. En toute matière sociale, c'est par ce calcul de compensations que la vérité se dégage. On en vient toujours à rechercher ce qui, en définitive, l'emporte du bien ou du mal, et je ne sache pas d'autre manière de répondre aux critiques qu'on a faites de la propriété, de la famille et de toutes les autres institutions sociales. Enfin, ce fait particulier tient à quelque chose de plus général : nous voulons dire ici au système, ou, si l'on veut, au problème de l'inégalité des conditions. La rente du sol ne serait, dans cette explication, qu'un cas spécial du monopole. C'est ce que l'auteur appelle encore « une généralisation un peu superficielle. » Qui sait pourtant si ce ne serait pas, au contraire, la plus haute formule du fait à légitimer? Sans contester les différences que présente le fait spécial de la culture des terres avec les autres faits économiques où la rente apparaît, ceux-ci n'en ont pas moins une grande analogie avec ce qui se passe pour le sol et souvent la plus réelle importance. C'est ainsi que l'industrie a aussi sa rente. On découvre cet élément dans tous les ordres de transactions et particulièrement dans le prix qui s'attache aux œuvres et à certains services rémunérés. Un artisan habile touche une vraie rente pour son talent sans qu'il ait fait un effort ou une avance de plus que l'ouvrier moins bien doué par la nature. Qui ne sait que l'inégalité des rétributions à égalité de travail et de capital avancés prend des proportions souvent énormes dans les travaux que nous payons directement ou dont nous soldons les produits? Le monopole de ces vins exquis que nous citions est-il plus surprenant que celui qui fait attribuer à une cantatrice ou à une danseuse un revenu de 200,000 ou 300,000 francs? Les différences d'un individu à un autre pour les dons de nature et pour les avantages qui en résultent ne constituent-elles pas tout un système d'inégalités, c'est-à-dire de privilèges et d'infériorités dont certaines définitions de la justice s'accommoderaient fort mal? Pourtant, en quoi la beauté de

l'un nuit-elle à l'autre, mal pourvu du côté des avantages physiques? Cela lui nuit, répond-on, si la concurrence s'établit entre eux et si la masse doit payer le prix de certains monopoles de talens. Est-ce pourtant une *injustice*, et les individus mieux doués auront-ils à payer des dommages-intérêts? L'analogie est si réelle que les socialistes les plus conséquens retranchent la rente du talent comme celle de la propriété foncière. C'est ce qu'ont fait Proudhon et Louis Blanc, par la proclamation de l'égalité des salaires présentée comme idéal. Ils n'admettent pas plus de privilège dans l'ordre de l'esprit que dans l'ordre de la matière et repoussent en principe toute rémunération qui n'ait son origine dans le travail ou dans le besoin. C'est soulever une terrible question que de parler d'indemnité quand il s'agit d'inégalités naturelles ou d'inégalités sociales résultant de la force des choses. S'il peut y avoir lieu à compensations indirectes, ce qui fait sujet de controverse, ce serait par l'assistance, par l'état. Ce problème des limites de la liberté et de la loi est, au reste, naturellement posé par ces traités où l'économie politique et le droit entrent en ligne de compte; c'est par là que nous terminerons cette étude.

III.

On doit reconnaître que la conciliation entre la méthode employée habituellement par les jurisconsultes à l'étude des faits sociaux et économiques, — et celle qu'y appliquent ordinairement les économistes présente, notamment dans la détermination du domaine réciproque de la liberté et de la loi, — des difficultés qui tiennent à la différence des procédés et des habitudes intellectuelles. Elles se seraient plutôt aggravées depuis que l'école de Savigny a établi dans les études juridiques sa prédominance, née d'une réaction légitime contre des théories trop abstraites, et donné à l'idée de l'évolution historique une importance qu'elle méritait de prendre, mais qu'aujourd'hui les systèmes qui dominent en philosophie tendent encore à exagérer.

On avait abusé du droit naturel, il a été proscrit : juste condamnation s'il s'agit d'un prétendu « droit de nature » antérieur à la société, exclusion imméritée s'il s'agit de ces principes de justice naturelle, reconnus par la plupart des moralistes, des économistes, par les jurisconsultes stoïciens, comme par leurs successeurs chrétiens, d'accord à en faire la règle des conventions. Tel est le « droit naturel » admis par Quesnay, qui en a fait le titre d'un de ses ouvrages fondamentaux, par Turgot, par Adam Smith, et qu'aujourd'hui une école à laquelle appartient M. Charles Gide repousse avec le plus complet dédain.

Mais ce n'est pas seulement dans les problèmes d'origine que les tendances risquent de différer, c'est dans l'étude des questions actuelles. L'école juridique est entraînée à étendre le domaine de la loi, l'école économiste à développer la sphère de la liberté. Cette disposition est encore confirmée par cette circonstance, qu'étant plus nouvelle comme science, elle a pour théâtre d'observation et pour champ d'expérience la société moderne, dans laquelle l'individu émancipé tient une place fort supérieure à celle qu'il occupait dans les sociétés antiques. Le penchant excessif à ne voir partout que des conventions s'est manifesté, chez les socialistes de la chaire, lesquels ont, pour la plupart, des origines juridiques, par la négation même des « lois naturelles » en économie politique. Autant vaudrait supprimer tout ce qui la constitue comme une science reposant sur un certain nombre de vérités générales. Quel nom pourtant donner à la loi de l'offre et de la demande, sinon celui de loi naturelle? Ce n'est pas sans un peu de regret que nous avons vu récemment un écrivain, auquel nous ne pouvons refuser le titre d'économiste, et même d'économiste très distingué malgré ses affinités pour le socialisme de la chaire, abriter derrière l'autorité du jurisconsulte Paulus l'opinion singulière que la monnaie est une convention purement légale placée sous l'entière dépendance de l'autorité publique. C'est à la méthode historique qu'on invoque, qu'il faudrait justement demander la réfutation d'une doctrine démentie par les perturbations qu'a causées l'altération des monnaies toutes les fois que les princes y ont mis la main; ce que nous savons des effets du maximum dans ses tentatives pour violenter la loi des prix montre assez que les républiques n'ont pas à cet égard les grâces d'état qui manquent à la monarchie. Cette absorption de l'économie politique par la jurisprudence marquerait un pas en arrière par l'attribution à la loi de faits sur lesquels elle n'a qu'une mesure d'action limitée. Ce serait trop rétrograder.

L'analyse scientifique a séparé les élémens économiques des élémens juridiques. D'autre part, les progrès de l'industrie ont amené des modifications qui exigent que le droit s'initie à cet ordre de faits et se pénètre à certains égards de l'esprit économique qui s'y applique. C'est ce que j'ai eu déjà l'occasion de montrer dans une étude consacrée au *Droit industriel* de M. Charles Renouard, qui a eu un des premiers la perception vive de cette vérité et qui a contribué à l'établir sur des fondemens solides; il serait bon que les jurisconsultes économistes ne les perdissent pas de vue aujourd'hui surtout que l'union des deux sciences a reçu une consécration officielle. Au reste, le rapprochement doit se faire également de la part de l'économie politique avec les méthodes historique

et juridique. Ici aussi, on pourrait invoquer des précédens qui montrent la possibilité et l'utilité de l'alliance. Nous pouvons citer comme un de ces précédens considérables le cours qu'a laissé Rossi, à la fois professeur de droit constitutionnel à la faculté de droit de Paris et d'économie politique au Collège de France. L'esprit large et impartial de Rossi n'avait pas besoin sans doute de cette coïncidence pour opérer un rapprochement auquel le préparaient et le sentiment synthétique qu'il portait dans les sciences sociales et ses travaux antérieurs. C'est son caractère propre de tempérer souvent les côtés trop absolus, trop abstraits de l'école anglaise par les considérations tirées du temps, de l'espace, de la nationalité, et en plus d'un cas par la morale, sans qu'on puisse citer une seule méconnaissance des principes essentiels et de l'esprit libéral de l'économie politique. La même inspiration a fait depuis lors le fond d'écrits dus à des jurisconsultes économistes qui ont su trouver de justes points de contact et de conciliation. On doit signaler comme gages récens de ces directions dignes d'être encouragées, les ouvrages de M. Jourdan, de la faculté de droit d'Aix, sur le capital et sur le rôle économique de l'état, et celui de M. Villey, de la faculté de droit de Caen, sur ce dernier sujet. On y trouve un effort marqué pour faire une juste part à la liberté et à la loi, et, malgré quelques dissentimens, l'accord fondamental entre les deux écrivains est assez sensible pour prouver une fois de plus qu'il n'y a pas incompatibilité entre l'économie politique et le droit sur les questions les plus graves. Nous ajouterons que l'Académie des sciences morales, ayant mis au concours cette même question des *Rapports du droit et de l'économie politique*, a tout récemment récompensé l'ouvrage de M. Alfred Jourdan, qui l'a traitée méthodiquement et avec un ensemble de vues judicieuses qui donnent un prix véritable à cet excellent travail.

Nous réduirons au choix d'un petit nombre d'exemples, pour ne pas prolonger cette étude outre mesure, l'indication des tendances manifestées relativement à la part de la liberté et de la loi ou de l'état par les nouveaux cours d'économie politique. Nous craignons qu'en plus d'un cas les penchans à l'intervention légale ne se soient donné carrière à l'excès. Je citais tout à l'heure les conclusions indiquées par M. Ch. Gide au sujet de la propriété et de la rente foncière, qui semblent investir le législateur d'un droit de compensation. Assurément la question est délicate, et, quant à la propriété notamment, il y a une part à faire, sous les plus grandes réserves, aux hautes considérations développées ici naguère par M. Alfred Fouillée sur son côté individuel et sur son côté social. Mais si l'élément individuel justifie les apologies des économistes, l'élément

social justifie-t-il les attaques des socialistes? C'est ce que je ne saurais croire. J'indique au surplus la question sans prétendre la traiter, mais comment ne pas dire un mot de celle qui domine tout, de ce rôle même de l'état, qu'il faut au moins définir en gros avant de faire la part des applications? L'économie politique, à la prendre dans son ensemble doctrinal, a jusqu'ici regardé la liberté comme étant l'axe des travaux et des transactions qui relèvent d'elle. Elle l'a considérée non-seulement comme l'aiguillon qui stimule les aptitudes naturelles, mais comme un frein et comme une règle qui sert à classer les activités individuelles dans les différentes carrières. La concurrence, qui « met un juste prix aux choses, » selon le mot de Montesquieu, contribue en effet aussi à distribuer les travaux selon le taux mobile des profits, qui haussent ou baissent selon qu'il y a vide ou trop-plein. L'idée de l'état organisateur du travail ou compensateur des inégalités, si tant est qu'elle doive être admise au moins dans une certaine mesure, ne vient, en tout cas, qu'après cette idée de liberté, et c'est à l'autorité à faire la preuve, quand elle réclame le droit d'intervenir. Il s'en faut que le professeur de la faculté de Montpellier que nous avons le plus souvent occasion de citer se montre aussi affirmatif. Après avoir reconnu l'infériorité que présente aujourd'hui l'état pour beaucoup de services, M. Charles Gide ajoute : « Toutefois, rien ne prouve qu'il doive en être toujours ainsi, et *il est à croire que le jour où l'état sera constitué sur des bases vraiment scientifiques*, c'est-à-dire lorsqu'il sera la représentation fidèle de toutes les forces vives d'un pays, il pourra exercer dans le domaine économique *une action plus rationnelle et plus efficace que celle des individus.* » *Fondemens scientifiques*, nous y voilà! L'homme mathématiquement gouverné! La raison pure érigée en dogme accepté sans révolte des passions et sans résistance de la part des esprits dissidens!

Ainsi ce qu'on appelle l'individualisme, c'est-à-dire la liberté, n'aurait qu'une valeur transitoire qui laisserait place, un jour, à un état assez semblable à l'idéal saint-simonien, où l'état *scientifique* joue, en effet, un rôle analogue. Dans le présent même l'auteur préfère, au développement des forces individuelles, l'association. Faut-il dire que cette réduction de l'action personnelle, aujourd'hui prépondérante, au rôle de vérité contingente, nous inquiéterait fort, si nous pouvions y voir autre chose qu'un rêve; mais il y a tel rêve énervant qu'il vaudrait beaucoup mieux ne pas faire. Dussent-ils trouver nos horizons bien restreints, nous dirons à ces socialistes de l'avenir que les raisons qui militent en faveur de l'initiative individuelle n'ont pas seulement une portée temporaire, soit morale,

soit économique. Le ressort est où est la vie, dans la personne, non ailleurs. L'état à *bases scientifiques*, du moment qu'il est collectif, ne peut avoir la même force d'impulsion et la même fécondité. L'état *rationnel* n'en sera pas moins composé d'hommes faillibles. La sûreté et la souplesse manqueront toujours plus ou moins à ses opérations, et ce sera, quoi qu'on fasse, trop demander à l'intérêt général, représenté par une gérance, que de prétendre qu'il tienne la place des intéressés directs aussi bien qu'ils la tiennent eux-mêmes.

Ce n'est pas sans regret qu'on verrait des esprits distingués, en possession de parler avec autorité à la jeunesse, montrer de telles défiances, exprimer de telles réserves sur le principe même qui fait, en définitive, la valeur et la force de la société moderne. Ouvrir au socialisme d'état des perspectives d'avenir n'est assurément pas ce qu'il y a de plus opportun dans la situation de l'esprit public et de la France. L'idée de l'intervention légale nous a paru trop envahir aussi des questions spéciales, mais importantes, où la liberté économique réclame de plus en plus une extension conforme à la fois aux principes de la science et aux tendances les plus marquées de la civilisation. La manière dont M. Cauwès traite la liberté du commerce ne sera certainement pas pour satisfaire les économistes. Nous admettons que la méthode historique et l'expérience puissent empêcher de voir, dans le libre échange, une de ces vérités absolues qui s'imposent de toutes pièces à tous les temps. Un certain degré de tutelle des industries naissantes, la nécessité des transitions, l'opportunité de certaines exceptions, peuvent être indiquées avec autant de force qu'on voudra. Encore faudrait-il que la liberté commerciale fût mise en relief suffisamment pour ne pas être étouffée sous les réserves au point de paraître s'effacer devant le système contraire. N'y avait-il rien de mieux à faire que de s'attarder à rajeunir la vieille thèse de la balance du commerce? Que dire, enfin, du plaidoyer en faveur des lois limitatives du taux de l'intérêt, présentées comme palladium de l'emprunteur en des termes tels qu'il ne s'agit plus d'une simple affaire d'opportunité dans leur abolition? On ne nommerait peut-être pas un seul économiste, depuis Turgot et Bentham, qui ait eu l'idée de présenter une telle prohibition comme une nécessité permanente, et d'ériger la loi de 1807 en un dogme scientifique immuable. C'est faire rétrograder la jurisprudence elle-même, quand on voit cette législation abolie aujourd'hui chez presque tous les peuples civilisés. Ainsi la liberté du prêt serait une vérité partout, excepté en France et dans un petit nombre de pays. Le ménagement pour les préjugés ou la situation des campagnes, qu'on invoque, à tort ou à raison, au nom de la

politique, deviendrait un article de foi économique ! Si trop de bons chapitres n'étaient faits pour interdire la sévérité d'un tel jugement, nous demanderions, nous aussi, si c'est la peine d'enseigner l'économie politique dans les facultés de droit, pour y couvrir d'un patronage officiel des thèses exclues désormais du domaine scientifique.

Nous avons déjà fait entendre que telle ne saurait être notre conclusion dernière. Nous estimons que l'enseignement de l'économie politique a été un progrès dans ce sanctuaire jusqu'alors fermé des études juridiques et, en jetant les yeux sur tout ce qu'il a produit, nous avons la certitude qu'il a porté d'excellens fruits. Nous avons cru pourtant utile d'appeler l'attention sur certaines défaillances ou déviations, du moins sur ce qui nous a paru tel. Nous avons pensé qu'il y aurait quelque chose d'inquiétant dans cet éclectisme qui admet, dans une sorte d'*ex æquo*, la vertu de principes contraires. Il ne faudrait pas, qu'après avoir hésité sur le caractère même et l'objet de la science enseignée, on risquât d'aboutir à un compromis équivoque qui ne serait pas l'économie politique et qui serait déjà un pas fait vers un socialisme indécis, aux contours vagues, mais aux perspectives attirantes. Éviter les excès ou les impatiences de la théorie est bien ; mais si on s'en montrait préoccupé à ce point qu'on ne songeât plus qu'à créer autour de la science économique des barrières, qu'à placer le non à côté du oui, l'antithèse à côté de la thèse, que ferait-on, sinon l'énerver, la rendre suspecte, ébranler les principes vitaux qui font son essence et sa raison d'être? Ajoutons qu'il ne suffit pas qu'un enseignement ne soit pas un péril, il faut qu'il s'en dégage toute la puissance d'affirmation et de démonstration qui est en lui. L'esprit français aime les idées nettes, et la jeunesse a le même goût au plus haut degré. L'état vague où nous sommes exige une certaine fermeté et décision d'esprit dans l'enseignement, qui doit moins le refléter que le combattre. La société elle-même a besoin d'être confirmée et non ébranlée dans la confiance qu'elle accorde à des vérités fondamentales et salutaires, dont trop d'influences s'emploient à la dégoûter. Cela trace à l'enseignement public son rôle essentiel, et il est visible qu'il doit subordonner à l'effort d'être utile par la propagation des vérités acquises, susceptibles de plus d'un rajeunissement par la nouveauté des applications et par le talent, la prétention trop souvent décevante à une périlleuse originalité.

HENRI BAUDRILLART.

AUX

PORTRAITS DU SIÈCLE

Pour la seconde fois, la Société philanthropique a battu le rappel des ombres, dans ces autres nécropoles qui sont les galeries et les musées. On pouvait craindre de ne recruter que les traînards et les déserteurs de la première exposition; c'eût été mal connaître ce peuple avide de montre, amoureux de lumière et de bruit. Beaucoup sont venus qui manquaient naguère, et des plus désignés pour parler au nom du siècle; ceux qui reviennent ont changé d'habit et de condition, ils se sont grimés chez un nouveau peintre pour rejouer leur personnage. Pêle-mêle avec les morts, les vivans sont entrés; ceux-ci ne souffrent pas volontiers qu'on leur prenne leur place au soleil, ils n'aiment guère qu'on sorte de dessous terre pour distraire notre attention de leur tapage. A grand'peine morts et vivans se sont casés, après bien des disputes de préséance, car les ombres ont leur vanité. Le théâtre est plein, on y va jouer la merveilleuse comédie que nous donnons au monde depuis cent ans; les étrangers prétendent que les Français sont les comédiens ordinaires du bon Dieu. Deux régisseurs annoncent la pièce, deux graves historiens qui se font vis-à-vis au bas de l'escalier du palais, indiquant la route du siècle : Henri Martin et Michelet. Le premier semble atterré; quelque coup l'a frappé : plaignons-le, ne le lisons pas. C'est Michelet qui devrait fermer son livre et vous guider là-haut à ma place; il commenterait le beau précepte, en partie réalisé par l'exposition des portraits : « l'histoire est une résurrection ! » Qu'on

ne s'effraie pas d'ailleurs d'être introduit par des maîtres aussi graves : leurs pieds reposent sur deux tableaux où Geffroy a représenté le foyer du Théâtre-Français en 1840 et en 1860, comme pour nous avertir que la Comédie rit sous l'Histoire et qu'elle est la véritable enseigne de ce lieu.

Montons où ces deux sœurs nous appellent. La peinture ne sera qu'un prétexte à cette promenade. Je me récuse pour en parler savamment, je ne possède point un de ces beaux systèmes qui permettent de se tromper avec autorité. Parcourons les salles, sans préjugé ni doctrine, nous arrêtant aux figures qui plaisent, nous amusant à écouter des histoires de revenans. Ce sera grand plaisir si nous rencontrons des chefs-d'œuvre ; mais le vrai, l'ineffable et mélancolique plaisir, c'est de s'embarquer pour descendre une fois de plus le cours de ces années qui charrient tant de souvenirs, c'est de saluer les ombres qu'on dépasse, triste flotte noire emportée vers l'oubli. Ainsi, durant de belles nuits, le bateau glisse sur le Nil, entre les vieux temples des deux rives ; sur leurs murs, la lune éclaire l'ancien peuple, des foules sculptées et peintes, occupées, suivant la coutume d'Égypte, aux travaux et aux divertissemens de chaque jour ; rois, scribes et laboureurs, on les reconnaît au passage, on les appelle un instant ; la lumière équivoque, l'illusion optique du mouvement inverse, tout prête à ce peuple un simulacre d'existence ; la vie ne nous donne sur lui qu'un avantage, changer et passer.

I.

Ceux qui viendraient ici apprendre l'histoire croiraient de bonne foi que nous avons subi, à la veille de la Révolution, une descente victorieuse des Anglais. Les envahisseurs se sont installés en maîtres sur le panneau d'honneur, dans la salle du XVIIIe siècle. Ne nous en plaignons pas et saluons l'aimable invasion : Reynolds, Gainsborough et Lawrence n'ont amené que des femmes, la fleur de la cour de George III. Ils les ont peintes avec la distinction et la discrétion que Van Dyck leur avait apprises. Reynolds surtout connaît à merveille ces blondes créatures, nourries de lait et de roses, vêtues de tissus simples et légers. On viendra beaucoup les regarder ; nos modistes leur demanderont des patrons de toilettes et des chapeaux surprenans ; nos artistes pourraient leur demander comment une femme veut être peinte, avec respect, pour son chez elle, et non pour la rue ou le théâtre. Je m'arrête de préférence devant cette délicieuse tête de lady E..., esquissée par Lawrence ; voilà bien le visage qui inspirait à Edmond About une description si exacte : « Vous diriez que cette peau fine et transparente n'est qu'un réseau où l'on a en-

fermé des passions; on les voit s'agiter dans leur prison, toutes frémissantes et toutes rouges. » C'est elle, en effet, la fameuse Janthe de la *Grèce contemporaine*, échue à Hadji Pétros après tant d'autres essais de bonheur international; l'histoire racontée par cet indiscret d'About est si vieille et si connue qu'on peut bien la compléter. Je vois encore la petite maison aux baies vertes, dans le faubourg de Damas, où la pauvre Janthe est morte, fuyant le courbache de son dernier mari; elle avait passé la soixantaine quand elle fut reçue dans la tente de Cheikh Mijouell, le chef d'une des tribus de Bédouins qui battent le désert entre Damas et Palmyre; cet Arabe pratique sollicitait à coups de bâton les dernières livres sterling de sa conquête; quand je la vis, il y a douze ans, on ne retrouvait plus rien de l'esquisse de Lawrence ni de celle d'About dans la victime de Cheikh Mijouell.

Ces gracieuses étrangères seront le grand succès de l'exposition; avec nos habitudes d'engouement, on leur sacrifiera sans doute leurs voisines du panneau français, les modèles de Greuze et de Mme Le Brun. Sera-ce justice? Je ne le crois pas. Avec autant de distinction et d'agrément, nos portraits de cette époque ont plus de liberté, d'animation, et, pour tout dire en un mot, plus d'esprit. Interrogez ce coquin de Beaumarchais que Greuze a envoyé là, et qui dévisage de son œil fûté les Anglaises; il ne manquera pas de replacer son aphorisme, il vous dira : « Elles sont jolies, elles sont divines, mais à tout ce que je leur demande, elles ne savent répondre que *Goddam*. » Oui, c'est bien cela; avec leur air de famille, ces portraits semblent dire un peu trop : *Goddam*. Cette société est charmante, mais comme on doit s'amuser mieux dans celle d'à côté!

On ne s'y amuse que trop; ces belles dames, ces seigneurs, ces artistes, groupés autour de Beaumarchais, vous représentent *la Folle journée*. Dans la compagnie, j'aperçois plusieurs de ceux qui se pressaient à Gennevilliers, chez M. de Vaudreuil, le jour mémorable où l'on y entendit pour la première fois le terrible badinage de Figaro; voici le comte d'Artois, qui en était, et la duchesse d'Orléans, M. de Calonne, Mlle Dugazon. Elle en était peut-être aussi, Mlle Lenormand, cette belle personne qui ouvre le cortège du siècle, un bouquet de lilas à la main; elle se rejette en arrière d'un geste effrayé, comme pour sauver ses fleurs et repousser les choses invisibles qu'elle pressent. Tout ce monde a le sourire aux lèvres; songez donc, Figaro, « las d'attrister des bêtes malades, » lui a si gaîment tiré le premier sang, avec sa « lancette de vétérinaire. » — Eh! mon ami, ne faites pas fi de la profession; on dit que, depuis vous, elle compte dans l'état, et que les vétérinaires ne se lassent plus d'attrister les bêtes malades : ils en changent, voilà tout. — Vraiment, elle est galante et plaisante, la folle

journée où ces insensés amusent leurs derniers caprices. Princesses et bergères, regardez ce qu'elle amène : en face de vous, le hideux Marat s'affaisse dans sa baignoire ensanglantée, serrant encore dans ses mains vos arrêts de mort. Gardez vos bouquets, bergères, ils vont servir ; le président de la section de la république vous ordonne de défiler devant l'ami du peuple, il vous crie : « Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat ! »

On sait que David a peint deux répliques de cette œuvre horrible et superbe ; celle qu'on voit à l'École des beaux-arts appartenait au prince Napoléon, elle nous revient aujourd'hui de Belgique. Nu, déjà froid, la plaie au flanc et le bras tombant à terre avec la plume qu'il tenait, Marat sort à mi-corps de la baignoire : ses chairs flétries s'enlèvent sur un fond sombre, sur le drap vert où il écrivait. Pour que le drame fût complet, on a placé au-dessous du tableau une copie de la tête de Charlotte Corday, faite par M. Baudry d'après l'original d'Haüer. Haüer était un capitaine de la garde nationale, qui commandait le poste où Charlotte fut d'abord conduite ; il savait un peu peindre, cette tête si belle le frappa, il voulut en fixer les traits avant qu'elle ne tombât. M. Baudry a donné la vie de l'art à l'esquisse informe de l'officier ; on comprend, en voyant cet admirable visage, l'enthousiasme de Louvet, quand il l'aperçut à l'intendance de Caen, « bien faite, de l'air le plus honnête et du maintien le plus décent ; il y avait dans sa figure, à la fois belle et jolie, et dans toute l'habitude de son corps, un mélange de douceur et de fierté qui annonçait bien son âme céleste. » Je ne sais si dans toute l'œuvre des préraphaélites on trouverait une vision d'ange plus idéale : l'ange de l'assassinat, a dit Lamartine. — Un peu plus loin, voici le troisième personnage de la tragédie, Barbaroux, l'Apollon de la Gironde. David l'a coiffé d'un chapeau à larges bords, qui projette son ombre sur ce front élégant. Une légende sans preuves veut que Charlotte ait frappé Marat par amour pour Barbaroux ; il ressort du récit de Louvet qu'elle entrevit à peine le proscrit de mai, quand elle alla solliciter de lui des lettres pour ses amis de Paris.

Pourquoi faut-il qu'il y ait du sang sur tous ces beaux portraits du grand peintre, et du sang qui rejaillit jusqu'à lui? Celui de Mme Chalgrin cache un douloureux mystère. Vous diriez d'une religieuse, de quelque abbesse de Port-Royal, en voyant cette femme sérieuse, maigre dans sa tunique brune, avec ce front si pur, ces yeux candides et doux. Il ne faut pas toujours se fier aux visages de religieuses. Cette personne sensible, fille de Joseph Vernet et mariée à l'architecte Chalgrin, était attachée par de tendres liens à un homme fort connu en ce temps-là dans la société de Paris. David fit le portrait que nous regardons en 1789 et s'éprit de son modèle ;

il trouva ce cœur occupé, il en conçut une sourde rancune. Quand vint la tourmente révolutionnaire, Émilie Chalgrin faisait partie, avec son amie Mme Filleul, gardienne du château de la Muette, de ce qu'on appelait alors la société de Passy, ce petit monde lettré et épicurien groupé autour de Chénier, de Pastoret, des frères de Pange. Un soir, en 1793, Mme Filleul eut l'imprudence de donner une fête à la Muette, pour célébrer le mariage d'une fille de son amie. Le lendemain, les sectionnaires vinrent arrêter les deux femmes, coupables d'avoir « brûlé les bougies de la nation » (1). On saisit tous leurs papiers ; je sais de bonne source qu'il existe aux Archives nationales, dans le dossier Filleul, une correspondance de la belle Émilie, moins importante pour la gloire de Chalgrin que l'Arc de Triomphe de l'Étoile, auquel l'architecte attacha son nom. La pauvre femme fut-elle victime du ressentiment de David? Il vint, dit-on, la visiter dans sa prison et essayer de la fléchir à la dernière heure, en lui promettant le salut. J'ignore ce qui peut justifier cette légende ; la prisonnière n'en dit rien dans les deux lettres fort touchantes qu'elle adressa encore à son ami, peu de jours avant sa mort. Une fournée emporta Mme Chalgrin, et David n'intervint pas.

Avant de quitter le peintre de la Convention, bien des gens s'arrêteront avec surprise et incrédulité devant le tableau signé de lui, où se pavanent trois vieilles femmes grotesques. Est-ce là du David, du Gavarni ou du Courbet? Vous qui croyez avoir inventé le réalisme, allez voir ces mégères, qu'il rencontra quelque dimanche au Palais-Royal, toutes glorieuses sous leurs beaux atours et leurs bijoux en faux, qu'il reproduisit avec son scrupule obstiné sur la nature et la vérité. Étrange génie, qui reconstitue les Horaces et devine Mme Cardinal ! L'ironie du hasard a voulu que la galerie du XVIIIe siècle prît fin avec cette toile, la dernière de la salle ; toutes ces élégances devaient aboutir à ces trois gothons, Parques ridicules qui prononcent l'arrêt du passé, sibylles qui prophétisent les vulgarités et les parodies de l'avenir. Elles regardent en face l'aimable compagnie qu'elles ont remplacée, elles crient déjà, elles aussi, à leurs gracieuses devancières : « Maintenant, c'est nous qui sont les princesses ! »

En entrant dans la salle de l'empire, on cherche les portraits de Napoléon. Le meilleur et le moins connu est celui de Gros. Le premier consul est debout, en habit rouge ; à l'origine, il était en bottes fortes ; par une singulière fantaisie, on a corrigé plus tard ce détail, on a substitué aux bottes la tenue de cour, des bas et des escarpins. Bonaparte vient de signer le décret qui rattache à la France

(1) Voir les mémoires de Mme Vigée Le Brun.

les quatre départemens de la rive gauche du Rhin; cette indication nous donne la date du portrait, au lendemain de la paix de Lunéville, en 1801. C'est le moment où ce génie prend son plus grand vol, où tout est sagesse et succès dans son effort; le moment aussi de la beauté parfaite pour le masque changeant de cette âme, l'heure où il offre à l'admiration des sculpteurs et des peintres, suivant le mot du poète, « ses yeux éternels dans sa face impériale de marbre. » Il me semble que Gros a légèrement amolli le marbre, je voudrais à son portrait un peu plus de décision et de dureté. C'est l'année des Napoléons mous; je ne parle que pour mémoire de celui de Greuze, évanoui dans une ombre blonde; de celui de Robert Lefèvre, noyé dans une graisse jaune. Quant à la colossale apothéose de M. Ingres, qui rutile au sommet de l'escalier d'honneur, ce qu'il y faut le moins chercher, c'est le spectre de l'empereur, perdu sous des flots de pourpre et d'or. Néanmoins cette décoration a son prix; pour une fois et bien à son insu, M. Ingres a fait œuvre de fantaisie romantique; son Napoléon n'est pas un portrait, c'est un symbole oriental. L'idole hiératique, ensevelie sous les attributs de sa majesté, pourrait figurer l'autocrator dans quelque fresque à Ravenne ou à Byzance, et, plus loin encore dans l'espace et dans le temps, la chimère surhumaine d'un Nabuchodonosor. Ce césar fou de pouvoir trône dans son empyrée; la famille du roi de Naples est à sa droite; son grand juge, le comte Molé, attend ses ordres à sa gauche; en face de lui, deux de ses officiers montent la garde, Legrand et Regnault de Saint-Jean-d'Angely, plus grands que nature, eux aussi; sous les regards du dieu, on a placé à tout hasard Mlle Georges, pour désennuyer sa grandeur en cas de besoin.

J'aimais mieux les portraits d'il y a deux ans, surtout la silhouette d'aigle esquissée par David. Celui-là avait compris qu'il fallait un relief vigoureux pour faire apparaître l'essence même de cette nature, son caractère plastique. Car c'est la qualité rare et souveraine des deux grands génies frères qui dominent notre siècle, Bonaparte et Goethe; ils sont *plastiques*. Il faut que leurs conceptions idéales, leurs fantaisies et leurs rêves prennent immédiatement vie dans des formes arrêtées; ils ne laissent rien flotter dans l'air, ils ont le sens et l'amour de la création. Je suis persuadé que Goethe eût été un très grand souverain, législateur, initiateur de progrès et d'industries, sinon conquérant. Bonaparte, quarante ans plus tôt, eût été philosophe, savant et poète, mais toujours traduisant ses idées en faits. Nul homme n'eut jamais autant de droits à usurper le bel éloge que les *Suppliantes* d'Eschyle décernent à Jupiter : ἔργον ὡς ἔπος, sa parole est action.

Savez-vous où il faut chercher la vraie figure de Napoléon, cette

année? Dans cette figure de sa mère, que vous voyez à côté de lui, dans ce portrait de la Lætitia, qui sera sans doute le plus regardé de l'exposition. Qui l'a peint? On l'ignore. Un Italien probablement, ce fond de campagne romaine qu'on voit derrière elle paraît en témoigner. Elle y est mal à sa place, elle devrait sortir d'un maquis, cette femme noire, sauvage et tragique, *voceratrice* qui lamente d'avance toutes les morts que son flanc va vomir sur le monde. Quand même ce cadre ne porterait pas de nom, il serait impossible de se méprendre à ce visage, qui semble le moule de toute une race fatale; impossible de ne pas s'arrêter sous ce regard chargé de malheurs, devant cette créature énigmatique comme une Destinée; veuve farouche qui incarne dans son deuil les milliers de veuves que fera son fils.

De l'autre côté du premier consul, un capitaine anglais, peint par Lawrence, serre son sabre contre sa poitrine; il est là pour rappeler à son voisin que Wellington l'attend au bout du chemin; toute la vie du héros est marquée entre sa mère et ce soldat anglais. Sur le panneau en face, un grand Talleyrand se tient aux ordres du maître, à moins qu'il n'en guette déjà un autre; important, solennel, bien pénétré de l'axiome qu'il énonçait à Vitrolles, le jour que Bourrienne manqua la préfecture de police faute d'une bonne voiture de poste : « Voyez-vous, avant tout, il ne faut pas être pauvre diable. » Le prince de Bénévent semble se complaire à regarder sa nièce préférée, Mme de Dino; Prudhon l'a surprise dans une attitude ravissante, comme un oiseau qui va ployer le cou sous son aile; il a fixé sur cette toile ce qu'on peut garder des caresses fugitives d'une bouche et d'un regard. Cet enchanteur a su se faire la première place dans le salon de l'empire, cette année; Gérard y est moins heureusement représenté, on ne le retrouve avec toutes ses qualités que dans le portrait de Mlle Brongniart. Prudhon nous montre de charmantes personnes sous la brume légère à travers laquelle il les aperçoit. Les artistes étudieront son procédé dans l'esquisse de Mme Jarre, ébauche où il préparait le tableau que le Louvre possède; il semble que ce visage fasse effort pour sortir du rêve et naître à la réalité; il vient d'on ne sait où, de bien loin. L'œuvre capitale du maître est cette fois le portrait de Mme Copia, la femme de son graveur. Dans la pose et dans tout l'arrangement de cette élégante de l'empire, il y a un accent très moderne, un peu de manière peut-être, assez de grâce pour la faire pardonner et une science de la couleur qui n'a pas été dépassée.

Ai-je besoin d'ajouter qu'on retrouve là les deux inévitables déesses du temps, Minerve et Vénus, Mme de Staël et Mme Récamier? La première nargue Bonaparte bien en face; je comprends un peu qu'exaspéré de voir cet éternel turban, il l'ait relégué à

quarante lieues de Paris. Quant à Mme Récamier, pelotonnée aux pieds de Talleyrand, c'est une autre affaire; cette nouvelle exhibition n'accroîtra pas sa renommée. Le jour où elle est venue poser à l'atelier de Gros, emmitouflée dans cette robe de chambre jaune, dans cette collerette et ce bonnet de malade, elle devait être de fâcheuse humeur pour se négliger ainsi. C'est peut-être que René est absent, et les autres aussi; je vois bien dans un coin un petit Benjamin Constant qui boude; M. de Forbin a gagné l'autre salle: Guérin le peint dans les nobles occupations qui siéent à un directeur des beaux-arts; il a mis son bel habit de gala et tous ses ordres pour s'égarer dans les champs, un album sous le bras, un crayon à la main, afin de lever quelques croquis de la nature. Juliette est abandonnée, aussi Juliette est mélancolique, Juliette a la jaunisse.

Un peu partout, des comédiennes, des acteurs, la Grassini, Mlle Mars, Fleury qui se fait peindre par Mme Romany pour charmer les loisirs de sa prison. La notice du Salon de 1796 nous apprend, en effet, que ce portrait a été commencé dans une maison de détention, où Fleury expiait avec ses camarades l'imprudence d'avoir joué *Paméla*, la pièce réactionnaire de François de Neufchâteau. Enfin, avant de quitter l'empire, jetons un regard de commisération à ces tableautins où les impératrices se dissimulent; Joséphine, Marie-Louise, la reine Hortense, échangent entre elles leurs confidences; humbles et toutes petites, comme il convient à des femmes effacées, dont le maître du monde n'a guère le temps de s'occuper entre deux victoires. — Et maintenant, passons à des époques plus calmes et meilleures; meilleures, cela est certain, et pourtant on y passe avec regret, car le merveilleux va finir. La collection des comptes-rendus parlementaires est une belle œuvre; seulement la plupart des hommes sont ainsi faits, qu'ils préfèrent lire *l'Iliade*, *les Mille et Une nuits* et *le Courrier de Lyon*. Si ces belles choses n'avaient pas été écrites, c'est entre 1789 et 1815 qu'on en trouverait la matière. Il faut remercier le ciel d'avoir ces temps derrière soi; quand notre imagination est condamnée à un trop long jeûne, elle revient se nourrir aux souffrances de nos pères. La France s'ennuie-t-elle? On lui conte les Girondins, et la voilà désennuyée. Est-elle trop longtemps en paix? On lui redit Austerlitz ou Wagram, et la voici qui frémit. Ne dites pas que ce jeu est dangereux; ce serait avouer qu'il est deux fois attachant.

II.

M. Ingres nous reçoit dans le salon voisin; il y occupe à lui seul presque tout un panneau, le panneau sur lequel les gais soleils n'ont

jamais donné. Il s'y est peint lui-même à des âges différens, car M. Ingres se peignait volontiers; il y a peint des femmes qui ont traversé la terreur, échappé à la guillotine, et qui pouvaient se croire à l'abri de la fortune adverse. A l'autre exposition, ce maître discuté et inégal était défendu par son Bertin; le puissant journaliste avait réponse à toutes les objections, il réduisait les malveillans au silence. Cette année, il manque à l'accusé un avocat de cette taille. Bartolini rappelle un peu Bertin; le sculpteur est peint dans la même note, à la manière du Bronzino; s'il n'y avait ici que ce portrait, il faudrait s'incliner respectueusement; mais je proteste au nom du sexe sacrifié. Passe encore pour cette dame en robe verte; son miroir ne l'a jamais rendue heureuse, eût dit poliment Sainte-Beuve; elle se console avec la ligne classique de son bras, avec les opulentes cassures du velours vert sur ses manches à gigots. Il faut vraiment plaindre celles que l'artiste a vouées au bleu, à des bleus taquins et insolens dont il a le secret. Oh! je sais bien ce qu'on va me dire, je vois les gens du métier pâmés sur la perfection de tel ou tel morceau de détail; mais d'abord une femme n'est pas un assemblage de morceaux, c'est un tout de grâce ou ce n'est rien; et puis la peinture est un art qui s'adresse aux yeux, les yeux jouissent ou souffrent par les couleurs, ils ne supportent pas un certain degré de provocation. Nous retrouverons en bas des dessins de M. Ingres; là je le reconnais incomparable; mais dès qu'il les porte chez le teinturier, je tremble. Dans un livre récent, M. Berthelot nous raconte comment nos premiers pères reçurent du ciel les élémens de la chimie. Certains anges, épris d'amour pour les filles des hommes, descendirent sur la terre et leur enseignèrent les œuvres de la nature. Dans leur tendre faiblesse, ils divulguèrent aux mortelles les secrets de Dieu, l'art de fondre les métaux, celui de broyer les couleurs et de teindre les toisons. La peinture naquit de ces révélations. M. Ingres n'est pas allé garnir sa palette chez ces maîtres célestes; ce ne sont pas, à coup sûr, des anges amoureux qui lui ont appris l'emploi des couleurs.

Sur ces tristes sujettes règne un Charles X, représenté dans le costume du sacre, comme tout à l'heure Napoléon. M. Ingres l'a fait plus modeste et plus humain que l'empereur apocalyptique. Aussi bien le vieux roi ne règne que sur un panneau. Celui d'à côté appartient déjà au roi Louis-Philippe, qui chevauche, entouré de ses fils, et passe la revue de sa bonne garde nationale. Du palier qui donne sur cette pièce, l'énorme Napoléon contemple ses successeurs. Il faut que les rois se pressent dans la chambrée commune, qu'ils se contentent d'un pan de mur et vivent en bons frères. Chacune de ces salles doit contenir un quart de siècle, et nous n'accor-

dons pas cette durée à nos maîtres. On s'avise ici qu'il ne serait pas simple d'inculquer les premières notions de notre histoire à un étranger ignorant qui viendrait les y chercher. En voyant tant de souverains dans un espace si étroit, il s'imaginerait sans doute que nous étions naguère une fédération, gouvernée par des dynasties parallèles; ainsi, et faute de regarder chez eux, les égyptologues se trompèrent longtemps; désespérés par la multitude des noms et des statues de Pharaons, ils supposèrent que les vallées d'Egypte obéissaient simultanément à plusieurs princes; il eût été plus simple de se dire que ce pays était, comme le nôtre, un royaume à révolutions fréquentes et périodiques; ce que la science a fini par prouver.

Suivant une coutume qui n'est pas pour nous étonner, ces princes en disgrâce ont gardé auprès d'eux fort peu de leurs courtisans. Ils ne voient alentour que des gens désagréables et des objets menaçans. Ici un voisin dangereux, Lafayette sur son cheval blanc, dans cette esquisse de Reynolds; il est à côté de Washington, qui semble lui donner un ordre et lui montrer la route de son bras tendu; cet Américain envoie son ami porter la république au vieux monde. Là, Paul-Louis Courier, Jacques Laffitte, Odilon Barrot, Manuel, un bourgeois bien correct et bien calme; je ne croirai jamais qu'il puisse avoir des démêlés avec la gendarmerie. Ce prélat, peint par Mauzaisse, devrait du moins rassurer les rois; fort peu, c'est Grégoire, évêque de Blois. Au-dessus de l'évêque et de Louis-Philippe, la Taglioni s'enlève jusque dans les frises; le roi a sous les yeux un objet moins aimable, la tête de Fieschi. Je n'insisterai pas sur ce grand régal de la curiosité, qui est par surcroît un des meilleurs morceaux dus au pinceau de Brascassat. Tous les journaux vous ont déjà conté comment cette tête fut peinte à l'amphithéâtre, vingt-quatre heures après l'exécution, comment elle est signée avec le propre sang de l'original, comment la guillotine se profile dans le fond du tableau, et autres aménités. Qu'on dise encore que nous ne sommes pas respectueux des anciennes renommées! Durant quelques jours, Fieschi a retrouvé assez de lustre pour balancer la vogue de Marchandon.

Tout cela est fort curieux, mais la peinture? diront les amateurs. Ils ne laisseront pas que de m'embarrasser. Il est bien peu de ces tableaux qui retiennent, autrement que par l'intérêt du sujet. Cela vient peut-être de ce que les artistes de cette époque, Géricault, Delacroix, Ary Scheffer, se portaient de tout leur effort vers les belles créations imaginaires ou historiques; l'étude de la vie quotidienne, pratiquée sur les visages de leurs contemporains, passait au second plan dans leurs préoccupations. Aujourd'hui nous faisons de meilleurs portraits; nous ne faisons pas le *Naufrage de la Méduse* et l'*Entrée des croisés*. On a gardé à l'École des Beaux-Arts

quelques portraits de Delacroix; nul n'ignore que c'est la partie la moins personnelle de son œuvre. Delaroche est à peine représenté; Ary Scheffer l'est moins fortement qu'il y a deux ans; il ne donne bien la note du temps que dans le travesti de Mlle Fauveau, déguisée en homme sous sa blouse de sculpteur. C'est le coin des travestis; voilà George Sand habillée en femme, et une joyeuse mascarade où Eugène Lami a réuni autour du comte d'Orsay les dandys de 1840. De tous ces peintres, Horace Vernet est celui qui fait la meilleure figure, avec le beau portrait du comte Molé; l'éclat de la simarre n'éteint pas la tête pâle et fine du chancelier. Cependant nous devrions quitter cette salle sans y avoir découvert la perle rare, si Flandrin, devançant un peu son époque, n'avait apporté ici sa *Jeune fille à l'œillet*; son chef-d'œuvre, le tableau que les plus grands artistes ne font qu'une fois. Regardez-la longtemps, cette enfant; sa beauté intime n'est pas bruyante, elle se replie et veut qu'on la pénètre, fleur qui se referme au grand jour pour retenir son parfum. Sentez-vous l'harmonie mystérieuse entre les reflets changeans de ce regard et ceux de la robe irisée, qui semble teinte dans l'eau des étangs frissonnans à l'aurore? Ce regard, il me remet dans la mémoire la délicieuse page des *Reisebilder:* « Dans les yeux de la belle dame habitait l'âme de la petite Véronique... » Il y a ainsi des yeux faits de beaucoup d'âmes mortes: il a fallu des milliers de ces âmes pour allumer ceux de la *Joconde*; toute proportion gardée, il en est entré beaucoup, et des plus douces, dans les yeux de la *Jeune fille à l'œillet*.

Je crains qu'on ne s'attarde pas dans la petite salle qui suit et qui prépare la transition à celle des vivans; c'est l'époque des nébuleuses, l'époque de *Lucrèce*, je veux dire celle de Ponsard; et l'on a fait alors du Ponsard même en peinture. Les belles dames de Winterhalter, les cavaliers d'Alfred de Dreux, les modèles de Chassériau, de Cogniet et de Couture, vêtus de draps lugubres et mal coupés, tout ce monde ne peut plus nous passionner; l'intérêt ne saurait où se prendre sur ces murs, si les toiles de Ricard n'étaient venues s'y rassembler, du droit de la mort. On reverra avec plaisir une partie de l'œuvre de cet excellent peintre; il plaît par sa distinction native, il la communique à tous ceux qu'il touche de son pinceau, même aux plus réfractaires à cette qualité. Les portraits de MM. Troplong et de Pracomtal suffiraient pour assurer à Ricard une royauté facile, dans la compagnie qui l'entoure. Saluons Théophile Gautier, peint par Bonnegrâce. Le lion est déjà vieux, ce n'est plus le temps où il défiait la bise des neiges de mordre sa poitrine, sur les sommets de la sierra de Grenade :

> ... Sans gravier ni toux ma poitrine profonde
> Aspire à pleins poumons l'air du ciel, l'air de Dieu.

La toux était venue, un jour qu'à Versailles, en 1871, le poète nous disait, avec sa bonhomie habituelle : « Ce n'est rien, je m'essouffle à courir derrière mon cercueil. »

Mais j'y pense : s'il plane de ce côté un léger brouillard d'ennui, n'est-ce pas qu'on a banni de ces salles les poètes? Pas un n'est entré. Je vois bien là un faux Lamartine, qui en impose à quelques personnes ; détrompez-vous, braves gens ; ce portrait est noble, anguleux et pâle, mais ce n'est pas un poète, c'est un diplomate ; le comte Desages, ancien directeur politique aux Affaires étrangères, qui continua la forte race des premiers commis d'autrefois. Ce nom, inconnu du grand public, éveille des souvenirs de respect au quai d'Orsay ; si vous demandez pourquoi, on vous répondra qu'il a « maintenu les traditions. » Vous voulez savoir quelles traditions, et pour qui? N'insistez pas, cet arcane ne vous concerne point. M. Desages est triste, il voit sa chère carrière menacée par le branle des temps nouveaux. Le commissionnaire est ruiné, et il n'avait contre lui que le télégraphe ; pour ruiner le diplomate, le télégraphe conjure avec le journal, avec mille autres agents de simplification. On ne retrouvera bientôt plus le curieux fossile que Chateaubriand décrivait à Rome : « Par ci, par là, j'ai entrevu de petits finauds de ministres de divers petits États, tout scandalisés du bon marché que je fais de mon ambassade ; leur importance boutonnée, gourmée, silencieuse, marche les jambes serrées et à pas étroits ; elle a l'air prête à crever de secrets qu'elle ignore. » Même à Rome, autour de ces conclaves où se dépensaient les plus subtiles roueries de l'art diplomatique, cet art n'aura plus raison d'être ; du train dont marchent les sciences, les idées et les affaires, nous verrons peut-être avant le prochain conclave notre ministre des cultes, si nous en avons un, téléphoner lui-même au saint-père l'abolition du Concordat. Pauvre M. Desages!

III.

Nous entrons dans le pays des vivans ; pays difficile, on y marche sur des braises. Cette fois encore, je m'abstiendrai de toute critique : peintres, originaux et propriétaires de ces toiles se sont unis dans une bonne action collective ; si j'allais les en dégoûter par quelque remarque affligeante, je ferais tort aux malheureux. Je ne vois guère ici qu'un contemporain dont il serait tentant de dire un peu de mal à cette place ; c'est M. Buloz. Malheureusement, le regretté M. Cot ne s'est pas prêté à ce dessein ; cette année surtout, où sa mémoire est dignement défendue par une de ses meilleures œuvres, le portrait de Mme V... Il est donc entendu que

tout est beau chez les modernes, même M. Crémieux; quant à les classer par ordre de mérite, ce serait un jeu puéril, y fussé-je propre; notre école a pour trait caractéristique une diversité de tendances qui ne permet pas les comparaisons. — Dire d'un seul tableau qu'il est excellent, n'est-ce pas déjà chagriner un peu tous les autres? Pourtant, je dois me faire l'interprète du cri public, tel qu'on l'entend là chaque jour devant le portrait de Guizot, par M. Baudry. « C'est le *Bertin!* » dit-on de toute part. Oui, c'est l'œuvre culminante, comme le journaliste d'Ingres l'était il y a deux ans, l'œuvre type et parfaite, parce que, comme le Bertin, elle ramasse en quelques traits toute une vie et toute une histoire. M. Guizot n'est plus ce lutteur que Delaroche nous montrait à la tribune, roidi dans son idée, affrontant son adversaire. Il est vieux, il s'est assis, il s'est déraidi pour parler à ses petits-enfans. Son regard apaisé porte par delà les affaires humaines, et interroge la charte divine; l'homme d'état écrit à ce bureau les *Méditations sur l'Évangile*. Rien que de noble, de simple et de clair sur cette toile, comme dans l'âme qu'elle emprisonne; les fonds sont lumineux, comme l'éternité où cette âme regarde et tend. Cependant la volonté qui habitait chacun des replis de la face n'a pas fléchi; elle est tout entière dans les sourcils, dans la bouche, surtout dans cette main, incrustée sur le genou comme une serre d'aigle. Un personnage de Tolstoï, introduit chez un puissant ministre, regarde d'abord les mains de son hôte : « On regarde toujours les mains de l'homme qui tient le pouvoir, » dit le psychologue. M. Baudry le sait bien; il a longtemps étudié cette main, qui fut assez forte pour saisir la France, pas assez pour garder sa proie. C'est grand honneur, pour notre temps, d'avoir réuni l'homme qui a pu inspirer une œuvre pareille, et celui qui a pu l'exécuter.

Je vais encore manquer à la règle que je m'étais prescrite et indiquer mon goût particulier pour trois portraits de femmes, d'une facture bien différente; celui de Mme la marquise de l'A..., par M. Hébert, ceux de Mme la princesse de B... et de Mlle de C..., par M. Dubois. Je ferai une dernière exception pour l'envoi de Mlle Jacquemart; ce peintre n'est pas tout à fait un vivant, puisqu'on assure, et c'est grand dommage, que son œuvre est à jamais achevé. On n'avait pas revu depuis longtemps les portraits du maréchal Canrobert, de MM. Dufaure et Duruy; ils sont restés à la hauteur de leur réputation, l'assentiment public leur rend une justice définitive. Et maintenant, comme je ne puis réimprimer ici le catalogue, il faut se borner à remercier tous nos contemporains des plaisirs inégaux et variés qu'ils nous donnent; dans cette vaillante armée, ceux à qui l'âge ou la célébrité ont conféré le plus de chevrons voudront bien se charger de transmettre nos remerciemens à tous les autres;

confions cette commission à MM. Bonnat, Cabanel, Carolus Duran, Chaplin, Delaunay et Henner.

La physionomie générale de ce salon est intéressante. Un artiste de beaucoup d'esprit remarquait qu'on pourrait se reconnaître dans la chronologie du siècle d'après la longueur des cous. Durant la première moitié, dans les portraits des hommes et surtout dans ceux des femmes, le col est élancé, la tête aspire au ciel, elle semble ne pouvoir assez se dégager du corps pour aller chercher là-haut des visions idéales. A mesure qu'on se rapproche de nos jours, le col se raccourcit, la tête rentre dans les épaules, par le mouvement instinctif du taureau qui s'apprête à lutter. C'est que le combat de la vie est devenu plus intense, le regard est ramené aux intérêts immédiats, près de terre. Par application d'une loi de Darwin, l'habitude de la pensée a insensiblement transformé l'habitude du corps. L'observation est si facile à vérifier, qu'il doit y avoir là un peu plus qu'un paradoxe d'atelier.

Ce sont bien des gens de lutte, presque tous ceux qui ont conquis leur place honorée sur ces murs, savans, écrivains, magistrats, ministres. Des ministres ! il y en a tout un banc autour de M. Guizot. Rien de plaisant comme les attitudes symétriques et résignées de M. Dufaure et de M. Duruy, leurs regards détachés du pouvoir, leurs mains vides et lasses qui retombent, ayant laissé échapper le portefeuille. Tous deux semblent vous dire : « N'y touchez pas, il n'en vaut pas la peine ! » M. Duruy le dit avec une belle philosophie, M. Dufaure avec un reste de moue rageuse sous sa lèvre, où se prépare quelque coup de boutoir. Au-dessus d'eux, M. Renan s'est haussé dans un bon poste pour bien voir et s'amuser, ce qui est, on le sait, sa grande affaire; son regard s'abaisse avec commisération sur tous ces ministres, il leur commente les vanités de l'*Ecclésiaste*, sa bouche va laisser tomber quelque prédication consolante, consolante pour lui-même.

Le hasard des cadres a amené ici le plus curieux et le plus ironique des rapprochemens ; on a placé au-dessus de tous ces vaincus de la politique, précisément sur le Guizot qu'il écrase, un énorme Gambetta. Le tribun domine la salle, il va tonner, il piétine, confond et assourdit tous les hommes d'état du passé. Son voisin, M. Renan, lui a murmuré à l'oreille un conseil qui est une vérité profonde : « Il faut prendre la force où elle est et l'acheter au prix qu'elle coûte. » Gambetta l'a prise, l'a payée, et il a ravi son époque à tous les grands rivaux qui gisent au-dessous de lui. Chacun fera ses réflexions devant le tableau d'histoire composé sur ce panneau. Les comparaisons seront faciles et piquantes entre le noble philosophe, retiré dans sa méditation, transfiguré par un maître, et le

tribun populaire, de race moins altière, moins bien défendu par son peintre. Ces comparaisons, meurtrières pour le second, seront justes; elles ne seront pas toute la justice. J'eusse pourtant voulu dire ma pensée, — je la sens si libre, — en passant devant l'homme qui a rempli mon temps. Par malheur, la tombe est récente; la popularité, cette courtisane, rôde encore autour, elle ne laisse pas approcher la justice. Pourquoi a-t-il rempli ce temps? Dans ces grands empires qu'un homme exerce sur la foule, tout ne peut pas être usurpé; seulement la foule ne connaît jamais elle-même les raisons secrètes de sa déraison. Elle a glorifié ce politique pour beaucoup d'essais douteux, de promesses légères, de faiblesses et de désorganisations; au fond, ce n'est point pour tout cela qu'elle l'aimait; elle l'aimait parce qu'il avait cette chaleur, qui est la vie, et les hommes vont d'instinct à la vie; elle l'aimait surtout parce que, sous les habiletés de l'ambitieux, elle sentait une attache naïve et crédule à la patrie; parce que, dans une heure éperdue, cet homme avait eu le cœur de la France dans ses mains. S'il l'avait recueilli, c'est qu'apparemment aucun autre n'avait été là pour le prendre. L'honneur était trop lourd, soit; l'homme n'était pas égal à l'entreprise, je le sais; l'effort a été mal fait, d'accord; mais il a été fait, et il fallait qu'il fût fait. Ceux-là ne peuvent l'oublier, qui, dans le bruit du canon, ne distinguent plus si le chef s'appelle Villars ou Kellermann. Qu'on place dans ce cadre les émules de Gambetta, les plus qualifiés, voire et surtout le plus qualifié : comme Dante chez les vaines ombres, nous regarderons et passerons, n'entendant pas ce petit bruit d'un cœur qui bat au moins pour l'une de nos amours; devant ce portrait nous l'entendons.

Vous reverrez encore bien d'autres figures célèbres ou connues dans cette salle. Elles n'ont qu'à se bien tenir : MM. Augier et Pailleron se trouvent là tout à point pour noter leurs travers dans quelque comédie; MM. Coquelin l'attendent pour la jouer. Ils sont cinq. Cela va troubler les idées des étrangers, qui ne savent pas qu'un et un font quelquefois plus de deux. Ah! notre étranger de tout à l'heure! ses étonnemens vont recommencer quand il entrera ici. Où est donc le gouvernement? demandera-t-il. — Il n'y en a pas. — Tout à l'heure vous aviez trop de rois et maintenant je ne vois plus même un président. — C'est sans doute qu'on ne l'aura pas réélu. On aura sacrifié sa personne pour déférer à ses idées. Au reste, si vous tenez à voir un gouvernement, il y a ici de quoi former tout un cabinet, et quel cabinet! — Mais qui maintient l'ordre? — Le préfet de police que vous apercevez dans ce petit cadre. Seulement, il fait penser au vers de Juvénal : *quis custodiet ipsos Custodes.* — Tout cela ne donne pas un président. Ah!

mais voilà votre affaire! s'écriera à coup sûr l'étranger, qu'il vienne de Singapour ou de Bogota : ne cherchez pas plus loin ; prenez M. de Lesseps. C'est le seul que je connaisse, là, le tout dernier de la salle et du siècle. Il s'est mis à cette place pour bien affirmer qu'il veut clore le siècle, et sa volonté sera faite, car la Providence y regarde à deux fois avant de contrarier sa volonté.

Notre promenade semble terminée ; et pourtant que de curiosités il nous resterait à voir, au rez-de-chaussée, avant de sortir! Voici des pastels, des miniatures, ce royaume de Lilliput dans le monde de l'art. Voici tout un panneau de portraits de Goya : les Espagnols ne sont pas montés pour ne pas irriter Napoléon, le peintre du *Dos de Mayo* lui eût rappelé de trop cruels souvenirs. La fille de Goya est une œuvre superbe, les autres souffriraient quelques réserves. N'oubliez pas d'entrer dans ce boudoir discret, où quelques jolies femmes se sont retirées loin de la foule. Un grave homme d'état les y accompagne, dont la place serait marquée là-haut. Il n'est pas à plaindre dans sa retraite, entre ces gracieux portraits ; sans doute qu'il y médite quelque page d'histoire ; en ce cas, ne le troublons pas, les lecteurs de cette *Revue* ne nous le pardonneraient jamais. Que d'épaves du siècle, errantes encore dans ce vestibule ; portraits qui ont voulu se faire trop grands et que le ciel a précipités, comme les Titans ! Étrange macédoine de noms et de peintures! Lacordaire, l'impératrice Catherine, Napoléon III, Cuvier, Liszt, et ce bon Parmentier, qui agite joyeusement sur nos têtes son bouquet de fleurs de pommes de terre. Voilà le vrai bienfaiteur de l'humanité ! D'autres sont venus depuis, qui nous ont promis de plus grands régals, la poule au pot et des rentes pour tout le monde. Ils ne nous ont pas donné autant. Entre eux et Parmentier, le *Livre des Proverbes* a décidé : n'y est-il pas dit, au chapitre quinzième : « Un légume offert avec amour est préférable à du veau offert avec haine. »

En résumé, on sort d'ici avec un sentiment de fierté légitime pour notre école française, pour cet art souple et mobile, qui s'est incessamment transformé depuis cent ans. Jusqu'à nos jours, l'école a souvent changé de doctrines, mais chaque époque garde une physionomie collective bien caractérisée. On descend un fleuve qui roule ses eaux compactes entre des rives très variées d'aspect : tour à tour riantes prairies, sévères horizons classiques, gorges romantiques ; un peu languissant et décoloré au milieu de sa course. le fleuve se divise, quand il arrive à nous, en mille canaux qui se frayent des lits individuels. Le penchant de notre esprit pour l'étude de la vie intime, le besoin de naturel uni au goût des recherches minutieuses, tout devait faire du portrait le genre contemporain par

excellence, et nous y avons une réelle supériorité ; il ne nous manque, pour y être parfaits, qu'un peu plus d'indifférence aux détails accessoires, une plus grande certitude de la noblesse de la vie. Et puis, comment dire? Il y a au Louvre une Diane antique fort belle : dans le dos de la statue, quelque Juif du Levant a gravé une inscription hébraïque. L'art moderne est comme cette Diane : il laisse quelquefois apparaître la main crochue du brocanteur.

Ces variations de l'art traduisent à leur manière toutes les révolutions intellectuelles de ce pauvre siècle, les sursauts et les dépressions de la longue histoire, écrite là-haut sur tant de visages. On la relit en regardant ces visages. Plus d'un visiteur emportera d'ici des pensées de lassitude et de tristesse; peu de courages tiennent contre la vue de tant de néant. Plus d'un prendra sa peine et son œuvre en pitié, après avoir compté tous ces morts, de leur vivant gens affairés de hautes besognes, qui menèrent grand bruit, et dorment maintenant dans la terre tranquilles. — Et pourquoi ces besognes et ce bruit? On revoit les hommes de la révolution, on est tenté de penser que jamais événement plus considérable ne tint l'univers attentif; puis on se rappelle qu'à ce moment même, en 1791, sir William Herschel constata la disparition d'une étoile de la constellation d'Hercule, qu'il avait vue rougir dix ans auparavant. Qu'est-ce que la révolution française, à côté de la mort de ce soleil, du deuil de tous les mondes qui gravitaient autour de lui et vivaient de sa vie? — Pour ne point se laisser aller à ces idées dissolvantes, il faut sortir de l'École par le petit cloître silencieux qui la précède et regarder le beau marbre du sculpteur, *la Jeunesse* qui écrit, de son doigt levé, des paroles d'espérance. Elle écrit que nous avons commission d'agir pour la patrie et pour l'humanité, sans trop creuser les chances de notre action. C'est ce qu'ils disent tous, là-haut. Ils font mieux que dire, ils prêchent d'un dernier exemple tous ces représentans du siècle : ils se sont rencontrés pour bien faire à ces États-généraux de la charité. Oh! les bons représentans! ils ne parlent pas, ils ne votent pas, l'impôt qu'ils nous demandent est utile et léger; durant leur courte session, ils n'auront fait que des heureux, et quand on aura assez d'eux, il suffira de six commissionnaires pour les dissoudre. Puissé-je vous inspirer la curiosité de l'aller voir, ce parlement invraisemblable!

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

UN

MINISTRE DE LA RESTAURATION

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE

Pour écrire une bonne biographie, il faut avoir à la fois de la chaleur d'âme et de style et beaucoup de discrétion, se bien persuader qu'on ne rend les hommes intéressans qu'en les représentant tels qu'ils ont été et qu'en matière d'histoire les brodeurs sont toujours ennuyeux. S'il s'agit d'un personnage qui n'a joué dans les événemens qu'un rôle secondaire, il faut résister à la tentation de le surfaire par des artifices d'éloquence, de l'attirer au premier plan, d'ajouter quelques pouces à sa taille. Il importe aussi de peindre les caractères avec leurs hauts et leurs bas, dans la candeur de leurs contradictions, et de se souvenir que l'âme, comme l'a dit un historien, n'est qu'une suite continuelle d'idées et de sentimens qui se succèdent et quelquefois se détruisent, qu'elle reçoit mille changemens par l'âge, par les maladies, par la fortune. Il importe davantage encore de s'en tenir à l'essentiel, aux traits saillans et d'écarter avec soin les détails oiseux. Le vrai biographe n'a garde de tout dire ; comme le vrai peintre, il a l'esprit de choix et de sacrifice. Ce sont des qualités peu communes dans un temps où l'art qui se pratique avec le plus d'amour est celui de se noyer dans les détails.

Quiconque a lu le *Louvois* de M. Camille Rousset et son *Comte de Gisors* sait à quel point il possède les vertus et les talens qui font le bon biographe, comme il s'entend à peindre des caractères attachans, sans se croire obligé de s'engouer de ses héros et de les imposer de vive

force à notre admiration. On sait aussi quel heureux parti il a toujours tiré des documens inédits que sa sagacité de chasseur lui fait découvrir; si abondans qu'ils soient, M. Rousset ne s'est jamais noyé, il ne se noiera jamais. La nouvelle biographie qu'il vient de publier est un modèle de goût et de discrétion (1). En racontant la vie du marquis, depuis duc, de Clermont-Tonnerre, qui fut sous la restauration un excellent ministre de la guerre, mais qui, en politique, n'a joué que les seconds rôles, il a su nous intéresser à son personnage sans battre le tambour ni sonner la trompette autour de cette pure et modeste renommée. Heureux les peuples qui auraient à leur disposition, sinon pour régler leurs destinées, du moins pour administrer leurs affaires courantes, beaucoup d'hommes de second plan tels que le marquis Aimé-Marie-Gaspard de Clermont-Tonnerre! Le génie fait payer quelquefois très cher les services qu'il rend; les hommes de devoir et de conscience se donnent à ce qu'ils font, et ils aiment à se donner. C'est une grâce d'état.

M. Rousset a peint, dans le marquis de Clermont-Tonnerre, un type de parfait honnête homme. Né le 27 novembre 1779, mort à quatre-vingt-cinq ans, le 8 janvier 1865, après avoir traversé la révolution, la terreur, le directoire, l'empire, la restauration, la monarchie de juillet, il avait vu un second empire remplacer une seconde république. Quoiqu'il eût servi son pays sous deux gouvernemens, il pouvait se vanter de n'avoir jamais trahi la confiance de personne ni manqué à sa parole, ni sacrifié à ses légitimes ambitions le souci de sa dignité ou l'intégrité de son caractère. Il n'y avait jamais eu dans sa vie rien d'équivoque, aucune de ces actions douteuses qu'il faut expliquer non pas une fois, mais cent fois, car l'homme qui se croit tenu de s'expliquer n'en a jamais fini, c'est toujours à recommencer. Il disait dans sa vieillesse : « La plus grande de toutes les difficultés n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. J'ai toujours voulu faire mon devoir, je crois l'avoir connu; si je me suis trompé, la bonne foi est mon excuse. » Sa conscience pouvait être tranquille, il ne s'était point trompé et n'avait d'excuses à faire à personne.

C'est surtout dans les temps de révolutions qu'il est difficile de connaître, de découvrir son devoir. Nous lisons dans les très intéressans et très curieux Mémoires de M. de Vitrolles, récemment publiés par les soins de M. Forgues (2), que quand cet homme de beaucoup d'esprit, qui ressemblait peu au marquis de Clermont-Tonnerre, fut dépêché à Toulouse, après le retour de l'île d'Elbe, pour y organiser

(1) *Un Ministre de la restauration, le marquis de Clermont-Tonnerre*, par Camille Rousset, de l'Académie française; Plon, 1885.

(2) *Mémoires et Relations politiques du baron de Vitrolles*, publiés, selon le vœu de l'auteur, par Eugène Forgues, 3 vol. in-8°; Charpentier, 1884.

la défense de la cause royale, le comte de Sainte-Aulaire, préfet de la Haute-Garonne, éprouva le besoin de lui expliquer et sa situation et sa conduite et ses opinions personnelles : « Mon âge ou d'autres circonstances, lui disait-il, m'ont éloigné de l'émigration ; je n'en ai partagé ni les rancunes ni les passions ; les Bourbons m'étaient restés absolument étrangers. Élevé à l'École polytechnique, entré dans l'administration de l'empire, bien traité par le chef de l'état, j'ai été assez longtemps ébloui de cette grandeur qui courbait devant elle toutes les têtes, et je me suis laissé aller à tout le prestige de cette gloire. Cependant il m'est bien venu ensuite, par le sentiment des souffrances publiques, quelque éloignement pour l'homme qui sacrifiait tout à son intérêt. En dernier lieu préfet à Bar-sur-Seine, j'ai encore une fois invoqué le génie de l'empereur et combattu comme un soldat contre l'invasion étrangère, dont les résultats politiques étaient hors de ma prévision. De tout cela, vous le voyez, il ne m'est resté dans le cœur aucun sentiment particulier pour l'empereur ; personne ne blâme plus que moi sa nouvelle entreprise, qui est un désastre pour le pays. Mais cette inclination qu'il ne m'inspire en aucune manière, je l'éprouve pour une personne qui lui tient de bien près, pour l'impératrice Marie-Louise, qui m'a distingué dans sa confiance et ses bontés. » M. de Sainte-Aulaire s'empressa d'ajouter que ses sentimens particuliers n'auraient aucune influence sur sa conduite, qu'il entendait prouver combien il respectait la religion du serment.

Il le prouva en effet jusqu'au bout ; puis, quand toute résistance parut vaine et que la place devint intenable, il ne se soumit pas, il se démit, en adressant à Carnot, ministre de l'intérieur, et au duc de Bassano, des lettres « où il ne se ménageait aucun de ces faux-fuyans si communs dans ceux qui obéissent à contre-cœur aux devoirs imposés. » Après quoi, cet ex-préfet de l'empire et de la restauration, qui unissait à toutes les graces de l'esprit un jugement exact et rigoureux, dit, entre quatre yeux, à M. de Vitrolles, en lui serrant le bouton : « A présent, je vous prie de me dire quelle est en principe votre opinion sur les conditions qui donnent à un gouvernement nouveau les droits à l'obéissance et à la reconnaissance de son autorité, car enfin tous ceux qui existent ont remplacé des gouvernemens établis. » — « Et nous nous mîmes, ajoute M. de Vitrolles, à discuter cette question de droit public, comme on aurait pu le faire sur les bancs de l'école. » Le caractère des temps troublés est de tout remettre en question, même la morale publique, et, une fois que les consciences se prennent à douter d'elles-mêmes, à courir d'oracle en oracle, il faut qu'elles soient d'une trempe particulière pour que leurs incertitudes n'aient pas raison de leur vertu. Le devoir devient obscur, l'intérêt seul est certain. C'est une belle science que la casuistique ; mais il n'y a que les très honnêtes gens qui puissent la cultiver impunément.

M. de Clermont-Tonnerre avait eu, lui aussi, ses doutes, ses hésitations, ses crises de conscience; mais il avait l'âme trop haute pour n'écouter que son intérêt et il se défiait des oracles équivoques et captieux. Comme le comte de Sainte-Aulaire, et malgré ses opinions royalistes, il était entré à l'École polytechnique, à laquelle il se présenta en 1799, peu de jours après le 18 brumaire. De très bonne heure, il s'était senti du goût pour le métier des armes; les sévérités de sa première éducation l'y avaient préparé de loin. On lui avait appris, dès sa plus tendre enfance, à coucher sur la dure, à braver les intempéries, à travailler sans feu l'hiver, à manger de tout, à ne jamais se plaindre et à n'avoir peur de rien. A la passion du métier se joignait l'impérieux désir de servir son pays, car ce monarchiste aimait la France, et il ne fut jamais du parti des boudeurs.

Cependant il lui fallait un singulier courage d'esprit pour oser concevoir et exécuter son projet. Le vicomte, son père, qui commandait le Royal-Guyenne, avait émigré le 1er janvier 1792. « Quoi! s'écrie M. Rousset, le fils d'un colonel de l'armée de Condé servir sous les couleurs de la révolution, sous le drapeau de la république! Il y avait là de quoi ruiner toutes ses relations, le faire répudier comme un renégat. » Il prit ses précautions, il attendit, pour se présenter à l'école, d'avoir atteint l'extrême limite d'âge, afin de n'être point exposé à porter les armes contre son père et contre son roi. L'armée de Condé n'existait plus, il pouvait s'abandonner à ses goûts, aux inspirations de son patriotisme et de sa fierté, qui lui commandait, selon ses propres expressions, « de ne pas laisser déchoir le nom dont il avait le poids à soutenir. » Pour mettre sa conscience en paix, il imagina de faire consulter par un tiers le prince que les royalistes, depuis quatre ans déjà, nommaient le roi Louis XVIII. Le comte de Provence fut indulgent et daigna approuver sa résolution; mais tout son monde s'en indigna, se déchaîna contre lui. Bien des années plus tard, M. de Semonville lui disait un jour : « Mon ami, ne vous brouillez jamais avec la bonne compagnie; c'est une chose qu'on ne pardonne pas en France. » Il est pourtant des cas où il faut savoir se brouiller avec la bonne compagnie : elle est souverain juge en fait de bienséances, mais les bienséances ne sont pas tout dans la vie, et d'ailleurs on conquiert souvent son estime en sachant combattre ses préjugés, braver ses rancunes et mépriser ses mépris.

M. de Clermont-Tonnerre n'a pas été seulement un honnête homme, en définitive, il fut un homme heureux. Quoiqu'il eût peu de goût pour les tracasseries et l'intrigue, son mérite s'imposait, et il prouva aux intrigans que les sages et les modestes font quelquefois leur chemin. Il s'était distingué au siège de Gaëte. A quelque temps de là, le roi Joseph le fit passer dans son état-major; vingt-quatre heures plus tard, le roi de Naples était devenu roi d'Espagne, et Clermont-Ton-

nerre allait le rejoindre à Bayonne. Parmi les aides-de-camp nouvellement nommés, il y avait un colonel Guy, dont M. Rousset a raconté les mésaventures dans une des pages les plus agréables de son livre. C'était un brave officier, mais il n'avait pas de chance. Il vient trouver Clermont-Tonnerre, lui propose de faire route de compagnie, à frais communs. Clermont accepte; mais pendant qu'on charge les bagages, l'autre se ravise et dit : « Je vous gênerais sans doute; si cela vous convenait, nous renoncerions à voyager ensemble. — Soit; comme il vous plaira. » Le soir, au palais, Clermont rencontre Guy, qui s'excuse de le laisser dans l'embarras. « Point du tout, répondit-il en riant; je suis fort aise. Vous avez la physionomie malheureuse; vous m'auriez fait arriver quelque accident. » Là-dessus, ils se quittent fort bons amis. Guy part, Clermont le suit à douze heures d'intervalle. En arrivant à Fondi, il aperçoit une voiture couchée sur le flanc; c'est la voiture de Guy, dont l'essieu s'est rompu. Il passe, en lui souhaitant bon voyage. Mais le guignon s'en mêlant, le nouvel essieu a été mal remis; au bout de quelques lieues, autre accroc, et voilà encore notre homme par terre. Lorsque l'infortuné atteignit Bayonne, Clermont-Tonnerre avait sur lui trente heures d'avance. Ainsi va la vie. Les Guy sont impatiens, ils partent, brûlent le pavé, leur essieu casse, et ils restent en chemin; les Clermont-Tonnerre sont moins pressés, ils prennent leur temps et ils arrivent.

L'homme le plus heureux du monde a ses déceptions, ses déconvenues, mais elles tournent à son profit; c'est à ce signe qu'on reconnaît son étoile. M. de Clermont-Tonnerre avait pris difficilement son parti d'être attaché à la personne du roi Joseph, il aurait voulu rester au service de France. Joseph avait de l'amitié pour lui et poussait la confiance jusqu'à lui déclarer dans ses heures de mélancolie et de dépit que son terrible frère était un profond scélérat, que les Espagnols avaient raison de vouloir le tuer, que sa conduite avec eux avait été infâme, que les prétendus grands hommes étaient le fléau des peuples, qu'au surplus ce foudre de guerre n'avait que la bravoure de la lunette, que Joseph avait celle de l'épée et du poignard. Malheureusement les affections de Joseph étaient tièdes. Il ne fit rien pour son aide-de-camp, qui finit par se piquer et le pria en 1811 d'agréer sa démission. Ce colonel mis à pied passa dans la retraite les dernières années de l'empire; il lui en coûta beaucoup. « Chaque fois qu'arrivait le bruit de plus en plus lointain d'une bataille, sa fibre militaire tressaillait et le cœur lui battait violemment dans la poitrine. » Mais quand l'empire croula, il se trouvait libre de tout engagement, libre d'obéir à ses penchans naturels, et il en résulta qu'à trente-cinq ans, il était pair de France et maréchal de camp, à la tête de la brigade des grenadiers à cheval. Sept ans après, il devenait ministre de la marine, puis mi-

nistre de la guerre. Il ne savait pas bien lui-même comment cela était arrivé, il s'étonnait de son bonheur, c'est le plus doux des étonnemens. La fortune est une grande coquette; elle réserve souvent ses faveurs à ceux qui ne courent pas après elle et qui semblent la dédaigner.

M. de Clermont-Tonnerre n'avait eu que de rares occasions d'approcher l'empereur. Leur première rencontre ne fut pas agréable. C'était dans l'une des grandes réceptions qui suivirent le couronnement. Monge, reconnaissant dans la foule son ancien élève, dont il avait conservé le meilleur souvenir, le prit par la main et dit: « Sire, je vous demande la permission de vous présenter M. de Clermont-Tonnerre, qui est un officier distingué. » A quoi l'empereur répondit sèchement : « Je ne connais d'officier distingué que sur le champ de bataille. » Un peu plus tard, celui que le maître avait ainsi rabroué assistait à la capitulation d'Ulm. Il était resté ce jour-là vingt-quatre heures à cheval et dix-huit sans manger. Le soir, à Elchingen, impossible de trouver du pain. Sa chance le conduit droit à la chambre où festoyaient les aides-de-camp, qui lui offrent à souper. Il soupe et s'en va; mais comme il s'en allait, il entend dans une pièce voisine la voix tonnante d'un homme en fureur qui jure et qui sacre. Une porte s'ouvre et l'empereur apparaît, l'œil en feu. « Le jeune homme n'a que le temps de se ranger à la muraille, dans l'attitude d'un soldat qui attend des ordres. L'empereur le regarde d'un regard qui va plus loin que lui, referme la porte et laisse l'involontaire témoin de son emportement fort heureux, en hâtant le pas, d'en être quitte pour la peur. »

Il avait entendu rugir le monstre, et le monstre lui avait fait peur. Il ne devait pas mourir sans s'être réconcilié avec lui. Le roi Joseph envoya de Madrid son aide-de-camp porter des dépêches aux Tuileries. Il fut reçu, il essuya des rebuffades; mais il sut apprivoiser ces sombres et orageux sourcils, qui l'avaient mis en fuite. Il séduisit l'empereur par la justesse de son esprit, par son bon sens; c'était le seul genre de séduction auquel Napoléon fût sensible, il se réservait comme un privilège le droit de déraisonner. Les entretiens que M. de Clermont-Tonnerre avait eus avec le grand homme lui laissèrent une ineffaçable impression ; comme le comte de Sainte-Aulaire, il jugeait son maître, mais il reconnut toujours que César était grand. Les admirations qui nous ont fait battre le cœur dans notre jeunesse ont la ténacité d'un premier amour; c'est une maladie sacrée dont on ne guérit jamais tout à fait; quand on s'en souvient, il y a dans l'âme quelque chose qui frissonne et remue, et le mieux qu'on puisse faire est de confesser ses rechutes. En 1836, M. de Clermont-Tonnerre, alors âgé de près de soixante ans, s'était rendu à Goritz; il y causa longuement et à plu-

sieurs reprises avec le duc de Bordeaux ; il lui disait : « Je compte pour beaucoup dans ma vie d'avoir deux fois entretenu cet homme extraordinaire et d'avoir la certitude qu'il avait gardé de moi un souvenir honorable ; car, il faut bien le reconnaître, peu d'hommes ont exercé une aussi grande action sur leur pays et sur leur siècle. Son nom seul valait plus qu'une armée de cent mille hommes, et il ne faut pas oublier que lorsque sa terrible trompette sonnait à Cannes, tout fuyait jusqu'à Dunkerque. Oui, monseigneur, j'ai vu un tel homme, et je serais bien heureux si la Providence m'avait destiné à en voir quelque jour un second. »

On se convainc facilement en lisant le livre de M. Rousset, que si pur que fût leur légitimisme, les hommes de la vieille France qui, avant de se redonner aux Bourbons, avaient servi sous l'empereur, formaient une race à part, qu'ils se sentaient isolés et un peu dépaysés dans le camp des royalistes. Le lion les avait marqués de sa griffe, ils en gardèrent l'empreinte jusqu'au bout. Si nous avions à définir le marquis de Clermont-Tonnerre, nous dirions qu'il fut le zélé serviteur de la légitimité, mais qu'en matière de gouvernement, il ne croyait guère qu'à la méthode napoléonienne. Il aimait beaucoup ses rois, il goûtait médiocrement le régime, qu'il jugeait précaire et fragile, et il entrait un peu de scepticisme dans sa fidélité.

Il avait trop de bon sens pour se faire des illusions, pour s'imaginer que la Vendée fût la France. Il estimait que la vieille foi monarchique était morte, qu'en acceptant les Bourbons, la nation s'était prêtée à ses nouvelles destinées par indifférence et par lassitude. Quand Napoléon fut revenu sans coup férir de l'île d'Elbe aux Tuileries, il répondit au comte Mollien qui le félicitait de sa marche triomphale, de l'enthousiasme qui avait éclaté partout sur son passage : « Bah ! mon cher Mollien, le temps des complimens et des flatteries est passé. Ils m'ont laissé arriver comme ils ont laissé partir les autres. » La France était fatiguée, elle s'en remettait à l'accident et au canon de Waterloo du soin de lui donner des maîtres, mais elle se réservait le bénéfice d'inventaire. Au mois de mars 1815, l'abbé de Montesquiou avait dit à M. de Vitrolles, qu'il traitait de ministre chouan : « Vous supposez qu'il y a des royalistes ; en réalité, il n'y en a point, si ce n'est quelques vieux roquentins comme moi. » Vingt ans plus tard, M. de Clermont-Tonnerre osait dire à la duchesse d'Angoulême, qui bondit sur son fauteuil : « Sans doute la religion de la légitimité existe dans le cœur de quelques hommes, dans le sein de quelques familles, dans quelques portions d'un petit nombre de provinces ; mais, hors de là, il faut bien l'avouer, la fidélité elle-même raisonne et veut, pour livrer au hasard les intérêts les plus chers, avoir au moins des garanties, que le roi, s'il remonte sur le trône, saura s'y maintenir. » Dès 1815,

la fidélité était fort raisonneuse, et, se flattant d'être plus sage que ses rois, elle ne les croyait point sur parole.

Le vrai royalisme est une religion. Le petit nombre d'hommes qui la professaient dans son intégrité étaient disposés à s'abstenir, à se retirer de tout, à s'enfuir, comme les ermites de la Thébaïde, loin d'un monde profane qui ne connaissait plus le vrai Dieu que de nom. Le jour où le marquis de Clermont-Tonnerre fut appelé à la chambre haute, il crut à une méprise, à une confusion, et que c'était le vicomte son père qu'on avait voulu nommer. — « Non, non, lui dit le vieux gentilhomme, c'est bien de toi qu'il s'agit. Profite de ta nomination, si cela te fait plaisir. Tu es jeune, cela te va mieux qu'à moi; si j'étais nommé, je refuserais, je te le déclare. J'appartiens à une autre époque et ne veux être pour rien dans ces tripotages, qui ne sont que de la révolution. » Le fils, comme le père, était d'une autre époque. L'un regrettait l'ancien régime, l'autre avait vu de près Napoléon, et il pensait que ce maître homme avait découvert la seule méthode de gouvernement qui convienne aux sociétés modernes, « attendu qu'on ne peut agir sur les peuples très civilisés ni par les sentimens généreux, qui se perdent avec la religion et la morale publique, ni par les illusions que les lumières dissipent, et qu'ils ne sauraient être gouvernés que par une autorité dont la force est évidente et présente. » Il accepta pourtant la pairie, mais il avait une invincible répugnance pour le système parlementaire; il était fermement convaincu que des ministres nommés par le roi étaient les ministres du roi, que leur sort ne devait jamais dépendre des caprices d'une chambre.

Il eût dit volontiers aux conseillers de Louis XVIII : « Tenez-vous-en au pouvoir fortement constitué que vous a légué l'empire; conservez le lit de Bonaparte et couchez-y le roi. » Toutefois il ne le disait pas; il considérait que « le roi ayant juré la Charte, elle était devenue une véritable lettre de change signée Maison de Bourbon et que le jour où cette lettre de change se trouverait protestée, la maison de France aurait fait banqueroute. » Mais cette malheureuse charte le chagrinait, l'inquiétait beaucoup, il la jugeait incompatible avec une vraie monarchie, et il s'obstinait dans l'idée que, pour sauver leur couronne, les Bourbons devaient « s'assurer l'appui d'une armée disciplinée, forte et satisfaite. »

Il appelait de tous ses vœux une grande et glorieuse guerre, qui servirait de dérivatif aux querelles des partis, qui occuperait la France et flatterait l'honneur national. Ce fut sa principale préoccupation pendant son ministère, et dès 1827, il a si bien tracé dans ses grandes lignes le plan de l'expédition d'Alger que, comme le remarque son biographe, trois ans après, l'armée conquérante n'a pu mieux faire que de le suivre. — « Sire, disait-il, Votre Majesté ne doit pas se dissi-

muler que l'armée est le clou auquel sa couronne est attachée et qu'après tant de révolutions, l'esprit militaire est la seule part d'esprit public qui nous reste. » Il avait, à ce sujet, de fréquentes et vives contestations avec son collègue, M. de Villèle, qui entendait populariser le roi par des économies, par des diminutions d'impôt. L'un et l'autre avait sa recette. Celui-ci voulait que la royauté cherchât sa force dans la chambre élective, celui-là qu'elle ne se fiât qu'à ses soldats. Tous deux se trompaient. Malgré ses grandes et ses petites habiletés, M. de Villèle vit la chambre lui échapper, et la prise d'Alger ne put retarder d'un seul jour la chute du trône.

Croirons-nous que les Bourbons, mal avisés, mal conseillés, aient succombé sous le poids de leurs fautes ou devons-nous voir dans leur malheur l'accomplissement d'une destinée, que ne pouvait conjurer aucune prudence humaine? Est-ce aux hommes qu'il faut s'en prendre ou à la force des choses, à la fatalité des situations et des principes? Tel historien de la restauration est disposé à croire que les ultras ont causé tout le mal; il en fait des boucs émissaires, seuls responsables de la catastrophe. L'homme de bien et de mérite dont M. Rousset a raconté la vie avait peu de goût pour les ultras, et M. de Vitrolles lui-même est convenu « que ce parti orgueilleusement égalitaire était fort difficile à conduire, qu'il ne reconnaissait de supériorité ni dans les talens ni dans les services qu'on lui rendait. » Ces royalistes à outrance avaient le tempérament et toutes les impatiences révolutionnaires. Ils ne demandaient pas, ils exigeaient, et n'accordaient aucun délai. Ils entendaient que, toute affaire cessante, on s'occupât du redressement de leurs griefs. De cruelles abstinences, des jeûnes forcés avaient irrité leur appétit, leur vertu avait hâte de se consoler de ses longues privations; ils avaient tous les titres et tous les droits; on leur devait tout, ils ne devaient rien à personne.

Beaucoup d'entre eux ressemblaient à cet enseigne de vaisseau qui alléguait qu'ayant été élève de la marine en 1789, il avait rempli le plus saint des devoirs en ne servant pas la révolution, mais que s'il était resté au service, sans tenir compte de l'avancement extraordinaire qu'il aurait pu mériter par ses exploits, il se serait sûrement élevé par droit d'ancienneté jusqu'au grade de contre-amiral, qu'il réclamait de la justice du roi. — « Répondez-lui, disait M. de Vitrolles au ministre de la marine, que vous reconnaissez ses droits, mais qu'il oublie un fait essentiel : c'est qu'il a été tué à la bataille de Trafalgar. » — En recevant ce genre de placets, Louis XVIII s'indignait tour à tour ou plaisantait. Il se souvenait d'avoir lu qu'à l'avènement de Charles II, un tory très prononcé lui avait demandé une place dans sa maison pour avoir trompé un mari whig.

M. de Clermont-Tonnerre ne reprochait pas seulement aux ultras

leurs insatiables avidités; il les accusait de travailler par leur opposition factieuse au discrédit et à la ruine de l'autorité royale. A cheval sur leurs droits parlementaires, ils se regardaient comme souverains en matière de budget et même souvent en matière d'administration, et ils prétendaient se servir de la charte pour renverser l'un après l'autre tous les ministères modérés qui avaient la confiance et l'oreille du roi. « Ils ne tendaient à rien moins, comme le dit fort justement M. Rousset, qu'à tout envahir, à tout absorber, à réunir dans leurs mains tous les pouvoirs, à reprendre en quelque sorte au roi l'autorité royale pour la lui rendre façonnée à leur guise, plus forte, plus énergique, plus absolue, à condition toutefois d'en être les instrumens et les organes. » On les vit plus d'une fois voter avec autant d'ardeur que la gauche les lois les plus favorables à la presse. Quand M. de Clermont-Tonnerre s'en étonnait, on lui répondait : « Sans la liberté de la presse, nous ne pourrons jamais nous débarrasser des ministres qui, selon nous, perdent la royauté ; mais soyez tranquilles, le jour où nous aurons des ministres dignes de notre confiance, nous leur donnerons tout le pouvoir qu'ils voudront sur les journaux. » Quelques années plus tard, l'un des chefs du parti, M. Corbière, lui disait : « Je sentais bien, dès ce temps-là, que, malgré nous, nous affaiblissions par notre opposition un pouvoir déjà trop faible, que nos attaques passaient souvent par-dessus les ministres et arrivaient jusqu'au trône. Et maintenant, je vous le dis sincèrement, j'en ai des remords.» Le repentir est la plus inutile des vertus; l'histoire n'en tient aucun compte.

Cependant, quelque mal qu'aient pu faire les ultras à la cause qu'ils faisaient profession de défendre, ils n'étaient pas tous des quémandeurs de places, des brouillons ou des fous, et tout n'était pas absurde dans leurs théories. Les hommes fort intelligens qu'ils avaient à leur tête n'avaient pas tort de douter que la constitution anglaise convînt à tous les peuples, que la France s'accommodât d'un habit fait pour une autre taille. Ils ne se trompaient pas quand ils affirmaient que la monarchie qu'on venait de restaurer avait besoin pour vivre d'être entourée d'institutions monarchiques empruntées à l'ancien régime, à savoir d'une noblesse indépendante, d'un clergé propriétaire et non salarié, d'assemblées provinciales, de corporations d'arts et métiers. Ils pensaient que, selon le mot de l'évangile, il ne faut pas mettre le vin vieux dans des vaisseaux neufs, qu'on perd son temps à vouloir accorder les contradictions, que la politique est l'art d'assortir les choses.

Leur malheur était de demander l'impossible. Quels vestiges subsistans du passé pouvait-on retrouver dans une société balayée par les tempêtes? Et le moyen de concilier les rénovations qu'on rêvait avec

les intérêts créés par la révolution, consacrés par l'empire et qui, prompts à s'émouvoir, ardens à se défendre, s'agitaient à la moindre alerte comme un oiseau de proie dont on inquiète le nid? On leur disait pour les rassurer : « Ne craignez point, nous ne voulons point vous faire de mal, nous n'avons pas le cœur si noir qu'on le prétend. Nous maintiendrons l'abolition des privilèges et des corps privilégiés, l'égalité civile, la liberté des cultes, et nous ne toucherons point aux biens nationaux. Mais si nous respectons les droits acquis, nous n'admettrons plus à l'avenir l'application des principes qui les ont créés et que nous regardons comme destructeurs de tout gouvernement. » C'était dire : « Ce que vous appelez l'ordre n'est qu'un désordre, et quand nous serons les plus forts, vous verrez beau jeu. » En 1814, les ultras avaient comparé le général Soult, devenu ministre de la guerre de Louis XVIII, à un chat qui pense sept fois par jour à étrangler son maître; les ultras étaient une autre espèce de chats et ils pensaient plus de sept fois par jour à étrangler la France nouvelle.

M. de Vitrolles était à ses heures un vrai philosophe, autant que peut l'être un homme d'intrigue : — « Le rétablissement de l'ordre ancien, lit-on dans ses Mémoires, comptait de nombreux partisans parmi les royalistes; c'était, suivant eux, la seule garantie de l'avenir et une juste vengeance des maux soufferts. D'ailleurs, le rétablissement de l'ancienne dynastie semblait exiger le rétablissement de l'ancien gouvernement. L'instinct du roi et des princes s'y portait naturellement, lors même que leurs intentions les en détournaient. On serait revenu volontiers à ce passé que chacun reconstruisait à sa manière, mais dans lequel chacun se serait peut-être trouvé fort mal à son aise. » C'était la logique des choses, et tôt ou tard cette logique devait mener aux abîmes. Tant que Louis XVIII vécut, on put s'aveugler sur l'évidence du péril. Il avait trop d'esprit pour n'avoir pas des doutes et une dose d'indifférence, et dans certains cas l'indifférence est le salut des rois. M. Beugnot disait de lui : « Nous devrions bénir le ciel de nous avoir pétri un roi d'une pâte composée de la plus fine fleur de la farine constitutionnelle. » Son long séjour en Angleterre, son tempérament, ses qualités, ses défauts, son âge, tout le disposait à se contenter d'une royauté à l'anglaise. Il chargeait volontiers les autres de régler ses volontés. Il avait ses fantaisies; mais dans les affaires d'état, il consultait, il écoutait et se bornait à décider entre des avis différens. Laissant les ultras se plaindre « que le triomphe de la cause pour laquelle ils avaient tant souffert n'eût abouti qu'à un pacte avec la révolution, » il n'accordait sa confiance qu'aux esprits modérés, à ceux qui prêchaient la fusion des partis, ce juste milieu que M. de Vitrolles traitait d'idée métaphysique. Il aimait son Horace, et son Horace avait toujours aimé les milieux.

Après lui, la fatalité des instincts prévalut sur la prudence. A la première difficulté sérieuse qu'il rencontra, son successeur, qui n'avait jamais séparé la religion de la politique, renonça à forcer son naturel; il s'affranchit des vains égards, des devoirs convenus, il montra à la France son vrai visage et lui déclara sans détour qu'un Bourbon qui se respecte ne peut être qu'un roi chouan. En 1830 a été résolue la question de savoir si les sociétés modernes doivent être gouvernées par les dogmes ou par les intérêts. M. de Clermont-Tonnerre avait annoncé dès 1817 que Monsieur, en arrivant au trône, voudrait rentrer dans ses droits comme dans son bien, que tôt ou tard ses prétentions l'engageraient dans un redoutable conflit avec la chambre, « dont l'influence s'étendrait jusque sur l'esprit des troupes. » Il concluait en ces termes : « Un homme dans la personne duquel tous les intérêts de la révolution se trouveront concentrés sera présenté à la nation comme le seul qui, ayant intérêt à leur maintien, saura toujours les respecter et les defendre. L'idée parricide de la révolution se trouvera réalisée, et la révolution vraiment consacrée avec le moins d'ébranlement possible. » Ce jour-là, M. de Clermont-Tonnerre avait été prophète; il avait prédit treize ans d'avance les journées de juillet et la royauté bourgeoise.

Il ne voulut point la servir; il avait prêté, disait-il, son dernier serment. Le propriétaire de Glisolles et d'Achy partagea désormais sa vie entre ses affaires, son jardin, ses bois et l'étude. En 1811, après avoir quitté le service d'Espagne, il s'était mis au grec. Il amusa son loisir et sa vieillesse en traduisant Isocrate. On a peine à croire qu il goûtât beaucoup cette prose travaillée jusqu'à l'excès, ces périodes savamment balancées, où l'artifice est trop sensible. Ce qu'il admirait sans doute dans ce professeur de rhétorique, c'était le moraliste, l'homme de bien, le sage, le patriote, découragé, mais non désespéré, qui, gardant le culte de la vieille Athènes, ne laissait pas de s'accommoder aux temps, tâchait de voir le bon côté des hommes et des choses, acceptait tout, même Philippe de Macédoine, et conciliait tous les regrets avec toutes les résignations. Comme Isocrate, M. de Clermont-Tonnerre fut jusqu'à la fin fidèle à ses souvenirs. Ce qui se passait n'était pas pour lui plaire ; mais il ne boudait point. Au surplus, quand on a le bonheur de savoir le grec, on n'est jamais tout à fait malheureux.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

L'IDÉALISME DANS LE ROMAN.

Monsieur de Camors, nouvelle édition. Paris, 1885; Quantin. — *Julia de Trécœur*, nouvelle édition. Paris, 1885; Calmann Lévy.

La librairie Quantin, sous le titre de *Bibliothèque des chefs-d'œuvre du roman contemporain*, a commencé cet hiver même, par *Madame Bovary*, et continue par *Monsieur de Camors*, la publication d'une série d'environ quarante ou quarante-cinq romans qui tous, ou presque tous, — car on me permettra bien d'en excepter quelques-uns, ne fût-ce que *le Lorgnon*, par exemple, de Mme de Girardin, ou la *Guerre du Nizam*, de Méry, — ont fait quelque bruit dans le monde. C'est sans doute une occasion naturelle de les relire, si même ce n'en est une espèce d'obligation. Il est bon dès à présent que le siècle finissant s'occupe à dresser son inventaire, et parmi tant de « chefs-d'œuvre du roman contemporain » qu'il essaie lui-même, consciencieusement, d'opérer un premier triage. Il le peut, si seulement il le veut. La postérité, lente autrefois à venir, commence de bonne heure aujourd'hui pour les livres; quinze ou vingt ans, qui sont toujours, comme l'on dit, un grand espace de temps, valent un demi-siècle dans le nôtre; et le roman qui les a traversés sans y prendre de rides, si personne assurément n'oserait lui promettre une éternelle jeunesse, a du moins quelques chances de durer dans l'histoire de notre littérature. Je

n'étonnerai personne, je pense, — et pas même les naturalistes, — si je dis tout de suite que *Monsieur de Camors* est de ceux-là. *Julia de Trécœur*, dont on vient aussi de nous donner une édition nouvelle, en est également.

Je n'ai pas l'intention, à ce propos, de tenter ici ce qu'on appelle une « étude » sur l'œuvre entière de M. Octave Feuillet. Pour qu'elle fût digne de l'œuvre et du romancier, il y faudrait plus de place que je n'en puis prendre. L'œuvre n'est pas volumineuse, mais elle est considérable; et, quant au romancier, je ne saurais caractériser à mon gré les transformations successives de son talent sans écrire un chapitre entier de l'histoire littéraire de ce temps. Il y a deux hommes en effet dont je ne trouve pas que la critique ait exactement défini la situation toute personnelle dans ce siècle entre le romantisme finissant et le naturalisme naissant: l'un est l'auteur de *Colomba*, de *la Vénus d'Ille*, de *Carmen*, et l'autre est celui de *la Petite Comtesse*, de *Monsieur de Camors*, de *Julia de Trécœur*. En traitant des sujets plus particuliers, je veux dire d'un particularisme local ou d'une singularité psychologique plus marqués, personne, que je sache, non pas même Flaubert ou Stendhal, ne s'est montré dans l'exécution plus « réaliste » que Prosper Mérimée; mais personne, inversement, et tout en prenant ses sujets au cœur de la réalité vivante, n'a mieux su maintenir dans le roman les droits du « romanesque, » non pas même George Sand ou Jules Sandeau, que M. Octave Feuillet. Les naturalistes, et bien d'autres avec eux, s'y sont étrangement mépris. Car je ne veux pas croire qu'ils aient manqué de franchise, et, quand ils ont affecté de ne faire aucune différence entre *Colomba*, par exemple, et *les Trois Mousquetaires*, non plus qu'entre *les Mémoires du Diable* et *Julia de Trécœur*, je suis bien convaincu qu'ayant les yeux qu'ils ont, ils n'en voyaient aucune. Ce ne serait donc pas seulement faire œuvre de justice, mais aussi de charité, — s'il n'était de pires aveugles que ceux qui ne veulent point voir, — que d'essayer de leur apprendre à faire ce discernement nécessaire, et nous en tenterions volontiers l'aventure, si ce n'étaient les raisons que nous disions tout à l'heure. Mais nous pouvons du moins, avec *Monsieur de Camors* et *Julia de Trécœur* sous la main, leur montrer une fois ce que c'est que l'idéalisme dans l'art, dans le roman particulièrement, et que peut-être il diffère autant de ce qu'ils ont accoutumé d'entendre sous ce nom que de leur naturalisme même.

On peut dire que le premier point de l'esthétique idéaliste, c'est que l'art est fait pour plaire. On entend tout simplement par là que les hommes ne l'ont point inventé pour ajouter une raison de plus à toutes celles qu'ils pouvaient avoir de se plaindre de la vie. Cette vérité paraît évidente, ou, si l'on veut, banale. Si vous allez contempler

un tableau, ce n'est pas habituellement pour vous procurer des sensations optiques désagréables; et si vous lisez un roman, ce n'est pas, d'ordinaire, avec le parti-pris ni le ferme propos de vous y ennuyer. On ne menace point non plus un enfant qui fait le méchant de le mener au musée du Louvre, et on ne punit point un écolier paresseux en lui donnant des romans à lire : l'*Éducation sentimentale* elle-même ou *Bouvard et Pécuchet*. Mais telle n'est pas, comme chacun sait, l'opinion de nos naturalistes. Je ne dirai point que, s'ils écrivent, c'est pour nous apprendre que la vie réelle est bien autrement plate, vulgaire et lamentable que nous ne l'avons jamais éprouvée, ou que s'ils font de la peinture, c'est pour nous faire voir que les plus déplaisantes colorations qu'il y ait dans la nature n'approchent pas de la crudité de celles qu'ils peuvent réaliser sur leur toile. Car, s'il en était ainsi, ce serait encore de l'idéalisme, de l'idéalisme à rebours, mais enfin de l'idéalisme, et la seule manière même qu'ils aient d'entendre l'idéalisme : plus laid ou plus beau que nature. Mais ce qu'ils ne comprennent pas, c'est qu'il n'y a pas d'art, quelque sujet que l'on traite, s'il n'y a pas de charme, et que le charme, nulle part, ne se dégage de la seule imitation de la nature ou de la vie. Encore qu'il y en ait de meilleurs que les autres, pour des raisons que nous dirons, tous les sujets sont bons, s'ils sont traités selon leur convenance; mais ils ne sont traités selon cette convenance qu'autant qu'ils plaisent, et c'est même à ce signe, avant tout, qu'on le reconnaît. L'analyse d'un chef-d'œuvre est essentiellement l'analyse de l'espèce de plaisir qu'il nous a fait, et c'est la nature elle-même de ce plaisir qui le classe à un rang plus ou moins élevé dans l'histoire d'une littérature ou d'un art.

Je ne pense pas que personne, — et depuis qu'il a commencé d'écrire, c'est-à-dire depuis plus de trente ans, — ait eu cet art de plaire au même degré que l'auteur de *Monsieur de Camors*. Même s'il avait tous les défauts que le libéral M. Zola lui prête, et quelques autres encore, M. Feuillet n'en demeurerait pas moins ce qu'aucun naturaliste n'a jamais été ni ne sera jamais : l'un des habiles enchanteurs, — pour ne pas dire le plus habile, — que l'on puisse nommer dans le roman contemporain. Éminens, en effet, par d'autres qualités, je ne veux pas dire supérieurs, ni George Sand, qui n'est pas toujours divertissante à lire, ni Balzac, trop préoccupé de paraître profond, n'ont possédé comme lui ce don magique de la séduction. Et certes il convient de l'en louer, car il l'a chèrement payé. Si l'on n'a pas toujours aperçu, ni peut-être assez mis en lumière la réelle hardiesse des sujets où se complait ordinairement l'observation de M. Feuillet, c'est que le prestige de l'exécution et le charme enveloppant de la manière, si je puis ainsi dire, en ont dissimulé la nature aux lecteurs superficiels. *La Petite Comtesse*, et *Monsieur de Camors*, et *Julia de Trécœur*, et l'*Histoire d'une Parisienne*, réduites à ce que la fable en a d'essentiel, sont

cependant des données aussi scabreuses que pas une de celles que l'on aime à traiter de nos jours. Mais la force ne s'y étale point ni surtout l'effort ne s'y fait sentir, et comme le style en manque absolument de grossièreté, l'audace du conteur n'apparaît qu'à la réflexion, rétrospectivement, quand nous nous sommes repris, et que le charme est rompu.

Si personnel au poète ou au romancier que puisse être ce don de plaire et de séduire, et bien qu'il n'y en ait pas qui soient moins communicables, et par conséquent moins faciles à définir, il est pourtant permis d'en tenter l'analyse et d'essayer de le résoudre en ses divers élémens. Il semble donc évident, tout d'abord, que le choix même des personnages que l'on met en scène détermine à plus d'un égard la nature, et surtout la qualité du plaisir que nous éprouvons à les voir agir. Nous ne prendrons jamais, nous ne pourrons jamais prendre à Charles Bovary l'intérêt que nous prenons à M. de Camors, et bien moins encore à Catherine Maheu, la chercheuse de *Germinal*, l'intérêt que nous prenons à Julia de Trécœur. On en pourrait donner bien des raisons : que l'art est d'essence aristocratique, que nous souffrons assez du contact quotidien de la sottise et de la vulgarité pour n'être pas très curieux de les retrouver en peinture, et toutes les conséquences qu'il serait trop long d'en déduire : je me contenterai d'en indiquer une, et la meilleure à mes yeux. C'est que Charles Bovary, mais surtout Catherine Maheu, sont de pauvres sujets pour l'observateur; on en a trop vite et trop aisément touché le fond; leurs actions sont trop simples, et plus simples encore les mobiles qui les leur dictent. Mais, au contraire, à mesure que nous pénétrons plus avant dans la connaissance d'une Julia de Trécœur ou d'un M. de Camors, nous voyons, si je puis ainsi dire, des complications psychologiques surgir, nouvelles, et d'autant plus curieuses que, n'ayant eux-mêmes qu'à se regarder aimer, leur passion occupe de la sorte une plus grande part de leur existence. On ne professe pas, comme disent les naturalistes, que M. de Camors soit plus intéressant que Charles Bovary, parce qu'il est « mieux né; » mais on soutient qu'étant « mieux née, » Julia de Trécœur est ce que l'on appelle un plus beau sujet que Catherine Maheu. Car, d'abord, elle est plus compliquée de tout ce que l'éducation a comme superposé de sentimens acquis à sa nature première, et, ensuite, n'étant pas soumise à la dure nécessité du travail quotidien, la passion se développe plus librement chez elle, dans un milieu plus favorable, et plus conformément à sa logique intérieure. Avant donc de reprocher à l'auteur de *Monsieur de Camors* et de *Julia de Trécœur* de prendre ses modèles dans ce monde aristocratique où il aime en effet à les prendre, il faudrait s'être demandé quelles raisons, ou quel instinct, si l'on veut, a dirigé son choix. C'est ce que l'on néglige communément de faire. Mais cet instinct, c'est celui des

lois mêmes de son art, ces raisons sont tirées de la nature des choses; et lui faire un grief du choix de ses personnages, à vrai dire, c'est lui en faire un d'avoir placé trop haut l'idéal de son art, ou mis à trop haut prix la gloire du romancier.

Car tout se tient, et, dans le roman, — de même que dans la tragédie, — le seul choix des personnages exige aussitôt des qualités particulières d'observation, comme des qualités aussi de style qui pourraient bien ne pas être à la portée du premier venu. « La bonne éducation, à l'égard des crimes, dit quelque part Stendhal, est de donner des remords qui, prévus, mettent un poids dans la balance. » C'est fort mal dit, mais très bien pensé. L'éducation, la bonne éducation, nous apprend à nous connaître, ou du moins à nous observer, et, dans les occasions graves, à nous défier d'abord de nos résolutions. D'un homme à l'autre, en effet, ce n'est pas le premier mouvement qui diffère beaucoup, c'est le second ; et ce n'est pas le dernier qui fait la valeur des actes, mais c'est vraiment l'avant-dernier. Il se peut que les considérations de morale ou d'honneur mondain qui n'arrêteront pas les Emma Bovary n'arrêtent pas non plus les Julia de Trécœur; seulement les Julia de Trécœur, qui sont du monde, auront successivement éprouvé tout ce qu'il en coûte à les vaincre, et les Emma Bovary, qui n'en sont point, n'en auront été qu'à peine effleurées. La psychologie des premières sera donc aussi compliquée que la psychologie des secondes est sommaire ; et c'est comme si l'on disait que jusque dans la faute et jusque dans le crime les premières demeureront aussi dignes de pitié, pour ne pas dire de sympathie, mais surtout aussi séduisantes que les secondes le sont peu. C'est ici, pour le dire en passant, ce que les naturalistes appellent « l'immoralité corruptrice » des romans de M. Feuillet. Et en effet, à leurs yeux, les « remords prévus » dont parle Stendhal ne sont pas « un poids dans la balance. » M. de Camors est riche, il est noble, il est aimé ; « ses chevaux, ses équipages, son goût, sa toilette même font loi ; » donc il est heureux; et son histoire leur apparaît comme l'apologie du vice triomphant et du crime vainqueur. Sont-ils de bonne foi? Ils oublieraient alors que certaines natures ne vivent pas uniquement de l'opinion des autres, mais un peu de l'estime d'elles-mêmes, et que, dans une âme bien située, le sentiment de l'indignité personnelle est de toutes les tortures la plus poignante et la plus cruelle. Mais leurs personnages n'ont point d'âme, ou, si par hasard ils s'en trouvent avoir une, incapables qu'ils sont, eux, de la pénétrer, ils commencent, pour les peindre, par la leur supprimer.

J'ai déjà fait observer plusieurs fois sur ce point comme le style, ordinairement si net et si ferme, du plus illustre d'entre eux, je veux dire Flaubert, faiblissait dans l'expression des vérités proprement psycho-

logiques ou morales, ou, si l'on aime mieux, dès qu'il était question de décrire quelque autre chose que le contour, le relief tout extérieur et l'écorce des choses. C'est au contraire dans l'expression de ce que le sentiment a de plus subtil que triomphe le style, souple et fort, pénétrant et délié, de M. Feuillet. Et lui aussi, l'auteur de *Monsieur de Camors* et de *Julia de Trécœur*, il eût été, s'il l'eût voulu, un maître dans l'art secondaire de la description, comme le prouvent assez les délicats et poétiques paysages qu'il s'est ordinairement contenté d'indiquer d'un trait! Il n'eût même dépendu que de lui de faire de l'esprit dans le roman, ce qui est une autre manière pour le romancier de briller lui-même aux dépens de son sujet. Mais il a mieux aimé s'interdire ces moyens de succès, devenus de nos jours trop faciles, et s'enfermer étroitement dans le domaine de l'observation morale. Tandis donc que les naturalistes, uniquement attentifs, si je puis ainsi dire, à la forme et à la couleur des choses, ne reconnaissaient en fait de sentiment que ce que leur style plastique en pouvait traduire dans l'ordre de la sensation, M. Feuillet, au contraire, de parti-pris, négligeait de noter les sensations qui ne se transformaient pas en sentimens, et de sentimens en principes d'action. C'est le secret du naturel à la fois et de la rare valeur littéraire de son style. Car la poésie, sans doute, a d'autres exigences, et peut-être aussi la prose oratoire; mais un style qui n'exprime que des faits et des sentimens, voilà le vrai style narratif, comme un style où l'auteur ne se laisse voir préoccupé que de ce qu'il veut dire, et jamais de la manière dont il le dit, voilà le style naturel. Dans ce siècle déclamatoire, où les plus grands n'ont manqué de rien tant que du sens de la mesure, M. Feuillet n'a jamais déclamé, si même on ne peut le soupçonner, au contraire, par un excès de discrétion et une coquetterie légère, d'affecter de baisser le ton quand les choses lui paraissent assez fortes, et assez éloquentes d'elles-mêmes.

Cette manière d'écrire pourrait à elle seule expliquer la puissance d'émotion qui caractérise les romans de M. Feuillet; car il est certain que peu de romanciers, dans le siècle où nous sommes, nous ont tiré plus de larmes, et des larmes plus nobles, je veux dire qui nous fussent arrachées par des moyens plus légitimes. Or comme chacun s'en peut convaincre par sa propre expérience, dans la réalité de la vie, ce n'est pas sur le malheur d'autrui que nous pleurons, mais bien sur la transformation ou modification morale que le malheur opère en lui. C'est même pour cela que nous sommes toujours moins émus du spectacle lui-même que de la représentation ou du récit d'une grande infortune. On conçoit aussitôt de quelle ressource est, pour nous toucher et nous émouvoir jusqu'aux larmes, un style qui ne vise jamais à reproduire que ce que les actes eux-mêmes ont de plus intellectuel. Il nous met en quelque sorte à l'unisson des personnages, et nous souf-

frons, parce que nous sentons avec eux; nous mesurons dans chaque rencontre où ils s'offrent à nous ce que chacune de leurs résolutions leur coûte; ou, inversement, nous redoutons avec eux les conséquences prévues de leurs résolutions et de leurs actes. N'est-ce pas la condition même de la sympathie? ce que l'on a si souvent réclamé de nos naturalistes? ce qu'ils nous ont donné si rarement? et j'ose dire que la faute n'en est pas plus à leur incapacité naturelle qu'au vice intérieur de leur esthétique.

Je trouve une autre explication de cette puissance d'émouvoir dans la manière aussi de composer de M. Feuillet. La plupart de ses romans, en effet, et je pense, la plupart aussi de ses drames sont formés de deux parties de longueur très inégale, dans la première desquelles il met proprement le roman, et, dans la seconde, le drame. Aussi des critiques se sont-ils rencontrés pour lui reprocher, les uns, la longueur de ses préparations, et les autres, la soudaineté de ses coups de théâtre. Ceux-ci, dans *Monsieur de Camors*, par exemple, ont jugé que les péripéties de la deuxième partie se précipitaient un peu trop brusquement les unes sur les autres, et ceux-là, dans *la Petite Comtesse*, ont pensé que la chute arrivait trop vite pour avoir tardé si longtemps. J'ai entendu dire les mêmes choses de la *Veuve* et de *l'Histoire d'une Parisienne*. Je ne suis, pour ma part, de l'avis des premiers ni des seconds. La longueur des préparations est nécessaire à l'émotion. Que le lecteur y veuille bien réfléchir. Qu'est-ce qui nous empêche d'être vivement émus du spectacle d'un accident comme nous en voyons arriver tous les jours? C'en est la soudaineté même et, par conséquent, le manque de préparation. Nous apprenons qu'un homme vient de se tuer, ou même, du haut d'un pont nous le voyons qui se jette à l'eau; j'aime sans doute à croire que nous nous y jetons à sa suite ou du moins que nous ne nous épargnons pas pour essayer de le sauver; mais pour être vraiment ce qui s'appelle émus, il faut que nous sachions les raisons qui le poussaient au suicide, ce que valent ces raisons, et pourquoi ces raisons qui, la plupart, n'empêchent pas un autre homme de vivre, de bien vivre, et même d'être heureux, ont jeté tout à l'heure à l'eau celui que l'on vient d'en tirer. Le fait divers tenait en deux lignes, l'explication en pourrait remplir un volume; et le fait divers ne sort de l'ordinaire, il ne prend des droits à notre intérêt qu'autant que l'explication nous en est d'abord donnée. Les catastrophes sont toujours brusques; c'en est même la définition, si nous entendons bien le mot: un accident soudain qui termine brutalement les choses. Ce qui est long, ce sont les causes qui amènent les catastrophes, et si l'on veut que la représentation ou le récit de la catastrophe nous émeuve presque autant ou même quelquefois plus que celui qu'elle accable, il faut que nous sachions dans quelles parties de son être, dans quelles fibres de sa sensibilité morale elle le

frappe, et, généralement, pour que nous le sachions, il faut qu'on nous le dise ou qu'on nous le montre. Car comment et pourquoi m'intéresserais-je au cinquième acte de *Phèdre* si je ne connais pas les quatre autres?

J'emploie cette comparaison à dessein. Toutes ces critiques en effet, et quelques autres encore, se ramènent à une seule que voici : c'est que les romans de M. Feuillet sont des romans tragiques, et la vie, telle que nous avons décrété qu'on la comprendrait à l'avenir, est plate, est vulgaire, est ridicule même, et comique tant que l'on voudra, mais non pas tragique. On me permettra de ne pas m'attarder à démontrer le contraire. Si l'humanité, par bonheur pour elle, ne vit pas dans une atmosphère constamment tragique, la tragédie cependant n'est pas non plus aussi rare dans l'humanité qu'on voudrait parfois nous le faire croire. Il se commet chaque jour des meurtres, et chaque jour notre journal nous est témoin que quelqu'un se suicide. Le suicide et le meurtre sont donc des dénoûmens aussi naturels de la vie que la diphtérie par exemple, ou que la fièvre typhoïde. Mais comme peut-être on pourrait dire qu'ils sont moins fréquens, et qu'il ne semble pas qu'ils tiennent dans la réalité la place qu'ils occupent dans les romans de M. Feuillet, c'est par d'autres raisons que je justifierai la préférence qu'il a toujours donnée, — comme Racine encore, — à ce moyen de dénoûment.

Dirai-je en premier lieu que le suicide a cet avantage d'être la vraie terminaison de ce que l'on appelle communément les situations sans issue? Car c'est alors que l'on pourrait crier à l'artifice et à l'invraisemblance, si le romancier, quand il ne sait plus lui-même par quels moyens dégager son héros des complications où il l'a embarrassé, le frappait subitement d'un coup d'apoplexie. Mais le suicide étant toujours un acte volontaire, et, — quoi qu'en puissent dire ceux qui l'appellent une lâcheté, — la plus haute manifestation de l'humaine volonté, le suicide est dans la logique des situations difficiles, si seulement on a su l'y mettre. Et puis, dirait M. Feuillet, et avec raison, que savez-vous si ce n'est pas justement la tragédie du suicide qui appelle ma curiosité d'artiste sur le roman de ses victimes? Voici par exemple Julia de Trécœur. Est-ce que vous croyez peut-être que le roman de ses amours m'intéresserait un seul instant s'il avait pour conclusion le bonheur bourgeois dans l'inceste? Ou voici M. de Frémeuse. Pouvez-vous supposer que j'eusse eu seulement l'idée de vous raconter son histoire, si le dénoûment en était un solide mariage avec cette jeune femme qu'il avait promis à un ami mourant d'empêcher de se remarier? Mais ce qui m'intéresse d'eux et de leur aventure, précisément, c'est la violence de passion qui les mène l'un et l'autre jusqu'au seuil même du crime. Ou plutôt, c'est le combat que se livrent en eux la passion et le

devoir, l'honneur, si vous aimez mieux, et dont les péripéties ne me paraissent dignes d'être observées qu'autant qu'elles aboutissent à la catastrophe où ils ont péri. Une Julia de Trécœur devenue la maîtresse de son beau-père, ou un M. de Frémeuse tranquillement devenu le mari de la femme de son ami, seraient un plat coquin et une femme perdue, dont je ne fais pas métier de m'occuper. Qu'ils aillent figurer dans les romans naturalistes et dans ces études de mœurs qui ne décrivent que celles des laquais ! Mais c'est leur suicide qui leur donne une valeur à mes yeux, parce qu'en effet ce suicide est le témoignage éclatant de ce qu'ils ont su garder de pouvoir sur eux-mêmes jusque dans le paroxysme de la passion, et l'expression abrégée, si je puis ainsi dire, de tout ce qu'ils ont supporté de tortures intérieures et livré de combats douloureux avant que d'en venir à ce dénoûment. M. Feuillet pourrait ajouter que ce suicide est aussi ce qui les relève l'un et l'autre au regard de l'humaine morale. En effet, on admet, il est admis de tout temps que les pires erreurs de la passion portent avec elles une espèce d'excuse quand on y joue résolument sa vie. Il est vrai seulement qu'il faut avoir perdu pour avoir le droit d'invoquer cette excuse. C'en est une pourtant, et c'en est si bien une qu'il semble, en vérité, par instans que le génie de l'homme n'ait pas inventé la tragédie pour une autre raison que pour la faire valoir.

J'aurai sans doute achevé d'expliquer à quoi tient cette puissance d'émotion communicative, si je dis maintenant qu'à ces dons qui sont proprement de l'écrivain ou de l'artiste, M. Feuillet a joint ceux qui sont de l'auteur dramatique. Les grands et mémorables succès que l'auteur du *Roman d'un jeune homme pauvre*, de *Montjoye*, du *Sphinx*, a remportés depuis trente ans au théâtre me permettent ici de passer plus rapidement. Je me bornerai donc à dire que ce don consiste essentiellement dans une rapidité de coup d'œil qui permet de saisir d'abord où est le point vif du sujet que l'on traite, et dans une hardiesse ou une décision d'exécution qui ne recule devant aucun sacrifice nécessaire ou utile à mieux mettre ce point en lumière. Il y a un art, comme l'on dit, quand les personnages sont une fois posés et l'intrigue engagée, d'empêcher le spectateur ou le lecteur de reprendre haleine. Celui qui le connaît et qui sait s'en servir est un auteur dramatique. M. Feuillet l'a possédé. Je n'en voudrais d'autre preuve au besoin que les critiques elles-mêmes que l'on a dirigées autrefois contre *Monsieur de Camors* et que je rappelais tout à l'heure. Aurai-je établi qu'elles manquaient de fondement solide, et qu'il n'en doit demeurer que ce qu'elles contenaient implicitement d'éloge ?

Il est un dernier principe de l'esthétique idéaliste. C'est que, sans viser un but expressément marqué, les œuvres cependant ne doivent pas laisser, sinon de prouver, tout au moins de signifier quelque chose.

Elles ne signifient généralement rien dans les écoles naturalistes, ou, s'il en est quelques-unes de plus significatives, elles n'expriment guère que le tempérament particulier de leur auteur, sa façon personnelle de voir plutôt que de penser, et sa conception involontaire, inconsciente, irraisonnée de la vie. C'est ce que je crois avoir une fois essayé de traduire en disant que l'idéalisme, — dans le roman comme ailleurs, — pourrait bien consister à avoir des idées, et, — réciproquement, — le naturalisme à n'en avoir pas. Ceux qui n'ont pas d'idées voudraient bien nous persuader que les idées sont inutiles, embarrassantes, nuisibles même,

> Que nous sert cette queue? Il faut qu'on se la coupe,
> Si l'on me croit, chacun s'y résoudra;

mais ceux qui en ont ne veulent pas écrire comme s'ils en manquaient, à cette seule fin de faire plaisir à ceux qui n'en ont pas; — et voilà peut-être tout le débat. Quoi qu'il en soit, il y a toujours une idée dans les romans de M. Feuillet : l'*Histoire d'une Parisienne* ou *la Veuve;* et pour un peu je dirais une thèse, comme dans l'*Histoire de Sybille* et dans *Monsieur de Camors*. Que la thèse, après cela, prête à la controverse, il n'importe pas, ou il n'importe guère. Toujours est-il qu'elle communique au drame ou au roman qui la discute une valeur, un sens, une portée que ne sauraient avoir le drame ou le roman qui se bornent, comme l'on dit, à copier la nature. Mais je vais plus loin, et j'ajoute que si seulement la discussion ou la démonstration de la thèse n'ont rien coûté des qualités d'intérêt que l'on exige à bon droit du drame ou du roman, c'en est assez pour classer l'œuvre au premier rang de son genre. Sans le moindre appareil dialectique, sans le moindre étalage de philosophie, sans la moindre affectation enfin d'aucune sorte, M. Feuillet, dans la plupart de ses romans, a discuté quelques-unes des thèses les plus intéressantes que le roman puisse en effet traiter; et, pour ne le comparer ici qu'à lui-même, c'est ce qui met dans son œuvre, si fort au-dessus de *Bellah*, par exemple, et du *Roman d'un jeune homme pauvre*, l'*Histoire de Sybille* et *Monsieur de Camors*.

Oserai-je dire là-dessus qu'en choisissant dans la discussion de ces thèses le parti qu'il a pris, M. Feuillet a pris le meilleur qu'il fallait pour le plaisir de ses lecteurs et la valeur de ses romans? Aujourd'hui que vingt ans sont passés, il suffirait, pour s'en convaincre, après avoir relu *Sybille*, de relire à son tour *Mademoiselle de la Quintinie*, l'éloquente réplique, mais moins intéressante qu'éloquente, qu'y voulut faire ici même George Sand. J'ignore, ou plutôt je veux ignorer le genre d'éducation qui convient le mieux aux femmes; mais, ce que je sais bien, c'est ce que les croyances mêmes de Sybille introduisent

dans son histoire d'élémens d'intérêt romanesque. Et pareillement j'ignore ou je veux ignorer si nous sommes les maîtres ou les esclaves de nos passions ; mais, ce que je sais bien, c'est ce que la conviction qu'il est lui-même l'artisan de ses destinées donne de force dramatique au caractère de M. de Camors. Si la liberté n'était qu'une illusion pure, un rêve, selon le mot célèbre, que nous ferions les yeux ouverts, et si dans cette vie, par des chemins tracés d'avance, nous marchions, tant que nous sommes, à un but fatalement marqué, cependant il faudrait tâcher encore de faire croire le contraire aux poètes, de peur qu'en renonçant à nous peindre ces luttes et ces conflits de l'homme avec la destinée, qui sont l'âme même du drame, ils ne prononcent eux-mêmes la déchéance de leur art, ou sa mort, à vrai dire. Mais si les croyances religieuses, privées un jour de substance et de corps, ne devaient plus être, au regard de l'avenir, que l'expression ou le résumé, comme on l'a dit, de nos besoins supra-sensibles et la catégorie de l'idéal, ce serait les artistes qu'il faudrait charger d'en entretenir le culte et la mémoire ; car, que resterait-il de l'art s'il ne s'y mêlait quelque symbolisme, et s'il ne s'y glissait parfois un peu de mysticité même ? Quelque opinion que l'on puisse avoir sur le fond des questions, et sur quelque solution probable que l'on oriente soi-même sa conduite, il faut donc avouer que si l'idéalisme était banni de partout ailleurs, et de la métaphysique même, il devrait demeurer encore le principe même et la fin de l'art.

C'est l'honneur de M. Feuillet que ses romans ne puissent être jugés à leur vrai prix et mis à leur vraie place qu'autant que l'on remonte jusqu'à ces hautes questions de l'esthétique générale, et je serais heureux, si, comme je le souhaitais, j'avais pu montrer que c'est bien là ce qui jadis en a fait le premier succès, comme c'est aujourd'hui ce qui en fait la durable valeur. En m'y attachant particulièrement, j'ai dû d'ailleurs, comme je tiens à le répéter encore, abréger singulièrement ce qu'en toute autre occasion j'en aurais voulu dire. Il y a des qualités du romancier que je n'ai pas même indiquées. Telle est, entre autres, cette science ou cette expérience du monde et de la vie dont ses romans portent le témoignage et telle cette connaissance de l'éternel féminin, ou telle encore, dans le détail, cette aisance du dialogue, et tel ce don de l'ironie que l'on n'a pas peut-être assez loué. Tout le monde connaît de M. Feuillet des proverbes qui sont dignes de Marivaux ; on ne paraît pas en goûter assez des pages qu'eût signées Le Sage. Mais chaque chose vient en son temps, l'auteur de *la Veuve* et de l'*Histoire d'une Parisienne* n'a pas dit son dernier mot, et en tout cas il est de ceux dont on peut aisément se promettre de reparler sans avoir à craindre de se répéter.

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 avril.

Cette saison nouvelle n'est pas décidément favorable, les affaires du monde ne sont point, en vérité, dans un brillant et rassurant état. Pour quelques questions qui se dénouent, qui paraissent se dénouer plus ou moins heureusement, ce ne sont, d'un autre côté, presque partout en Europe, que complications nouvelles, sourdes et inquiétantes agitations, mésintelligences incessantes entre les gouvernemens, entre les peuples, guerres en perspective ou malaises intérieurs. Non, décidément, à en juger par les apparences, par les incidens qui se pressent, par tous les signes qui se manifestent, le monde d'aujourd'hui n'est pas dans une bonne voie, et, après tout, dans cette cohue contemporaine, la France ne serait peut-être pas encore la nation la plus exposée si elle avait seulement cette chance de se sentir conduite, dirigée, protégée par ceux qui sont chargés de la représenter et de la gouverner. Malheureusement c'est là toujours la question pour elle, et c'est parce que cette question première de gouvernement n'est pas résolue jusqu'ici que la France reste au même point, s'agitant dans le vide, se trouvant engagée dans des guerres lointaines sans savoir pourquoi, retrouvant la paix sans savoir comment, assistant en spectatrice étonnée aux crises qui se succèdent, aux changemens de ses ministères, sans voir plus clair dans ses affaires et dans sa situation. Est-on plus avancé aujourd'hui, après cette dernière révolution ministérielle, provoquée à l'improviste par le hasard des incidens militaires

du Tonkin? Pas le moins du monde; la question reste la même, et notre misère est justement d'avoir changé de position sans retrouver une direction supérieure, indépendante des partis, uniquement inspirée de l'intérêt national, au moment où tout s'agite en Europe, où se préparent peut-être les événemens les plus graves et les plus décisifs.

Elle a été si instantanée et si brusque, cette crise qui a éclaté il y a un mois et a d'un seul coup emporté le ministère de M. Jules Ferry, qu'on a eu à peine le temps de se reconnaître, de se demander ce qu'on faisait. Le premier moment a été tout entier à la surprise, à une sorte d'effarement instinctif. On n'a vu que cette diversion cruelle, imprévue de la retraite de Lang-Son, qui trompait tous les calculs, et des ministres décontenancés, qui ne se défendaient même pas. On est allé, comme on va presque toujours dans les heures de trouble, aveuglément, sans chercher à éclaircir les faits, sans attendre les plus simples explications. Ce n'est qu'après quelques jours, après un interrègne laborieux et la formation d'un cabinet, ce n'est qu'alors qu'on a commencé à réfléchir, que partisans et adversaires du ministère tombé se sont retrouvés en présence, se demandant compte de ce qui venait de se passer. En réalité, cette crise qui est née du trouble soudain d'un parlement effaré a eu surtout un résultat : elle a mis brusquement à nu les faiblesses de toute une politique en même temps que le désordre des partis qui se disputent le droit de gouverner la république, et, depuis un mois, nous avons cet édifiant spectacle de républicains des divers groupes, opportunistes et radicaux, récriminant, se querellant, se renvoyant la responsabilité d'une situation compromise. C'est comme une liquidation des griefs réciproques. — Les opportunistes mécontens, encore mal remis de la chute de M. Jules Ferry, accusent les radicaux d'avoir tout perdu par leurs exigences, par leurs déclamations, par leurs chimères, et en fin de compte d'avoir sacrifié à de vaines rancunes, à de frivoles ressentimens un ministère qui faisait si bien les affaires du parti républicain. Les radicaux, à leur tour, accusent les opportunistes de n'être qu'une coterie sans scrupules, de discréditer la république par leurs âpretés de domination, par leurs procédés de gouvernement exclusif et arbitraire, de n'avoir régné que pour satisfaire leurs intérêts, assouvir leur clientèle et s'assurer à tout prix les influences électorales ou les positions lucratives. — Depuis quelques semaines, le dialogue continue, toujours aussi animé et aussi piquant, entre républicains, qui doivent apparemment se connaître. Là-dessus surviennent de pseudo-modérés, gens de bon conseil, médiateurs intrépides de toutes les négociations difficiles; ceux-là trouvent que les opportunistes ont bien quelque raison contre les radicaux, qui sont réellement un peu excessifs, que les radicaux, de leur côté, n'ont pas

toujours tort contre les opportunistes, et pour remedier à tout ils ont leur recette infaillible : ils veulent réconcilier ces frères ennemis en leur montrant le danger d'aller aux élections prochaines avec des forces divisées et de préparer peut-être le succès des conservateurs. Le système a déjà un nom tout trouvé : il s'appelle la « concentration des forces républicaines. » Ce serait la moralité de la dernière crise et le remède à tous les maux, puisqu'on referait ainsi la majorité républicaine, si étrangement disloquée.

Assurément, ces récriminations et ces accusations qu'échangent depuis quelque temps les partis républicains sont instructives sans laisser d'être quelquefois passablement plaisantes. Ce qu'il y a surtout de vrai, d'utile à saisir, c'est ce sentiment assez général d'une situation compromise, c'est cet aveu que décidément on n'a pas fait d'une manière brillante et heureuse jusqu'ici les affaires de la république en France. Seulement opportunistes et radicaux, dans leur guerre intestine, oublient que si la situation est compromise, comme ils le sentent, comme ils l'avouent, ils y ont contribué les uns et les autres, les uns autant que les autres ; ils ont ensemble la responsabilité des difficultés qu'ils ont accumulées de toutes parts, de cet état de malaise qu'ils ont créé dans le pays par leurs fantaisies, par leurs systèmes et par leurs lois. Qu'est-ce donc en effet que cette politique qui a régné depuis sept ou huit années, depuis que les républicains ont été en position d'user et d'abuser du pouvoir? C'est tout simplement un mélange perpétuel de radicalisme et d'opportunisme. Lorsque les radicaux l'ont bien voulu, ils ont fait passer leurs idées, leurs passions de secte et même leurs chimères dans les lois, dans les actes officiels. Ils ont réussi à imposer pour leurs écoles des dépenses démesurées sous lesquelles ploient aujourd'hui les finances de l'état, des départemens et des communes. Ils n'ont eu qu'à insister un peu pour désorganiser par un simple article du budget des services traditionnels des cultes, pour briser, pour affaiblir au moins, entre les mains de M. le cardinal de Lavigerie, un instrument d'action nationale en même temps que religieuse en Afrique. Ils sont parvenus à imposer au gouvernement lui-même, qui a fini par leur laisser toute liberté, leurs projets de réformes sur l'armée, et s'ils n'ont pas réussi jusqu'au bout, c'est qu'ils n'ont pas eu le temps. Lorsque les opportunistes, à leur tour, ont voulu trouver des alliés, ils les ont cherchés parmi les radicaux, dont ils ont, bien entendu, payé l'appui par des concessions et par des complaisances ; ils auraient craint de se compromettre en paraissant d'intelligence avec les libéraux modérés ralliés à la république. Opportunistes et radicaux n'ont en vérité rien à se reprocher. Toutes les fois qu'il a fallu marcher contre des intérêts conservateurs, ils se sont trouvés d'accord ; ils se querellent aujourd'hui

parce qu'ils n'ont pas réussi, et quand les organisateurs de la « concentration des forces républicaines » les réconcilieraient pour la circonstance, pour les élections, à quoi cela servirait-il? On reprendrait la même politique qui aurait fatalement les mêmes résultats, parce qu'on ne fait pas de l'ordre avec du désordre, parce les politiques de violence et d'imprévoyance, les politiques de parti et de secte ne peuvent produire que les inquiétudes dans les consciences, les troubles dans les intérêts, les malaises de toute sorte dans le pays.

La faute de M. Jules Ferry, ce qui a préparé sa ruine, c'est qu'il n'a pas su ou il n'a pas voulu ou il n'a pas pu se dégager de ces équivoques, se créer un sérieux système de conduite, chercher son appui dans cette masse de sentimens moyens et modérés qui sont ce qu'il y a de plus solide, de plus invariable dans le pays. Il a paru sans doute avoir quelquefois l'instinct des conditions de gouvernement lorsqu'il allait au Havre et à Rouen prononcer ces discours où il avait l'air de rompre avec le radicalisme, où il déclarait que pour la république le péril était à gauche. Presque aussitôt, à ces radicaux auxquels il semblait déclarer la guerre, il livrait ou le budget, ou une garantie morale, ou l'avenir de l'armée. Par son langage il se faisait de temps à autre conservateur; par ses actes il s'efforçait de rallier les radicaux à sa majorité. Il s'est cru bien habile avec cette comédie des concessions, avec ce jeu perpétuel d'équilibre. Il a duré plus que d'autres, cela est vrai; il n'a eu en définitive qu'une apparence de crédit, et lorsqu'après quelques jours de silence, il a retrouvé la parole dans son pays des Vosges, à Épinal, qu'a-t-il eu à dire pour expliquer sa conduite, pour décorer sa déroute? Il s'est flatté d'avoir montré que la république pouvait avoir à l'intérieur « un gouvernement ferme et résolu, inflexible dans le maintien de l'ordre, plus fort que toutes les factions! » Il a même déclaré fièrement qu'il se survivait dans ses successeurs, qu'on ne pouvait après tout suivre une politique différente de celle qu'il avait suivie! Il aurait pu ajouter qu'en suivant la même politique on réussirait probablement aussi bien que lui.

Reste toujours à savoir ce que se propose le nouveau ministère dont M. Henri Brisson a pris la direction, comment il entend se conduire dans les conditions difficiles, assez troublées, assez précaires où il a été appelé au pouvoir. Il ne s'est pas manifesté jusqu'ici par des coups d'éclat; il s'est borné au changement de quelques fonctionnaires administratifs, au remplacement du préfet de police de Paris. Il a profité des vacances parlementaires pour faire peu de bruit; il attend sans doute la rentrée prochaine des chambres pour se révéler, pour préciser à la première occasion sa pensée sur les affaires publiques, la direction qu'il se propose de suivre. A vrai dire, ce nouveau ministère, qui n'a que quelques jours d'existence, qui compte des hommes de

diverses nuances, comme M. Henri Brisson, M. de Freycinet, M. le général Campenon, M. René Goblet, ce ministère ne laisse pas d'être dans une situation assez critique et se trouve placé entre bien des écueils. Se résignera-t-il simplement à être la continuation du cabinet qui l'a précédé, et est-il disposé à se conformer au programme que le dernier président du conseil lui a tracé d'avance dans son récent discours d'Épinal? Il a évidemment à ménager cette majorité républicaine qui a suivi M. Jules Ferry, qui le regrette, qui lui reste attachée; seulement, si le nouveau cabinet n'est plus ou moins que le dernier cabinet continué, il n'a plus de raison sérieuse d'exister, il semble tenir la place d'un autre qui avoue tout haut l'espoir de rentrer aux affaires par les élections prochaines. Le cabinet nouveau, pour balancer l'influence opportuniste, tâchera-t-il de rallier les radicaux en leur faisant des concessions? Il entre alors dans une voie singulièrement périlleuse où il ne tardera pas à se compromettre et à se perdre. Le nouveau ministre de l'intérieur, qui a bien des liens avec les radicaux, M. Allain-Targé, aurait dit récemment, assure-t-on, que le péril était à droite au lieu d'être à gauche. Ce n'est là qu'un mot de parti; le seul et vrai péril, aujourd'hui comme hier, est dans les fautes, les erreurs, les violences, les gaspillages, les abus de pouvoir que les républicains ont accumulés depuis quelques années et qui ont fini par créer cette situation compromise à laquelle on ne peut plus remédier que par la sagesse.

Au milieu de ces confusions de toute sorte qui sont l'œuvre des partis, où notre gouvernement et nos chambres vont probablement avoir plus que jamais à se débattre jusqu'au jour des élections, que devient cependant la politique extérieure de la France, cause première des récentes crises? Les affaires du monde ne s'arrêtent point sans doute pour un ministère qui disparaît ou pour un ministère qui se forme, pour quelques misérables querelles de partis. Des difficultés il y en a toujours: quand il n'y en a plus sur le Fleuve-Rouge, il y en a sur le Nil; on passe des embarras du Tonkin à un incident égyptien survenu à l'improviste. Qu'en sera-t-il définitivement de ces conflits qui se succèdent?

Il y a décidément, il est vrai, un certain apaisement dans nos affaires de l'extrême Orient, dans nos rapports avec la Chine, et cet apaisement s'est produit lorsqu'on s'y attendait le moins, sous la forme qu'on pouvait le moins prévoir. Par une coïncidence curieuse, le dernier ministère a été emporté dans une bourrasque, pour un cruel accident de guerre, au moment même où il suivait une négociation qu'il ne pouvait pas avouer; le nouveau cabinet qui s'est formé non sans peine et sans efforts, ce cabinet qui n'a pas encore un mois d'existence, a eu la chance de recueillir l'héritage de la négociation qui

touchait à son dénoûment : il a eu l'avantage de trouver la paix à peu près faite. On a pu en douter d'abord et voir avec quelque méfiance une négociation engagée, on ne savait à quel titre, par des plénipotentiaires de bonne volonté étrangers à la diplomatie chinoise. On a pu surtout se demander un instant si les malheureux incidens de la retraite de Lang-Son, qui infligeaient une cruelle souffrance aux sentimens les plus délicats de l'honneur militaire français, qui pouvaient réveiller l'orgueil de la Chine, n'allaient pas créer des difficultés nouvelles, troubler l'œuvre des négociateurs. On a dû bientôt se rendre à la vérité. Ce qui a été fait par M. Robert Hart et M. Campbell à Paris a été ratifié à Pékin. Un édit sanctionnant les préliminaires a été publié officiellement. Des ordres ont été expédiés de toutes parts pour la suspension des hostilités et l'évacuation du Tonkin par les soldats du Céleste-Empire. S'il y a eu encore quelques incidens de guerre, ils ont tenu à des retards inévitables dans la transmission des ordres, et des commissaires impériaux ont été envoyés au Tonkin, au camp de M. le général Brière de l'Isle, pour hâter la retraite des réguliers chinois au-delà de la frontière. Tout indique que la Chine est sincère cette fois, d'autant plus sincère peut-être qu'elle paraît se décider librement, au lendemain d'un succès plus ou moins spécieux, par lequel elle ne s'est point laissé enorgueillir.

C'est donc la paix au Tonkin, soit, et le chef du dernier cabinet a certainement obéi à une pensée de prudence en se prêtant à cette négociation nouvelle, en se désistant de quelques-unes de ses prétentions, notamment de cette demande d'une indemnité démesurée, qui n'aurait été sans doute jamais payée. Seulement, au souvenir de toutes les péripéties, de toutes les contradictions, de toutes les incohérences de cette étrange entreprise, une idée vient immédiatement à l'esprit. Cette paix qu'on fait aujourd'hui à des conditions qui n'ont rien que de modéré, il eût été bien plus simple de l'accepter il y a un an, au lendemain de cette affaire de Bac-Lé qui était certes moins grave et moins pénible que la dernière retraite de Lang-Son. Elle était possible alors. La Chine ne s'y refusait pas; elle ne méconnaissait pas l'autorité de la convention de Tien-Tsin qui venait d'être signée et qui avait été violée par ses chefs militaires; elle se prêtait même à payer une indemnité de 3 millions pour les victimes de l'échauffourée de Bac-Lé. On n'a pas voulu accepter ce qui était possible dès lors, et depuis un an, sous prétexte de reconquérir la paix, on a accumulé les fautes et les imprévoyances; on a dû demander crédits sur crédits, on a expédié renforts sur renforts dans une mesure toujours insuffisante. On a voulu s'emparer de Formose sans s'être préparé les moyens d'occuper utilement cette île, et on a voulu aussi aller à Lang-Son sans être sûr de pouvoir y rester. On a poursuivi pendant une année une guerre

décousue, meurtrière et coûteuse pour en revenir, — à quoi? tout simplement aux conditions sensées dont on se contente, dont on a raison de se contenter aujourd'hui, après les avoir dédaignées. Le chef du dernier cabinet qui porte si légèrement le poids de ses fautes et qui croit se faire absoudre parce qu'il a laissé à son départ une paix désirée par tout le monde, M. Jules Ferry semble oublier que tout ce qui s'est passé depuis un an est son œuvre; il ne s'aperçoit point que, s'il n'est pas coupable des incidens malheureux qui ont si vivement troublé l'opinion il y a un mois, il est coupable de tout ce qui a précédé, d'une politique stérilement agitée, et que, n'y eût-il que cela, il s'était exposé à périr, à la première occasion, victime de son aventureuse imprévoyance. Le dernier cabinet a payé pour le passé dans cette journée du 30 mars, où il est tombé foudroyé sans avoir eu le temps de dire un mot. Le nouveau ministère n'est pour rien sans doute dans la manière dont ces affaires ont été conduites. Il n'est pour rien dans la guerre, il n'est pour rien dans la paix que M. Jules Ferry lui a léguée toute faite; il n'a pas moins désormais, à vrai dire, une responsabilité assez grave. Cette paix qui vient d'être signée fût-elle en effet sérieuse et sincère de la part de la Chine, comme elle l'est certainement de la part de la France, ce serait une dangereuse méprise de croire que notre politique est dégagée de tout embarras dans l'extrême Orient et de se laisser aller, par un frivole calcul de popularité, à rappeler une partie de notre armée. S'il y a une chose évidente au contraire, c'est la nécessité de laisser pour longtemps au Tonkin des forces suffisantes, et pour protéger une organisation administrative, qui n'est pas l'œuvre la moins compliquée aujourd'hui, et pour garantir cette paix même qu'on vient de reconquérir.

A peine les difficultés de l'extrême Orient paraissent-elles s'apaiser, cependant, un autre incident survient comme pour mettre du premier coup à l'épreuve la diplomatie de notre nouveau ministère. Ce n'est plus cette fois sur le Fleuve-Rouge, c'est sur le Nil que la scène se passe. Les affaires d'Égypte sont décidément de celles qui ne finissent jamais et qui réservent toujours des surprises. Il y a quelques semaines tout au plus, les puissances européennes se sont mises d'accord avec l'Angleterre pour régler la situation financière de l'Égypte. La convention a été signée le mois dernier; elle est conçue de façon à sauvegarder les garanties dues à l'Europe, en permettant à l'Égypte de faire face à ses engagemens. D'un autre côté, à cette heure même, une conférence est réunie et délibère à Paris pour établir les conditions de la liberté de l'isthme de Suez. C'est le moment que le premier ministre du khédive, Nubar-Pacha, a choisi pour montrer à sa manière la bonne volonté et les égards qu'il a pour les intérêts des sujets français, pour les droits et les privilèges traditionnels de la France. Un journal du Caire, *le*

Bosphore Égyptien, gênait Nubar-Pacha par ses polémiques ou ses divulgations parfois peut-être assez peu mesurées : rien de plus simple, le premier ministre du khédive a supprimé le journal, et il ne s'en est pas tenu là ; il a envoyé des gendarmes, commandés d'ailleurs par un officier anglais, avec l'ordre de pénétrer de vive force dans l'imprimerie du journal, de saisir le matériel, de violer le domicile de l'imprimeur, qui est de nationalité française. Le ministre égyptien, dans son ardeur de répression, oubliait seulement ou feignait d'oublier que les domiciles des Français sont couverts par les capitulations, que nos nationaux sont sous la juridiction consulaire. Vainement le fonctionnaire chargé pour le moment du consulat général de France, M. Saint-René Taillandier, a fait ses représentations lorsqu'il en était encore temps et a envoyé ses agens pour protéger l'imprimeur menacé : Nubar-Pacha ne s'est point arrêté. Les gendarmes égyptiens ont exécuté les ordres qu'ils avaient reçus ; ils ont même maltraité et violenté les agens du consulat. L'exécution a été complète. Évidemment, l'intérêt privé, si sérieux qu'il soit, n'est ici que secondaire ; le point principal, c'est la violation des droits de protection et des privilèges de la France, c'est l'atteinte portée par une brutalité d'arbitraire aux capitulations. C'est là ce que la France ne pouvait admettre pour sa propre dignité, pour la dignité des nations civilisées intéressées à se faire respecter. Elle se devait à elle-même, elle devait à ses nationaux et on pourrait dire à tous les Européens de relever l'injure, de protester avec fermeté, de demander une éclatante réparation au gouvernement égyptien. Elle ne s'est point adressée directement et officiellement à l'Angleterre, puisque c'eût été reconnaître la suzeraineté britannique ; elle a réclamé auprès du khédive, seul responsable, sinon seul coupable. Nubar-Pacha a-t-il cru pouvoir se sauver par des subterfuges et des équivoques ? Il a pris son temps pour consulter la Porte, sans doute aussi pour demander conseil et appui à l'Angleterre, dont il est le protégé compromettant. Il a si bien fait avec ses faux-fuyans que la France s'est fatiguée et que notre consul général a dû quitter le Caire pour se retirer provisoirement à Alexandrie. Ce n'est point absolument, si l'on veut, une rupture diplomatique ; c'est une suspension de rapports en attendant qu'une juste réparation, vainement réclamée jusqu'ici, soit accordée par un mouvement plus ou moins spontané du khédive ou sous l'influence de l'Angleterre qui est certainement décidée d'avance à ne pas laisser cet incident s'aggraver.

De toute façon, la France est engagée aujourd'hui ; elle ne pourrait plus céder sans perdre irréparablement ce qui lui reste de crédit en Égypte, et le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Freycinet, est d'autant plus obligé de montrer quelque fermeté, qu'il a singulièrement contribué, il y a trois ans, à affaiblir la position de la

France sur les bords du Nil. Une faiblesse de plus devant Nubar-Pacha achèverait de ruiner notre crédit auprès des colonies étrangères comme aux yeux des populations. Il n'y a point, du reste, à s'égarer en vaines menaces, à mettre en mouvement soldats ou navires pour des démonstrations qui dépasseraient le but. La France n'a qu'à maintenir fermement ses droits. On ne peut, après tout, résoudre sans elle cet éternel problème égyptien ; ces questions financières elles-mêmes sur lesquelles on vient de s'entendre, elles ne peuvent être définitivement et utilement tranchées sans son assentiment et son concours. La France a donc tous les moyens de venger une injure, de faire respecter ses droits sans sortir d'une froide modération, sans recourir aux procédés extrêmes de la force. Si la guerre est heureusement finie pour elle aux frontières de la Chine, elle ne renaîtra pas pour une querelle avec Nubar-Pacha sur les bords du Nil, et, en définitive, démêlé avec l'Égypte, affaires du Tonkin, ne sont plus que des incidens d'une importance sensiblement diminuée ou limitée au milieu des problèmes bien autrement graves qui s'agitent depuis quelques jours en Europe et en Asie, qui menacent peut-être la paix universelle.

La vraie question aujourd'hui, en effet, celle qui éclipse et domine toutes les autres, c'est cette sérieuse et émouvante querelle qui s'est élevée entre l'Angleterre et la Russie, qui se déroule avec une inquiétante gravité et semble conduire, à travers les protestations pacifiques de deux grands gouvernemens, au plus redoutable des conflits. De cette querelle, qui est, il faut l'avouer, dans la nature des choses, dans la situation des deux empires, mais qui n'avait jamais pris des proportions aussi menaçantes, qu'en sera-t-il demain? Depuis quelques semaines, l'opinion européenne a eu le temps de passer par toutes les phases, consultant heure par heure tous les augures, tantôt croyant à la paix, parce qu'elle la désire, tantôt voyant la guerre de plus en plus inévitable : la vérité est que tout tient à un fil, à un incident qui peut se passer au loin et entraîner les deux gouvernemens, sans qu'ils l'aient voulu, dans un conflit dont le caractère et les suites possibles échappent à tout calcul. On sait comment la question s'est engagée ou resserrée, dans ces derniers temps, à propos d'une délimitation toujours incertaine aux abords de cette principauté de l'Afghanistan qui a été considérée jusqu'ici comme une barrière entre les deux empires. Les Afghans, soit qu'ils aient agi spontanément, soit qu'ils aient obéi à des instigations anglaises venues du gouvernement de l'Inde, se sont avancés, il y a quelques mois, justement sur un des territoires contestés de leur frontière. Les Russes, à leur tour, ont fait un mouvement en avant; ils se sont approchés de la frontière disputée, et on s'est bientôt trouvé en présence. Pour éviter un choc qui pouvait éclater d'un instant à l'autre et compromettre l'œuvre pacifique de la commission

de délimitation qui devait toujours se réunir, quoiqu'elle ne se soit jamais réunie, les deux cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg ont adopté le mois dernier, le 17 mars, une sorte d'arrangement. Les Russes se sont engagés à rester provisoirement immobiles dans les positions nouvelles qu'ils avaient prises, à la condition toutefois que les Afghans, de leur côté, ne feraient aucun mouvement ou qu'il ne surviendrait aucune circonstance extraordinaire; mais, sur ces entrefaites, entre les Afghans établis à Penjdeh et les Russes campés sur la rivière de Kushk, le conflit qu'on redoutait, qu'on avait voulu éviter, a éclaté. Le général russe Komarof, se croyant défié ou menacé, a attaqué les Afghans, les a chassés de Penjdeh et les a mis en déroute en leur tuant cinq ou six cents hommes. Les événemens ont, encore une fois, marché plus vite que la diplomatie! Voilà le point de départ de la question ou plutôt de cette phase nouvelle d'une question qui existe depuis longtemps, qui s'est nécessairement et subitement aggravée par le combat de Penjdeh, par l'émotion que ce fait de guerre a causée dans les deux pays, par l'attitude qu'ont prise aussitôt les deux gouvernemens de Londres et de Saint-Pétersbourg.

Que l'émotion ait été vive à Londres, on ne peut certes s'en étonner. Les Anglais suivent depuis longtemps avec une susceptibilité jalouse, avec une inquiétude croissante, tous les progrès des Russes dans ces régions de l'Asie qui avoisinent l'Afghanistan. Pour le moment, ils se croyaient garantis par les engagemens plus ou moins précis qu'ils avaient obtenus, le 17 mars, du cabinet de Saint-Pétersbourg. Ils ont été portés à voir, dans le combat de Penjdeh ou de Ak-Tepe, livré par le général Komarof, une violation des engagemens du 17 mars, la résolution préméditée de la Russie d'aller en avant, et le gouvernement de Londres, qui n'a été en cela que l'interprète fidèle du sentiment anglais, n'a point hésité à accentuer ses mesures de défense militaire, son attitude vis-à-vis du cabinet de Saint-Pétersbourg. Malheureusement, le ministère anglais, cédant à un premier mouvement d'émotion ou aiguillonné par l'opinion, a peut-être trop confondu deux choses, la question principale et un incident. La question principale, c'est toujours cette délimitation, sur laquelle les deux cabinets ne cessent de négocier pour arriver enfin à former une commission chargée de cette opération délicate; l'incident, c'est la rencontre, à main armée, du 30 mars, entre Russes et Afghans. Le cabinet anglais, vivement préoccupé, a fixé particulièrement son attention sur le combat de Penjdeh, et il a pris peut-être le moyen le plus dangereux en se hâtant, non-seulement de demander des explications à Pétersbourg, mais de réclamer une enquête contradictoire, même au besoin un arbitrage, sur la conduite des chefs militaires russes. Le général Komarof avait adressé à Saint-Pétersbourg un premier mes-

sage où il expliquait naturellement le combat du 30 mars par l'attitude agressive des Afghans. Le gouvernement anglais, à son tour, a demandé un rapport à son général, sir Peters Lumsden, qui ne manque pas de contredire Komarof, qui déclare que les Afghans ont été des modèles de patience, qu'ils se sont laissé attaquer, que le général russe a seul la responsabilité de l'agression, qu'il a le premier pris des positions offensives et ouvert le feu. En d'autres termes, tout ce que dit Komarof, Lumsden le déclare inexact, contraire à la vérité des faits. Le danger était justement de provoquer, de mettre trop crûment au jour ces contradictions, qui étaient inévitables. Il est bien clair que le gouvernement anglais s'engageait dans la voie la plus périlleuse en mettant directement en cause la sincérité, la bonne foi, et, jusqu'à un certain point, l'honneur des chefs militaires russes, en demandant une enquête ou un arbitrage qui, dans sa pensée, ne pouvait être que le procès des généraux du tsar. Éveiller les susceptibilités militaires de la Russie, c'était compliquer et envenimer la question, et c'est ainsi que, par une confusion malheureuse, on est arrivé rapidement au point où l'on est aujourd'hui. M. Gladstone, en s'expliquant ces jours derniers sur le crédit de 11 millions de livres sterling qu'il demande au parlement pour le Soudan, et surtout pour ce qu'il appelle des « préparatifs spéciaux, » n'a pas déguisé la gravité de la situation; il l'a peut-être exagérée en mettant plus d'insistance que de prudence dans quelques-unes de ses déclarations. Le chef du cabinet de la reine ne prétend pas, sans doute, que tous les moyens diplomatiques soient épuisés, il se flatte même que la sagesse et la raison prévaudront encore; il en dit cependant assez pour mettre sérieusement en jeu l'honneur de la Russie et de ses généraux, et ce discours arrivant à Pétersbourg peut certes exciter des susceptibilités et provoquer des représailles: de telle façon qu'on touche réellement à ce point extrême au-delà duquel il n'y a plus que la guerre.

L'Angleterre ne se dissimule pas à elle-même l'extrémité où elle est arrivée. Elle sent, elle comprend virilement, avec plus de résignation que de passion toutefois, qu'elle peut être réduite à accepter cette redoutable lutte comme une nécessité de la position qui lui a été créée en Asie. L'Angleterre est sans doute assez puissante pour sauvegarder, par ses propres forces, son honneur et ses intérêts partout où ils sont menacés. Elle pourrait pourtant se demander si par toute sa politique depuis longtemps elle n'a pas contribué elle-même à créer ou à laisser grandir les dangers contre lesquels elle a aujourd'hui à se défendre; lorsqu'il y a quinze ans elle se réfugiait dans une inaction volontaire et se lavait les mains du malheur des autres, elle ne tardait pas à recueillir le fruit amer de son égoïsme; dès le lendemain elle était obligée de subir la révision du traité de Paris, et c'est surtout depuis cette

époque que la Russie a hâté sa marche au cœur de l'Asie. La Russie a pu faire encore de nouveaux pas, des pas de géant, après cette guerre d'Orient de 1877-1878, qui n'a été possible que parce que bien des événemens s'étaient accomplis, auxquels les Anglais avaient prêté les mains, parce que le système des alliances occidentales n'existait plus. L'Angleterre a cru pouvoir abandonner les autres, flatter les puissances, elle croit même encore quelquefois pouvoir se montrer assez désobligeante ou assez revêche avec ceux en qui elle n'a trouvé que des alliés fidèles et souvent utiles. Aujourd'hui elle est seule, et quelles que soient ses forces, dans l'organisation présente de l'Europe, elle aura certainement quelque peine à saisir les points vulnérables de l'empire russe avec lequel elle peut être contrainte de se mesurer. L'Angleterre ne sera pas longtemps seule, dira-t-on; elle trouvera des alliés, elle aura la Turquie, et, dans tous les cas, il ne faut pas croire que par respect pour les traités, elle se laissera fermer la porte de la Mer-Noire. Oui, sans doute, rien n'est plus facile que de disposer, dans des polémiques, des alliances, de la Turquie, du Bosphore ! Tout cela est possible. C'est là précisément la question : il s'agit de savoir si cette guerre, dans le cas où elle éclaterait, s'étendra par degrés à l'Europe entière, ou si les influences prépondérantes sur le continent ne s'emploieront pas à la circonscrire sur les frontières de l'Afghanistan, auquel cas la lutte serait assurément moins avantageuse à l'Angleterre qu'à la Russie.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

Les Consolidés anglais, les fonds russes et les rentes françaises ont à peine baissé depuis quinze jours. Les Consolidés sont à 95 1/8 au lieu de 95 7/16; le Russe 1873, coté 86 francs au milieu du mois, est maintenant à 85 3/4. Notre 3 pour 100 a fléchi de 77.65 à 77.45, l'Amortissable de 79.55 à 79.20, le 4 1/2 de 108.10 à 107.85.

A s'en tenir à la constatation de ces insignifiantes variations, on

pourrait être tenté de croire que les appréhensions relatives au conflit anglo-russe, si vives il y a deux semaines, se sont affaiblies, ou du moins n'ont pas augmenté d'intensité. Il n'en est pas ainsi cependant, et plus le mois s'est avancé, plus l'impression s'est généralisée dans les cercles politiques et financiers que la guerre ne pourrait être évitée.

Bien que sincèrement animés de dispositions conciliantes, M. Gladstone à Londres et M. de Giers à Saint-Pétersbourg n'ont pu parvenir à se rencontrer sur un terrain où la conciliation fût vraiment possible. L'ancienne question de la délimitation de la frontière a été reléguée au second plan par celle de l'enquête sur le combat de Penjdeh, qui mettait en jeu des deux côtés l'amour-propre national. Le gouvernement russe a refusé catégoriquement de laisser s'ouvrir la discussion sur la conduite de son général, et M. Gladstone a cru devoir, à l'occasion de la demande des crédits au parlement anglais, livrer à l'appréciation du monde civilisé le point le plus délicat du litige avec la Russie.

Le discours de M. Gladstone et le vote par acclamation du crédit de 11 millions de livres sterling ont détruit à peu près entièrement ce qui restait de chances d'une solution pacifique. Au dernier moment, le bruit s'est répandu d'une nouvelle rencontre entre les Afghans et les Russes, et de l'occupation de Merushak (au sud de Penjdeh) par ceux-ci. Cette information a été confirmée devant la chambre des communes par un membre du cabinet anglais. Il semble donc que la question de paix ou de guerre soit dès maintenant résolue dans le sens le plus fâcheux pour la cause de la civilisation.

Les optimistes avaient fondé de sérieuses espérances, en cas de rupture imminente entre l'Angleterre et la Russie, sur la médiation de l'Allemagne. On se plaisait à déclarer que l'empereur Guillaume interviendrait au moment opportun, ne voulant pas laisser attrister ses derniers jours par un conflit sanglant entre deux grandes nations européennes. Sur cette assurance, la spéculation a relevé un moment les Consolidés à 96, le 5 pour 100 russe à 89, le 3 pour 100 à 78.80, le 4 1/2 à 108.50; l'Italien et le Hongrois avaient eu leur bonne part de cette reprise, que l'on se flattait de maintenir jusqu'à la liquidation.

Mais l'illusion a été de courte durée. Les journaux allemands ont fait entendre que l'Allemagne n'avait aucun désir de s'entremettre dans la querelle anglo-russe, soit qu'il entrât dans les plans du grand chancelier de laisser les choses s'aggraver jusqu'à la guerre effective, soit que le tsar, dans l'entrevue de Skierniewicze, eût réservé sa liberté entière d'action dans l'Asie centrale.

Le médiateur espéré se dérobant, les marchés financiers sont retombés dans le désarroi, d'où quelques efforts énergiques avaient été

tentés pour les sortir. On pourrait d'ailleurs estimer que la baisse des cours est arrivée à son terme, même au cas où la querelle entre Londres et Saint-Pétersbourg aboutirait à une rupture complète, si l'état particulier du marché de Berlin, et du nôtre également, ne faisait pas craindre pour la liquidation qui s'approche des perturbations plus graves encore que celles qui se sont produites jusqu'ici.

A Berlin et à Paris, la spéculation avait d'énormes engagemens à la hausse sur des fonds d'état donnant lieu aux opérations d'arbitrage, et notamment sur l'Italien, le Hongrois et les valeurs turques. La place de Berlin supportait en outre des positions considérables en valeurs russes. C'est la liquidation de ces engagemens et positions qui inspire à juste titre les plus vives inquiétudes après la baisse considérable survenue depuis le dernier règlement de comptes.

De là vient que ces titres, pendant les derniers jours du mois, ont été frappés d'une dépréciation beaucoup plus forte que les consolidés ou les rentes françaises, bien que l'Italien et le Hongrois, par exemple, ne soient pas affectés plus directement que l'Extérieure d'Espagne ou les fonds helléniques, par une guerre éclatant entre l'Angleterre et la Russie et devant avoir pour théâtre principal les steppes de l'Asie centrale.

Depuis le 15 avril, l'Italien a fléchi de plus de 2 francs ; il en est de même du Hongrois ; le premier a été ramené de 93 à 91, le second de 77 1/2 à 75 1/2. Le Turc a perdu 1 franc, à 15.50, les obligations ottomanes privilégiées ont été précipitées à 345 et la Banque ottomane à 500 francs. Ces réactions violentes sont dues à des exécutions de spéculateurs dont le crédit avait résisté aux premiers assauts de la tempête, et qui depuis ont reconnu l'inutilité d'une prolongation de lutte. De ces exécutions, quelques-unes sont forcées, la plupart sont volontaires. Il s'agit, en général, de grosses positions, résolument abandonnées avant qu'il soit trop tard. Malheureusement de telles réalisations ne se peuvent effectuer sans communiquer au marché un ébranlement profond. Des masses de titres, s'abattant çà et là sur la place, y creusent subitement de larges trous que l'affluence des capitaux de placement n'est pas suffisante pour combler immédiatement.

Ainsi le Crédit foncier, malgré le grand succès de son émission d'obligations foncières, succès d'autant plus éclatant que rarement une souscription publique a été ouverte au milieu de circonstances plus défavorables, a baissé de 40 francs à 1.278. Il est bien clair que le conflit anglo-russe n'a modifié en quoi que ce soit la situation du Crédit foncier, et l'on a pu voir cette semaine, par le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires, combien cette situation est prospère. Mais un spéculateur, bien connu pour ses opérations à longue portée sur les actions du Crédit foncier, a jugé prudent de carguer ses voiles et de rentrer au port.

La Banque d'escompte a reculé de 55 francs à 450, la Banque de Paris de 15 francs à 690, le Suez de 62 francs à 1,922, pour les mêmes motifs qui expliquent la baisse du Crédit foncier.

Aux mêmes influences générales doit se rapporter la réaction si forte dont les actions des Chemins étrangers ont été atteintes, sans qu'aucune cause spéciale puisse être invoquée dans chaque cas particulier. Les Méridionaux d'Italie, malgré le vote définitif des conventions de chemins de fer par l'état, ont perdu 25 francs. Le Saragosse à 370 est en baisse de 22 francs, le Nord de l'Espagne a fléchi de 12 francs à 497, les Lombards de 10 francs à 272, les Chemins autrichiens de 25 francs à 600 francs. Pour ces deux derniers titres, les offres ont été provoquées par le désarroi de plus en plus grand où est jetée la place de Vienne à la suite et sur l'exemple de celle de Berlin.

L'Unifiée a reculé de 12 francs. Il y a eu pendant deux ou trois jours interruption de relations diplomatiques entre notre gouvernement et celui du Caire à cause de l'attitude prise par Nubar-Pacha dans l'affaire du *Bosphore égyptien*. Mais le cabinet anglais a endossé la responsabilité de la conduite de Nubar-Pacha et un arrangement satisfaisant a été préparé entre lord Granville et M. Waddington. L'Unifiée subit simplement le sort de toutes les valeurs sur lesquelles la spéculation avait contracté des engagemens exagérés.

Tandis que le marché du terme est ainsi livré à tous les hasards d'une liquidation aussi redoutée des intermédiaires que des spéculateurs, les capitaux de placement, auxquels ces hasards sont complètement étrangers et indifférens, se trouvent appelés à profiter d'une occasion exceptionnelle d'entrer aux conditions de prix les plus avantageuses dans un grand nombre de valeurs dépréciées au-delà de toute mesure. Le portefeuille d'ailleurs ne s'est pas alarmé. Les capitalistes n'ont jeté sur le marché ni leurs inscriptions de rentes ni leurs obligations de chemins de fer, des villes ou du Crédit foncier. Bien au contraire, ils ont opéré de nouveaux achats à mesure que les prix des rentes leur ont paru plus favorables, et il est avéré que des quantités considérables de titres ont été ainsi absorbées depuis le commencement du mois; quant aux obligations de chemins de fer, elles n'ont subi que des variations de cours absolument insignifiantes.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

le
es

si
ns
i-
n-
se
le
i-
es
st
n.
rs
et
re
a-
nt
oit
on

ds
a-
e-
ne
n-
te
es
li-
au
es
és
e-
nt